

**Ablam Benjamin Akoutou,
Rike Sohn, Matthias Vogl ,
Daniel Yeboah (éds.)**

**Migration et société civile
comme moteurs de
développement
- une perspective régionale**

IAO-ZEI PAPIER

SPONSORED BY THE



Federal Ministry
of Education
and Research

**No. 23
2015**

Nana Asantewa Afadzinu est Directrice Exécutive de l'Institut de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (WACSI) à Accra, Ghana.

Ablam Benjamin Akoutou est Coordinateur du projet de coopération IAO-ZEI à l'Institut de l'Afrique de l'Ouest (IAO).

Mariama Awumbila est Professeur Associé au Département Géographie et Développement des Ressources et au Centre d'Études de Migration à l'Université du Ghana.

Yaw Benneh est Maître de Conférences à la Faculté de Droit et chercheur titulaire au Centre d'Études de Migration à l'Université du Ghana.

Stefan Fröhlich est Professeur de politique internationale à l'Université d'Erlangen-Nürnberg en Allemagne.

Ludger Kühnhardt est Directeur du Centre de Recherche sur l'Intégration Européenne (ZEI) et Professeur de sciences politiques à l'Université de Bonn, Allemagne.

Matthias Lücke est Chercheur Titulaire à l'Institut pour l'Économie Mondiale (IfW) de Kiel et Professeur Adjoint à l'Université de Kiel, Allemagne.

Olawale I. Maiyegun est Directeur du Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine à Addis Abeba, Éthiopie.

Abdarahmane Ngaïdé est Chercheur Associé à l'Institut Panafricain pour les Stratégies (UCAD) à Dakar, Sénégal, et Maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar.

Rike Sohn est Junior Fellow au ZEI et Coordinatrice du projet de coopération IAO-ZEI.

Joseph Kofi Teye est Maître de Conférences au Département de Géographie et de Développement des Ressources et Chercheur Titulaire au Centre d'Études de Migration à l'Université du Ghana.

Djénéba Traoré est Directrice Générale de l'Institut de l'Afrique de l'Ouest à Praia, Cabo Verde.

Matthias Vogl est Junior Fellow au ZEI et Coordinateur du projet de coopération IAO-ZEI.

Daniel Yeboah était Coordinateur du projet de coopération IAO-ZEI à l'IAO.

Sommaire

Ludger Kühnhardt et Djénéba Traoré

Préface 1

Ablam Benjamin Akoutou, Rike Sohn, Matthias Vogl et Daniel Yeboah

Introduction 5

Nana Asantewa Afadzinu

Le rôle de la société civile dans le processus d'intégration régionale
- L'expérience ouest-africaine 9

Stefan Fröhlich

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale
- L'expérience européenne 45

Abdrahamane Ngaidé

L'influence des mentalités et de la culture dans la formulation de politiques
d'intégration régionale – Histoire et éléments de discussion 61

Joseph Kofi Teye, Mariama Awumbila et Yaw Benneh

La migration intrarégionale dans la région de la CEDEAO: nouveaux
défis et tendances 103

Matthias Lücke

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital
financier? Le potentiel de développement de la diaspora ouest-africaine 133

Olawale I. Maiyegun

Envois de fonds : Comment activer le potentiel de la diaspora 165

Note: Tous les articles ont été rédigés en anglais et traduits en français par IAO-ZEI, à l'exception de l'article de Prof. Ngaïdé qui était déjà écrit en français, à l'origine.

Ludger Kühnhardt et Djénéba Traoré

Préface

La 5ème conférence IAO-ZEI intitulée « Migration et Société Civile : Moteurs de Développement dans un Contexte Régional » visait à présenter les résultats de recherche en vue de soutenir les initiatives citoyennes et assurer l'engagement de la société civile dans les processus d'élaboration des politiques migratoires au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest et en Europe. L'événement était organisé dans le cadre du projet de recherche intitulé « Intégration Régionale Durable en Afrique de l'Ouest et en Europe », entre l'Institut de l'Afrique de l'Ouest (IAO), sis à Praia, Cabo Verde, et le Centre des Etudes sur l'Intégration Européenne (ZEI), basé à Bonn, Allemagne. La conférence a offert une plate-forme intéressante de discussions pour les universitaires et les décideurs qui ont pu passer en revue les résultats des travaux de recherche et également réfléchir sur les questions régionales d'actualité.

Démarré en 2012, le partenariat scientifique entre l'IAO et ZEI vise à combler le fossé entre la législation et la pratique en Afrique de l'Ouest grâce à des échanges académiques bi-régionaux. La coopération vise également à mettre l'accent sur le rôle de l'IAO comme un think-tank régional ouest-africain capable de formuler des recommandations fondées sur des preuves scientifiques dans le but d'accélérer efficacement le processus de l'intégration régionale et des transformations sociales dans la région de la CEDEAO. Le partenariat, parrainé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Education et de la Recherche (BMBF) pour la période 2012-2016, a été identifié comme un projet phare dans le domaine des sciences humaines dans le cadre de sa Stratégie pour l'Afrique

Organisé à Praia au Ministère des Relations Extérieures (MIREX), la 5ème réunion du groupe d'étude du projet IAO-ZEI a eu lieu les 8 et 9 Septembre 2014. Compte tenu des caractéristiques particulières du Cabo Verde et des récents événements survenus à l'échelle mondiale, la sélection du lieu et du

Préface

moment de l'atelier n'aurait pas été plus appropriée. Au fil des ans, le Cabo Verde est passé d'un pays d'immigrants à un pays d'émigrants ; son économie dépendant lourdement des envois de fonds des émigrés; et la capitale du pays, Praia, compte plusieurs organisations internationales et une population immigrante importante. Ces facteurs placent l'immigration au cœur des politiques socio-économiques du pays.

Comme mentionné plus haut, l'atelier s'est tenu à la suite de plusieurs événements mondiaux d'envergure qui impactent les politiques migratoires. La crise financière mondiale a conduit de nombreux gouvernements européens à imputer les malheurs économiques de leurs pays aux migrants vivant sur leur territoire. Couplé avec la « tragédie de Lampedusa », qui a provoqué la mort de 359 migrants clandestins en provenance d'Afrique, l'appel à une approche européenne plus humaine de la gestion de l'immigration en Europe, a reçu un soutien important de la part des universitaires, des décideurs, ainsi que des citoyens européens ordinaires..

En Afrique de l'Ouest, la menace due à la propagation sans précédent de la fièvre hémorragique Ebola n'a pas seulement conduit à la stigmatisation et au harcèlement des migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, mais aussi au gel des vols à destination et en provenance de pays touchés. Cela a entraîné la réduction de la migration inter-régionale, avec de graves conséquences pour les relations commerciales régionales. Compte tenu du fait que ces questions influent sur la vie des gens ordinaires, et que l'impact va au-delà des frontières nationales et même régionales, l'importance d'une discussion sur l'engagement de la Société Civile (représentée par les Organisations Non Gouvernementales - ONG) dans les questions de migration, à partir d'une perspective bi-régionale, à la fois pour la recherche universitaire et l'élaboration des politiques, ne doit pas être surestimée.

Le forum a accueilli des experts de renom du milieu universitaire et des institutions d'intégration régionale, principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, mais aussi de la région SADC (Communauté de Développement d'Afrique Australe). Les présentations et discussions étaient centrées sur l'impact des migrations inter-régionales sur le marché du travail en Afrique de l'Ouest, les questions relatives au bien-être des migrants, au déficit des données, au marché du travail, à l'intégration et à la culture régionale, à l'histoire de la migration et aux envois de fonds dans le développement des pays émetteurs et

récepteurs. La présente publication est le résultat de la compilation des travaux de recherche revus par des pairs lors de la conférence.

La collaboration IAO-ZEI continuera d'offrir une plate-forme au service des échanges universitaires qui peuvent conduire à des regards croisés bénéfiques pour un développement durable de l'intégration régionale à la fois en Afrique de l'Ouest et en Europe.

Dans l'espoir de maintenir une collaboration durable avec l'ensemble des participants, nous exprimons notre profonde gratitude à l'endroit de tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de la présente anthologie. Nous sommes convaincus que le document renferme des indications utiles sur l'état des lieux de la migration dans le contexte plus large de l'intégration régionale européenne et ouest-africaine, et peut montrer la voie à suivre pour un engagement productif de la société civile dans les questions de migration au niveau des deux continents.

Prof. Ludger Kühnhardt
Directeur ZEI

Prof. Djénéba Traoré
Directrice Générale IAO

Bonn/Praia, juin 2015

Ablam Benjamin Akoutou, Rike Sohn, Matthias Vogl et Daniel Yeboah

Introduction

La tragédie de Lampedusa et l'affluence ininterrompue de migrants fuyant le printemps arabe et la guerre civile en Libye et en Syrie ont donné du sens à la thématique de la migration dans l'agenda européen. Toujours confrontés à l'accroissement des inégalités sociales et un chômage élevé des jeunes, conséquence directe de la crise financière et économique mondiale, les citoyens européens semblent inquiets à la perspective de perdre leur travail ou d'avoir recours à leurs systèmes de soutien social. Cette situation mène sans surprise à des vagues de ressentiment xénophobe à travers le continent. Toutefois, ces exigences de renforcement des frontières et de politiques migratoires plus strictes trouvent des supporteurs auprès d'un lobby habile et de plus en plus fort qui est constitué d'hommes d'affaires soutenant que la migration doit être « bien gérée » afin de pouvoir compenser la baisse en ressources humaines au sein d'une société européenne vieillissante. Que l'accent soit mis sur la protection de l'avenir économique de l'Europe ou sur la prévention de nouvelles tragédies sur les côtes européens, toute politique de migration européenne doit être accompagnée par d'autres domaines d'action afin d'être efficace et synergique. En sachant que la migration est une question transversale, en évolution progressive en raison des inégalités entre les pays, l'Union Européenne n'aura pas seulement besoin de faire face aux déséquilibres internes, mais aussi aux inégalités dans les pays d'origine des migrants, pour trouver des stratégies innovantes et des partenariats pour une nouvelle forme de coopération.

Regarder la question de l'autre côté de la Méditerranée place le très médiatisé « exode Africain » sous une nouvelle perspective, à savoir que l'afflux de migrants (légaux et illégaux) en Europe n'est qu'une partie mineure d'une jeune population africaine en croissance. En effet, les Africains se déplacent principalement à l'intérieur de leurs espaces régionaux. Les Africains de l'Ouest,

Introduction

par exemple, sont six fois plus mobiles dans leur région que les Européens en Europe. En effet, vivre et travailler dans la région a toujours fait partie de histoire africaine, avec les travailleurs en provenance des pays du Sahel comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger, qui se déplacent vers les zones côtières minières et riches plantations dans le Sud, notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et la Gambie. Visant à établir une « CEDEAO des Peuples » d'ici 2020, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a confirmé ultérieurement cette mobilité intra-régionale, grâce à plusieurs mesures, telles que le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement en 1979 et le Système de la Carte Brune d'Assurance de la CEDEAO en vigueur à partir du Janvier 2015. Toutefois, ces efforts sont confrontés à une difficulté d'application par les gouvernements locaux et nationaux, et - plus récemment - par l'épidémie d'Ebola qui a conduit à une perturbation importante au niveau du commerce régional et des transports. Pour résoudre les difficultés en répondant aux besoins d'une population mobile et en croissance rapide, on a également besoin de la coopération et du soutien des partenaires des territoires du nord du Sahara.

Tenant compte du fait que la migration et la mobilité sont des éléments essentiels de tout processus d'intégration régionale dans le monde entier et que les défis qui lui sont associés, dans les régions globalisés, ne peuvent pas être résolus seuls, l'Union Européenne et l'Afrique ont signé la Déclaration UE-Afrique de la Migration et de la Mobilité lors du 4ème sommet de l'UE-Afrique en Avril 2014. En effet, les deux économies régionales ont besoin de la main-d'œuvre migrante pour l'une et du soutien financier qu'ils envoient chez eux pour l'autre. Néanmoins, les critiques affirment que la déclaration n'est qu'une simple répétition des annonces précédentes pour lutter conjointement contre la migration irrégulière, le trafic humain et pour la création de voies de migration plus sûres, avec des argumentations trop faibles pour des solutions pratiques et des vrais engagements pour leur mise en œuvre.

Afin de trouver des approches alternatives et novatrices à l'égard des questions actuelles sur la migration et sur la société civile en Afrique de l'Ouest et en Europe, la 5ème Conférence WAI-ZEI qui a eu lieu le 8-9 Septembre 2014 à Praia, Cabo Verde, a réuni une dizaine de chercheurs et de praticiens afin d'échanger sur le sujet « Migrations et société civile en tant que moteurs de développement dans un contexte régional ». La conférence fait partie du projet de coopération conjointe sur « Intégration régionale durable en Afrique de

l'Ouest », financé par le Ministère Fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) pour la période 2012- 2016.

Pendant la conférence les questions suivantes ont été discutées:

- Quels effets de synergie peuvent être trouvés entre la société civile et les partenaires externes pour gérer efficacement la migration inter- et intra-régionale ?
- Comment les ressources humaines et financières des migrants peuvent-elles être utilisées efficacement pour améliorer les efforts de commerce et d'intégration régionale ?
- Comment des domaines politiques peuvent être alignés pour une approche plus harmonisée prenant en compte certains aspects du développement global ?

Plus précisément, les auteurs se sont concentrés sur les thèmes suivants:

Nana Afadzinu de l'Institut Ouest-Africain de la Société Civile (WACSI) au Ghana a évalué de manière critique la contribution de la société civile et les facteurs culturels de l'intégration régionale ouest-africaine, soulignant leur importance en tant que moteur de ce processus, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Afadzinu constate que les acteurs transnationaux de la société civile se heurtent encore à de nombreux obstacles liés à la capacité et aux lacunes organisationnelles, de sorte que la majeure partie de leur potentiel reste non-utilisée et leur influence politique résulte faible.

Ensuite, le rôle de la société civile en Europe a été analysé par le Prof. Dr. Stefan Fröhlich de l'Université d'Erlangen-Nuremberg. En rappelant le vote contre la Constitution européenne en 2005 et les élections régionales récentes, il a souligné d'une part, la distance qui sépare les institutions européennes et les citoyens européens et d'autre part la possibilité d'apprendre de l'évolution ascendante de l'engagement sociétal civile en Afrique de l'Ouest depuis les années 1990.

Prof. Dr. Abderrahmane Ngaïdé de l'Université Cheick Anta Diop de Dakar a en outre expliqué l'influence de la culture et de la mentalité sur le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et mis l'accent sur l'importance de la diversité culturelle. De son point de vue, les expériences historiques de la région avec ses royaumes historiques et ses différents styles de gouvernance, en accord ou au moins compatibles, sont la preuve du fait que les lignes

Introduction

de fractures ethniques perçues aujourd'hui ne représentent pas un obstacle insurmontable pour l'intégration régionale. Il a fait valoir que, contrairement au passé de la région, la diversité culturelle doit être perçue et utilisée de manière positive afin de parvenir à une « CEDEAO des Peuples ».

Le chapitre suivant, co-écrit par Dr. Joseph Teye, Prof. Dr. Mariama Awumbila et Yaw Benneh, examine les tendances et les défis de la migration du travail intra-régionale en Afrique de l'Ouest : en principe, les Etats membres de la CEDEAO ont ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes, sur le droit de résidence et d'établissement, mais sa mise en œuvre est contestée par la discrimination locale et des tracasseries aux frontières. En outre, les marchés régionaux du travail sont limités par leur caractère informel, par l'absence d'emploi formel et de systèmes d'information fonctionnels sur le marché du travail, ainsi que par de faibles qualifications. Ils concluent que les futurs schémas de mobilité du travail dépendront en grande partie de la volonté politique de coopérer et de mettre en œuvre efficacement des actes politiques, de trouver des accords et formuler protocoles régionaux en faveur de la migration de travail.

Prof. Dr. Matthias Lücke de l'Institut pour l'Économie Mondiale de Kiel (IfW) évalue, en dimensionnant l'impact et le potentiel des transferts de fonds des migrants internationaux et des membres de la diaspora pour leur pays d'origine, si le capital humain suit le capital financier. Il souligne la nécessité de faciliter la migration légale et l'ajustement des normes internationales d'éducation, de retraite et du système sanitaire afin d'éviter la « fuite des cerveaux » et la migration illégale. Par ailleurs, les conditions nationales devraient être améliorées pour faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine (migration circulaire).

Le dernier chapitre écrit par Olawale Maiyegun (PhD) de l'Institut Africain pour les envois de Fonds (AIR) de l'Union Africaine, récemment créé, donne un aperçu sur les envois de fonds vers et en Afrique. En examinant l'effet de levier et l'impact de ces flux sur le développement social et économique, il fournit également des recommandations pratiques sur la façon de mieux utiliser leur potentiel économique comme facteur de réduction de la pauvreté et comme encouragement pour un futur investissement.

Cette anthologie du WAI-ZEI révèle l'ampleur des obstacles existants et le nombre de questions qui restent ouvertes, ce qui démontre que la poursuite de l'analyse académique est nécessaire pour des conseils judicieux. Cet ouvrage est destiné à inspirer des nouvelles recherches et des réflexions politiques, afin d'améliorer la base de connaissances de l'intégration régionale durable.

Nana Afadzinu

Le rôle de la société civile dans le processus d'intégration régionale - L'expérience ouest-africaine

Introduction

Une des expériences qui ont laissé une empreinte indélébile dans ma mémoire en ce qui concerne notre unicité en tant qu'Ouest-Africains a été la rencontre avec un Ivoirien à l'Aéroport d'Abuja, aussi insignifiant que cela puisse paraître. J'étais en train de rentrer à Accra après une série de réunions à Abuja en février 2013. J'ai rencontré cet homme attendant le même vol que moi dans le salon et nous avons commencé à discuter. En fait, c'était lui qui a commencé la conversation, en disant « ete sen », ce qui signifie « comment vas-tu ? » en twi, une langue vernaculaire du Ghana. Le passeport dans mes mains doit avoir révélé ma citoyenneté ghanéenne. Nous avons parlé du séjour à Abuja, de nos missions et d'autres sujets quotidiens, tout en twi. Dans la dernière partie de notre conversation, nous nous sommes posés des questions personnelles sur nos noms, prénoms et nos localités natales. C'était à ce moment-là que j'ai découvert qu'à ma grande surprise, il était Ivoirien. En fait, il ne parlait qu'un peu d'anglais, exactement comme je ne parlais qu'un peu de français. Malgré cela, nous avons eu toute une conversation en twi. En fait, il parlait twi mieux que moi, étant une ghanéenne à moitié Ashanti. J'ai appris qu'il était Akan de la Côte d'Ivoire. Les Akans plongent leurs racines dans la région de Brong Ahafo au Ghana. Ils parlent la langue, célèbrent les festivals et présentent la culture des personnes originaires de cette région. Il a dit qu'ils envoyaient chaque année une délégation ivoirienne pour qu'elle participe au festival du Ghana et les Ghanéens faisaient de même pendant les célébrations en Côte d'Ivoire. La division entre Anglophones et Francophones n'importait pas : nous étions un peuple.

Ma première thèse est que les peuples de l'Afrique de l'Ouest ont tellement de choses en commun que les politiques, les structures et les institutions d'intégration régionale peuvent tirer parti de ces points communs qui peuvent être identifiés en impliquant des gens ordinaires. Ma deuxième thèse est qu'en trouvant des façons de rapprocher la CEDEAO de l'Ouest-Africain ordinaire et en renforçant les liens entre le niveau régional et national, ainsi que les intermédiaires sociaux comme les organisations de la société civile à travers lesquelles de nombreux programmes prétendent impliquer les gens, l'intégration régionale fonctionnerait. Donc, dans ce mémoire, j'examine la façon dont les gens ont été impliqués dans le processus d'intégration régionale et les défis inhérents au rapprochement entre l'intégration régionale et le niveau du peuple en Afrique de l'Ouest. Le mémoire est divisé en quatre parties. Tout d'abord, je décrirai ce que j'entends par « le peuple » (société civile) et dans quelle mesure il a contribué à la trajectoire de développement de l'Afrique de l'Ouest. La deuxième partie exposera la trajectoire centrale de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur l'histoire de l'intégration régionale dans la sous-région et la mise en place d'institutions, telle que la CEDEAO. En présentant des exemples spécifiques, la troisième partie examinera le rôle de la société civile comme indiqué dans les cadres normatifs et dans le cadre de sa collaboration avec la CEDEAO étant le moteur de l'intégration régionale. La quatrième partie mettra l'accent sur les défis et fera quelques recommandations en ce qui concerne le développement futur. Une des caractéristiques principales de ce mémoire est l'utilisation d'études de cas élaborées par d'autres écrivains ou par l'auteur.

Le peuple

« Le peuple » est égal à la « société civile ». Cette notion ne se limite pas seulement aux organisations de la société civile, à ce que l'on appelle « la société civile organisée », mais elle inclut aussi les Ouest-Africains ordinaires : les hommes, les femmes et les enfants qui ne sont membres d'aucun groupe organisé. Certaines définitions de la société civile sont essentielles à l'éclaircissement du sujet. La société civile a été définie, au sens large, comme « [...] l'arène, hors de la famille, de l'état et du marché, qui est créé par des actions individuelles et collectives, par des organisations et des institutions pour faire avancer les intérêts communs. » (CIVICUS, 2012, p.8)¹. Par conséquent,

1 Naidoo, K. et Borren, S., 2012: *State of Civil Society 2011*. Johannesburg, Afrique du Sud: World Alliance for Citizen Participation.

la société civile implique autant le niveau individuel que collectif et le moteur principal est l'intérêt partagé, dans ce cas, celui du développement durable en Afrique de l'Ouest : « La société civile [...] englobe les organisations de la société civile (OCS) et les actions des groupes et des individus moins formalisés [...] la 'société civile organisée' [...] s'applique aux associations et organisations indépendantes qui viennent du secteur non-national et non-privé, qui ont une forme de structure et des règles formelles de fonctionnement, en même temps que les réseaux, l'infrastructure et les ressources qu'ils utilisent. »². Kaplan a défini la société civile comme « [...] toutes ces relations sociales, organisations et institutions qui ont été constituées volontairement et qui se trouvent hors des structures de l'état »³. D'autres la définissent en excluant la place du marché et le secteur privé. Elle a été décrite comme « [...] domaine intermédiaire situé entre l'état et le foyer (à l'exclusion de la famille, des amis et du commerce), peuplé de groupes organisés ou d'associations qui sont séparés de l'état, qui bénéficient d'une autonomie dans les relations avec l'état et qui sont formés volontairement par des membres de la société pour protéger ou élargir leurs intérêts légitimes, leurs valeurs ou leurs identités »⁴. En donnant une large définition, Kaplan constate que « la société civile semble impliquer une société dans laquelle les intérêts, les soucis et la dignité du civiliste, du citoyen, de la 'personne ordinaire' sont pris au sérieux. C'est-à-dire une société qui prend les droits (et responsabilités) de la 'personne individuelle dans la rue' comme son point de départ, au lieu d'une idéologie (quelque soit la nature) ou des propres intérêts de groupes particuliers. »⁵. D'autres définissent la société civile en incluant le marché ou le secteur privé.

En Afrique de l'Ouest, l'histoire de l'évolution de la gouvernance démocratique et de ses exigences pertinentes telles que la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité, la vaste participation civile, le respect des droits de l'Homme fondamentaux, l'équité sociale et le renforcement des groupes marginalisés ne

2 *Ibidem*.

3 Kaplan, A., 1994: *NGO's, Civil Society and Capacity Building: Towards the Development of Strategy* (pp. 1-17). Olive (Organisation Development and Training) (23 Acacia Rd., Glenwood, Durban 4001).

4 Cette définition est extraite du document de réflexion intitulé « Civil Society and Governance », utilisé par les chercheurs de l'Institut d'études de développement à l'Université de Sussex (Royaume-Uni) en 1998. Il s'inspire des discussions de définition sur la société civile qui sont menées par le chercheur britannique Gordon White. Disponible sur : <<http://www.ids.ac.uk/ids/civsoc/public.doc>>. [page consultée le 17 octobre 2007]

5 Kaplan, A., 1994: *ibidem*. Section 2.1, 'An Angle on Civil Society'.

Le rôle de la société civile dans l'intégration régionale ouest-africaine

peut pas être écrite sans mentionner le rôle important joué par la société civile. L'évolution de la société civile jusqu'à son état actuel peut être observée à partir de l'époque précoloniale jusqu'à l'ère coloniale où les citoyens luttèrent pour l'indépendance de plusieurs États de l'Afrique de l'Ouest. Étant donné qu'il s'agit d'une étude de cas importante, on pourrait évoquer les émeutes liées aux charges fiscales au Nigéria où les vendeuses des marchés s'organisèrent : « Menée par Mme Funmilayo Ransome-Kuti, l'Union des Femmes d'Abeokuta a protesté contre la politique fiscale de l'autorité coloniale et contre la privation du pouvoir des femmes de contrôler les marchés. Bien que, contrairement à la plupart des endroits au Nigéria, les vendeuses de marché de Lagos ont gardé la gestion de leurs marchés et étaient très bien organisées, leurs associations de marchés ont pris le parti en politique et dans d'autres sujets concernant le gouvernement. Entre 1927 et 1941, les vendeuses de marché de Lagos ont organisé plusieurs manifestations pour arrêter la taxation des femmes par les maîtres coloniaux »⁶. Il s'agissait des voix des masses apportant une contribution aux questions relatives à leur gouvernance économique.

Dans la série de documents de travail du WACSI au sujet de la société civile et du développement en Afrique de l'Ouest⁷, suggère que le début de la société civile, telle que nous la connaissons maintenant, remonte à la période de pré-indépendance où la scène politique pouvait être décrite comme tumultueuse. C'était à ce moment-là qu'un nombre de groupes, surtout des groupes de jeunes et d'étudiants, s'est formé et leur nature panafricaine pouvait être déduite de leurs noms, par exemple l'Union des étudiants ouest-africains et la Ligue de la jeunesse ouest-africaine. Il suggère même que la CEDEAO s'est probablement inspirée du panafricanisme de cette époque.

À la fin des années 1980 avec l'apparition et la fréquence de coups d'État et de régimes militaires en Afrique de l'Ouest, la société civile organisée était menée surtout par des unions d'étudiants, des fonctionnaires universitaires, des organisations professionnelles telles que les associations du barreau, des institutions religieuses et des syndicats. Plusieurs autres phénomènes de cette époque ont contribué à une trajectoire particulière de la société civile de la sous-région ouest-africaine. Étant donné la dominance de l'autoritarisme dans beaucoup de pays ouest-africains, la fin de la Guerre froide, le déclenchement

6 Nwankwo, Oby, 2011: Reviewing the 50+ Years of Women's Participation in Politics in Nigeria. *WACSeries*, Vol 2., No 1, juillet 2011, p.7.

7 Obadare, E., 2014: *Civil Society and Development in West Africa: Issues, Problems and Doubts*. Working Paper 1, 28 juillet.

de guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone ainsi que l'introduction de Plans d'ajustement structurel par le FMI, les citoyens ordinaires de l'Afrique de l'Ouest se sont trouvés confrontés à de nombreuses difficultés dans les années 1980 et au début des années 1990. Par conséquent, dans les années 1990, la société civile a connu une évolution liée à l'émergence d'associations axées sur des enjeux spécifiques et de groupes représentant les intérêts de « l'homme ordinaire » et ils ont contribué de manière décisive à la vague de démocratisation qui a balayé la sous-région entière à cette époque.⁸ Obadare explique que deux événements qui ont eu lieu entre décembre 1989 et février 1990 ont déterminé à l'avance l'évolution des événements politiques en Afrique de l'Ouest. Il s'agit surtout de la guerre civile éclatée au Libéria après que Charles Taylor ait dirigé les forces rebelles connues sous le nom de Front national patriotique du Libéria afin d'attaquer et de renverser le régime du défunt Président Samuel Doe, et de la vague de démocratie qui a balayé la région en s'inspirant de la victoire contre la dictature de Mathieu Kérékou au Bénin. Selon Obadare, ces événements ont démontré que (1) l'état n'est pas invincible après tout et il fera des concessions considérables s'il est suffisamment poussé et (2) la société reste capable de constituer un défi solide malgré son urgente privation matérielle »⁹. Le pouvoir du peuple semble s'être réveillé.

La société civile a donc joué un rôle influent dans la promotion de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Cela comprenait le complément et l'information du gouvernement, la remise en question de ses activités ainsi que l'influence qu'elles exercent en réclamant des services publics, le renforcement de l'efficacité de l'État, la revendication des droits de groupes marginalisés, la campagne contre la corruption et la conclusion de partenariats public-privé. En outre, la société civile encourage des avancées importantes en matière de législation et des pratiques promouvant les droits fondamentaux de l'Homme ; elle participe à l'analyse et au suivi budgétaire pour que l'enveloppe budgétaire reflète les besoins essentiels et les priorités de la société en général et elle responsabilise les gouvernements en ce qui concerne des questions d'intérêt et d'importance à l'échelle nationale et régionale.¹⁰ Obadare donne un exemple de l'agence de

8 Afadzinu, Nana, 2014: *Civil Society: The new watchdog*. Document présenté au Regional Sensitisation workshop on AML/CFT for civil society organisations. Abidjan, Cote d'Ivoire, 26-28 mars, 2014.

9 Obadare, E., 2014: *Civil Society and Development in West Africa: Issues, Problems and Doubts*. Working Paper 1, 28 juillet.

10 Vandyck, Charles: Présentation PowerPoint WACS sur la société civile et l'intégration régionale dans l'Afrique de l'Ouest.

la société civile en décrivant le « Miracle du Bénin ». Il affirme que le « Miracle du Bénin » a été rendu possible par la collaboration synergétique d'un réseau d'associations civiques de toutes les couches sociopolitiques et culturelles, notamment des unions d'étudiants, des organisations communautaires, des groupes ecclésiastiques et confessionnels, des syndicats, des associations de femmes et divers groupes politiques. Les événements du Bénin ont donné une impulsion à d'autres groupes de société civile dans toute la région.¹¹ C'était donc la fusion du pouvoir des citoyens ordinaires de toutes les couches de la société qui leur a permis d'atteindre leur « miracle démocratique » qui, à son tour, a eu des répercussions positives sur d'autres pays (Ghana, Mali, etc.).

La société civile elle-même a donc de nombreux visages et aspects ; ses membres sont aussi divers que ses fonctions en Afrique de l'Ouest. Elle est composée de citoyens, de syndicats, d'associations volontaires, d'organisations professionnelles, de dirigeants et de groupes traditionnels, de dirigeants et de groupes religieux, d'organisations non-gouvernementales, de fonctionnaires universitaires, d'organisations d'étudiants et d'autres organisations civiques. Il est important de comprendre que ces différents groupements ont représenté et défendu les intérêts des Ouest-Africains ordinaires à plusieurs niveaux et ont essayé de faire progresser un agenda de développement surtout aux niveaux nationaux des pays ouest-africains ainsi qu'au niveau régional. Une grande partie des résultats au niveau régional sera examinée en détail plus loin dans ce mémoire.

Intégration régionale en Afrique de l'Ouest

Qu'est-ce que l'intégration régionale ? Tolentino la décrit comme une entité comprenant « deux idées clés : un nombre de pays liés géographiquement et un degré d'interdépendance ou une région géographique qui n'est pas un état, mais qui a certains traits caractéristiques comme une politique économique, la culture de l'intérêt général et la souveraineté »¹². Il décrit les cinq niveaux d'intégration de la manière suivante : « i) la zone de commerce libre [qui] cherche

11 Obadare, E., 2014. *Civil Society and Development in West Africa: Issues, Problems and Doubts*. Working Paper 1, 28 juillet, p.3.

12 Tolentino, C., 2011: *West Africa-Knowledge as the main problem of Regional Integration*. Discussion paper, C208, Center for European, Integration Studies, Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität, Bonn, p.19.

à réduire progressivement et à éliminer finalement les barrières douanières et non-douanières entre les états signataires [...], (ii) l'union douanière, [où] un tarif extérieur commun (TEC) est applicable à tous les membres, (iii) le marché commun pour le mouvement libre des facteurs de production (travail, capital et services) et la coordination macroéconomique, (iv) une union économique est la prochaine démarche [qui] contient une monnaie commune et l'harmonisation politique et sociale, [et] (v) l'établissement d'une union fédérale »¹³. De plus, Sesay résume les composants principaux d'une réussite de l'intégration régionale de la manière suivante :

« [...] paix et sécurité intérieure dans les états intégrant [...]; ii) améliorer l'engagement politique et civil ainsi que la confiance mutuelle entre les membres, et iii) [...] une barrière minimale de stabilité macroéconomique et de bonne gestion financière dans les pays membres »¹⁴. Le but principal de l'intégration régionale semble être la stabilité économique ainsi que la prospérité des pays impliqués dans le processus, la base de cela doit être la stabilité politique qui, à son tour, garantira la stabilité sociale et un développement durable.

L'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest a commencé en 1975. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée en 1975 par 15 États ouest-africains afin de poursuivre l'objectif clé d'intégration économique. Les buts principaux du Traité de Lagos, signé en mai 1975, étaient de promouvoir le commerce, la coopération et l'autosuffisance.¹⁵ Sesay (2011, p. 13) a fait remarquer que les moteurs principaux de l'intégration régionale étaient le renforcement des liens précoloniaux et de la solidarité entre les peuples ouest-africains qui ont été peut-être détruits par la fragmentation induite par le colonialisme, la création d'un marché élargi afin de rendre la région plus concurrentielle dans l'espace commercial global, l'augmentation du pouvoir de négociation d'un total de plus de 300 millions d'habitants, la résolution de problèmes liés à la mondialisation auxquels un bloc puissant peut faire face d'une manière plus efficace que des États faibles et fragmentés ainsi que le relèvement de défis politiques par le biais de consensus et d'accord régional. La CEDEAO, telle que Rene Roberts la décrit, représente fondamentalement une stratégie de développement socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest

13 *Ibidem*.

14 Sesay, Amadu et Mashood Omotosho, 2011: Try Africa First. The African Union and Conflict Management in Africa: Opportunities and Challenges. *CENTREPOINT JOURNAL* (Humanities Edition) 14.1, p.13.

15 Encyclopedia Britannica.

Le rôle de la société civile dans l'intégration régionale ouest-africaine

incluant la coordination politique, l'harmonisation réglementaire et du marché.¹⁶

Les périodes de troubles politiques au cours des années 1980 et 1990, surtout marquées par le déclenchement de guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone, ont contraint la CEDEAO plutôt inactive à restructurer, à évaluer et à réorienter son mandat. Sans ignorer son mandat économique original, l'organisation a déclaré dans son traité révisé de 1993 que les principes essentiels renforçant l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest à travers la CEDEAO étaient de nature politique. Ils comprenaient :

- a. « égalité et interdépendance des États membres ;
- b. solidarité et autosuffisance collective ;
- c. coopération interétatique, harmonisation des politiques et intégration des programmes ;
- d. non-agression entre les États membres ;
- e. maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité au niveau régional par la promotion et le renforcement des relations de bon voisinage ;
- f. règlement pacifique des différends entre les États membres, coopération active entre les pays voisins et promotion d'un environnement pacifique comme condition préalable au développement économique ;
- g. respect, promotion et protection des droits de l'Homme et des peuples conformément aux dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- h. promotion et consolidation d'un système de gouvernance démocratique dans chaque État membre comme envisagé par la Déclaration de Principes Politiques qui a été adoptée à Abuja le 6 juillet 1991, et
- i. distribution équitable des coûts et des bénéfices de la coopération économique et de l'intégration¹⁷. »

16 Roberts, R.: The Social Dimension of Regional Integration in ECOWAS. *ILO Working Paper*, No. 49, p.5-6.

17 *Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest*, élaboré à Cotonou le 24 juillet 1993, publié par le Secrétariat exécutif de la CEDEAO, Art. 4.

Il s'agissait de constater que le développement économique n'était possible sans paix ni stabilité politique et sociale.

Reflétant l'infrastructure de gouvernance au niveau national, la CEDEAO dispose de trois organes de gouvernance principaux : la Commission de la CEDEAO, le Parlement de la CEDEAO et la Cour de justice de la CEDEAO. La Commission de la CEDEAO assume la fonction exécutive en formulant et en mettant en œuvre des politiques, la Cour joue le rôle de juge en interprétant les normes et la législation de la CEDEAO, alors que le Parlement ne représente qu'une institution consultative face à la Commission. Dans le cas de la CEDEAO, le rôle législatif du parlement est placé au sein de la Commission. Ces trois organes principaux ainsi que plusieurs agences de la CEDEAO s'efforcent de transmettre les politiques et programmes régionaux de la CEDEAO au niveau régional afin de rendre l'intégration régionale plus visible dans la vie des citoyens de la CEDEAO. La question qui doit être posée est : Où est le peuple ? Comme Sesay le constate : « [...] la CEDEAO n'a pas réussi jusqu'à présent à mobiliser effectivement ses presque 300 millions de citoyens, bien en retard dans son agenda d'intégration régionale [...] des années après sa création n'est plus une nouvelle. »¹⁸. Il constate que, contrairement à l'UE, les citoyens de la CEDEAO n'ont pas été impliqués dans le processus d'intégration régionale. Sesay indique qu'un exemple éloquent de cette situation était la réponse d'un homme à la question « Qu'est-ce que la CEDEAO ? ». Sa réponse assurée a été : « une équipe de football en Angleterre ». ¹⁹ Il reste beaucoup à faire afin d'impliquer les citoyens de la CEDEAO dans le processus d'intégration régionale.

En 2008, la CEDEAO a lancé sa vision de 2020 annonçant la transformation de la CEDEAO des États en une CEDEAO des peuples. Cela constituait une admission du fait que ses peuples ont été négligés dans le processus d'intégration. Tolentino explique que « la participation des acteurs internes et externes, comme les acteurs nationaux et non-nationaux, est primordiale pour le succès ou l'échec de l'intégration. Les acteurs internes peuvent être les gouvernements, un groupe de chefs d'état, la société civile [...] Certains agissent de haut en bas, d'autres de bas en haut. En général, les cas successifs ont résulté de l'action collective des acteurs, fonctionnant en bas et en haut de la société, qui ont uni leurs forces avec succès pour réaliser une

18 Sesay, Amadu and Mashood Omotosho, 2011: Try Africa First. The African Union and Conflict Management in Africa: Opportunities and Challenges. *CENTREPOINT JOURNAL* (Humanities Edition) 14.1, p.17.

19 *Ibidem*, p.17.

vision permanente ou temporaire commune »²⁰. Dans le cas de la CEDEAO, le processus participatif n'a pas existé longtemps, ce qui a eu une incidence négative sur l'intégration régionale.

J'approfondirai ces facteurs en explorant plusieurs domaines spécifiques qui ont été prioritaires pour la CEDEAO au cours des vingt-cinq dernières années et les contributions de la société civile dans ces domaines pendant cette période. Tout d'abord, il convient de préciser qu'en ce qui concerne la transformation d'une « CEDEAO des États » en une « CEDEAO des peuples », la société civile organisée a été le principal vecteur et partenaire avec lequel la CEDEAO a collaboré, dont elle a suivi les conseils et sur lequel elle a compté étant donné son lien principal avec les hommes et femmes ordinaires de la rue. Afin de comprendre ce processus, je souhaite faire référence à l'analyse du concept de Hans Clever sur les « communautés épistémiques », élaboré par Opoku²¹. Il mentionne que la relation de la CEDEAO avec la société civile peut être décrite au mieux comme le contact de la CEDEAO avec « un réseau de professionnels avec une expertise et une compétence reconnues dans un domaine spécifique et avec une réclamation officielle sur le savoir pertinent pour la politique ». Pour que cette communauté épistémique soit efficace, elle a besoin de trois conditions préalables : « Premièrement, il devrait y avoir un degré élevé d'incertitude (de préférence, un développement choquant qui aide à franchir l'inertie institutionnelle) entre les décideurs politiques. Cela les inviterait à chercher l'aide d'une communauté épistémique. » On pourrait dire que les événements des années 1980 et 1990 ont, en effet, choqué la CEDEAO et provoqué cette décision. Par conséquent, « il devrait y avoir un consensus entre les experts sur l'affaire en question pour résoudre le problème surgissant sur la base des mérites techniques des options fournies par une communauté épistémique. » On peut dire que cela était évident car les organisations de la société civile avaient approfondi leurs connaissances spécialisées et disposait également d'expériences directes en ce qui concerne les communautés et les problèmes communautaires dont les bureaucrates et les politiciens de la CEDEAO n'ont peut-être pas. Enfin, les membres d'une communauté épistémique doivent « appartenir à l'appareil bureaucratique (ex. obtenir l'accès aux coulisses du pouvoir) pour avoir une influence sur la formation du régime et sa transposition » (Opoku, 2007, p. 8). On peut dire que cette exigence

20 Tolentino, *ibid.*, p.21.

21 Opoku, J.M, 2007: *West African Conflict Early Warning and Early Response System: The Role of Civil Society Organizations*. KAIPTC Paper, No.19, p. 8.

finale a été énoncée à l'occasion de la création du Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest, une plateforme qui a été reconnue et soutenue par la Commission de la CEDEAO en tant que plateforme d'interface entre l'institution et les peuples de l'Afrique de l'Ouest. Les modèles et niveaux de collaboration étaient différents en fonction du problème en question, ce que les sections suivantes examineront en donnant des exemples spécifiques.

Voies de collaboration

Comme mentionné dans les sections précédentes, un certain nombre de développements à la fin des années 1980, dans les années 1990 et au début des années 2000 a poussé la CEDEAO à mettre l'accent de ses politiques sur la paix et la sécurité. Ces développements comprenaient les conflits internes au Libéria (1989) et en Sierra Leone (1991), en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire (2002) et les incidences de ces conflits civils sur la sous-région. La CEDEAO est intervenue dans le cadre d'ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone, dans le cadre d'ECOMIL au Libéria et dans le cadre d'ECOMICI en Côte d'Ivoire. Il s'agissait « d'opérations militaires classiques qui étaient destinées à arrêter les guerres ou à surveiller le cessez-le-feu en vue de créer des espaces pour les négociations de paix et les opérations humanitaires »²². En faisant face à ces défis concernant la paix et la sécurité, on a reconnu que « les États membres de la CEDEAO ont la responsabilité d'assurer une paix et une sécurité durables en mettant en place des mesures et des initiatives allant au-delà de la gestion de la violence. En d'autres termes, les interventions militaires ne doivent constituer qu'un segment, et théoriquement une mesure prise en dernier ressort, dans le contexte élargi de la paix et de la sécurité. L'accent doit désormais être mis sur la prévention et l'édification de la paix, y compris le renforcement du développement durable, la promotion de la prévention des crises humanitaires à l'échelle régionale ainsi que la stratégie de préparation et la culture de la démocratie. Le CPCC constitue une réponse à ce défi. »²³ La paix et la sécurité étaient désormais encouragées à être plus systémiques, plus préventives et plus proactives que réactives.

22 CEDEAO, Règlement MSC/REG. 1/01/08: *Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC)*. Section V, N°24.

23 CPCC, Section V, N°26.

Le rôle de la société civile dans l'intégration régionale ouest-africaine

Il n'est donc pas étonnant qu'un domaine principal dans lequel la société civile a joué un rôle important en ce qui concerne le plan d'intégration régionale de la CEDEAO soit le domaine de la paix et de la sécurité. Même si l'intégration économique des 15 États était le but principal de la CEDEAO lors de sa création en 1975, la paix et la sécurité ont été reconnues comme un domaine important. Malgré cela, on n'a pas reconnu l'importance qui est accordée à ce domaine aujourd'hui.

Par le biais d'un repositionnement, la CEDEAO a légitimé son mandat de formuler des politiques dans ce domaine sur la base des documents constitutifs et légaux de la CEDEAO, de l'UA, du NEPAD et de l'ONU. La CEDEAO a adopté le Protocole sur la non-agression (1978) et le Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense (1981). D'autres protocoles constituant une base solide sur lequel le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO a été édifié étaient le Protocole sur la libre circulation des personnes, sur le droit de résidence et d'établissement (1979), la Déclaration des principes politiques (1981), le Traité révisé de la CEDEAO (1993) qui a accordé à l'organisation un certain niveau de supranationalité et le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères (1998) qui, a été converti en un instrument juridiquement contraignant [connu sous le nom] de Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes en juin 2006. À leur tour, tous ces traités ont formé le CPCC. Toutefois, le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) et le Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999) ont été caractérisés comme constituant « la base principale et la justification du CPCC »²⁴.

L'intention du CPCC comprend « [...] une stratégie complète et opérationnelle de prévention des conflits et d'édification de la paix permettant au système de la CEDEAO et aux États membres de mobiliser les ressources humaines et financières à l'échelle régionale (y compris la société civile et le secteur privé) et internationale dans leurs efforts orientés vers la transformation créatrice des conflits. »²⁵ Il est également prévu qu'il devienne une « référence en matière de développement de coopération avec des parties prenantes régionales et internationales, y compris le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales de l'Afrique, les systèmes de l'UA et de l'ONU ainsi que

24 CPCC, Section VII, N°30-37.

25 CPCC, Section II, N°7a.

des partenaires de développement spécialisés sur la prévention des conflits et l'édification de la paix par le biais d'interventions concrètes. » Le CPCC vise donc à institutionnaliser le cadre systémique concernant la prévention des conflits et également à impliquer les parties prenantes principales, notamment la société civile, dans son opérationnalisation.

La reconnaissance de la société civile dans un cadre de développement de grande envergure de la CEDEAO en tant que partenaire égal en ce qui concerne la mise en œuvre de projets de développement visant à garantir la paix et la sécurité dans la sous-région est très importante. Cela n'est pas le fruit du hasard. Dans la période jusqu'en 2008 pendant laquelle le CPCC a été adopté, la société civile était très active en ce qui concerne l'implication de la CEDEAO et des dirigeants ouest-africains dans le domaine de la paix et de la sécurité, particulièrement pour les questions relatives aux guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone. Un exemple souvent cité est « Liberia mass action for peace », un groupe de femmes libériennes de toutes les couches de la société, dirigé par Leymah Gbowee²⁶ et d'autres qui plaidaient pour la paix au Libéria de manière véhémement. Les acteurs et les experts de la société civile étaient très impliqués dans l'élaboration du cadre lui-même. Opoku explique « qu'avec les échappatoires dans les protocoles qu'il y avait à cette période-là et en relation avec les conflits surgissants, un groupe d'experts de la société civile qui est soutenu par le gouvernement de Nigéria a commencé à examiner les protocoles existants de la CEDEAO et à explorer comment la CEDEAO pourrait élaborer un document convenant à la tendance des conflits surgissant. Une fois de plus, la nomination de Cheikh Oumar Diarra, le secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO (à cette période-là) qui est récemment décédé, responsable de la surveillance de l'introduction et de l'implémentation du mécanisme, s'est révélée utile. Le partenariat de la CEDEAO et de la société civile devrait donc être vu dans le sens de la capacité des organisations de la société civile de rapporter des informations aux activités de l'édification de la paix de la CEDEAO » (Opoku, 2007, p.8, 9). Cela indique que la CEDEAO encourage la contribution de la société civile depuis les premières étapes de l'élaboration du CPCC.

Le CPCC renforce la participation des peuples dans le processus de prévention des conflits et souligne le rôle de la société civile en tant que partenaire important. Il soutient que « des mesures sont prises dans le cadre de la nouvelle vision

26 Activiste libérienne des droits de la femme et lauréate du prix Nobel de la Paix 2011.

stratégique de la CEDEAO en vue de transformer la région 'CEDEAO des États' en 'CEDEAO des Peuples' [...] la société civile doit jouer un rôle de plus en plus important aux côtés des États membres dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité »²⁷.

Il est important d'exposer la façon dont le CPCC définit la prévention des conflits étant le domaine proclamé par la CEDEAO à travers son cadre normatif et sa pratique et en donnant l'occasion de renforcer la relation entre la CEDEAO et la société civile. La prévention des conflits (comme envisagée par le CPCC) est définie au sens large et comprend la *prévention opérationnelle* incluant « l'Alerte Précoce, la médiation, la conciliation, le désarmement préventif et le déploiement préventif par des moyens interactifs tels que les bons offices et la force de maintien de la paix de la CEDEAO »²⁸ ; et la *prévention structurelle* incluant « des réformes politiques, institutionnelles (gouvernance) et de développement, l'accroissement des capacités et le plaidoyer sur la culture de la paix »²⁹. Les paragraphes suivants aborderont les différents niveaux d'engagement et les rôles joués par la société civile dans le champ de la prévention opérationnelle et structurelle des conflits dans la sous-région.

Alerte Précoce

Le système d'Alerte Précoce de la CEDEAO a été créé « en vue de faciliter l'exécution des articles 3 (d), 19, 23 et 24 du Mécanisme³⁰, [...] et se fixe pour objectif de fournir aux décideurs de la CEDEAO des rapports sur les incidents et les tendances de paix et de sécurité, ainsi que les options de réponse préventive en temps réel, afin d'assurer la prévisibilité et de faciliter les interventions visant à détourner, à atténuer ou à transformer de manière créative des situations de conflits, d'instabilité, de perturbations et de catastrophes graves »³¹.

Pour atteindre cet objectif, les activités qui devaient être entreprises comprenaient la responsabilité du Bureau Zonal d'Alerte Précoce de la CEDEAO

27 CPCC, Section II, N° 4.

28 CPCC, Section IV, N° 19 (a).

29 CPCC, Section IV, 19 (b).

30 CEDEAO, 1999. *ECOWAS Mechanism for Conflict Prevention, Management, Resolution, Peacekeeping and Security*. [en ligne] Disponible sur: <<http://www.comm.ecowas.int/sec/?id=ap101299&lang=en>>.

31 CPCC, Section VIII, N° 44.

« d'adopter une approche régionale participative dans la collecte des données en établissant et en renforçant la coopération avec les États membres et la société civile, entre autres des ONG, des groupes traditionnels, divers groupes d'intérêts, des organisations féminines et des jeunes. [...]. Les États membres et la société civile doivent assurer une coopération active avec le Bureau Zonal pour la collecte ainsi que le traitement des données et s'engager activement dans la prévention locale des conflits, la résolution des conflits et les initiatives de maintien de la paix »³². Le rôle de la société civile est donc clairement défini.

ECOWARN est un système qui « utilise les méthodologies qualitatives, quantitatives et les méthodologies du réseau pour rendre le système opérationnel. [Ce système] est considéré comme étant le premier de son genre sur le continent africain en ce sens que pour la première fois, les gouvernements et les OSC ont coopéré afin d'établir un Système d'Alerte Précoce sous-régional pour la prévention de conflits. Le système est mis en place de façon à ce que chaque pays membre de la CEDEAO ait un moniteur de société civile et un moniteur de gouvernement officiel qui collectent des informations sur une base quotidienne. Ces informations seront intégrées dans une base de données en ligne. » (WACSI, KAIPTC et GTZ, 2009, p.305)

Une organisation de la société civile qui a beaucoup poussé la CEDEAO à créer ECOWARN est le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP). L'encadré qui suit contient la description d'Opoku sur WANEP et son rôle dans le cadre d'ECOWARN.

WANEP³³

Le WANEP a été conçu en 1998 comme structure coordinatrice pour la consolidation de la paix dans l'Afrique de l'Ouest, son objectif final étant la construction d'une paix durable comme fondement pour le développement de la sous-région. Au fil des années, il a facilité la création d'une coalition d'organisations de la société civile pour la consolidation de la paix, le fer de lance de la relation synergiste entre le WANEP et la CEDEAO dans la consolidation de la paix sous-régionale. Le WANEP agit comme organisation de réseau pour

32 CPCC, Section VIII, N° 45 (d) et (e).

33 Cet encadré est extrait de : Opoku, J.M., 2007. *West African Conflict Early Warning and Early Response System: The Role of Civil Society Organizations*. KAIPTC Paper No. 19, p.12-14.

la consolidation de la paix, avec un siège sous-régional à Accra au Ghana et 12 secrétariats de réseau nationaux dans 12 pays de la CEDEAO. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Il continue de travailler pour inclure le Mali, le Cap-Vert et le Niger.

Le secrétariat du WANEP, situé à Accra, donne des directives et apporte du soutien aux réseaux nationaux pendant la planification stratégique et la gestion des processus, et il encourage le partage d'informations entre ses membres et les institutions associées. Ses actions en faveur de la consolidation de la paix sont dans le domaine de la prévention de conflits / de l'Alerte Précoce et des initiatives de prévention, de la création de capacités, du développement de réseaux, de l'intervention de conflits et de l'éducation active contre la violence. Les programmes suivants constituent les véhicules avec lesquels le WANEP entreprend les activités mentionnées ci-dessus : le Réseau d'Alerte Précoce et de Réponse de l'Afrique de l'Ouest (WARN) ; l'Institut de l'Afrique de l'Ouest pour la Paix (WAPI) ; Réseaux Nationaux du WANEP ; le Programme du Réseau des Femmes pour la Consolidation de la Paix ; le Programme d'Intervention et d'Initiatives Spéciales (ISIP) ; l'Éducation active de la Non-Violence et la Consolidation de la Justice.

La collaboration du WANEP et de la CEDEAO date de 1999 concernant les problèmes concernant la prévention des conflits. Pourtant, l'adoption du Mécanisme de la CEDEAO dans la même année a entraîné sa mise en service formelle par la CEDEAO pour diriger l'évaluation de « la capacité de prévention des conflits, y compris les besoins de formation en vue de rendre le Mécanisme 1999 opérationnel. »

En référence spécifique à l'Alerte Précoce, l'implication du WANEP dans l'Alerte Précoce sous-régionale a commencé en 2000 quand il a établi le WARN pour institutionnaliser une culture de prévention en renforçant les capacités des communautés et des OSC dans la détection précoce de conflits violents surgissant, ce qui fera de l'Alerte Précoce une base pour une réaction rapide informée. Cette initiative a été renforcée par un partenariat de cinq ans avec Catholic Relief Services (CRS) qui a été établi en 2001 pour renforcer la consolidation de la paix préventive en développant des capacités régionales et locales pour la prévention de conflits et la consolidation de la paix. Avec le soutien financier substantiel d'USAID, le partenariat entre WAEP et CRS est [...] une mise en œuvre de deux phases. Phase I, également connue comme étant le renforcement de capacités

pour la prévention de conflits et de bonne gouvernance – qui est communément appelé Capacity Building Programme (CBP) a été terminée en 2004. Dans le cadre de ce projet, WANEP a joué le rôle d'une organisation sous-régionale avec expertise technique dans l'Alerte Précoce et la prévention de conflits aussi bien que la consolidation de la paix (CEWR/PB). Son expertise a été sollicitée pour renforcer la capacité de la CEDEAO et des OSC dans l'Afrique de l'Ouest pour effectuer un travail qui réduit les conflits et renforce la médiation de conflits et la paix au niveau national et local. Dans le cadre de ce projet, le WANEP a développé la capacité de prévention de conflits de la CEDEAO, identifié et renforcé la capacité d'organisations de sociétés civiles dans la sous-région, relié les deux et favorisé une meilleure gestion et prévention des conflits actuels apparaissant dans la sous-région. L'objectif principal du service que le WANEP devait fournir à la CEDEAO était spécifiquement la mise en œuvre du Système d'Observation et de Surveillance de la CEDEAO. Une partie du défi du projet était le développement d'une base de données d'Alerte Précoce commune avec des indicateurs pour surveiller les menaces de sécurité dans la sous-région.

Un protocole d'entente, signé dans ce contexte entre la CEDEAO et le WANEP en février 2004, détermine le WANEP à « apporter la formation, l'assistance technique et l'assistance technique sur place afin d'assurer la mise en place des structures appropriées pour établir et renforcer les liens entre les réseaux OSC et la CEDEAO, pour augmenter la capacité de prévention des conflits et l'efficacité de la CEDEAO ainsi que pour augmenter la capacité de l'OMC à recueillir des données et à les analyser concernant les problèmes de conflits.

Le PE mentionné ci-dessus a enjoint l'Office du Secrétaire Adjoint Exécutif de la CEDEAO pour les Affaires politiques, la défense et la sécurité (maintenant Commissaire chargé des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité), responsable du Mécanisme de la CEDEAO pour aider à accéder aux documents importants et au personnel clé, pour assurer le soutien politique de la CEDEAO au programme et faciliter la participation de la société civile pendant le programme.

Grâce à ce projet, le WANEP a notamment évalué les besoins de formation de la CEDEAO et des OSC consolidant la paix dans la sous-région, il a engagé un agent de liaison se trouvant dans le secrétariat de la CEDEAO pour faciliter le partenariat entre la CEDEAO et le WANEP, il a organisé trois réunions consultatives du personnel de la CEDEAO et du WANEP pour développer des plans d'action, il a formé quelques coordinateurs de bureau zonal dans le

développement de rapports d'Alerte Précoce, il a développé un serveur de liste des OSC sous-régionales et a organisé un forum de société civile sous-régional où les principaux indicateurs de conflits ont été identifiés. Jusqu'à présent, une coalition de plus que 450 OSC consolidant de la paix s'est formée dans les 12 réseaux nationaux du WANEP. Avec cette diversité d'activités, les OSC sous-régionales, agissant dans les secrétariats de réseaux nationaux du WANEP, sont devenues les organisations de la société civile de base pour soutenir le travail des chefs de bureau zonal qui est de collecter des informations d'Alerte Précoce. Alors que la CEDEAO a montré une participation hésitante dans les étapes initiales de CBP I, un report d'évaluation du projet a révélé deux faiblesses majeures à noter : premièrement, il n'y avait pas de disposition dans la conception du projet qui reliait les activités des coordinateurs du réseau national du WANEP et les chefs des bureaux zonaux de la CEDEAO, et on ne savait pas comment la CEDEAO allait utiliser les données recueillies – ce que le rapport d'examen décrivait étant comme une « faiblesse principale de la conception » du projet.

Pendant la phase II du partenariat WANEP – CRS (juillet 2005 – juin 2007), un projet de suivi connu sous le nom « Enhanced Conflict Prevention Framework for ECOWAS and Civil Society Organizations » a été mis en place. Ce projet mettait l'accent sur l'établissement d'un système d'Alerte Précoce au niveau de la communauté dans sept pays. La CEDEAO travaille en collaboration avec le WANEP pour développer la base de données ECOWARN – un système d'établissement de rapports de la base de données en ligne qui a été créé pour recueillir les données collectées du domaine par les moniteurs des États membres de la CEDEAO et les moniteurs de réseau du WANEP pour surveiller les problèmes dans la sous-région qui ont un impact sur la paix et la sécurité. Dans chaque pays, il y a donc une paire avec un moniteur d'Alerte Précoce WANEP et un Moniteur des États membres de la CEDEAO qui sont tous formés par le WANEP. La collecte d'informations du système d'Alerte Précoce de la CEDEAO a été essentiellement élargie.

Diplomatie préventive

La CEDEAO devrait « faciliter l'accroissement des capacités des institutions appropriées de la Communauté en vue d'entreprendre des activités de médiation, de conciliation et d'arbitrage »³⁴. D'autre part, les États membres

34 CPCC, Section VIII, N° 49 (i).

devraient « travailler en étroite collaboration avec les Bureaux Zonaux, le Conseil des Sages et les Bureaux du Représentant spécial à travers les Unités nationales de la CEDEAO en vue de mobiliser les ressources locales, y compris les hautes personnalités, les chefs traditionnels, les leaders religieux, les groupes communautaires, les organisations féminines, d'autres organisations de la société civile, le secteur privé et tous les autres acteurs nécessaires, ou aux fins de médiation, de conciliation et de facilitation dans le but de résoudre les conflits locaux »³⁵. Les membres du FOSCAO (Forum des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest) et d'autres acteurs de la société civile ont joué un rôle déterminant en travaillant en étroite collaboration avec la CEDEAO afin de faire face aux crises qui se sont produites au Mali et en Côte d'Ivoire en 2012 et en 2013.

Le renforcement des capacités et de la formation en matière de médiation et de modes alternatifs de règlement des différends ainsi que la fourniture des ressources nécessaires à cette fin sont entrepris par des organisations telles que le WANEP, l'Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (WACSI) et un grand nombre d'autres organisations travaillant en coopération avec les Centres de formation d'excellence de la CEDEAO comme le Centre Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KAIPTC).

Démocratie et gouvernance politique

Le rôle de la société civile est défini dans la Section VIII, N° 53 (c, d, j, k, l et o) entre autres, du CPCC 2008. Ces sections poussent la CEDEAO et ses États membres à impliquer la société civile de manière active dans le renforcement de la démocratie intérieure des partis politiques et des processus électoraux et de gouvernance ainsi que dans la vulgarisation des protocoles de la CEDEAO relatifs à la démocratie et à la bonne gouvernance. Les États membres sont censés « être assistés par la société civile pour mettre en place des mécanismes visant à renforcer les capacités des médias, des services de sécurité et du système judiciaire dans le but d'assurer efficacement le contrôle électoral, la sécurité et l'arbitrage³⁶ ». La société civile devrait « mener des activités visant à promouvoir des processus électoraux et de gouvernance crédibles et transparents, notamment à travers la sensibilisation, les ateliers de

35 *Ibidem*.

36 CPCC, Section VIII, N° 53 (l).

formation à l'intention des partis politiques, des organes de gestion électorale, des médias, des services de sécurité, des moniteurs et des observateurs électoraux³⁷. » Ces sections du CPCC sont très détaillées en ce qui concerne la définition des activités spécifiques qui doivent être menées en collaboration avec la société civile.

Un rôle remarquable de la société civile a été sa participation et le suivi du processus électoral afin d'assurer sa bonne gouvernance, surtout à travers l'observation des élections, l'éducation et la sensibilisation des électeurs ainsi qu'à travers le plaidoyer en faveur de sujets spécifiques liés à la gouvernance politique comme le renforcement de la participation politique des femmes. Les études de cas suivantes démontrent la façon dont la société civile a saisi cette opportunité afin de participer pleinement au renforcement de la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest.

Observation des élections

Deux études de cas seront utilisées afin d'illustrer le rôle de la société civile lors de l'observation des élections. Il s'agit de celle du FOSCAO et de celle de l'Équipe des observatrices des élections de l'Afrique de l'Ouest constituée par WACSI et le Réseau africain des femmes pour la paix et la sécurité (WIPSEN).

Observation d'élections en Afrique de l'Ouest par des OSC³⁸

L'expérience FOSCAO

La participation d'OSC dans les processus électoraux est inspirée par la nécessité de renforcer la participation des citoyens pour approfondir la pratique démocratique en Afrique de l'Ouest. [...]

L'engagement de la FOSCAO dans les élections de la sous-région a été précédé par la dominance de l'ONU et d'autres organisations non-gouvernementales internationales et locales. L'engagement de FOSCAO dans les processus

³⁷ *Ibidem*, N° 53 (k).

³⁸ WACSI, KAIPTC et GTZ, eds. 2009: *Conflict Prevention Resource Pack for Civilian Actors in West Africa*. Accra: West Africa Civil Society Institute, p.88-90

électoraux est affirmé par la nécessité de contribuer aux efforts pour l'intégration régionale en renforçant la démocratie et la bonne gouvernance.

Une fois de plus, la FOSCAO voit son rôle dans les processus électoraux comme une approche de prévention de conflits étant donné que la plupart des conflits dans la sous-région peut être attribuée à la mauvaise gestion des processus électoraux, déclenchée en partie par la tendance de certaines parties prenantes, spécialement des parties au pouvoir, de saboter la tenue d'élections sincères, libres et régulières dont les résultats refléteront la volonté de l'électorat.

Par conséquent, les missions d'observation d'élections de la FOSCAO visent à :

- Déterminer l'état préparatoire des élections en termes de matériel électoral entre autres ;
- Vérifier le climat sociopolitique dans lequel les élections sont menées ;
- Évaluer le degré de transparence et de crédibilité des élections ;
- Sensibiliser les acteurs pour entrelacer des initiatives de paix dans les processus électoraux.

Les phases d'une intervention typique de la FOSCAO des processus électoraux impliquent :

- Une mission pré-évaluation
- L'accréditation
- L'éducation des votants
- La formation d'observation d'élections (obligatoire) et la formation de prévention des conflits (facultatif)
- L'observation du jour de l'élection
- La diffusion du rapport d'élection

L'Équipe des Observatrices des Élections de l'Afrique de l'Ouest (WAWEO)

La notion d'avoir une équipe d'observation constituée exclusivement de femmes venait du désir de voir plus de femmes dépasser la périphérie et la marge de la politique pour avoir des positions de prise de décision dans tous les niveaux d'élaboration politique. Cela découle de la ferme conviction que quand les femmes, qui croient en le renforcement et la protection des droits ainsi que le développement des femmes, ont plus de pouvoir de décision, elles auront une influence sur la politique et amélioreront la vie des femmes dans leur circonscription. Non seulement les femmes profiteront de cela, mais aussi la société entière.

L'idée pour l'équipe d'observation des élections a été évoquée au second Forum de Politique des Femmes d'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire en novembre 2009. Ce Forum de Politique des Femmes est un forum annuel qui est coordonné par l'Institut de Société Civile de l'Afrique de l'Ouest et par le réseau Femmes en Paix et Sécurité (WIPSEN). Il convoque des femmes de différents pays de l'Afrique de l'Ouest et leur offre de l'espace pour la réflexion, le dialogue et pour penser stratégiquement aux questions politiques clés qui affectent le développement des femmes dans l'Afrique de l'Ouest. Le Forum de Politique de Femmes a identifié l'amélioration de la participation politique des femmes comme étant l'un des catalyseurs les plus importants pour responsabiliser les femmes dans l'Afrique de l'Ouest, pour les rendre capables d'atteindre leur potentiel maximal et de contribuer ainsi au développement de leur pays, région, continent et du monde.

Le forum a reconnu qu'en plus de surmonter les nombreux obstacles envers les femmes de l'Afrique de l'Ouest, la participation des femmes dans le processus de gouvernance électorale lui-même doit être améliorée pour un certain nombre de raisons.

- Pour offrir des modèles positifs, c.-à-dire augmenter le nombre d'observateurs féminins.
- Pour collecter des données crédibles pour la défense d'une réforme de gouvernement électoral qui assurera le fait que les lois et les processus administratifs ne désavantagent pas directement ou indirectement les femmes, et

- Pour rassurer que les processus électoraux étaient eux-mêmes sensibles aux différences entre les sexes.

La graine a été semée comme l'idée d'une équipe d'observation des élections constituée exclusivement de femmes en 2009 et a porté ses fruits en 2011 avec l'inauguration de l'équipe d'Observatrices des Élections de l'Afrique de l'Ouest (WAWEO).

WAWEO a un premier groupe composé de trente (30) femmes provenant de treize (13) pays membres de la CEDEAO. Les seuls pays de la région de la CEDEAO qui ne sont pas inclus en ce moment sont les pays lusophones (la Guinée-Bissau et le Cap Vert). Des efforts sont faits pour encourager les femmes sensibles aux différences entre les sexes et intéressées à faire avancer la responsabilisation et les droits des femmes dans ces pays à rejoindre WAWEO. La stratégie principale de WAWEO est de former une équipe forte composée de femmes capables, bien informées et sensibles aux différences entre les sexes de l'Afrique de l'Ouest qui seraient présentes dans chaque pays ouest-africain menant des élections pour les observer d'un point de vue de la problématique des sexes, collecter toute information pertinente qui doit être considérée afin de renforcer la participation des femmes, noter cela dans un rapport, le transmettre aux autorités appropriées pour une action subséquente et mettre en œuvre les actions suivantes nécessaires pour obtenir des résultats. Depuis son inauguration en 2011, l'équipe WAWEO a observé les élections au Libéria, au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Ghana, et dans les quatre derniers de ces pays, l'équipe n'a pas observé seulement comme une équipe indépendante WAWEO, mais aussi comme un membre de l'équipe d'observation des élections de la CEDEAO.

Les membres de WAWEO accomplissent l'observation générale des élections et se conforment au code de conduite pour l'observation des élections de la CEDEAO. Toutefois, ils ont une liste de contrôle supplémentaire pour leur permettre de glaner et de distiller les aspects dans le processus électoral qui affectent les femmes de façon positive ou bien négative.

Outre les exemples mentionnés ci-dessus, l'implication de la société civile dans les élections est réalisée par plusieurs groupes, aussi bien au niveau national que régional. D'autres groupes qui ont été impliqués dans l'observation des élections sont la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RHADDO), l'Observatoire indépendant des élections (GERDDES, Burkina

Faso), le Centre for Democracy and Development (CDD, Nigéria), le National Election Watch (NEW ; Sierra Leone), le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP), le WANEP et bien d'autres. Ces derniers temps, les groupes de la société civile organisée ont fusionné au niveau national afin de former des groupes d'observateurs nationaux alors qu'ils disposent également d'une organisation régionale des groupes d'observateurs nationaux des élections. Ces groupes d'observateurs nationaux des élections n'incluent pas seulement des ONG, mais aussi différentes organisations de la société civile, notamment des organisations confessionnelles, des syndicats, des associations de bénévoles et d'autres groupes.

Une nouvelle évolution de l'observation des élections par la société civile est ce que l'on appelle les « salles de crise ». Il s'agit d'observatoires constitués par des coalitions de la société civile au niveau national des pays de l'Afrique de l'Ouest pour surveiller les élections. Ces salles de crise ont été constituées par les organisations de la société civile au Nigéria, au Sénégal, en Sierra Leone, au Ghana et au Mali. L'Initiative de la société ouverte pour l'Afrique de l'Ouest (OSIWA), une fondation de défense des droits et d'octroi de subventions dans la région, a été un partenaire principal dans le processus de mise en place et d'utilisation de ces salles de crise.

WAWEO a observé que les femmes ont également contribué de façon très active à la mise en place et à l'utilisation des « salles de crise » électorales. Par exemple, les femmes de Sierra Leone ont établi une « salle de crise » féminine qui a créé une plateforme de dialogue avec les parties prenantes principales soutenant la participation féminine et la représentation des femmes lors d'élections pacifiques. Il s'agissait d'un mécanisme de coordination offrant aux femmes l'occasion de contribuer de manière significative à des élections pacifiques et crédibles, conformément à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il se composait de groupes de femmes et de jeunes qui étaient impliqués dans la surveillance des processus électoraux dans tout le pays avant, pendant et après les élections. Une salle de surveillance a été créée pendant les élections afin de constater des désaccords et y faire face avant qu'ils puissent causer des tensions.

La coalition qui a mis en place la salle de crise a également déployé 300 observatrices. L'équipe d'observation nationale de Sierra Leone, National Elections Watch (NEW), a déployé neuf mille observateurs au total. Plusieurs observatrices soutenues par IBIS en Sierra Leone ont participé à une formation

en matière d'observation d'élections sensible à l'égalité des sexes qui était organisée par WACSI.

Au Sénégal, une coalition de groupes de défense des droits des femmes a mis en place une salle de crise féminine afin de surveiller les élections. Elle était coordonnée par « Femmes Africa Solidarité » (FAS). Les observateurs ont fait remarquer que 45 % des observateurs des élections locales étaient des femmes.³⁹

En outre, compte tenu de la nature des élections en Afrique de l'Ouest et de leur tendance à déclencher des violences, la société civile organise également des campagnes en faveur de la paix pendant les élections. Par exemple, au Libéria, des femmes ordinaires et des femmes membres d'organisations civiques ont organisé des vigiles, ont jeûné et prié pour la paix pendant la période électorale. Elles ont également organisé des manifestations pour la paix et entrepris diverses activités afin de diffuser le message de paix.

Les droits de l'homme et la règle de droit

Faisant partie de l'agenda d'intégration régionale, le CPCC a l'objectif important « d'assurer la protection de l'égalité, l'accès à la justice et aux services sociaux pour tous devant la loi et de renforcer les institutions des droits de l'Homme et la justice dans la région à cet effet »⁴⁰. Ici, le rôle de la société civile est défini de la manière suivante : « Les organisations de la société civile doivent participer activement à l'adoption, à la réforme, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des pratiques liées aux droits de l'Homme au sein des États membres, et [...] elles doivent contrôler la conformité des États membres aux instruments des droits de l'Homme et sensibiliser les populations concernant les Protocoles de la CEDEAO ainsi que les instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme et à la règle de droit. »⁴¹

Les deux études de cas ci-dessous sont extraites de la contribution d'Alter, Helfer et McAllister à l'anthologie « A New International Human Rights Court for West Africa : the ECOWAS Community Court of Justice » publiée dans

39 Afadzinu, N., 2014: *Civil Society: The new watchdog*. Paper présenté pendant le workshop "Regional Sensitisation AML/CFT for civil society organisations". Abidjan, Cote d'Ivoire, Mars 26-28.

40 CPCC, Section VIII, No. 58.

41 CPCC, Section VIII, No. 57 (p)

« American Journal of International Law ». Elles illustrent clairement comment la société civile a joué plusieurs de ces rôles et indiquent les obstacles auxquels elle a fait face. En même temps, les études de cas mettent en évidence la volonté politique au niveau de la CEDEAO de renforcer ses institutions et de collaborer avec la société civile en vue d'atteindre l'objectif général de se conformer aux politiques et aux pratiques de la CEDEAO, ce qui favorisera l'intégration régionale.

Étude de cas 1 – Ebrima Manneh

Le cas de Chief Ebrima Manneh impliquait un reporter du Daily Observer qui a divulgué des informations apparaissant dans un article critique envers le gouvernement. Des agents des services de renseignement habillés en civil ont arrêté Manneh en juillet 2006. Il a disparu jusqu'en janvier 2007 quand des rapports ont annoncé qu'il était détenu à un poste de police local. Les fonctionnaires des services de renseignement et de la police ont nié qu'il était en détention. En mai 2007, l'ONG Media Foundation for West Africa a porté plainte à la Cour de justice de la CEDEAO accusant la Gambie de ne pas avoir respecté les Droits de l'Homme à de nombreuses reprises, demandant la libération de Manneh et le paiement d'une compensation pour ses lésions. La Gambie a refusé de répondre à la plainte et a ignoré plusieurs demandes de comparaître ou de déposer des documents, ce qui a retardé la procédure. En juin 2008, la Cour a décidé en faveur de Manneh, ordonnant la Gambie de le libérer de sa détention illégale sans tarder, de lui payer une indemnité de 100 000 \$ et de prendre en charge les dépens.

La Gambie a ignoré le jugement – une décision qui recevait beaucoup de publicité négative par les gouvernements, les organisations internationales et les ONG. Par exemple, l'International Press Institute a déclaré publiquement que « l'environnement des médias en Gambie a été hostile et dangereux pendant longtemps, mais le mépris flagrant du gouvernement envers les procédures légales de la CEDEAO représente un point faible. » De même, la Commission Africaine des Droits de l'Homme a appelé la Gambie à « se conformer immédiatement et entièrement » au jugement de la Cour de la CEDEAO.

Étude de cas 2 – Musa Saidu Khan

Le deuxième cas, concernant la détention et la torture de Musa Saidu Khan, a été plus dur à ignorer pour le gouvernement car le plaignant était en vie, a présenté des preuves claires de torture et a poursuivi le cas de la sécurité d'un autre pays. Après une tentative de coup d'État en 2006, le journal *Independent* a publié les noms des individus que l'Agence nationale de renseignements de la Gambie avait arrêtés. Peu de temps après et sans mandat, Saidu Khan, l'éditeur du journal, a été arrêté par des soldats et des policiers. Les agents de sécurité ont emmené Saidu Khan à un centre de détention où il a été retenu pendant vingt-deux jours et torturé à plusieurs reprises. Après tout, les responsables des services de renseignement ont relâché Saidu Khan, mais ils ont continué à observer ses mouvements et ont menacé sa famille, ce qui a entraîné en fin de compte la fuite de Saidu Khan et de sa famille.

Saidu Khan a porté plainte auprès du tribunal de la CEDEAO en 2007, avec le soutien de la Media Foundation for West Africa, pour demander une déclaration selon laquelle son arrestation et sa détention avaient été illégales, qu'il avait été torturé et qu'on lui avait refusé un procès équitable. Cette fois-ci, la Gambie a participé au processus. Elle a demandé à la Cour de justice de la CEDEAO de rejeter la poursuite sous prétexte que la Cour avait un manque de juridiction, que l'intervention de la Cour était « une offense à [sa] souveraineté » et que l'affaire devrait passer en jugement devant un tribunal national. En 2009, la Cour a prononcé une décision provisoire rejetant ces arguments.

L'attaque politique de la Gambie contre la Cour de la CEDEAO a eu lieu pendant la phase du fond du processus de Saidu Khan. Les fonctionnaires gambiens ont constaté que le gouvernement était « lésé » par le jugement dans le cas *Manneh* et qu'il avait « mis en place le processus politique pour mener l'affaire au niveau suivant et faire annuler la décision ». En septembre 2009, la Gambie a demandé une réunion d'experts gouvernementaux pour réviser le protocole de 2005 et pour limiter le pouvoir du tribunal. Plus important encore, la Gambie a essayé de limiter la juridiction du tribunal des droits de l'homme de la CEDEAO à des traités ratifiés par l'état défendeur et d'exiger l'épuisement des recours internes [...].

La commission de la CEDEAO (qui, après la réorganisation de 2006 mentionnée ci-dessus, a remplacé le Secrétariat Exécutif) a répondu aux propositions gambiennes en invoquant les procédures pour la participation publique dans la prise de décision de la CEDEAO. La commission a également invité des

avocats ouest-africains pour considérer l'amendement proposé en plusieurs parties. Sur la base de leur participation, le comité d'experts juridiques a recommandé de ne pas restreindre la juridiction du tribunal sur les Droits de l'Homme. En octobre 2009, le Conseil des ministres de la justice a adopté la recommandation du comité à l'unanimité – avec la conséquence que les propositions ont été rejetées implicitement le mois suivant lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères.

La Cour de justice de la Communauté

Un des points de repère pour évaluer le progrès en ce qui concerne la promotion des Droits de l'Homme et de la règle de droit est le rôle actif du Parlement et de la Cour de justice de la Communauté dans le processus de surveillance du respect des instruments des Droits de l'Homme et de la règle de droit par les États membres. La société civile veillait très activement à ce que le mandat de la Cour de justice de la Communauté soit élargi de façon à inclure la protection des Droits de l'Homme.

Mandat des droits de l'homme de la Cour de justice de la Communauté et rôle de la société civile⁴²

Dans le cadre de la révision de 1993 de la CEDEAO, les États membres ont convenu d'élargir la participation publique dans la CEDEAO en élargissant l'accès des groupes de société civile. Les ONG nationales étaient exclues de la participation dans la politique de la Communauté, mais les groupes de société civile régionaux pourraient être autorisés à observer des réunions publiques, à faire des présentations et à distribuer des documents. Ces réformes institutionnelles ont incité les groupes de société civile à se mobiliser au sein de la CEDEAO et à créer des organismes militants. En 2001, des ONG ont formé le Forum Ouest-Africain des Droits de l'Homme, une organisation parapluie qui a obtenu l'accréditation de la CEDEAO et a tenté d'influencer la politique communautaire. Ces opportunités concernant la mobilisation régionale en 2004 ont ouvert la voie pour les groupes des Droits de l'Homme afin de contribuer aux

42 Cet encadré est extrait de: Alter, K., Helfer, L. et McAllister, R., 2013: A New International Human Rights Court for West Africa: The ECOWAS Community Court of Justice. *American Journal of International Law* (107), p.737-779.

propositions pour élargir la juridiction de la Cour. L'accès des ONG était aussi important cinq ans plus tard, quand le gouvernement de la Gambie, mécontent du jugement rendu par la Cour contre lui, a proposé de réduire son autorité nouvellement acquise pour juger des cas concernant les Droits de l'Homme.

Une autre expansion de la compétence de la CEDEAO a été un précurseur important pour la transformation de la Cour de justice de la CEDEAO. En 2001, les États membres ont adopté un protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001 Good Governance Protocol) pour dissuader les coups militaires et les changements de gouvernement inconstitutionnels. Le protocole tissait de multiples références aux Droits de l'Homme dans le tissu d'un effort régional ambitieux pour favoriser la démocratie, la responsabilité, la transparence et l'État de droit. Il contenait aussi une clause qui promettait que la juridiction de la Cour de justice de la CEDEAO « doit être revue pour donner à la Cour le pouvoir de juger, entre autres, les cas liés au non-respect des Droits de l'Homme, après que toutes les tentatives de résoudre la matière au niveau national aient échoué. » Plus tard, ces développements ont donné un ancrage légal aux avocats des Droits de l'Homme quand ils ont exercé une pression ultérieurement pour donner une juridiction des Droits de l'Homme à la Cour.

Gouvernance des ressources naturelles

Un des objectifs principaux du CPCC est de promouvoir l'intégration régionale et le développement durable en Afrique de l'Ouest « pour assurer que les processus de gestion des ressources naturelles, y compris l'identification (exploration), l'attribution des marchés et l'exploitation, ainsi que le déboursement et l'utilisation des bénéfices issus de ces ressources, soient transparents, équitables, écologiques et garantissent le développement durable, la cohésion sociale et la stabilité [...] les ressources naturelles [...] se réfèrent à la terre, à l'eau, à l'environnement et à tous les objets naturels ou synthétiques se trouvant sur ou sous la terre, à l'intérieur et en dessous des nappes phréatiques et dans l'atmosphère, et pouvant être transformés pour produire de la valeur »⁴³. Il prévoit que « la CEDEAO doit faciliter la mise en place d'un réseau composé d'institutions gouvernementales, du secteur privé, d'ONG de surveillance des ressources et de structures communautaires en vue d'élaborer et d'appliquer des normes régionales en matière de gouvernance des ressources naturelles,

43 CPCC, Section VIII, N° 64.

Le rôle de la société civile dans l'intégration régionale ouest-africaine

inspirées des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux existants tels que le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPCK) et d'autres pactes assurant la transparence et la responsabilité »⁴⁴. Un exemple de la façon dont la société civile a assumé ce rôle est l'élaboration, le plaidoyer et l'adoption réussie de la politique minière de la CEDEAO par les États membres. En mai 2009, le Conseil des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO a achevé le processus d'adoption de la Directive de la CEDEAO sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier à Abuja. Ils ont reçu les félicitations de la société civile pour leur esprit de collaboration qui a caractérisé l'élaboration et l'adoption ultérieure de la politique minière. Lors d'une conférence de presse à Accra, les groupes de société civile qui faisaient partie de ce processus, ont fait remarquer dans leur communiqué de presse que « la Commission de la CEDEAO a initié une stratégie concertée pour développer la politique sous-régionale sur l'exploitation minière basée sur des normes de responsabilité élevées pour les compagnies minières et les gouvernements. « L'initiative incluait un processus de participation large qui a réuni les différentes parties prenantes, les fonctionnaires des gouvernements, les institutions financières internationales, les organisations de société civile (OSC) et les communautés minières. Nos organisations ont participé aux processus de consultation pour assurer que la politique de la CEDEAO relative aux mines soit favorable aux pauvres, respecte les droits environnementaux et les Droits de l'Homme et maintienne les gouvernements et les compagnies minières responsables par le biais de pratiques de la bonne gouvernance. »⁴⁵

Il ressort clairement des études de cas examinées ci-dessus que la société civile a contribué à promouvoir les nécessités des Ouest-Africains ordinaires dans le développement et la consolidation de la gouvernance politique et économique en Afrique de l'Ouest et dans le développement institutionnel et normatif de la protection des Droits de l'Homme, surtout au niveau régional. Toutefois, il existe des défis.

44 CPCC, Section VIII, N° 64, 65 a.

45 ECOWAS commended for action on mining. Ghanaweb.com, 2009.

Défis

Application des politiques régionales au niveau national et au niveau personnel

Il est peut-être drôle qu'un citoyen de la CEDEAO ait répondu à la question concernant la fonction de cette institution en disant qu'il s'agissait d'une équipe de football en Angleterre. Cela démontre à quel point le citoyen ordinaire de l'Afrique de l'Ouest est loin de connaître la CEDEAO et le processus d'intégration régionale et de s'identifier avec eux. Bien que les organisations de la société civile aient collaboré de manière très active et à différents niveaux avec la CEDEAO, il reste le défi de savoir à quel point les hommes, les femmes et les enfants ouest-africains s'approprient vraiment tout cela, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne bénéficient pas du plaidoyer actif et de la collaboration de la société civile avec la CEDEAO au niveau régional. Toutefois, l'organisation régionale doit se rapprocher des citoyens pour qu'ils s'identifient avec elle. Il est nécessaire d'établir des liens entre les processus de développement au niveau régional concernant l'intégration régionale et les développements locaux et nationaux qui affectent la vie des hommes et des femmes ordinaires. Ces liens font défaut. Les mécanismes qui doivent être mis en place au niveau national afin de relier les politiques régionales de la CEDEAO à la mise en œuvre au niveau national font encore défaut ou, si ces mécanismes sont présents, ils sont très faibles. Donc, même si la société civile fait de l'excellent travail au niveau national afin de consolider la gouvernance démocratique, par exemple, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, peu de mesures sont prises pour montrer comment cela est lié aux politiques supranationales de la CEDEAO visant à renforcer l'intégration régionale et à diffuser le concept de développement durable parmi tous les citoyens. La force exécutoire des jugements de la Cour de justice de la CEDEAO en représente un exemple. Un mécanisme devrait être mis en place dans tous les pays membres afin de garantir que les jugements de la Cour de justice de la CEDEAO seront pleinement exécutés au niveau national. L'absence dramatique de ce mécanisme pose donc des problèmes concernant l'exécution des jugements de la CEDEAO au niveau national. Il convient également de faire beaucoup plus afin de rehausser le niveau de sensibilisation et d'information en ce qui concerne l'existence de la CEDEAO et l'incidence de ses politiques et pratiques sur la vie des citoyens ordinaires de la CEDEAO. Les moyens de se tourner vers les gens ordinaires devraient être appliqués et plus de groupes de société civile devraient être encouragés et attirés à la

Le rôle de la société civile dans l'intégration régionale ouest-africaine

campagne d'intégration régionale. Il s'agit d'organes de la société civile proches des gens tels que les institutions religieuses, les institutions traditionnelles, les associations de bénévoles, les groupes professionnels et les médias.

Le Parlement de la CEDEAO

Le Parlement de la CEDEAO dans sa composition actuelle n'est pas vraiment représentatif des peuples de la CEDEAO. Les représentants ne sont pas élus par les citoyens pour les représenter au niveau régional. Ils sont sélectionnés par les parlementaires eux-mêmes afin de représenter le peuple, ce qui constitue un défi concernant la responsabilité. En outre, même si le CPCC donne mandat au Parlement communautaire de contrôler le « respect des Droits de l'Homme et des instruments de la règle de la loi par les États membres », le Parlement communautaire n'a qu'un rôle consultatif par rapport à la Commission de la CEDEAO qui formule et adopte diverses politiques. Certains efforts en cours de la part du Parlement lui-même et de la société civile ont pour objectif de réviser les documents actuels constitutifs du Parlement afin de le rendre plus représentatif des gens et de lui donner davantage de poids pour assumer un rôle dans la surveillance de la Commission. Lors de la cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire du Parlement en 2014 à Abuja, le Président actuel de la CEDEAO, John Mahama, a demandé le renforcement des pouvoirs du Parlement au titre de son utilité économique pour la région de l'Afrique de l'Ouest. Si le Parlement devenait plus représentatif, il pourrait constituer l'un des liens principaux entre les gens et le processus d'intégration régionale de la CEDEAO, entre le niveau local, national et régional. Les parlementaires représenteraient les besoins des Ouest-Africains ordinaires au sein du Parlement régional, promouvraient leurs intérêts et introduiraient les développements au niveau régional dans le discours au niveau national, aux fins de leur adoption et mise en œuvre et pour toucher la vie de ces Ouest-Africains ordinaires qu'ils représentent.

Faible participation de la société civile dans le cadre du Système d'Alerte Précoce

Actuellement, ECOWARN implique la société civile, en collaboration avec le WANEP, dans la collecte et la transmission d'informations sur des menaces possibles à la paix dans la région. Cela est bien documenté et a assez bien

fonctionné jusqu'à présent. Il reste néanmoins à trouver une façon de répondre aux alertes précoces. L'implication de la société civile semble s'arrêter au moment où les informations parviennent à la CEDEAO. Toutefois, comme Opoku l'indique : « la faiblesse principale d'ECOWARN a été son incapacité de générer l'Alerte Précoce. La préoccupation que le système d'Alerte Précoce est incapable de détecter les problèmes de conflits tout seul doit être pris en considération. Les OSC devraient être bien formés pour intervenir dans des conflits intraétatiques. »⁴⁶ Dans ce cas, une société civile engagée pourrait changer les choses en impliquant un large éventail d'acteurs, notamment de leaders d'opinion, de dirigeants traditionnels et religieux ainsi que d'associations de femmes et de jeunes.

Capacités et durabilité de la société civile

En prenant en considération les nombreux exemples cités dans cet article, il n'a plus aucun doute quant à la mesure dans laquelle les organisations de la société civile se sont impliquées dans le processus d'intégration régionale et quant à la façon dont leur implication a donné des résultats positifs pour les citoyens de la CEDEAO. Néanmoins, les défis pour le secteur de la société civile en Afrique de l'Ouest sont nombreux et doivent être surmontés afin de garantir que le secteur sera durable et que les progrès enregistrés ne s'éroderont pas.

Le Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest (WACSOF), la plateforme intermédiaire reconnue entre la CEDEAO et ses peuples, doit être renforcé afin de jouer pleinement son rôle. Ce renforcement est à la fois opérationnel et institutionnel et demande des investissements importants de ressources matérielles, humaines et financières.

Les déficiences de WACSOF reflètent la situation de la société civile dans la sous-région d'une manière générale. Cela comprend les faibles capacités institutionnelles et opérationnelles, la faible capacité à analyser, à planifier et à exécuter des programmes et des projets qui est liée au manque de main-d'œuvre qualifiée, aux ressources humaines, financières et matérielles insuffisantes, à la dépendance excessive à l'égard du financement par des donateurs et dans certains pays comme la Gambie, un cadre juridique et réglementaire négatif. Toutefois, on investit plus dans des programmes, au détriment du renforcement

46 Opoku, J.M, 2007: *West African Conflict Early Warning and Early Response System: The Role of Civil Society Organizations*. KAIPTC Paper No. 19., p.8-9.

des institutions et de l'expertise concernant leur efficacité et leur efficacie. Il existe donc une véritable menace à la capacité de la société civile à assumer les rôles exprimés de façon si éloquente dans le CPCC et ayant pour objectif de maintenir la stabilité politique et économique ainsi que la paix et la sécurité nécessaires pour l'intégration régionale dans la région. Il est important d'envisager sérieusement de nouvelles façons de mobiliser les ressources nécessaires pour le soutien du secteur de la société civile. Les États membres de la CEDEAO doivent porter un regard critique sur le financement de leur propre développement par le gouvernement et sur le soutien de la société civile dans leurs pays pour qu'elle assume leurs rôles. Les philanthropes de l'Afrique de l'Ouest devraient investir dans le développement et dans le soutien de la société civile plutôt que dans des œuvres caritatives. Ils devraient être incités à le faire et, par conséquent, les États membres de la CEDEAO doivent réviser leurs régimes fiscaux afin de stimuler ce type de philanthropie. Les organisations de la société civile devraient réviser leur « modèle d'affaires » en tant qu'organisations à but non lucratif et réfléchir d'une façon plus innovante à des questions concernant la mobilisation des ressources. En outre, les États membres de la CEDEAO doivent créer un cadre qui permet à la société civile de devenir un partenaire de développement efficace du gouvernement et du secteur privé.

Conclusion

La CEDEAO a fait du chemin dans le domaine de l'intégration régionale, surtout en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest. Cette organisation demeure le groupe régional économique de premier plan, particulièrement en ce qui concerne ses cadres normatifs progressifs et son rapport avec la société civile. Toutefois, il reste beaucoup à faire afin de transformer la « CEDEAO des États » en une « CEDEAO des Peuples ». Quelques années nous séparent de l'année 2020, l'échéance de la réalisation de la vision de la CEDEAO. Il est toujours possible de mettre en place les mécanismes et programmes pertinents et d'investir les ressources nécessaires. La CEDEAO et l'intégration régionale doivent jouer un rôle plus significatif dans la vie des peuples de l'Afrique de l'Ouest, et la société civile demeure un facteur essentiel pour la réalisation de cet objectif. Mon esprit s'envole à nouveau vers mon frère ivoirien parlant twi. Les liens qui nous unissent sont plus nombreux que ceux qui nous séparent. La paperasserie de l'intégration régionale devrait être utilisée plutôt afin de créer le fil conducteur qui relie le niveau régional à celui national et le niveau local à celui individuel.

Bibliographie

Alter, K., Helfer, L. et McAllister, R., 2013: A New International Human Rights Court for West Africa: The ECOWAS Community Court of Justice. *American Journal of International Law* (107), pp.737-779.

Afadzinu, N., 2014: *Civil Society: The new watchdog*. Paper présenté pendant le workshop “Regional Sensitisation AML/CFT for civil society organisations”. Abidjan, Cote d’Ivoire, Mars 26-28.

Afadzinu, N., 2013: *Promoting Leadership through the women and election observation initiative*. Paper présenté à “Annual Consultation of Commonwealth National Women’s Machineries (NWMs)”.

CEDEAO, 1999: *ECOWAS Mechanism for Conflict Prevention, Management, Resolution, Peacekeeping and Security*. [en ligne] Disponible sur : <<http://www.comm.ecowas.int/sec/?id=ap101299&lang=en>>.

CEDEAO Régulation MSC/REG. 1/01/08: *The ECOWAS Conflict Prevention Framework*. Section V, No. 24.

CIVICUS, 2012: *State of Civil Society 2011*. Johannesburg: World Alliance for Citizen Participation.

Ghanaweb, 2009: *ECOWAS commended for action on mining*. Ghanaweb [en ligne], 29 mai. Disponible sur: <<http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=162854>>. [Consulté le 23/10/2014].

Kaplan, A., 1994: *NGO, Civil Society and Capacity Building, Towards the development of a strategy*. Le Cap: Community development resource Association.

Nwankwo, O, 2011: *Reviewing the 50+ Years of Women’s Participation in Politics in Nigeria*. WACSERIES (2)1.

Obadare, E., 2014: *Civil Society and Development in West Africa: Issues, Problems and Doubts*. Working Paper 1, Accra: Institut Afrique de l’Ouest de la société civile.

Le rôle de la société civile dans l'intégration régionale ouest-africaine

Opoku, J.M, 2007: *West African Conflict Early Warning and Early Response System: The Role of Civil Society Organizations*. KAIPTC Paper, No. 19

Traité révisé de la Communauté Economique des États de l'Afrique, conclu à Cotonou le 24 juillet 1993, publié par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO. Art. 4.

Roberts, R., 2004: *The Social Dimension of Regional Integration in ECOWAS*. ILO Working Paper No. 49, Genève: International Labour Office.

Sesay, A. et Omotosho, M., 2011: *The Politics of Regional Integration in Africa*. WACSERIES (2)2.

Tolentino, C., 2011: *West Africa - Knowledge as the Main Problem of Regional Integration*. Dans: Tolentino, C. and Vogl, M. Sustainable Regional Integration in West Africa, Discussion Paper C 208, Bonn: ZEI.

Vandyck, C., 2013: WACSI présentation power point sur la société civile et sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Présentation lors d'une visite d'étude de neuf journalistes africains à WACSI le mercredi 5 Juin 2013, sous les auspices de la Deutsche Welle Akademie et du Secrétariat du Commonwealth.

WACSI, KAIPTC et GTZ, eds. 2009: *Conflict Prevention Resource Pack for Civilian Actors in West Africa*. Accra: Institut Afrique de l'Ouest de la société civile.

Stefan Fröhlich

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale - l'expérience européenne

Remarques introductives

Le terme de la société civile est un concept clé, qui est utilisé dans de nombreux livres et articles dans des contextes divers et de différentes façons. Il est ainsi difficile d'imposer une seule définition du terme, car tous d'entre eux se réfèrent à des phénomènes d'une complexité considérable. Certains chercheurs réclament que le concept fut employé la première fois par John Locke (1690), qui le décrit comme « une association basé sur l'état de droit formé par des hommes en état naturel pour protéger leur propriété » composé de la vie, la liberté et l'État (Armstrong, Gilson 2010, pp4). Pour le philosophe politique britannique la société civile (ci-après SC) était la force s'opposant au pouvoir oppressif de l'État, une fonction qui resta central jusqu'à aujourd'hui – nonobstant l'équation de Marx de la SC avec la « société bourgeoise ». Par conséquent le concept implique les domaines de la vie sociale qui sont organisés par des arrangements privés ou volontaires entre des individus et des groupes hors du contrôle de l'État – c'est-à-dire l'univers domestique, la sphère de l'économie, les activités culturelles et les interactions politiques (Held 1993, p.6).

Dans l'UE le terme devenait populaire pendant les révolutions contre les systèmes d'états répressifs des années 1980. Les gens qui allaient dans les rues ces jours-là développaient un concept de la société civile dans l'Est qui émergea en antithèse du concept totalitaire décrivant les états comme seule institution possédant toute autorité - ne pas central mais dispersé, ne pas organisé de manière verticale mais structuré de manière horizontale au fil de lignes volontaires et privées. Au même temps, l'idée fut proclamé comme

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale

antithèse du communisme et de la globalisation (WTO/IMF) par des mouvements de proteste ainsi que par des politiciens et des fonctionnaires de la soi-disant troisième voie, comme Blair ou Clinton qui, bien sûr, l'embrassèrent à cause de son objectif de la cohésion sociale et de la stabilité intérieure.

À ce point, il est important de se rappeler que depuis ce temps, la SC joue un rôle crucial dans les deux domaines, la légitimation et l'efficacité de la gouvernance globale/régionale (les deux critères en fonction desquels les gouvernements sont évalués). La SC ou les groupes de défense des droits par telle compréhension exposent principalement les domaines publics dans lesquels la transparence n'avance pas, s'adressent directement aux leaders politiques pour qu'ils expliquent leurs décisions et diffusent les informations sur les questions qui n'étaient pas communiqués et où la conformité n'a pas été atteinte. Ce dernier se réfère particulièrement aux questions politiques qui ont un caractère transnational – comme l'environnement, le commerce et les finances. Dans un tel monde postmoderne et globalisé, le régionalisme, et dans sa forme la plus développée l'UE, a été une réponse significative à la pression de la globalisation.

Finalement il est important de noter que la SC dans ce contexte-là implique sûrement plus que seulement la représentation. Ici, la légitimation démocratique signifie plus que d'avoir des représentants directement élus dans chaque enjeu politique - cela implique la participation active des nombreux ONG, réseaux globaux et réseaux sociaux qui constituent la SC, et à son meilleur, même la participation d'experts au gouvernement (voir, par exemple, la demande de la création d'un forum pour la SC par la Commission de la Gouvernance Globale en 1995).

Quelques perspectives théorétiques de l'interaction entre des types divers d'acteurs non-étatiques et de gouvernance internationale

Malgré toutes ces tendances progressives pendant les années 1980 et 1990, des problèmes apparurent dans l'UE pendant ces dernières années liés à l'échec de ses citoyens de voir l'union comme part clé de leur identité collective. Et bien sûr, même dans l'organisation régionale la plus avancée du monde dans ce sens, la question reste : en quelle mesure la formation d'une identité

collective est-elle possible au niveau régional si l'existence de fortes identités nationales pourrait réellement le voir comme une menace? Des chercheurs qui ont travaillé sur la question dans ce contexte ont posé la question entre la différence d'une communauté et une société. Selon la plupart d'entre eux, la première implique un sentiment d'appartenance et une compréhension commune de valeurs et de sens pendant que la seconde implique une perception plutôt rationnelle des intérêts communs (Kohler-Koch, 2010). Ils en sont venus à la conclusion que les processus de socialisation – apprendre des règles, sens et valeurs- sont plus crucial pour toute véritable formation d'une identité communautaire que n'importe quelle initiative prise « de haut en bas », comme la promotion de l'UE des symboles communs comme le drapeau ou l'hymne pendant les négociations pour une constitution européenne au début du XXIe siècle. Autrement dit, des types divers d'acteurs non-étatiques peuvent jouer un rôle crucial et être essentiel pour développer une dynamique de la socialisation plutôt horizontale au lieu de verticale.

En parlant de la SC dans l'UE, la question de représentation est particulièrement importante et a d'importantes implications théorétiques et pratiques. Le concept traditionnel de la représentation employé par les théoriciens de la démocratie fut critiqué particulièrement en relation avec des institutions supranationales comme la Commission. L'éloignement factuel ou allégé de l'institution principale de l'UE de certaines cohérences au niveau national rend le rôle de la SC comme fournisseur de canaux de représentation alternatifs spécialement « utile en termes de dynamique de bas en haut bien que de haut en bas » (Armstrong, Gilson p.8). En ce cas-là, la SC peut jouer un rôle de liaison entre les citoyens et les structures politiques. Pourtant la question reste si les organisations prétendant de représenter différents aspects parmi la SC Européenne sont vraiment prêtes à aider à rapprocher les citoyens et l'UE. En effet, la Commission Européenne a développé une nouvelle « stratégie de communication» en 2005 – dont les éléments principaux sont le livre blanc sur une Politique de Communication Européenne de 2006, la contribution de la Commission à la période de réflexion, le soi-dit Plan D pour Démocratie, Dialogue et Débat (2005) et « Communicating Europe in Partnership», un report présenté par la Commission au Parlement Européen et au Conseil en 2007. Toutefois, en regardant les données empiriques de ces initiatives d'impliquer la SC il reste un grand scepticisme en quelle mesure elles ont vraiment achevés plus que seulement évoquer une telle participation à communiquer l'Europe (Monaghan, 2008, p.18). Après tout, la plupart des organisations auxquels la

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale

stratégie de communication de la Commission s'adressa pendant le débat sur l'avenir de l'Europe à ce temps-là se sentirent exclus des discussions formelles de la Convention et restreints au rôle d'un fournisseur de documents passif sur le site web de l'UE. La cause de cela fut certainement aussi le manque d'une orientation claire de la Commission concernant leurs attentes et leurs objectifs, le résultat fut un manque de cohérence entre les nombreux acteurs impliqués, des redondances et des problèmes avec l'exécution et l'évaluation. D'autre part, la Commission impliqua dès le départ ces organisations basés à Bruxelles qui ont été là et qui ont fait du lobbying pour leurs propres intérêts depuis le lobbying professionnel à Bruxelles eut commencé dans les années 1980.

En partie, ce décalage entre la réalité et les attentes est le résultat de la perception toujours répandue que la SC et la représentation sont des « adversaires conceptuels » (Kohler-Koch, 2010, p.100). La SC est généralement lié à l'idée de participation, qui est considéré d'avoir plus de légitimité démocratique que la représentation – qui a son tour n'implique pas toujours d'impliquer les citoyens, c'est à dire c'est un concept insaisissable et de multiple facettes (Sartori, 1968, p. 465). De plus, le concept de représentation est lié à l'Etat – et depuis la Révolution Française à l'Etat national. L'UE n'est pourtant pas un Etat! C'est pourquoi l'UE/la Commission commença à repenser le concept de représentation pour structurer son interaction avec les organisations intermédiaires et pour le plus grand nombre possible particulièrement autour des questions d'une politique et d'un commerce européen renforcé, un objectif très ambitieux dans le fait que les associations des pays avec un standard social élevé ont tendance à protéger leur propre standard au lieu de trouver un standard européen moins élevé mais commun (Smismans, 2002, p.23). Depuis 1998 la DG Commerce dans la Commission organisa des réunions avec des ONG et institutionnalisa graduellement un dialogue structuré sur des sujets spécifiques. Ce qui commençait au niveau de la DG Commerce devenait rapidement un partenariat transversal entre des DG différentes, avec un effet particulier sur la rédaction de la Charte des Droits fondamentaux de l'UE rédigé par le Conseil. Bien que les ONG n'avaient pas de rôle formel dans le Conseil, leur impacte informel par des lettres et des contacts directs avec les membres du Conseil par des gouvernements nationaux et des parlements, l'EP et la Commission elle-même contribuèrent aux êtres de la Charte vu comme des représentatifs de valeurs européennes communes.

Dans ce contexte-là, les chercheurs ont tendance à surestimer la contribution de la SC à la légitimation démocratique de l'UE, qui n'est dans la réalité politique souvent pas lié au concept de la représentation. Dans son livre blanc sur la gouvernance Européenne, la commission souligne le « capital de légitimation » énorme d'un dialogue cernant avec les OSC par « créer des liens avec les citoyens par la voie de démocratie régionale et locale » (COM (2001) 428 final, 25 juillet 2001). Dans la pratique politique, toutefois, la représentation dans le sens de « représentation de responsabilité » ne marche pas facilement et le système compliqué sur différents niveaux de l'UE rends les relations directes entre les représentants et les représentés difficile. La rhétorique des OSC et la demande spécifique des institutions de l'UE transmettent une image de la représentation qui se trouve en contraste à la pratique politique. Bien que le dialogue de la Commission ave la SC a été prévu pour fournir l'inclusion ascendante des exclus, les OSC restent distants des acteurs, dans le cas des ONG encore plus que dans le cas des associations de commerce et la communication directe au niveau de base. Finalement, il y a une tension entre d'un côté la définition étendue de la SC par la Commission, incluant toute forme de forum participatif ou consultatif donnant sa légitimité, et, de l'autre côté, ses propositions d'institutionnaliser les contacts avec la SC qui sont principalement situés au secteur des ONG.

Un autre conflit surgit de la dichotomie entre légitimité et légitimation : la première implique la « capacité d'un système d'engendrer et de maintenir la croyance que les institutions politiques existantes sont les meilleures pour la société » (Lipset, 1984, p.84) – ou, comme Schmitter le décrit, l'« expectation partagée entre les acteurs dans un arrangement de pouvoir asymétrique [...] » (Schmitter, 2001, p2). Cela implique que les actions de ceux qui règnent sont volontairement acceptés et hors conviction par ceux qui sont gouvernés, signifiant que la légitimité transforme le pouvoir en autorité de régner. La légitimation de l'autre côté cherche des moyens possibles pour rassurer la légitimité pour l'autorité dirigeante. Selon le sociologue allemand Max Weber et son œuvre classique « La Théorie de l'Organisation Sociale et Economique » il y a une approche en trois volets à ce concept : un type rationnel, un type traditionnel et un type charismatique d'autorité légitime (Weber, 1946, p.328). Plus récemment, les chercheurs qui travaillent sur cette question identifient des types de légitimation différents, entre eux comme l'exemple le plus connues mécanismes produits et entrants pour la SC pour accepter le leadership. Fritz Scharpf suggéra que la légitimité entrante implique la sélection démocratique

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale

des titulaires de charge publique, l'approbation électorale et la consultation publique, tandis que la légitimité produite se réfère à l'assistance directe aux besoins publics et aux préférences de l'autorité souveraine (Scharpf, 1977).

Au niveau supranational de l'UE les choses sont particulièrement difficiles dans le contexte de prise de décision. L'identité politique, la fidélité et l'affiliation n'opèrent pas de la même façon dans les différents niveaux de la gouvernance (Wallace, 1993, p.100). Pendant que la légitimité entrante est accordé par le PE, qui est élu direct, la participation et la consultation des citoyens et plus de transparence dans la prise de décision (gouvernement par le peuple), la légitimité produite implique plus d'efficience dans la fourniture de biens et des services et une plus grande capacité de résolution de problèmes. Le problème est que, toutefois, la légitimité est accordé par les Etats membres et leurs représentants démocratiques, opérant à différents niveaux, indirectement, ce qui signifie que les autorités supranationales s'appuyèrent traditionnellement sur ce qu'on appelle la « légitimité déléguée » (Höreth, 1998). Pour compléter le domaine de la recherche sur la légitimité démocratique, d'autres ont ajouté le type de la « légitimité constitutionnelle », comme laquelle qui fournit une légitimation formelle par la loi européenne et internationale (gouvernement étatique).

La plupart des chercheurs soutient que, en examinant la pratique de prise décision de l'UE, l'utilisation de légitimité produite et de légitimité « déléguée » explique au mieux un soutien rassurant pour les institutions et la politique de l'UE (Fröhlich, 2004). Ils argumentent que l'UE est suffisamment légitimée par la référence aux Etats membres comme source de soutien populaire et que les institutions de l'UE ont seulement une capacité limitée pour influencer les représentants des Etats membres pendant la prise de décision et de contrôler les administrations nationales pendant l'exécution, qui, depuis le Traité de Lisbonne, ont été accordé du pouvoir supplémentaire dans le système de gouvernance de l'UE (Moravcsik, 2002). Il y a cependant un autre groupe de chercheurs qui suggèrent que, vice versa, il y a seulement un rôle limité du PE et de parlements nationaux dans ce système, et que surtout les élections pour le PE ne furent pas très populaires entre les politiciens nationaux et les peuples des Etats membres (Hix, 2008).

Ces développements et, en parallèle de cela, européanisation croissante de différentes politiques depuis Maastricht et la séparation des sphères d'activités nationales et supranationales ont mené à la demande des deux, des leaders

nationaux et des OSC, de plus de transparence et responsabilité de la part des élites européennes. A la fin, cela déclencha une dynamique pour des OSC dans l'Europe d'aujourd'hui de devenir des organisations englobantes, qui ne rassemblent non seulement des intérêts, mais qui règlent aussi des conflits sociaux. Les citoyens dans l'UE s'ont accommodé au système l'audience de respectives parties prenantes accepte le résultat du règlement de conflits comme légitime – bien qu'il est vrai que les associations et les décideurs politiques se trouvent face à beaucoup plus de surveillance publique au niveau national qu'au niveau européen.

La société civile dans le discours institutionnel de l'UE

Il y a seulement peu de temps, depuis le milieu des années 1990, qu'un lien normatif entre les organisations intermédiaires et la légitime gouvernance européenne a été fait. Les premiers pas dans cette direction furent l'adoption du TEU et l'instauration formelle d'une citoyenneté européenne (Pinheiro 1993). L'idée fut d'inclure les représentants de la SC dans la prise de décision de l'UE, ainsi d'essayer de améliorer le manque de confiance entre les élites européennes et les citoyens (Parlement Européen 1996 ; Commission 2001a et b). Néanmoins la rejection du projet de Constitution en 2005 et du traité de Lisbonne en 2008 transformèrent les attentes plutôt positives du début des années 2000 (en ce qui concerne plus de participation de la SC, un « plus » d'Europe et un fonctionnement amélioré des institutions) en une sensation de paralysie.

Il y eut plusieurs raisons pourquoi cela commença à ce moment précis et pourquoi cela se produit.

1. Le consensus permissif sur la prise de décision supranationale et les réformes institutionnelles décroissait depuis les années 1980 – et puis particulièrement depuis le milieu des années 1990. Jusque-là, les sociétés des Etats membres soutinrent principalement l'intégration et un transfert supplémentaire à l'UE surtout pour des raisons utilitaires (des avantages économiques).
2. L'intervention croissante de l'UE en ce qui concerne l'eupéanisation d'une variété de domaines politiques (en particulier la politique migratoire, l'éducation et la culture, la protection sociale et la politique étrangère) créa une sensation entre les leaders nationaux et les citoyens des Etats membres

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale

que le processus d'intégration pourrait complètement redéfinir les frontières politiques en Europe et remanier la balance du pouvoir entre le niveau national et l'UE en faveur de la dernière (Bulmer, 2007).

3. Malgré tous les aspects positifs de l'approfondissement, la perception de la société fut que l'UE était incapable de protéger ses citoyens des effets négatifs de la globalisation (migration laborale, externalisation etc.), ainsi menant à une transformation profonde du système socioéconomique et politique au niveau national ; cette sensation fut nourri par la perception d'une stagnation économique et de ce qui fut appelé « Euroscélrose » (Scharpf, 1997).
4. L'activisme toujours croissant des institutions de l'UE, l'établissement de nouveaux standards transnationaux et l'introduction de nouveaux concepts comme la subsidiarité, la proportionnalité, l'égalité de traitement, l'évaluation etc. encouragea la résistance entre les sociétés pour maintenir les intérêts nationaux et défendre leurs constitutions nationales.
5. Finalement, l'inefficacité alléguée et le manque de responsabilité de certains fonctionnaires européens (résultant en allégations de corruption, de bureaucraties sales etc.) menèrent à une résistance répandue et une intériorité renforcé par les Etats membre et leurs circonscriptions.

Tous ces développements s'étendirent à tous les niveaux de la gouvernance de l'UE et ils menèrent à la demande des leaders nationaux et des groupes de la SC à plus de transparence et plus de responsabilité des élites de l'UE. A la fin, deux institutions surtout, firent référence à cette idée/à ce concept et initièrent un discours – la Commission (avec son document de discussion « La Commission et les ONG » de 2000 et le papier blanc « sur la gouvernance de l'UE » de 2001 – Höreth, 2001 ; Ericson 2001) et le Comité économique et social européen (CES) avec son « Initiative d'Europe des Citoyens » et son « Option d'Initiative Propre » sur le rôle et la contribution des OSC dans l'édification de l'Europe en 1999 – liant pour la première fois la SC au problème de légitimation de l'UE. Pendant cette période les OSC développèrent une activité importante dans la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Concernant la facilité avec laquelle les deux institutions élargirent le concept de l'inclusion de la SC, l'idée en tant que telle était clairement un succès. La SC devint un air populaire au niveau de l'UE. Le CES semble avoir été capable de vendre son discours dans le sens d'une relation prometteuse de l'institution avec beaucoup d'OSC. Et le discours du CES a évidemment influé le débat

sur le Livre Blanc. Les deux, le Livre Blanc et le groupe de travail sur la « participation et la consultation de la SC », mis en place par la Commission utilisent explicitement la définition de la SC fourni par le CES et reconnaissent le rôle de la Commission.

En ce qui concerne la Commission, le succès du discours en termes d'expansion pourrait paradoxalement contrevenir son potentiel de changer la réalité. Le problème est l'utilisation de la définition de la SC encore plus vaste de la Commission. Le discours sur la question peut être utilisé par un nombre croissant d'acteurs politiques pendant que Bruxelles s'éloigne d'une définition précise du concept. Tant que le dialogue fut utilisé pour intégrer les ONG dans le secteur social, les objectifs étaient clairs. Depuis que la Commission adopta la définition des ONG du CES, qui inclut les partenaires sociaux, la stratégie devint plus déroutante. C'est plus déroutant quand les partenaires sociaux, les ONG et les communautés épistémiques sont placées ensemble dans le creuset de la SC par toutes différentes sortes de comités consultatifs. En outre, la Commission ne fournit aucun critère comment l'Etat devrait-il structurer sa relation avec eux, au contraire, elle souligne l'indépendance des OSC face à l'Etat. La participation croissante des organisations intermédiaires peut surement renforcer la légitimité de l'UE, mais peut, comme dans le cas d'obtenir des standards communs européens, aussi avoir un effet contreproductif si les associations organisés au niveau de l'UE poursuivent des intérêts plutôt nationaux au lieu des intérêts européens.

En résumé, bien que la Commission s'efforça à renforcer la représentation en termes de « responsabilité », il est évident que cela est difficile à réaliser en pratique étant donné le système compliqué de gouvernance multiniveaux de l'UE. La demande explicite d'une large participation des OSC transmet plutôt une « image de représentation qui contraste avec la réalité. Les OSC européennes sont éloignées des parties prenantes, encore plus dans le cas des ONG que dans le cas des associations de commerce et la communication directe avec le niveau de base est ... marginale » (Kohler-Koch : 112). A la fin, la représentation n'est pas valide à cause d'une autorisation formelle, mais car les citoyens adoptèrent le système et acceptent jusqu'à présent les résultats de la prise de décision de l'UE comme légitimes.

La participation citoyenne active - expectations et problèmes

Malgré l'activisme accru des représentants de l'UE ils y restent quatre problèmes concernant la participation active : Premièrement il y a un manque de ressources et de structures d'opportunité pour la participation de diverses organisations de la société au niveau supranational (Andreev, 2008, p.215). Les groupes citoyens plutôt petits et les individus ont en particulier des difficultés à accéder aux délibérations supranationales car soit ils ne sont pas enregistré auprès de l'institution respective de l'UE, soit ils sont discriminés face aux unions de commerce plus larges ou aux confédérations des employeurs.

Deuxièmement, la définition habituelle de la SC européenne était trompeusement utilisée pour dénoter les grandes entreprises transnationales et les lobbyistes pendant qu'un nombre relativement petit de véritables organisations, groupes ou individus citoyens européens étaient admis comme partie prenante dans la prise de décision de l'UE (Andersen et Eliassen, 1998). Ces groupes plutôt petits ne bénéficièrent pas autant des ressources financières et conceptuelles que leurs contreparties plus larges. La Commission manque d'une compréhension claire des types d'organisations différents et de leur situation financière pour développer une approche plus réaliste du financement. Vice versa, il est très problématique si les groupes de lobbying basés à Bruxelles, qui sont censés à agir indépendamment des institutions l'UE reçoivent des fonds d'eux pour se lancer dans des projets visés à renforcer la sensibilisation de la valeur ajoutée de l'UE.

Troisièmement, la minceur du concept de la citoyenneté supranationale et le manque d'identité européenne menèrent à un déficit prononcé de participation politique du côté des individus et des partis politiques au niveau supranational (Magnet, 2003) ; un problème de droit et de ressources.

Quatrièmement, le problème crucial est que la participation de la SC est principalement coordonnée et sponsorisé par des instances supérieures (Commission)! La raison principale pour cela ne fut pas l'accès privilégié pour les grandes organisations internationales, mais la façon inexplicable des représentants de ces organisations de se relier à leurs membres et le public européen en général avant, pendant et après la participation au niveau supranational.

Conclusion

Malgré la réalisation du marché commun à succès, l'adoption de l'Euro et l'élargissement, le plus l'UE changea, le plus d'opposition elle provoqua au niveau national et aussi au niveau supranational. La valeur ajoutée à l'UE est moins évidente et plus difficile de convaincre le public de son importance, c'est pourquoi le peuple a commencé se soucier de ce projet allant des élites vers les citoyens.

Les discussions n'ont pas payé toujours l'attention aux citoyens et aux élites nationales jusqu'à récemment. Donc il y eut un besoin acute de recouvrir la dimension de légitimation par la base avec davantage de précision. Les types de légitimation traditionnels comme la légitimation déléguée et la légitimation produite ne peuvent pas être appliqués seuls, mais doivent être complétés avec les formes de légitimation entrante et des moyens constitutionnels.

En dépit des avancées majeures faites par les institutions pour inclure la SC dans la prise de décision supranationale, il y eut des problèmes persistants qui empêchèrent les élites de l'UE de combler le fossé de légitimation. Les opportunités de participation limitées, le manque de ressources, la sélection de SC et de partenaires de groupes d'intérêts biaisé et le concept de la citoyenneté européenne insuffisamment développé furent quelques problèmes distingués dans ce document.

Au-delà, la commission sous-estimait qu'il y eut des associations venant de pays qui eurent des différents standards et qui préférèrent protéger leur propre standard au lieu d'obtenir un standard commun, mais moins élevé, européen. La Commission pensa aussi que le dialogue renforcé avec les associations rendrait le processus d'intégration l'UE plus inclusif. Néanmoins, pendant que les groupes les plus faibles ou exclus se trouvent face à des grandes difficultés à s'organiser au niveau national, leur organisation au niveau supranational semble être encore plus problématique. A ce point-là il faut pourtant ajouter que le rôle croissant de la SC dans la prise de décision est seulement acceptable dans la mesure où ils sont capables de démontrer les valeurs démocratiques en terme de responsabilité, de démocratie interne, si ils ont une vaste base pan-européenne et des bons mécanismes internes de consultation.

En conséquence, plus de soutien pour la création de capacités en termes d'attribution de ressources, d'édification d'un cadre de stratégies de recrutement

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale

et de personnel serait une avancée importante pour combler le fossé entre d'un côté les grandes attentes lancées par les initiatives de l'UE pour accroître l'implication des OSC dans le processus de l'intégration et de l'autre côté le résultat politique en pratique. Une autre avancée serait sûrement le développement et le renforcement de multiples liens entre les organisations nationales dans différents pays, entre les organisations nationales et les organisations au niveau de l'UE et entre les organisations nationales et les institutions de l'UE.

Bibliographie

Andersen, S. S. et Eliassen, Kjell A. (eds.), 1998. EU Lobbying – Towards Political Segmentation in the European Union? Dans : Clays, P-H., Gobin, C., Smets, I. et Winand, P. (eds.). *Lobbying, Pluralism and European Integration*, Bruxelles: European Interuniversity Press, pp. 167-82.

Andreev, S., 2008. Legitimizing the Union: Dilemmas of Citizens' and National Elites's Inclusion in a Multilevel Europe. *Journal of Contemporary European Research*, 4(3), pp.209-223.

Armstrong, D. et Gilson, J., 2010. Introduction: civil society and international governance. Dans : Armstrong, D., Bello, V., Gilson, J. et Spini, D. (eds.): *Civil Society and International Governance: The Role of Non-State Actors in Global and Regional Regulatory Frameworks*. Milton Park: Routledge, pp. 1-12.

Bulmer, S., 2007. Theorizing Europeanization. Dans : Graziano, P. et Vink, M. (eds.). *Europeanization: New Research Agendas*. Londrès: Palgrave/Macmillan, pp. 46-58.

Comission européenne, 2000. *The Commission and NGOs : building a stronger partnership*. Discussion Paper, COM(2000) 11.

Commission européenne, 2001. *European Governance - A White Paper*. O.J. C 278/1.

Commission européenne, 2001b. Rapport du Groupe de travail sur la consultation et la participation de la société civile. Rapporteur: M. Kroeger.

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Conseil économique et social européen et au Comité des régions, 2005. *The Commission's contribution to the period of reflection and beyond: Plan-D for Democracy, Dialogue and Debate*. COM(2005) 494 final.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Conseil économique et social européen et au Comité des régions, 2007. *Communicating Europe in Partnership*. COM(2007) 568 final.

Le rôle de la société civile dans le processus de l'intégration régionale

Eriksen, E. O., 2001. Governance or Democracy? The White Paper on European Governance. Dans : Joerges, C., Meny, Y., Weiler, J.H.H. (eds.). Jean Monnet Working Paper, n°6, *01 Symposium: Mountain or Molehill? A Critical Appraisal of the Commission White Paper on Governance*, COM: 428.

Fröhlich, S., 2004. *The Difficulties of EU Governance*, Francfort: Peter Lang.

Held, D., 1993. *Political Theory and the Modern State*. Cambridge: Polity Press.

Hix, S. 2008. *What's wrong with the European Union and how to fix it*. Cambridge: Polity Press.

Höreth, M., 1998. *The Trilemma of Legitimacy – Multilevel governance in the EU and the problem of democracy*. ZEI Discussion Paper, C 11, Bonn: ZEI.

Höreth, M., 2001. *The European Commission's White Paper Governance: A 'Tool-Kit' for closing the legitimacy gap of EU policymaking?* ZEI Discussion Paper, C 94, Bonn: ZEI.

Kohler-Koch, B., 2010. Civil Society and EU democracy: 'astroturf' representation? *Journal of European Public Policy*, 17(1), pp.100-116.

Lipset, S. M., 1984. *Political Man: The Social Bases of Politics*. New York: Anchor Books 1960.

Magnette, P., 2003. European Governance and Civic Participation: Beyond Elitist Citizenship? *Political Studies*, 51, pp.144-160.

Monaghan, E., 2008. Communicating Europe: The Role of Organized Civil Society. *Journal of Contemporary European Research*, 4(1), pp.18-31.

Moravcsik, A., 2002. In Defence of the Democratic Deficit: Reassessing Legitimacy in the European Union. *Journal of Common Market Studies*, 40(4), pp. 603-624.

Parlement Européen, 1996. *Rapport sur la consultation publique "The Intergovernmental Conference 1996: The European Parliament - A Heaven for the Concerns of the Citizens"*. A4-0068/96.

Pinheiro, J., 1993. *Communication to the Commission*. SEC (93) 1246/3.

Sartori, G., 1968. Representation, Representational systems. *International Encyclopedia of the Social Sciences*, 13, pp.465-474.

Smismans, S., 2002. Civil Society in European Institutional Discourses. *Les Cahiers européens de Sciences Po*, No04/2002, Paris: Sciences Po.

Scharpf, F. 1997. Economic Integration, Democracy and the Welfare State. *Journal of European Public Policy*, 4(1), pp.18-36.

Schmitter, P. C., 2001. *What is there to legitimize in the EU ... and how might this be accomplished?* Jean Monnet Working paper, No. 6/01. Cambridge: Harvard Law School European Union Program.

Weber, M., 1946. *From Max Weber: Essays in Sociology*. New York: Oxford University Press.

Wallace, H., 1993. Deepening and Widening. Problems of Legitimacy for the EC. Dans : Garcia, S. (ed.). *European Identity and the Search for Legitimacy*. Londrès : Pinter, pp.95-105.

Abadarahmane Ngaidé

L'influence des mentalités et de la culture dans la formulation de politiques d'intégration régionale – histoire et éléments de discussion

*« Le travail limite de la culture exige une rencontre avec la « nouveauté » qui ne s'inscrit pas dans le continuum du passé et du présent. Il crée un sens du nouveau comme acte insurgent et traduction culturelle. Un tel art ne se borne pas à rappeler le passé comme cause sociale ou un précédent historique ; il renouvelle le passé et le reconfigure comme un espace « interstitiel » contingent, qui innove et interrompt la performance du présent. Le « passé-présent » devient un aspect de la nécessité, non de la nostalgie de vivre »¹. [Homi K. Bhabha, 2007 *Les lieux de la culture*. Une théorie postcoloniale, Paris, Payot, p. 38].*

« La coutume est plus sûre que la loi » [Euripide].

Pour introduire : co-produire la société

La problématique qu'on nous demande de traiter est très complexe. En effet, elle allie trois paradigmes à partir desquels, les hommes instituent et interprètent leur *vécu réel*, gouvernent leur commerce social et organisent leurs imaginaires.

Jusqu'ici, aucun peuple au monde ne s'est développé en dehors de la mentalité ambiante dans laquelle il vit depuis la mise en place des mécanismes de sa gouvernance interne et d'exploitation de son environnement le plus immédiat. Ces trois paradigmes (*mentalités* -au pluriel- *culture* et *formulation politique*) semblent reproduire une préoccupation longtemps exprimée et conceptualisée par divers spécialistes des questions historiques contemporaines à la lumière

1 Souligné par nous.

du passé récent². La nécessité, voire l'obligation de réinterroger, partout dans le monde, l'enseignement de l'histoire des mentalités et des représentations du passé –non lointain- de la seconde moitié du XXe siècle à nos jours, s'impose afin de mieux comprendre les enjeux qui tournent autour de la revitalisation des cultures ethniques, ou dites « nationales » et les luttes qu'elle génère de par le monde. Une analyse poussée, de la *représentation* de la *frontière* entre le *vécu réel* et *l'imaginaire* tels qu'ils s'articulent ensemble pour *co-produire* ces pluralités de pratiques que nous constatons dans la gestion des États africains, dans le comportement des élites, et même des citoyens, n'a pas encore vraiment préoccupé les sciences sociales et humaines en Afrique.

L'histoire du nationalisme précolonial, néocolonial, les agendas des universités et des instituts de recherche affiliés à ceux du monde occidental ont eu toujours tendance à reproduire tous les stéréotypes avec lesquels les systèmes de régulation sociale endogène sont décrits, catégorisés, voire déclassés. Ils sont rarement analysés et interrogés pour servir de base afin de mieux comprendre les comportements quotidiens de tous ces acteurs impliqués dans le fonctionnement de la société. L'histoire des mentalités telles qu'elles se reconstruisent n'a jamais préoccupé les sciences sociales ou humaines en Afrique. Même si des travaux existent, par-ci, et par-là, ils restent dans le cercle restreint des « initiés », et sont peu utilisés pour penser le politique à partir des figures qu'il présente dans l'espace public dont la sphère ne cesse de s'élargir, couvrant, ou s'ouvrant à d'autres modes de solidarités en émergence.

Les mondes africains ont d'abord multiplié leurs rencontres entre eux-mêmes, avant de pouvoir ensuite s'ouvrir à d'autres civilisations ayant leurs propres normes. Ils ont adopté la plupart de ces modes de fonctionnement importés, démultipliant ou restreignant leurs sphères d'influence, voire en les *syncrétisant* produisant, par là, des normes hybrides. Ces éléments disparates sont donc venus se superposer sur d'autres réalités *pré-existantes et toujours vivantes*, car elles s'appliquent quotidiennement, et dans tous les secteurs de la vie nationale. Depuis les indépendances, les États, les gouvernements et les élites politiques, intellectuelles et militaires africaines se sont occupés à d'autres programmes

2 Lire à ce propos le texte de François Bédarida : « La contribution du savoir historique et la responsabilité des historiens face au monde présent » [« En guise de préface »] à l'ouvrage édité par l'Unesco/CISH en 2005 intitulé *Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle*. Paris : Unesco/CISH, pp.9-12 (Unesco/CISH, 2005. *Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle*. Paris : Unesco.). Signalons que cet ouvrage fait suite à un colloque tenu à Bamako en 1999 sur le même thème.

que ceux de la promotion de la culture endogène et de sa centralité dans toute entreprise de développement. Tous ces acteurs ont été piégés par les normes héritées de l'État colonial centralisateur et imposées comme la seule issue possible. Rares, sont les États africains qui n'ont pas connu le parti unique et les régimes successifs des colonels, jusqu'aux capitaines sans soucis d'une véritable décentralisation³.

Tous ces soubresauts semblent déterminer que l'État-nation, tel qu'il a toujours fonctionné, n'a pas porté les fruits escomptés. Car partout sur le continent, nous avons connu et nous connaissons encore des guerres et autres conflits qui tirent l'une de leurs ressources de la marginalisation progressive de groupes constitués, et dont la survie au sein de ceux dominants se pose comme une véritable problématique. Le modèle d'intégration nationale en expérimentation, depuis plus de cinquante ans, a longtemps prouvé ses limites. Il nécessite une révision profonde en fonction des enjeux locaux, régionaux et mondiaux actuels. C'est donc au nom des principes du legs colonial que les États africains vont se constituer et s'organiser à l'intérieur de frontières dites nationales alors que cette volonté ne reflète guère les réalités aux périphéries des États. Les cultures transfrontalières, par exemple, empruntent toujours aux vécus d'une organisation antérieure qui a « survécu » à la modernité à tendance uniformisatrice.

Ce texte a pour finalité de revenir de manière partielle, et à grands traits, sur des aspects longtemps discutés et pour lesquels aucune solution formelle et institutionnelle n'a été jusque-là initiée de manière intelligente ; afin de traduire dans les faits quotidiens un ensemble de mécanismes de régulation sociale et de gestion des différences produites par les mémoires et les cultures africaines en général et ouest-africaines en particulier. Il reviendra sur la constitution des empires et sur l'animation sociale interne qui les maintenait vivace et en phase avec leur propre « modernité ». Malgré les profondes mutations politiques et sociales, en cours en Afrique de l'Ouest, il est impossible d'escamoter l'histoire

3 La politique de décentralisation initiée depuis plusieurs années dans beaucoup de pays africains connaît des développements inégalés, voire suscite des jeux et enjeux pas encore bien informés scientifiquement pour esquisser des tendances pour mieux saisir l'animation politique et sociale à la périphérie des États et leurs possibles influences sur les politiques communes de construction d'infrastructures dites transfrontalières. En outre, la décentralisation pose la question importante de l'*autochtonie* versus *citoyenneté*. Le Mali est un exemple intéressant en la matière. Il est aujourd'hui avéré que la décentralisation telle qu'elle avait été initiée au Mali est partie prenante de ce qui se passe au nord de ce vaste espace qui, il y a quelques siècles, était le lieu même de fondation et de développement d'empires et de royaumes florissants et riches par la diversité de leurs habitants.

politique, sociale, urbaine et culturelle de cet espace qui a longtemps abrité des empires dont la vocation dans l'intégration des peuples n'a jamais fait défaut.

Empires, royaumes et dynamiques territoriales précoloniales⁴

Pour mieux appréhender l'historicité de cette durée de la dynamique d'intégration en Afrique de l'Ouest nous allons revenir sur l'histoire de quelques empires et royaumes qui se sont succédés, dans cette vaste partie de l'actuel espace ouest-africain.

L'un des premiers empires constitués est le Ghana⁵ que les populations appellent le Wagadou. Sa fondation remonterait au III^e siècle av. J.C. Il s'étendait du moyen Sénégal à l'actuelle ville de Tombouctou et fut au cœur d'un commerce florissant d'or et de sel, deux produits essentiels qui ont dominé le commerce durant cette période. Ils le firent connaître en Europe, et en Arabie. La richesse économique du royaume et son rayonnement culturel alimentent encore des récits communs jalonnés d'*éléments historiques instituant*.

À partir du IX^e siècle l'Empire s'étend vers l'ouest et englobe, en son sein le Galam (pays aurifère) et le Tekrour, royaume né en même temps que l'Empire du Ghana. Il se situait dans la vallée du fleuve Sénégal⁶. L'empire intègre au nord quelques tribus berbères qui nomadisent dans le Sahara. Nous pouvons soutenir que c'est à partir du XI^e siècle que le pays va devenir une véritable confédération de royaumes dont le pouvoir va être peu à peu centralisé autour

4 Si cette histoire est bien informée aujourd'hui par des publications savantes conséquentes, elle reste peu valorisée, pas très bien vulgarisée (dans sa transmission et sa consolidation dans les mémoires individuelles comme collectives) par des programmes d'enseignement conjoints capables de générer une *conscience historique commune* ; dont la vocation serait de renforcer ou, mieux, de faire naître de nouvelles relations de solidarité qui enjambent les frontières entre États et leur supposée intangibilité ; celle qui semble garantir leur souveraineté. Toute histoire pensée ou voulue commune se construit, très souvent, sur la base de subjectivités que les acteurs prennent en charge afin de les *positiver* pour que ceux pour lesquels ils sont institués se les approprient et les transforment en référents indispensables pour bâtir un avenir solidaire et partagé.

5 Il fait partie des trois grands empires qui marquèrent la période dite « impériale » de l'Afrique de l'Ouest.

6 Comme les autres entités politico-sociales de son époque, le Tekrour s'adonnait au commerce du sel, de l'or (exploité dans le Bambouk), de céréales et d'esclaves.

de la ville de Koumbi Saleh qui comptait à cette époque pas moins de 20 000 habitants. Il abritait divers peuples et diverses religions y étaient pratiquées.

Entre le XIIe et le XIIIe siècle il perd son indépendance et se voit ainsi intégré à celui du Mali que dirige Soundiata Keïta⁷. Cet empire s'étendait entre le Sahara, la forêt équatoriale, l'Océan atlantique et la boucle du Niger ; englobant ainsi une partie de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie et le Sénégal. Donc une grande partie de l'Afrique de l'Ouest était intégrée à cette vaste entité politico-administrative dont l'histoire nous est parvenue par les chroniqueurs arabes et leurs contemporains⁸. Il fut l'un des plus grands carrefours faisant converger les populations nomades du Sahara et les populations au Sud du Sahara.

Soundiata Keïta est considéré comme un roi rassembleur après avoir vaincu l'ensemble des rois et pris le titre de Mansa (Roi des rois). La célèbre bataille de Kirina (vers 1235) est la conclusion de la « pacification » de cet espace et de l'intégration des populations, suivie par une harmonisation culturelle dont le fondement reste la culture malinké. Son règne est marqué par la mise en cohérence d'un ensemble varié d'ethnies ouest-africaines comme les Bambara, les Malinké, les Toucouleurs (Peuls) et les Wolofs.

Soundiata Keïta serait à l'origine de cette tradition restée encore vivace et primordiale dans les relations inter-ethniques de cette partie du continent : la parenté à plaisanterie⁹. Cette tradition visait à rassembler l'ensemble des clans en compétition dans le royaume. Elle va permettre de préserver la paix et de renforcer la solidarité au-delà de toute caractérisation ethnique. Il fut aussi à

7 Djibril Tamsir Niane fait tenir, au griot Djéliba (l'un de ses personnages), les mots qui suivent : « Avant d'arriver au partage du monde, à l'organisation qui donna à chacun un rôle à jouer dans la cité, avant de parler de l'Assemblée qui annonça les lois qui nous gouvernent, avant cela, il faut dire l'histoire de celui qui procéda à ce partage, celui qui eut le souci de faire une part à chacun, je veux parler de Soundjata. On l'appelle Mari Djata, Sogolon Diata, Maghan Soundjata. On l'appelle aussi Nakamma, le prédestiné. C'est lui qui est à l'origine de la loi fondamentale, notre Charte, élaborée à Kouroukan Fougua » (p. 8).

8 Le développement de l'archéologie et les nouvelles découvertes qu'elle « dépoussière », permettent de relier les différentes « séries » historiques en les recoupant avec les récits transmis de génération en génération. Lire entre autres à ce sujet : Cornevin, M., 2000. *Secrets du continent noir révélés par l'archéologie*. Paris : Maisonneuve & Larose.

9 Encore aujourd'hui cette tradition reste fonctionnelle et est toujours convoquée pour la mise en place d'espaces de dialogues et de culture de la paix. Même si l'on exagère sa portée, elle reste symbolique et instaure la « dérision » et la blague comme normes et surtout vertus pour détendre toute atmosphère qui prend une allure conflictuelle. En tout cas, elle participe au renforcement des relations interindividuelles, voire interethniques.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

l'origine de la Charte du Mandé¹⁰, qui est considérée, par beaucoup de chercheurs africains, comme une charte révolutionnaire à vocation universelle. Car elle met au cœur de son esprit le respect de la vie humaine et la liberté de parole¹¹ dans l'ensemble des territoires conquis. D'autres éléments fondamentaux de cette charte doivent, ici, être signalés : la condamnation de l'esclavage sous toutes ses formes et l'institution des relations entre les différentes catégories sociales qui composent les ethnies. Il est de notoriété que cette période, avec les guerres, fut une période de « production » et de vente des esclaves. Même si des controverses alimentent les débats autour de la Charte du Mandé, il faut noter qu'elle est considérée comme le fondement de la culture de la paix dans l'espace ouest-africain au XIIIe et XIVe siècle.

Après la disparition du fondateur ses successeurs continuèrent son projet d'unification des peuples en élargissant davantage ses limites et en multipliant les régions qu'ils commandaient. D'ailleurs, l'un d'entre eux avait une vision plus incisive de ce que devait être l'empire ; ses limites et ses ambitions internationales. En effet, Bakari II (1310-1312) avait, semble-t-il, tenté d'organiser deux grandes expéditions dont les objectifs étaient d'explorer l'autre rive de l'Océan Atlantique¹². Quoi que cela puisse revêtir aujourd'hui,

10 Elle est composée de « sept paroles » fondatrices de la solidarité entre les différents peuples intégrés au sein de l'Empire : « Toute vie est une vie » ; « Le tort demande réparation » ; « Pratique l'entraide » ; « Veille sur la patrie » ; « Ruine la servitude et la faim » ; « Que cessent les tourments de la guerre » ; « Chacun est libre de dire, de faire et de voir ». Une analyse plus poussée de ces différentes notions est nécessaire afin de mieux appréhender l'esprit et la lettre contenus dans les règles de cette Charte historique institué par un homme dont l'histoire est encore contée de nos jours.

11 La parole était sacrée dans le cadre de sociétés qui n'avaient pas encore adopté un mode d'écriture qui condense l'ensemble des normes qui les gouvernent. Les sociétés de tradition orale fondent leur « contrat social » sur la parole d'honneur qui institue, entre deux partenaires ou plusieurs, un pacte inviolable. Amadou Hampaté Bâ écrit : « Là où l'écrit n'existe pas, l'homme est lié à sa parole. Il est engagé par elle. Il est sa parole et sa parole témoigne de ce qu'il est. La cohésion même de la société repose sur la valeur et le respect de la parole » (Bâ, A. H. et Badaire, J-G., 2008. *La parole, mémoire vivante de l'Afrique*. Paris : Éditions Fata Morgana, p.8). La parole est donc une véritable institution, mais depuis l'apparition des « écritures » arabe et occidentale, l'écrit est devenu un élément intégré aux consciences africaines au point que la parole comme institution tend à perdre sa valeur ordonnatrice des comportements. La parole d'honneur est en voie de disparition. Pour appréhender cette question du langage comme source/ressource institutionnelle lire : Legendre, P., 2001. *De la société comme Texte. Linéaments d'une anthropologie dogmatique*. Paris : Fayard.

12 Lire l'ouvrage de Pathé Diagne : Diagné, P., 1992. *Bakari II, 1312, Christophe Colomb, 1492, à la rencontre de l'Amérique*. Dakar : Éd. Sankore. Pour mesurer l'engouement que suscite encore aujourd'hui cette donnée historique, difficilement vérifiable, lire aux liens les commentaires : <<http://livracine.overblog.com/bakary-ii-de-pathe-diagne-a-sylvie-kande>> et <<http://www.afrocentricite.com/2010/07/ta-ra-na-lamerique-antique-est-une-ethiopie/>>. (Consulté le 4 Octobre 2014).

il est indispensable d'insister sur un fait historique intéressant. Il faut admettre par là que l'Empire sous la conduite de Bakari II, considéré comme un grand « visionnaire », avait d'abord acquis une grande « notoriété » ouest-africaine et ensuite « internationale ». Cette dernière devait être symbolisée par la conquête des mers et des autres territoires qui se trouveraient au-delà de ses mers. Ayant acquis l'unité des territoires et des peuples, il lui était loisible de penser étendre la culture du royaume au-delà de l'horizon restreint de l'Afrique de l'Ouest afin non seulement de la vulgariser, mais aussi de profiter du commerce qu'il ne manquerait pas de faire avec de nouveaux peuples. Mais l'un des plus célèbres rois du Mali reste le Mansa ou Kanka Moussa. Son règne coïncide avec l'apogée du royaume (1312) dont l'extension va de l'Adrar des Ifoghas à l'estuaire de la Gambie. Cette extension rend compte de la volonté de cet empire de rester attaché à l'idée d'intégrer l'ensemble des espaces qui vont permettre à son économie de demeurer florissante avec le développement du commerce transsaharien ; et la concurrence qu'exercent les royaumes de l'espace maghrébin qui commencent à s'intéresser à l'intérieur du continent africain. Son « opulence » est encore, jusqu'ici, contée de nos jours. Elle est symbolisée par le pèlerinage de Mansa Moussa. Il aurait amené avec lui autant d'or (10 tonnes !) qu'il provoqua la chute du prix durant plusieurs années dans la Méditerranée. Il faut noter aussi, même si les faits font l'objet d'une grande controverse, qu'il aurait « convoyé » avec lui plus de 10 000 esclaves qu'il aurait vendu ou offert en guise de cadeaux dans les pays traversés.

Dès son retour il met en place une « politique éducative » digne de ce nom, en ramenant avec lui des érudits en sciences islamiques et des architectes dont l'un d'entre eux va concevoir la mosquée de Tombouctou construite en 1328. C'est durant la période d'expansion et de développement du Mali qu'une entité dépendante de l'empire de Soundiata (Le Gabou) va exercer son pouvoir sur l'ensemble de la Sénégambie méridionale et septentrionale¹³. En effet, le célèbre royaume du Gabou va s'étendre jusque sur les territoires des États actuels de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau et du Sénégal. Il était vassal du Mali avant la décadence de ce dernier. Les populations d'origine malinké ont trouvé sur place des peuples comme les Bainounks, les Balantes, les Diolas, les Manjacques (au sud de l'actuel Sénégal), les Seerer, les Wolof, les Peuls mais aussi les Soninke et d'autres groupes mandingues

13 Lire à ce propos : Ngaidé, A., 2009. Identités ethniques et territorialisation en Casamance. In : M. B. Arrous and L. Ki-Zerbo (Sous la direction). *Études africaines de géographie par le bas*. Dakar: CODESRIA, pp. 39-77.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

plus connus sous la dénomination de Sossé. À son tour et à l'image des autres entités politiques avant lui, le Gabou n'était pas mono-ethnique, mais la culture mandingue allait vite devenir le socle d'une civilisation partagée avant sa dislocation en royaumes « indépendants » à partir de 1867¹⁴.

Parallèlement aux empires du Ghana et du Mali, nous avons la naissance et le développement de l'Empire Songhaï, qui semble avoir joué un rôle prépondérant dans cette partie de l'ouest-africain. Il a été fondé vers le VII^e siècle. Il était dirigé par la dynastie Dia dont l'origine métisse est avérée. La culture qui allait émerger résultera d'un grand métissage tout au long des siècles entre les Sonrhais et les tribus berbères du Sahara ou les Peuls avec lesquels ils partagent le même espace. S'il était au départ circonscrit à une partie du fleuve Niger, vassal des empires du Ghana et du Mali, il va progressivement prendre son indépendance ; et devenir un grand Empire à partir du XV^e siècle. Ses frontières s'étendaient de la lisière du Sahara et du Sahel jusqu'à couvrir un large espace allant du Mali au nord de la République Fédérale du Nigeria. Donc il avait la suprématie sur toute cette bande saharo-sahélienne largement intégrée où les dynamismes économiques et sociaux des populations permettaient une véritable interpénétration des entités culturelles.

Le développement économique de l'empire était lié au commerce transsaharien qui mettait en relation les royaumes du Maghreb et ceux situés au sud du Sahara¹⁵. L'une de ses grandes métropoles reste la ville devenue mythique de Tombouctou¹⁶. Elle sera non seulement une véritable métropole économique, mais aussi une ville religieuse et intellectuelle dont l'architecture¹⁷ (encore des monuments en pisé trônent comme témoin d'une civilisation très avancée) a laissé de véritables empreintes du génie de ses artisans, venant de partout¹⁸.

14 Lire à ce propos notre thèse : Ngaidé, A., 2012. *L'esclave, le colon et le marabout. Le royaume peul du Fuladu de 1867 à 1936*. Paris : L'Harmattan.

15 Dans un article publié, en version arabe en août 2014, nous revenons sur les relations entre les « deux rives » du Sahara [Ngaidé, A., 2011. Une mémoire historique partagée mais mal informée. Le Maroc et l'Afrique au Sud du Sahara (XI^e-XX^e siècles). In : Actes du Colloque de Dakhla. *Histoire, mémoire et patrimoine sahariens. Recherche, préservation et muséification*, à paraître en version française].

16 Lire : Corlan-Ioan, S., 2014. *Invention de Tombouctou. Histoire des récits occidentaux sur la ville pendant les XIX^e-XX^e siècles*. Paris : L'Harmattan.

17 D'ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer des édifices datant de la colonisation qui reprennent le style de l'architecture dite soudanaise que symbolise la mosquée de Djenné au Mali.

18 Pour saisir le rôle central joué par cette ville dans le commerce du sel et le rayonnement intellectuel, lire l'ouvrage de John O. Igué : Igué, J. O., 2008. *Les villes précoloniales d'Afrique noire*, Paris : Karthala, pp. 41-44.

La prospérité de cet Empire va vite attirer la convoitise des pays maghrébins et en particulier le royaume chérifien dirigé par les Saadiens¹⁹. En effet, une lutte pour le contrôle des mines de sel, conduit Al-Mansour à expatrier son armée pour livrer une guerre contre le Songhaï, pour non seulement le contrôle des salines de Teghazza, mais aussi et surtout pour les mines d'or qu'il est supposé abriter. L'Empire ne s'effondre qu'en 1591 après l'attaque de l'armée marocaine conduite par Pacha Djouder, mercenaire espagnol²⁰. La fameuse bataille de Tondibi signe la fin de ce royaume ouest-africain qui a participé pendant toute son existence à relier les territoires entre eux et à renforcer les relations sociales qui ont finalement abouti à une solide culture commune partagée par l'ensemble des ethnies de la région ; même si par ailleurs chacune reste souveraine dans son organisation interne propre.

Pour mieux comprendre l'évolution et les bases sur lesquelles ont été érigés les fondements culturels et historiques de l'intégration en Afrique de l'ouest, il faut prendre en compte l'exceptionnalité de l'expansion Mandé. En effet, c'est sur la base de cette histoire que toute l'Afrique de l'Ouest ou presque s'est retrouvée insérée dans un même et vaste territoire. Cette expansion est partie d'un foyer « originel » que beaucoup d'auteurs situent entre le Haut Sénégal et le Haut Niger. Les populations Soninké, Malinké et Bambara se répandent et exercent leur domination sur un ensemble de territoires qu'ils gouvernent tout en les unifiant ; malgré l'existence d'une multitude d'ethnies, d'une pluralité de langues et de religions. Finalement, nous pouvons dire qu'elles constituent les facteurs qui déterminent cette expansion, et qui assurent l'imbrication des peuples.

Coutumes précoloniales, solidarités sociales et émergence de structures « urbaines²¹ »

Il serait judicieux de rappeler ici, qu'empires et royaumes n'auraient pu prospérer dans cette zone s'ils n'avaient développé un mécanisme de sédentarisation et de fondation d'agglomérations qui permettraient aux peuples ainsi réunis de développer des relations de proximité renforcées par des échanges matrimoniaux complexes. Des structures urbaines à l'image de Koumbi-Saleh, Awdaghost, Azougui, Ouadane, Silla, Teghazza furent de véritables villes dont

19 Voir l'ouvrage de Michel Abitbol. Abitbol, M., 2009. *Histoire du Maroc*. Paris : Perrin, pp. 201-229.

20 Un espagnol converti à l'islam.

21 La presque totalité des développements de cette partie est tirée de l'ouvrage de Joseph Ki-Zerbo cité en bibliographie.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

la prospérité était fondée sur le commerce du sel appelé « or blanc » dont l'importance durant cette période allait susciter des convoitises pour le contrôle de son extraction et de sa vente au-delà du simple espace qui couvre l'actuelle Mauritanie, le Mali et la vallée du fleuve Sénégal. Ces villes avaient une population importante pour l'époque (20 000 âmes pour la capitale du Ghana, Koumbi-Saleh). Elles servaient ainsi de véritables carrefours non seulement pour le commerce, mais aussi pour les hommes venus de tous les horizons qui y développèrent une vie intellectuelle et culturelle qui reste encore vivace dans les mémoires. Cette réalité urbaine ne se démentira pas au temps de l'empire du Mali avec les villes de Niani où « les conditions naturelles » offrent « des possibilités de développement agricole le long de la rivière Sankarani » (Igué 2008 : 35), de Walata (en territoire actuel de Mauritanie) qui profitera de la chute de l'empire du Ghana pour connaître une prospérité économique importante. En effet, Walata allait détourner les routes commerciales vers l'Est faisant de la boucle du Niger un axe commercial que la ville desservait (Igué 2008 : 37).

Les villes de l'empire Songhaï ne sont pas en reste. Malgré sa courte durée de vie, comparé aux empires du Ghana et du Mali, le Songhaï va développer un important réseau de villes aux populations bien plus nombreuses et au rayonnement intellectuel conséquent. Les empereurs tout en récupérant les anciennes villes en ont fondé d'autres qui allaient connaître un développement fulgurant. De simple campement, Tombouctou va devenir un centre intellectuel qui n'avait rien à envier aux villes maghrébines de l'époque. Ces quelques exemples permettent de saisir l'émergence de pôles de peuplement qui ne cesseront de se développer entre le Sahara et le Sahel au point de constituer le centre névralgique d'un maillage territorial qui participera à la renommée de ces empires et des rois qui les fondèrent et l'administrèrent. En effet, c'est cette technique d'occupation et de rentabilisation du territoire, des activités commerciales et intellectuelles, que l'Empire permettait, qui seront à la base des interconnexions qui vont s'établir entre les peuples de cette partie du monde.

Le déclin des premiers empires va conduire progressivement à l'éclatement des territoires et à la naissance de nouveaux royaumes. Ils héritent du génie des empires pour développer de nouvelles structures autour de grandes familles royales et commerçantes qui trouveront dans d'autres produits, comme l'or et la kola²² des moyens de « production » du pouvoir politique et social. Mais la pression arabe, et notamment celle venue du Maroc, la chute de l'empire

22 Pour saisir le rôle joué par la kola dans les relations entre les terroirs et les ethnies ouest-africaines lire avec intérêt la thèse de Brahim Ouattara : Ouattara, B., 2012. *Le commerce de la kola dans les territoires de l'AOF: 1881-1960*, Thèse Unique. Dakar : FLSH/Département d'histoire, UCAD.

Songhaï, suivie de la réduction des peuples noirs à l'esclavage vont conduire à de vastes migrations qui participeront à la dispersion des populations et la production de « nouvelles » cultures métissées²³. Cette dispersion ouvre de nouvelles terres au peuplement et permet la mise en place d'un nouveau tissu de relations sociales, politiques et économiques dense et prospère. C'est donc dans le sillage des chutes successives des empires, des changements des circuits de commerce et des produits échangés que d'autres royaumes vont apparaître plus au sud de ce vaste espace.

Nous pouvons noter entre autres le royaume du Bénin qui est considéré comme l'un des royaumes de la côte ouest-africaine à avoir connu une réelle extension en dehors de l'influence de l'islam. Il correspond au sud-ouest actuel du Nigeria et couvrait le Bénin et une partie du Togo.

À partir de la moitié du XV^e siècle, le royaume du Bénin devenu riche avec l'exploitation de l'or continue son extension, englobant différentes populations de la région. À partir du XVI^e siècle, il atteint son apogée et se développe alors une culture qui contribue largement non seulement à l'épanouissement économique, mais aussi culturel permettant aux différentes ethnies, en présence, de s'intégrer les unes aux autres. Les descendants de ces populations habitent encore aujourd'hui, en partie, dans les pays comme le Bénin (ancien Dahomey), le Nigeria et le Togo.

Dans la même zone se développe dès le XIII^e siècle une fédération connue sous le nom de « Fédération Ashanti²⁴ » dont la capitale fut la ville actuelle de Kumasi au Ghana. La fédération avait réussi à couvrir presque tout l'ensemble du territoire actuel du Ghana. Elle fait partie de l'ensemble des États Akan qui s'étendaient sur une partie de la Côte d'Ivoire. D'ailleurs, il est difficile de parler d'ethnies, car il s'agissait de différents peuples qui se sont unis pour fonder leur royaume et administrer leur territoire.

D'autres entités étatiques virent le jour dans ce que d'aucuns appellent le Soudan central. Des « Cités-États haoussas » s'étendant du Niger au Tchad furent de grands carrefours, à la croisée des voies commerciales, et

23 Les populations marocaines connues sous le nom de Gnaouas se réclament, encore aujourd'hui, des cultures haoussa, bambara peuples qui ont alimenté les armées des différentes dynasties royales au Maroc et ailleurs dans le monde dit arabe. Cette diaspora noire est peu connue par les Africains de manière générale.

24 Lire à ce propos le livre de Gérard Pescheux: Pescheux, G., 2003. *Le royaume asante (Ghana). Parenté, pouvoir, histoire : XVIIe-XXe siècles*. Paris : Karthala.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

donnèrent naissance à de brillantes civilisations. Fondées vers le XIII^e siècle sept Cités-États vont rayonner dans cette vaste région : Kano, Daoura, Gobir, Katsina, Zaria, Biram et Rano. La cité de Daoura semble avoir joué un rôle central dans le rayonnement de la culture Haoussa dont la classe dirigeante occupait vraisemblablement l'Aïr, la Kawar et le Tibesti. La péjoration du climat et l'arrivée progressive des Touaregs vont conduire les populations dans une migration continue vers le Sud-ouest. Joseph Ki-Zerbo écrit à ce propos que « c'est l'arrivée de ces divers groupes et leur mélange avec les autochtones Sao et autres qui a développé des collectivités d'une remarquable originalité, résultant de la fusion heureuse de plusieurs courants ethniques et culturels » (1978 : 151). Il est intéressant de souligner ici que ces peuples ont subi très tôt les influences de la « culture orientale », dont les traces subsistent encore dans plusieurs aspects de leur vie²⁵.

Au-delà des invasions successives ces Cités-États allaient se révéler comme de véritables marchés d'échanges de biens non seulement matériels, mais aussi immatériels dont les marques sont restées dans les manifestations quotidiennes des populations. Vers le XIV^e siècle la religion musulmane arriva du Mali et les princes de Kano continuèrent leurs conquêtes vers la direction de la vallée de la Bénoué et occupèrent vers le début du siècle la ville de Zaria. C'est durant cette période qu'une reine nommée Amina parcourut l'ensemble du pays haoussa. C'est sous son magistère que Zaria s'élargit de manière plus conséquente vers le Niger, la Bénoué et jusqu'à Katsina. Il est attesté que Korofora et Noupé²⁶ lui payaient tribut. Le commerce de la kola fut prospérer toute la région. Le développement de ces différentes cités et le rayonnement de leur civilisation va attirer des « explorateurs » Toucouleur, Mandé et Arabes à l'image d'El Maggiji²⁷.

Un peu plus tard, toutes ces cités (Katsina, Zaria et Kano) deviennent les satellites du grand royaume Songhaï. Les « rives » sud du désert verront, elles aussi, apparaître le royaume Kanem- Bornou résultat d'une association entre nomades sahariens et sédentaires de cette partie qui s'étale jusqu'à l'actuel

25 Il est intéressant de rappeler, ici, que beaucoup d'ethnies ouest-africaines, ayant été converties à l'islam, ont adopté la notion du temps des arabes (à cause, entre autres, des cinq prières journalières), voire changer leur mode d'orientation (car la direction de la Kaaba est devenue repère des repères : la *qibla*) ; enfin leur mental !

26 Noupé était connu pour son artisanat florissant.

27 Pour plus de détails lire : Ki-Zerbo, J., 1978. *Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à aujourd'hui*. Paris : Hâtier.

Tchad. Les incessantes guerres entre les différents royaumes permettent des flux et reflux des limites territoriales et un brassage intense des entités ethniques par le biais des relations matrimoniales non seulement entre les princes, mais aussi entre les populations²⁸. Ainsi donc, toute cette bande qui couvre la vallée du fleuve Sénégal au lac Tchad formait à un moment de l'histoire tumultueuse de la région un vaste espace en mouvement continu ; et de ce mouvement vont résulter des civilisations que l'islam viendra façonner selon ses principes organisationnels. Il est attesté que le Kanem-Bornou fut avec le Mali et le Songhaï les plus grands empires nés au Moyen-âge. Il emprunta l'organisation politique et sociale au Mali et surtout au Songhaï.

Vers le Sud-est du Nigeria nous assistons à la naissance de nouveaux royaumes aussi dynamiques que ceux des vallées des fleuves Sénégal et Gambie. Dans cette zone, le groupe « ethnique » yoruba avait mis en place une structure « ultra-démocratique ». En effet, au-delà de la possibilité donnée à l'individu de se réaliser, le groupe avait développé une politique intégratrice fondée sur l'exogamie. Cette politique matrimoniale sera à l'origine de la mise en place d'un puissant réseau de relations qui permettra aux Yoruba de régner sur plusieurs entités comme Owou, Sabé, Popo, Bénin, Ila, Kétou et Oyo. Ilé et Ifé formeront le noyau central de la dispersion à travers cet espace, mais aussi sources et ressources principales du pouvoir mystique et de sa légitimité. Le royaume yoruba se constitue en une fédération de villes, et chacune d'entre elles avait une organisation autonome « aristocratico-démocratique ». Cette forte décentralisation du pouvoir ne masquait point le rôle fondamental du roi (*Alafin*). Mais il faisait l'objet d'une surveillance stricte. Son destin dépendait de ses agissements vis-à-vis des coutumes et des normes admises du pays.

28 Aujourd'hui, le conflit en RCA s'est mué en « conflit religieux et ethnique », alors que pendant des siècles et depuis l'indépendance ces deux éléments n'ont jamais constitué des prétextes pour revendiquer la partition du pays. Malheureusement, les institutions internationales, les Africains aussi ont validé cette option « conflit religieux et ethnique », et le gouvernement actuel a nommé un premier ministre musulman comme si les citoyens d'obédience musulmane revendiquaient le statut de second dans l'ordre gouvernemental. Cette persistance dans la lecture ethnique ou religieuse des conflits en Afrique rend toute négociation de paix difficile, car la promotion des individualités peut accentuer les concurrences et les divisions entre factions ou tendances. Il est vrai que la nomination d'un premier ministre musulman peut avoir un effet symbolique bénéfique, mais elle ne garantit pas l'avènement de la paix. La mixité des familles, résultat d'une longue histoire interdisait tout conflit, mais la main politique, les volontés hégémoniques de quelques pouvoirs, les ressources pétrolières, hydriques et forestières, toutes mises ensemble complexifient le conflit en démultipliant les acteurs.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

Le royaume d'Oyo a démontré à travers son histoire d'un réel dynamisme conquérant. À côté d'Oyo, se sont développés d'autres royaumes comme ceux d'Ifé et du Bénin situés sur la côte. Ces royaumes sont liés et ont une origine « légendaire » commune. Le fondateur du Bénin serait Oranyan fils d'Odoudouwa premier roi d'Oyo. Il faut noter que cette origine commune représente un élément fondamental de l'histoire de ces trois entités qui contrôlaient l'embouchure du fleuve Niger. Le royaume du Bénin va atteindre son apogée au XVe siècle avec le pouvoir d'Ewaré dénommé le Grand. C'est sous son règne qu'il fit venir de grands sculpteurs dans le pays. Il aurait conquis des milliers de villes et villages, mettant en place une véritable « urbanisation » qui fait la célébrité de la ville de Bénin. Elle était entourée d'un grand mur de terre et quatre larges Avenues étaient bordées d'arbres et les maisons étaient d'un style original.

Tous ces royaumes bouclaient ainsi l'architecture du commerce transsaharien qui ouvrait l'espace ouest-africain précolonial à l'extérieur et le mettait en relation avec les villes de la vallée du Nil, de la Méditerranée et de l'océan atlantique²⁹.

Alliances matrimoniales et relations cathartiques : pour une économie sociologique solidaire

Comme nous l'avons souligné plus haut, deux cultures ont réussi à s'imposer en se diffusant à travers un large territoire multiethnique qui couvre une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. Elles se détachent des autres par leur dynamisme interne, mais aussi par leur ingéniosité politique et économique. On ne peut pas ramener toutes les formes de conquêtes à de simples « guerres ethniques » opposant des groupes aux relations conflictuelles irréductibles. Il nous semble important de chercher à y déceler un moment crucial d'échanges et de fusions multiples, car elles permettent la reconstruction des solidarités rompues et préfigurent l'émergence de nouvelles trajectoires sociales et historiques partagées. Elles débouchent nécessairement sur la mise en place de nouvelles entités plus dynamiques qui mettent au centre de leurs préoccupations la stabilité indispensable pour consolider la paix et la quiétude sociale.

29 Lire à ce propos : Saupin, G. (Sous la direction), 2014. *Africains et Européens dans le monde atlantique. XVe-XIXe siècle*. Rennes : PUR.

Cette longue histoire³⁰, qui voit se succéder plusieurs empires et royaumes à la lisière du Sahara, du Sahel et des pays de la forêt, a donné naissance à une civilisation commune qui s'est développée autour d'éléments culturels voire culturels structurants. Cette civilisation a franchi les frontières de l'imaginaire des communautés ethniques pour se diffuser et finalement s'imposer au-delà de toute possibilité de l'assigner à un territoire ou à une ethnie singulière. Car l'espace n'a jamais limité les mouvements migratoires ni même empêché les brassages qui ont abouti à des ensembles harmonieux et dont les complémentarités restent encore vivaces de nos jours. Les continuités territoriales s'emboîtent aux continuités culturelles disqualifiant toute frontière dite « naturelle ». La cohésion sociale qui existait au sein des empires, puis des royaumes et enfin dans les Cités-États, tire sa substance de cette volonté affirmée de fédérer les différences dans ce vaste espace. La *Charte du Mandé*³¹ se présente comme cadre de concrétisation de cette politique d'intégration sociale et culturelle. En effet, elle fédérait 12 royaumes qui avaient bien compris que leur devenir ne pouvait point se réaliser individuellement. Seule leur unité pouvait leur assurer un développement économique et politique cohérent et harmonieux. Il est attesté que depuis l'empire du Ghana, les rois prenaient leurs épouses des provinces conquises. Les liens de sang qui résultaient de ces alliances jouaient le rôle de ciment entre les familles « impériales » et les souverains locaux. Et du coup ils participaient à la construction de solidarités familiales prolongeant l'emprise, et surtout la cohésion de l'empire. Cette politique matrimoniale continuera sous les empires du Mali et du Songhaï et les enfants issus de ces différents mariages jouaient le rôle de médiateurs dans les conflits qui pouvaient surgir entre « clans » ou provinces. Ces véritables « ambassadeurs sociaux » permettaient, par leur appartenance multiple, d'atténuer les inimitiés et du coup consolider la paix. C'est dire que les alliances matrimoniales permettaient de tisser un réseau dense de relations qui couvre les territoires et qui traversent de manière verticale et horizontale l'ensemble des communautés ethniques.

30 Qui s'est tissée durant tout « le moyen âge » fut riche.

31 Lire à ce propos le livre du doyen Djibril Tamsir Niane : Niane, D. T., 2010. *Kouroukan Fouga. Soundiata et l'Assemblée des peuples*. Abidjan : CEDA/NEI/SAEC [Théâtre africain]. Ce texte est un excellent condensé de la Charte du Mandé présentée sous forme « théâtralisée », mais il recèle une portée pédagogique certaine, comporte des leçons philosophiques importantes et donc méritent d'être exploitées de manière judicieuse, car elles rendent compte de la profondeur de cet acte historique, posé par Soundiata Keïta, même si son aspect légendaire peut captiver jusqu'à conduire au déclassement des enseignements qu'il contient. Toutes les sociétés humaines se sont construites sur des mythes et légendes porteurs de signification pour elles dans un contexte bien déterminé. Mais ces différents mythes et légendes se ré-fabrique, au fil du temps et s'enrichissent de nouveaux apports par le biais des emprunts mutuels.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

Le *mandé* et le *haoussa* ont profité du rayonnement des empires qui les portaient pour s'imposer de manière intelligente jusqu'à faire adhérer une multiplicité de groupes en les réorganisant en fonction de leurs principes culturels et leurs propres mentalités. Ce processus a débouché sur une forme d'homogénéisation qui serait à l'origine de quelques règles sociales, et parmi elles figure, en bonne place, la parenté à plaisanterie dont nous avons parlé plus haut.

Le cousinage à plaisanterie, ou « relation cathartique », aurait été initiée par Soundiata Keïta empereur du Mali pour permettre une véritable interpénétration des groupes ethniques. En effet, l'usage très élargi des patronymes ne peut point être interprété comme le fondement d'une division ethnique lâche. Cette institution vient sceller, par le biais de la plaisanterie, des rapports multiformes qui dépassent l'aspect purement ludique de la relation entre « cousins » qui se chahotent ! Un peu partout en Afrique de l'Ouest du Mali (*Sanankouya*), jusqu'à la Côte d'Ivoire (*tukp*), et en passant par le Sénégal et la Mauritanie (*dendiraagu* en fulfulde et *kal* en wolof), cette donnée séculaire reste encore actuelle. Elle engage les différents individus et leurs descendants issus de la même ethnie ou d'une ethnie différente à tisser entre eux des relations d'entraide et d'assistance multiforme fondée sur les vertus de la dérision³². Il est évident que cette parenté a joué, joue encore, et jouera toujours comme un facteur d'intégration sociale et culturelle.

La migration des patronymes et leur interchangeabilité sont des facteurs qui renforcent l'idée que la parenté à plaisanterie ne peut pas seulement être considérée comme une donnée marginale, car elle implique un ensemble varié d'ethnies et de familles « totémiques » : Peuls/Senoufou ; Peuls/Serer, Abron/Agni, Dida/ Attié... Ce sont là des exemples qui permettent une meilleure visibilité de l'inter-culturalité des différentes ethnies ouest-africaines. Cette donnée mentale et culturelle couvre une grande partie de l'actuel espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et constitue de ce fait un élément sur lequel une attention particulière doit être

32 C'est une forme de théâtralisation, dans le sens positif du terme, des relations sociales à l'intérieur des familles, et au-delà, cette tradition permet, dans bien des cas, de retisser, sur cet « espace interstitiel » qu'est la parenté à plaisanterie, les rapports interethniques perturbés. Car elle institue aussi une forme de mutation patronymique qui figure un processus de dilution ethnique qui garantit l'intégration de l'individu qui vient du même coup renforcer le groupe. En effet, il fréquent d'entendre dire que qu'un traoré du Mali devient un diop (nom patronymique le plus répandu chez les wolofs) en traversant la frontière et qu'un diarra devient un ndiaye (nom patronymique aussi répandu que celui de diop chez les wolof. D'ailleurs, il est tentant de soutenir que ndiaye signifie *l'être dans son essence* tel que l'expriment les Wolof dans la locution « *niit ndiaye* », traduction littérale et libre : *la personne, c'est ndiaye*).

portée afin qu'elle intervienne de manière plus conséquente dans les processus de recherche de la paix et de la stabilité dans la sous-région. Au-delà de cet aspect culturel commun, les peuples ouest-africains partagent aussi une parenté linguistique avérée, même si par ailleurs on recense environ 2000 langues sur l'ensemble du continent africain. Il n'en demeure pas moins que compte tenu des réalités historiques, démographiques et territoriales, les langues ouest-africaines semblent avoir un même fond qui résulte, non seulement, de l'extension progressive des aires linguistiques, mais aussi de leur forte interpénétration.

Les emprunts réciproques font que la plupart des locuteurs africains ont une facilité de passer d'une langue à une autre sans grands efforts. L'unité originelle des espaces a laissé à la postérité une parenté génétique entre les langues parlées par les peuples de l'Afrique de l'Ouest. Elles descendent toutes de la famille Niger-Congo.

La diversité et les variantes qu'on peut relever d'une zone à une autre résulteraient d'un processus d'émiettement continu, mais qui pourtant n'entame en rien leur appartenance à cette famille qui compte « 400 millions de locuteurs ». Il est évident qu'existent des langues dites véhiculaires qui débordent largement leur aire originelle pour s'étendre à d'autres espaces plus larges et plus complexes sur le plan ethnique : le mandingue (bambara au Mali, dioula au Burkina, en Côte d'Ivoire, malinké en Gambie ; en Guinée ; en Sierra Leone et au Sénégal), le peul dans la plupart des pays ouest-africain et au-delà, le yoruba au Bénin et au Nigeria, le Haoussa au Niger et au Nigeria.

En conclusion, nous pouvons dire que les aires linguistiques se chevauchent et s'interpénètrent, et cette évidence fait que le fond malinké des différentes cultures est le témoignage d'une longue négociation des identités³³. Ces développements permettent d'argumenter qu'en puisant dans ce fond culturel commun, les politiques peuvent accélérer l'avènement de la « CEDEAO des peuples ».

D'autres éléments structurants – peu explorés - comme le partage d'un folklore similaire à tous points de vue, d'un fond musical identique, voire d'une cosmogonie commune militent en faveur de la relativisation des différences et des incompatibilités brandies comme arguments pour disqualifier toute possibilité d'unité ou d'intégration des peuples en tenant compte de leur diversité. Cette

33 La diversité des langues, des cultures et des coutumes en Europe n'a pas empêché les pays de ce continent de s'unir autour de principes fondamentaux qui garantissent à leurs peuples respectifs de jouir de leurs différences tout en restant animés d'un destin commun, et cela malgré la montée de l'extrême droite dans tous les pays.

riche histoire ne peut être saisie qu'en mettant en avant le caractère unificateur de ces différents empires qui étaient dans le processus infini de réorganiser leurs structures internes, de reconfigurer leur pouvoir et de redynamiser le rôle du territoire face à une double pression ; celle venant du nord du continent et celle venant de l'Atlantique. Ces empires, royaumes et les peuples qui les composaient se trouvaient ainsi pris dans un étau qui allait changer l'ensemble de la trajectoire historique des États et affecter l'état mental des sociétés.

La vague arabe arrivée vers le Xe siècle et l'intrusion européenne à partir du XVe et XVIe siècle viendront désarticuler ce long processus d'unification installant la conflictualité - liée à la traite négrière et ensuite la colonisation - au cœur des relations intercommunautaires. Il nous semble que c'est à ce moment, de l'histoire de la sous-région, que les ethnies commencèrent à s'enfermer sur elles-mêmes pour pouvoir préserver leur existence en tant qu'être culturel au sein de sociétés qui s'atomisent et qui se dispersent sous la contrainte de nouvelles religions et de nouveaux types de rapports avec l'Océan. Elles se connectent au monde et les guerres pour la capture des esclaves accentuent le repli ethnique et la méfiance réciproque. C'est sur tout cela que viendront se déposer les fondements de l'État colonial dont les Africains sont les héritiers directs. Dès lors se pose la question de comment « sortir de la grande nuit » ?

« *En quoi la culture compte-t-elle ?*³⁴ »

Dans un récent ouvrage, l'anthropologue indien Arjun Appadurai attire l'attention des spécialistes en sciences sociales et humaines ; et pose une question fondamentale sur le rôle de la culture dans le développement à partir d'un cas pratique, Mumbai en Inde, qu'il analyse et qu'il a surtout expérimenté. Il ne passe pas par trois chemins pour répondre que « c'est dans la culture que les idées sur le futur, tout autant que les idées concernant le passé, sont intégrées » (Appadurai 2013 : 225).

34 Lire : Appadurai, A., 2013. *La condition de l'homme global*. Paris : Payot, pp.225-246. Lire : Keita, L., ed. 2011. *Philosophy and African Development. Theory and Praticce*. Dakar : Codesria. Ce livre rassemble un ensemble de textes fondamentaux qui analysent la place de la culture dite endogène dans le développement du continent africain. Se pencher sur les textes de Kwesi Kwaa Prah « Culture : The missing Link in Développement Planing in Africa » (pp. 155-168), celui de Souleymane Bachir Diagne « On Procpective : Development and a Political Culture of Time » (pp. 57-67) et de Messay Kebede « African Development and the Primacy of Mental Dimensions » (pp. 97-114).

Admettons que la culture signifie le lieu à partir duquel toute société déploie ce que l'anthropologue désigne sous le concept de « *capacité à l'aspiration*³⁵ » fondée sur le possible et non le probable. Parce que les cultures dites locales ont toujours été opposées au développement calqué sur le modèle occidental, mais aussi sur les différents concepts qui organisent son discours. On oublie tout l'imaginaire qui actionne non seulement les relations internes aux sociétés, mais aussi l'histoire sur laquelle elles s'adossent pour justifier leurs légitimités.

Si nous suivons les développements de l'anthropologue indien nous pouvons soutenir avec lui que chaque entité sociale travaille à sa « reconnaissance » à travers sa philosophie de la vie, ses modes de pensée et les normes qui organisent de manière quotidienne sa police. C'est cette situation en « vertu de laquelle il y a obligation éthique à étendre une sorte de *reconnaissance morale à des gens qui partagent des visions du monde profondément différentes de la nôtre*³⁶ » (Appadurai 2013 : 229) qui doit conduire à mieux appréhender que le monde fonctionne sur la base de toutes ces différences qui justifient sa propre existence en tant que monde. Cette sentence pose un réel problème qui traverse le monde depuis que la démocratie occidentale et ses « dérivés » se sont imposés comme des normes universelles applicables en toute période, en toute circonstance et dans toute structure humaine. Cette erreur philosophique est à l'origine de plusieurs errements qui ne peuvent, à notre sens, être résolus qu'en reconsidérant les rapports que les Africains ont avec leurs différents patrimoines tels qu'ils leur sont parvenus.

Chaque structure sociale développe sa propre dynamique interne, c'est-à-dire celle-là même qui lui permet de mieux *gérer* son environnement, selon ses activités les plus structurantes et les groupes ethniques avec lesquels elle partage un fonds historique commun, mais qui ont des trajectoires internes qui leurs sont propres, voire spécifiques. Le langage qui articule tous ces mécanismes devient, pour ainsi dire, le site à partir duquel nous évaluons *l'intelligence politique* atteinte par une société donnée. Car aucune *intelligence*

35 L'anthropologue indien définit ce concept comme suit : « ... les *aspirations* sont des éléments d'idées éthiques et métaphysiques plus générales, issues de normes culturelles plus vastes. Les *aspirations* ne sont jamais purement individuelles (comme le langage des désirs et des choix nous incline à le penser). Elles *sont toujours formées en interaction et dans l'épaisseur de la vie sociale*. Depuis Emile Durkheim et George Herbert Mead, nous avons appris qu'il n'y a pas de soi en dehors du cadre et du miroir social. *Pourrait-il en être autrement pour les aspirations ? Et les aspirations à la bonne vie, à la santé et au bonheur existent dans toutes les sociétés* » (p. 235), souligné par nous.

36 Souligné par nous.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

politique ne peut se faire en dehors de l'environnement ambiant dans lequel elle est née. Elle emprunte à ce dernier une grande partie de sa motricité et toute sa possibilité de devenir, pour finalement s'articuler aux autres réalités et vérités philosophiques du monde en compétition.

Les éléments culturels qui fondent cette dynamique sociale méritent d'être interrogés afin de mieux saisir comment les sociétés ont continué, dans la longue durée historique, à se gouverner, et à gouverner leur quotidien par elles mêmes. C'est ainsi que toute tentative d'union exige la mise en place de compromis capables de permettre d'appréhender la place de ces modes de pensées dans la construction des sociabilités jusqu'à leur partage avec une multitude d'autres entités ayant finalement compris que non seulement leur destin est commun, mais que leur histoire aussi l'exige, voire l'exige.

Pour paraphraser Homi K. Bhabha, disons que « nous sommes dans ce *moment de transit* où *l'espace et le temps se croisent* pour produire des figures complexes... » (Bhabha 2007 : 29) dont il faut bien prendre compte et restituer selon les contextes dans lesquels les peuples les créent en les innovant. Cette réalité date d'il y a longtemps, car les métissages culturels ont toujours rythmé l'histoire des peuples de cette partie du monde. Il est même tentant de soutenir que toutes leurs différentes normes de police s'empruntent mutuellement les mêmes mécanismes ou, aboutissent au même résultat recherché, c'est-à-dire rendre la société plus gouvernable par la mise en place de règles admises par la majorité et de quelque mode que ce soit.

La culture et les mentalités (valeurs, idées...) qui la génèrent développent ensemble une énergie qui exprime non seulement leur vitalité, mais aussi, et surtout leurs capacités à négocier leur devenir commun en réinterrogeant les mécanismes dits modernes de gestion des individus : leur *créativité*. Parce que si les traditions se réveillent partout, et à toute époque cela n'entame en rien le processus irréversible de l'émergence d'un individu désincarné et de ce que Giorgio Agamben nomme « l'être quelconque³⁷. » Mais ce dernier sera toujours adossé aux fondements de la culture qui le porte, et qui se décline dans toutes ses activités quotidiennes dans la cité. La culture ou mieux les cultures ouest-africaines continuent encore à générer des comportements et surtout à négocier leur insertion permanente au sein des réalités du monde. Il est impensable aujourd'hui (depuis toujours) de rester à l'écart des réalités

37 Lire : Agamben, G, 1990. *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*. Paris : Seuil.

du monde. Et l'Afrique de manière générale n'a jamais été hors du monde et a toujours participé à sa reconfiguration.

Le dynamisme des cultures ouest-africaines ne peut être bénéfique que lorsqu'il fera converger les différences nationales ou les vider d'une part importante de cette mentalité héritée de la colonisation pour en faire des éléments d'intégration, et non des structures appelées à s'affronter continuellement sur la base de projets individualisés. Ces derniers exacerbent les conflits au sein des ethnies et diffuse leurs effets manipulés à travers ses différents « fractionnements ». De tout cela va découler une certaine mentalité ou des mentalités qui vont façonner non seulement la société dans son ensemble, mais aussi les individus qu'elle forme ; et qui ont en charge de perpétuer un esprit du vivre ensemble.

Pour une ethnicité positive³⁸ et dynamique : admettre une évidence

Beaucoup d'écrits ont rendu déjà compte des réalités des ethnies ouest-africaines et il serait inutile de reprendre ce qui a été déjà écrit et discuté, mais de se poser la question de savoir comment faire pour tirer profit de manière plus conséquente des éléments positifs que recèle l'ethnie en tant qu'entité sociale éminemment politique, donc *productrice du politique* ?

L'ethnicité est un concept tellement discuté, de nos jours, qu'en parler devient de plus en plus suspect. Et pourtant sa réalité est plus que prégnante dans toutes les sociétés africaines et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, espace qui nous intéresse. D'ailleurs, sans les référents ethniques beaucoup de choses ne pourraient point fonctionner, car l'État-nation en tant que structure anonyme et qui aurait dû prendre en charge l'ensemble des revendications et des aspirations du peuple, ne répond pas et n'a semble-t-il jamais répondu aux exigences sociales internes. Les entités sociales « traditionnelles » fonctionnent en parallèle et en relations complexes avec l'État en tant que structure gérée par des hommes issus des ces mêmes entités sociales. C'est comme si les individus sont, dans ces cas précis, obligés de se rabattre sur leur fratrie pour assouvir leurs besoins et répondre à la *solidarité traditionnelle* qui a longtemps fondé les relations interindividuelles. Ce ne sont pas les organisations ethniques

38 Lire : Ngaidé, A., 2004b. De l'ethnicité comme réalité mais pas comme fatalité. La défaite de l'individu. *L'Ouest saharien* N° 4. Paris : L'Harmattan, pp.81-89.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

en tant que structures qui posent problème, mais bien évidemment l'abus, le travestissement et la « diabolisation » de leurs mécanismes qui déstructurent toute la mentalité que nous en avons.

Donc notre appréhension de leur réel rôle dans l'équilibre social et leur efficacité politique s'en trouve biaisée, car l'ethnie est presque rejetée avec « dédain » alors qu'elle gère et irrigue les veines des sociétés ouest-africaines depuis hier, jusqu'à aujourd'hui. Et les politiques de décentralisation, initiées partout en Afrique de l'Ouest, ont réveillé plusieurs mécanismes de pouvoirs qui s'inspirent des traditions dites ancestrales. Ces vieilles « légitimités » réclament leurs visibilité à travers toutes les instances de la République³⁹. Elles utilisent, voire abusent des modes dits démocratiques pour perpétuer leur visibilité sur l'échiquier politique, sociale et économique.

Les ethnies n'ont jamais fonctionné comme des « catégories fixes et monolithiques » voire fermées, bien plus que cela, elles ont toujours épousé la forme d'*ondes* qui s'interfèrent et qui s'échangent leur énergie en fonction des enjeux de toute nature ; sous-tendus par des projets en discussion permanente.

L'ethnicité est une réalité prégnante, et en tant que structure organisée en une « communauté d'individus » solidaires autour de mythes fondateurs et de partage d'un langage de la vie, elle fonctionne comme toute organisation. C'est-à-dire qu'elle édicte des règles et met en place des normes de comportements et de relations aux autres. Elle produit de la gouvernance dans le sens premier du terme, c'est-à-dire la maîtrise des hommes jusqu'à l'orientation de leurs sentiments, voire le contrôle de leur sexualité⁴⁰. Ce sont les individus issus des groupes qui, dans leur propre volonté, leur propre *ambition politique* (*désir de visibilité*) sociale ou économique, actionnent les ressorts les plus destructeurs de l'ethnicité au point qu'elle est toujours incriminée quand un conflit éclate dans un quelconque coin du continent africain. Alors que prise dans son essence elle recèle des potentialités énormes qui peuvent faire advenir ce que Homi K. Bhabha désigne sous le vocable d' « espaces interstitiels ».

39 Il n'est pas rare dans les nominations ministérielles que les considérations ethniques, tribales, confessionnelles et locales pèsent de leur poids pour justifier l'ascension politique et sociale de tel ou tel autre individu.

40 Les politiques matrimoniales répondent à ces critères de *biologisation* des relations sociales, mais à portée éminemment politique. Tout tourne autour du contrôle des hommes et de leurs activités, voire de leurs affects et des plus subtils d'entre eux (Pour mieux saisir le rôle possible des affects sur les pensées et leurs influences sur les organisations internes des sociétés humaines, lire : Lordon, F., 2013. *La société des affects. Pour un structuralisme des passions*. Paris : Seuil.

C'est-à-dire, ces espaces d'échanges qui s'établissent entre les ethnies et qui se transforment en lieu de leur convergence possible. Ils deviennent comme des « sites innovants de collaboration et de contestation dans *l'acte même de définir l'idée de société*⁴¹ » (Bhabha 2007 : 30). Cette « contestation » ou plutôt émulation pose la question de la valeur de toutes ces cultures qui se sont toujours épanouies en parfaite harmonie avec d'autres. Il ne s'agit pas d'une volonté de revitalisation qui emprunte les chemins d'une nostalgie ou d'un sentiment quelconque, mais une réflexion profonde face à une évidence : l'homogénéisation forcée des cultures n'a aucune chance de réussir.

Les ethnies de l'Afrique de l'Ouest fonctionnaient (fonctionnent encore !) comme des entités « politiques » et non seulement comme de simples ensembles biologiques fades dont l'objectif final est la reproduction naturelle et « instinctive » d'une communauté de sang. Cet unique objectif ne peut pas être à la base de leur constitution comme entité reconnue avec des règles, des coutumes, des modes de gouvernement, un ensemble complexe de terroirs qui s'interpénètrent et s'imbriquent les uns les autres, et toute une philosophie de la vie partagée et acceptée comme le condensé d'une morale et d'une éthique sociale à transmettre de génération en génération. C'est cette faculté de transmission de modes de relations qui fonde de *leur historicité*. Il nous semble que la vision trop *mécaniciste* et *utilitariste* vide l'ethnie de son véritable contenu politique. Alors que les fondements philosophiques des ethnies rendent compte d'une activité politique interne intense, et toujours porteuse de solidarité. Elle pose les jalons d'une avancée vers l'émergence et la consolidation des « interstices » sur lesquels « se négocient les expériences intersubjectives et collectives d'*appartenance à la nation, d'intérêts communs ou de valeur culturelle* » (Bhabha 2007 : 30).

Dès lors, nous pouvons nous poser les questions de « Comment les sujets sont-ils formés dans « l'interstice » ou dans l'accès de la somme des « parties » de différence (en général conçues comme race/classe/genre, etc.) ? » et du « Comment les stratégies de représentation ou de prise de pouvoir en viennent-elles à se formuler dans les revendications concurrentes de communautés au sein desquelles, en dépit d'histoire partagées de privation et de discrimination, les échanges de valeurs, de significations et de priorités ne s'opèrent pas toujours dans la collaboration et le dialogue, mais peuvent être profondément antagoniques, conflictuels, et même incommensurables ? » (Bhabha 2007 : 30).

41 Souligné par nous.

Appliqué à notre cas, ce double questionnement de Homi K. Bhabha pose un crucial problème celui de la formation des individualités au sein de groupes constitués et les rapports que peuvent tisser ces différents groupes pour que leurs relations ne soient pas façonnées dans les seules arcanes de conflits « incommensurables » en intégrant l'ensemble des ressorts culturels en présence pour leur redonner leur capacité d'invention et d'imagination du fait politique. C'est ce que nous appellerons *l'ethnicité positive*. Elle a longtemps préexisté aux fonctionnements « modernes » des ethnies actuelles, à leur mode de gouvernance, aux ambitions de leurs nouveaux entrepreneurs et à leurs reconfigurations.

Abordée de ce point de vue, l'ethnicité ne peut pas être considérée comme un facteur bloquant pour une mise en cohérence de toutes les volontés politiques qui ont pour vocation d'arriver à l'égalisation des angles d'incohérences qui peuvent caractériser les relations quotidiennes entre individus, ou entre les groupes qu'ils forment. Au contraire, elle permet de mieux comprendre cette idée d'*ondes* qui s'interfèrent. Les périphéries des États modernes, par exemple, constituent des lieux où cette *onde* prend tout son sens⁴².

Quoique l'ethnicité ait toujours été marginalisée, elle a résisté à toutes les formes de gouvernance en imposant son mode de fonctionnement à celui dit moderne ou en « l'accompagnant » dans tous ses déploiements. Elle pénètre partout et règle les problèmes pensés insurmontables, ou insolubles. Il ne serait pas exagéré, aujourd'hui, de soutenir que nous sommes dans un processus de sa recomposition sur d'autres bases et d'autres critères imposés par le contexte actuel du continent et du monde.

Tout en se globalisant, le monde reste traversé par des volontés de plus en plus particularistes qui se manifestent dans tous les peuples⁴³ et cela figure, quelque part, la nécessité et l'exigence de prendre en compte cette aspiration naturelle au retour vers ce *quelque chose* qui semble avoir disparu alors qu'il ne cesse de se modifier et de s'adapter aux contraintes et réalités qui dépassent largement son mode interne de fonctionnement. Tous les contours de la vie

42 Lire à ce sujet : Ngaidé, A. 2008. « Continuités culturelles » et tentatives d'homogénéisation ! Les périphéries étatiques à l'épreuve du 21^{ème} siècle. *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* N° 38 B, pp.221-232.

43 Le concept d'ivoirité et la longue guerre qui s'en est suivie illustre l'aberration de tout repli identitaire et « nationalitaire ». Lire : Kipré, P., 2010. *Migrations en Afrique noire. La construction des identités nationales et la question des étrangers*. Abidjan : Les Éditions du CERAP.

sociale ouest-africaine sont traversés par des forces multiples qui se tiraillent les différents champs de pouvoir. Et celui de la religion n'échappe pas à *l'intrusion* non seulement de pratiques ancestrales, mais aussi de demandes de retour à une orthodoxie religieuse musulmane à tendance « radicale⁴⁴ » influencée par des courants dont les « penseurs » sont hors des territoires nationaux, et dont les luttes et les objectifs finaux ne cadrent point avec le souci de la majorité des peuples de cette région.

Religion et intégration régionale : entre syncrétisme, multiplication de « salles de prières⁴⁵ » et radicalisation

Depuis la naissance des religions monothéistes, les hommes ont réorganisé leurs modes de vie, voire modifié de manière profonde leurs rapports multiples avec leur environnement le plus immédiat, et donc les relations avec leurs voisins d'obédiences religieuses différentes. Les notions de *respect* et de *tolérance* sont certainement nées au même moment où les guerres religieuses étaient considérées comme moyen d'imposer sa Foi, les règles qui l'accompagnent, et qui détaillent ses différentes déclinaisons.

L'Afrique est l'un des rares continent où toutes les religions dites révélées ou du Livre côtoient toutes les autres pratiques mystiques et spirituelles qui leur sont antérieures. La présence de la religion musulmane remonte à plus de 10 siècles, mais il n'en demeure pas moins que la culture arabe en tant que telle reste peu prégnante. Le christianisme est arrivé en même temps que les premiers explorateurs. Les prêtres accompagnèrent les négriers, collaborèrent avec les administrations coloniales en diffusant leur Foi par le biais de l'Eglise. Les langues occidentales investirent les espaces mentaux et beaucoup adhérèrent à la « nouvelle » Foi. Si la Foi chrétienne a pu réussir, c'est bien qu'un public

44 Les récents événements au Mali le prouvent.

45 Cette multiplication de lieux (nouvelles églises, revitalisation d'ancienne) de prières frappe non seulement l'Afrique centrale (les deux Congo), mais gagne aussi l'ensemble du continent. Il n'est pas rare de rencontrer dans les aéroports africains des « entrepreneurs » religieux en « mission » d'évangélisation. Cette ferveur spirituelle que les différentes crises ont remise au goût du jour est peu étudiée pour nous informer sur ses potentialités « intégratives » (dissidentes ?) et sur ses différentes conséquences sur le façonnement des intelligences et l'émergence de nouvelles solidarités transnationales.

récepteur était en présence et avait compris, certainement, l'opportunité offerte pour vivre dans l'univers d'une nouvelle expérience culturelle dominée par une forte hybridation des pratiques⁴⁶.

Il n'est pas rare, en Afrique de l'Ouest, de retrouver dans une même famille toutes les religions et toutes les langues et les idiomes qui les véhiculent⁴⁷. Il nous semble évident que même au temps des empires ouest-africains des tentatives d'unifier les pratiques religieuses étaient de mise. Elles ont permis une interpénétration des ethnies et la consolidation de leurs différents acquis, devenus communs.

Prenons l'islam comme exemple pour illustrer cette réalité prégnante de la religion dans les régulations sociales, voire la réorganisation interne des sociétés ouest-africaines. Une partie de l'Afrique de l'Ouest a été islamisée depuis le Xe siècle au moins. De grands partis et mouvements⁴⁸ dont les actions sont inscrites dans les fondements et enseignements islamiques sont restés célèbres dans l'esprit des populations d'une grande partie des territoires sénégalais. Ils ont façonné à un moment donné l'esprit philosophique dominant. Le mouvement des Almoravides (*pluri-ethnique*) aurait pris naissance dans le territoire actuel de la Mauritanie. Il rassemblait une multitude d'ethnies et de tribus sahariennes acquises aux principes de l'islam. Ce mouvement va refonder le mode de penser, changer les configurations territoriales des espaces étatiques en les connectant et tracer les jalons de nouvelles trajectoires sociales et politiques dans un vaste champ s'étendant de l'Espagne à la vallée du fleuve Sénégal.

46 Lire : Ela, J.-M., 2003. *Repenser la théologie africaine. Le Dieu qui libère*. Paris : Karthala, pour saisir une partie des tactiques déployées par les « chrétiens » Africains pour penser leur « nouvelle » religion et surtout les usages « déviés » qu'ils font de ses modes de fonctionnements selon leurs propres critères. Lire le chapitre 1 (« Dire Dieu dans un continent meurtri ») de première partie « Évangile et libération », pp. 21-51).

47 Aujourd'hui le Sénégal est donné en exemple et des initiatives ont été adoptées pour envoyer une délégation d'imams et de prêtres sénégalais en République Centrafricaine où la rébellion a pris une connotation ethnique et religieuse alors que les problèmes réels qui minent ce pays puisent leurs multiples et complexes motricités dans d'autres réalités qui dépassent les cadres « modestes » de l'ethnicité et de la religion. Les deux principales religions se pratiquent, au Sénégal sans aucune contrainte ni aucune restriction. Les mariages mixtes et le faisceau inextricable des généalogies complexifie en les rendant visibles les rapports de *co-fraternité* qui lient les familles et maintiennent un équilibre social qui participe à la consolidation de la nation. Toutes les fêtes des deux religions sont fêtées indifféremment par les uns comme par les autres au point que le dialogue islamo-chrétien dont on parle, dans ce pays, n'a aucun fondement logique. La quiétude sociale est assurée non pas seulement par les enseignements des deux religions et les lois de la République, mais elles utilisent aussi les modes traditionnels de solidarité pour perpétuer un acquis.

48 Lire : Robinson, D. et Triaud, J.-L., eds. 1997. *Le temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française v. 1880-1960*. Paris : Karthala.

Plus tard, avec la forte islamisation des populations, nous assistons à l'émergence de royaumes théocratiques. Il semble d'abord que leur naissance fait suite à une volonté de lutter contre les ravages des guerres consécutives à la traite négrière. Il s'agit du royaume du Boundou dans le Sénégal oriental, qui va jouer un rôle très important dans les tentatives de limiter les effets négatifs de la traite en contrôlant les voies terrestres d'acheminement du « bétail humain. » Sa fondation remonte au XVII^e siècle. Son initiateur, Boubacar Sada Sy, est originaire du Fuuta Tooro. Ce royaume fut aussi influent que ceux qui se succédèrent dans l'espace ouest-africain, car il allait s'étendre jusqu'aux États soninké du Galam, le sud mauritanien (Guidimakha) et l'est de l'État soninké de Diara. Il faut noter que les caravanes clandestines d'esclaves en provenance de la Côte d'Ivoire et du Golfe de Guinée empruntaient l'espace du royaume. Le royaume avait mis au cœur de son entreprise la lutte contre le commerce atlantique et la traite négrière qui allait désarticuler les ressorts des différents royaumes et ruiner la paix dans leurs provinces et leurs contrées les plus lointaines. Sa population, comme dans les autres royaumes, était composite : Diakhanké, Malinké, Tenda, Toucouleurs (Peuls). Il était situé sur un axe commercial vital ; celui qui mène vers les mines d'or de la Falemé et du Bouré. Le royaume ne sera conquis que difficilement par les Français à la fin du XIX^e siècle.

Ensuite, nous avons le Fouta Djallon qui au départ dépendait de l'Empire de Soundiata Keïta. Sa naissance remonte à 1725. En effet, Karamoko Alpha Diallo a fondé l'État en consolidant l'union autour des Peuls. La prospérité économique et l'adhésion massive à l'islam permettent à la culture peule d'être porteuse d'un nouveau récit historique fondé sur les principes édictés par l'islam. Cette situation favorisera l'intégration de peuples jusque-là opposés, et aboutira à une forte homogénéisation ethnique et culturelle qui va profiter au rayonnement du royaume⁴⁹.

Au-delà de cette partie de la Sénagambie, nous voyons apparaître dans la vallée du fleuve Sénégal, le Fuuta Tooro (royaume toucouleur avec des enclaves soninke et wolofs encore vivaces) des Almamy. Il émerge vers la première moitié du XVIII^e siècle, le Waalo et le Djolof (royaumes wolof). Tous ces royaumes se caractérisent par leur multiethnicité et leur vocation intégratrice.

49 Même si aujourd'hui, en Guinée la démocratie et la lutte autour des pouvoirs économiques et politiques ont conduit les acteurs politiques à puiser dans le sédiment social quelques éléments de leurs discours de mobilisation dont les orientations désarticulent davantage les relations historiques entre groupes ethniques, catégories sociales et statutaires.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

Plusieurs d'entre eux s'étendaient au-delà des deux rives du fleuve Sénégal et englobaient, en leur sein, différentes populations. Cette réalité historique et sociologique rompt les frontières ethniques et disqualifie les différences longtemps pensées irréductibles⁵⁰.

Dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest, les fleuves en présence ont toujours permis la floraison de civilisations à leurs alentours et occasionné de ce fait une meilleure intégration avec une gestion commune des ressources comme l'eau, la terre et les pâturages notamment ; sur les bases desquelles une économie locale s'est développée. Même si le contrôle de ces ressources suscitait des convoitises, il est attesté que le vaste empire du Mali, comme nous l'avons souligné plus haut, a su mettre en place une dynamique sous-régionale dans laquelle chaque communauté ethnique pouvait s'épanouir tout en reconnaissant l'autorité centrale. La « politique de décentralisation » initiée durant cette période offre les possibilités de regroupement autour de l'essentiel : la gestion commune des ressources naturelles disponibles. Le fleuve Sénégal et le fleuve Niger furent d'importants axes de peuplement, et jouèrent le rôle de véritables lignes de communications d'un bout à l'autre de ce vaste et riche espace habité par d'innombrables groupements ethniques, que l'islam unit. Ils mettaient tous les peuples en interconnexion facilitant du coup les échanges.

Cette unification donnera naissance à des structures étatiques et permettra la diffusion de cette nouvelle religion qu'est l'islam. Les commerçants dioulas furent des vecteurs de diffusion des rudiments de la culture arabo-musulmane. Ces infatigables commerçants vont, par leur dynamisme, unifier les peuples et ouvrir des perspectives de négoce dans les contrées qu'ils traversent. En effet, comme le souligne Emmanuel Terray « les Dyula musulmans [...] façonnent l'horizon intellectuel et idéologique à partir duquel se forment les nouveaux États⁵¹ » (Terray 1995 : 84) qui vont émerger autour de ces larges

50 Lire : Ngaïdé, A., 2007. Peuplades anarchiques contre Nations à construire. Intégration invisible dans le bassin sénégal-mauritanien. Épreuve du peuple et/ou équation de l'État-nation ? (XIXe-XXe siècles). In : Diop, A. et Niang Diene, A. *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas du Sénégal*. Paris : Karthala, pp.153-183.

51 Le Gabou s'étendait jusqu'à la région actuelle de Ziguinchor. Les peuples vivaient en harmonie et pratiquaient une agriculture florissante profitant des riches terres et des forêts pour le pâturage de leurs nombreux troupeaux. Il allait au-delà de cet espace pour englober les royaumes sérés du Sine-Saloum. Il est d'ailleurs attesté que les Mansa furent à l'origine de l'aristocratie Guélewar (union entre Sérère et Mandingues) du Sine et du Saloum. Les historiens notent que durant cette période de grandes vagues migratoires ont sillonné l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

vallées qu'arrosent le Sénégal et le Niger. Les royaumes Fulani-Haussa s'étendront de l'actuelle république du Niger jusqu'à l'actuelle République Fédérale du Nigeria⁵². Les brassages des populations se feront dans le sillage de tous ces mouvements qui déplacent non seulement un monde, mais aussi des civilisations qui entrent résolument dans un processus de métissage tout au long de l'histoire.

L'islam n'a jamais été, dans le passé le plus lointain, à l'origine des déstructurations telles que nous les connaissons actuellement. L'exemple du Mali nous informe sur cette aberration qui consiste à manipuler les ressources de l'islam afin de satisfaire une aspiration volontairement dissidente. Au-delà de l'aspect religieux qui est brandi, la « race » est souvent convoquée faussant toute possibilité de lecture appropriée des revendications. Les acteurs impliqués et les enjeux sous-régionaux et géostratégiques brouillent davantage nos visions et font qu'aucune solution commune n'est possible. La sémantique et les concepts occidentaux s'imposent comme seule horizon, alors que les sociétés qui « s'affrontent » sont héritières de civilisations dont la profondeur des relations historiques milite en faveur de la relativisation de l'étanchéité des frontières ethniques et religieuses.

Les Africains vivent dans un syncrétisme religieux multi-séculaire profond, et qui rend compte de la vitalité de quelques unes des manifestations les plus subtiles des religions dites traditionnelles, ancestrales ou primitives. Toutes les pratiques « mystiques » africaines, classées dans le domaine de la « sorcellerie », résistent encore aux religions dites révélées. Une analyse plus approfondie des ressources d'inventivité que secrètent ces *vieilles pratiques religieuses* permettrait de comprendre ce qu'Achille Mbembe qualifie « d'indiscipline culturelle⁵³ » (Mbembe 1990 : 84) voire religieuse non seulement dans les sociétés christianisées, mais aussi islamisées.

Quant au christianisme, il est arrivé plus tardivement, mais il va gagner en notoriété surtout chez les populations dites forestières. Aujourd'hui, et partout en Afrique, les églises se multiplient accompagnées par des actions caritatives,

52 Qui est confronté à plusieurs rébellions dont l'une des plus violentes ses dernières décennies se voilent derrière la religion musulmane pour perpétrer des actes abominables et répréhensibles ; jusqu'à organiser le rapt de jeunes filles destinées à un esclavage sexuelle. La dimension sous-régionale, voire continentale de l'action de Boko Haram milite à la mise en synergie des opérations sécuritaires.

53 Lire Mbembé, A., 1990. *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*. Paris : Karthala.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

dites désintéressées, qui bénéficient à l'ensemble des populations sans distinction d'ethnies et de confession. Même si par ailleurs, nous assistons à des querelles entre adeptes, la religion en tant qu'institution n'est pas en cause, car toutes les religions dites païennes ou révélés convient à la solidarité, à l'interdépendance, adorent le même Dieu et font rêver du même Paradis.

Depuis plusieurs années, nous assistons à la floraison des « maisons » de Dieu⁵⁴ (crise oblige !) avec leurs ramifications et leurs implications dans la recrudescence des conflits internes qui opposent l'État à des groupes « ethniques » et « tribaux ». Ces derniers contestent non seulement sa « souveraineté » territoriale, mais aussi sa « légitimité ». Les acteurs de ces revendications, souvent justifiées, utilisent et abusent de leurs droits pour s'attaquer à ce qui fonde l'harmonie d'un État. Au nom d'une religion manipulée ces acteurs, adossés à une économie criminelle transfrontalière et maîtrisant non seulement le maniement des armes les plus sophistiquées, mais aussi le redoutable outil de propagande de la modernité l'Internet, ces tentent de ramener des pratiques éculées sur la base d'une interprétation erronée des préceptes de islam. Leur lecture se fait hors du *contexte* des mutations profondes que les pratiques religieuses ont connu de l'intérieur, et surtout en toute ignorance de celles qui affectent les mentalités des croyants de cette partie du monde. Nous sommes, ici, en présence d'un héritage troublant et qui mérite une attention particulière, car ses actions négatives font peser sur cette partie du continent une menace permanente. Car elles perturbent l'ordre culturel préexistant jusque dans son fondement.

Les sociétés politiques qui se sont constitué tout au long de l'histoire ; que ce soit au temps des empires du Ghana, du Mali, du Songhaï, le royaume du Gabou, les États wolof (Djolof et Waalo), les royaumes théocratiques (Boundou, Fuuta Djallon, Fuuta Tooro), les royaumes du Bénin, la « Fédération Ashanti » et les États musulmans du Nigéria ; jusqu'aux États dits modernes, l'espace a toujours servi de moyen d'intégration et de stimulation pour la construction de relations fortes et équilibrées entre les différents peuples. Les empires coloniaux qui arrivent au début du XVe siècle trouvent des civilisations déjà bien en place. Plus tard, après l'abolition de la Traite négrière et surtout après le fameux « Congrès de Berlin », l'entreprise coloniale prend l'allure

54 Déjà Georges Balandier analysait le kibangisme, les « Missions des Noirs » et les nouvelles « églises congolaises » au début des années 1960 au Congo (Gabon, Cameroun), lire à ce sujet son ouvrage : Balandier, G., 1963. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris : PUF. (Chap. 3, pp. 417-487).

d'une *véritable colonisation* qui va aboutir à des recompositions territoriales, ethniques et politiques selon les concurrences entre puissances et les traités signés avec leurs différents alliés locaux. La notion de « délimitation » des possessions n'épouse pas seulement les contours du caractère mental des forces en présence, mais aussi dépend du dynamisme politique, militaire et culturel des nations européennes en compétition.

Les frontières, même si elles existaient, n'étaient pas lâches, ne délimitaient pas et ne pouvaient donc constituer des espaces étanches entre les différentes communautés ethniques. Car une frontière ne saurait pas être interprétée comme un simple lieu de manifestation de la différence. Elle est, par excellence, le lieu à partir duquel prend naissance toute forme de communication. Le rôle des frontières et les différences ethniques supposées vont au-delà des images stéréotypées véhiculées par les littératures coloniales anglaise, française et portugaise et avant elles les chroniques arabes⁵⁵. Le lourd héritage colonial⁵⁶, sa machine administrative, son vocabulaire et sa grammaire sont encore présents dans l'univers mental africain de manière générale⁵⁷, mais très profonde. Il s'agira donc de poursuivre la décolonisation du mental de l'être africain pour qu'il puisse retrouver le semblant d'équilibre qui lui manque, parce que pris dans un processus incessant d'hybridation de ses pratiques depuis son ouverture au monde.

55 Nous négligeons très souvent d'analyser l'image que les Arabes ont des Africains au sud du Sahara (et vice-versa) alors que l'analyse de ces regards peut bien nous informer sur les différents conflits intra-étatiques qui opposent les populations « blanches » et « noires » d'un pays africain qui rassemble ces deux entités. Mais aussi comprendre qu'est-ce qui fait que les Africains du Nord tournent plus leurs regards vers la Méditerranée et la Péninsule Arabique. Il est vrai que de fortes tendances démontrent que l'option s'est un peu infléchie, ces dernières années, dès lors que l'Afrique de manière générale, se présente, dans les « projections » en cours, comme l'avenir du monde.

56 Il s'agit là, sans pouvoir les énumérer tous, de l'ensemble de cet arsenal qui structure sa pensée, son architecture sociale, économique et politique.

57 Il ne s'agit pas d'accuser de manière froide et péremptoire la colonisation comme lieu de fabrication des stéréotypes, mais elle a participé au figement des entités qu'elle souhaitait conduire à sa propre civilisation.

Héritages et conséquences de la colonisation : entre mimétisme⁵⁸ et hybridation problématique⁵⁹

La colonisation qui advient plus tard met en place son mode de commandement que la conférence de Berlin de 1885 avait déjà entériné. Cette ruée vers le continent africain va être au sous-bassement de la « subdivision » de tous territoires de l'ensemble du continent en « portions » contrôlées par les puissances coloniales.

L'Afrique de l'Ouest ne sera pas en reste de cette politique d'occupation des « terres vacantes et sans maîtres » ; selon la terminologie consacrée par la vision européenne.

Trois « puissances » se partagent le territoire, et dans ce partage l'Angleterre et la France « s'adjugent » la plus grande part après de multiples résistances⁶⁰ de la part de lettrés musulmans africains dont les objectifs régionaux ne seront jamais démentis. Même si les pays africains ont accédé à l'indépendance de manière séparée, il n'en demeure pas moins que les débats autour de l'unité des territoires fut au centre des discussions de l'élite naissante dès le début des années 1950⁶¹. Pour preuve l'idéologie panafricaine, les mises en commun des luttes dans des structures syndicales, politiques et étudiantes ont dominé la scène politique pré et postindépendance. Cette situation ne peut que générer des germes d'appartenance à un espace commun où la diversité, au lieu d'être source de conflits, garantit le devenir et « *l'en-commun* ».

58 Il faut « inventer l'homme total », et pour cela Frantz Fanon demandait, dans la conclusion de son livre *Les damnés de la terre*, à ce que les peuples colonisés et Africains de manière spécifique de ne pas perdre « de temps en stériles litanies ou en *mimétismes* nauséabonds » (p. 673). Et qu'« il importe de ne point parler *rendement*, de ne point parler *intensification*, de ne point parler *rythmes*. Non, il ne s'agit pas de retour à la Nature. Il s'agit très concrètement de ne pas tirer les hommes dans des directions qui les mutilent, de ne pas imposer au cerveau des rythmes qui rapidement l'oblitérent et le détraquent. Il ne faut pas, sous le prétexte de rattraper, bousculer l'homme, l'arracher de lui-même, de son intimité, le briser, le tuer. » (p. 675).

59 Cette partie reprend quelques éléments développés dans notre article « 'Continuités culturelles' et tentatives d'homogénéisation ! Les périphéries étatiques à l'épreuve du 21^{ème} siècle ». Dakar, *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* N° 38 B., 2008, pp. 221-232.

60 Nous pouvons nous limiter aux actions menées par El Hadj Oumar Tall et Samory Touré pour illustrer nos propos.

61 Il faut rappeler que beaucoup de pays ouest-africains faisaient partie de l'Afrique Occidentale Française, qui fonctionnait comme une grande confédération avec son administration propre, mais dépendant d'un Gouverneur général dont le siège était Dakar.

Les États africains ont été créés à l'image des modèles centralisateurs dont la matrice est la ville à partir de laquelle l'administration et l'élite naissante ont fondé non seulement le mode de gestion des individus, mais aussi tous les mécanismes de transmission d'une nouvelle culture que l'école dite moderne encadre et tente de diffuser.

Le constat a été longtemps fait que les territoires s'interpénètrent et que les continuités culturelles sont évidentes et les peuples tendent vers une dynamique [« par le bas »] plus solidaire qu'on ne le pense. Mais toujours est-il qu'il est de notre devoir de réfléchir de manière permanente sur comment cette vérité, tant brandie, ne tend pas à devenir une règle afin qu'ensemble les États ouest-africains puissent reconsidérer leurs trajectoires si multiples pour bâtir un monde où la différence ne serait pas un frein mais plutôt une chance pour la construction d'un devenir commun. La reconstruction des ruptures qui se sont produites sur la longue durée ne peut réussir qu'en revenant de manière réfléchie sur de nouvelles formes de rapports à l'intelligence créatrice des Africains et à ces diversités qui fondent les multiples rapports que les acteurs ont avec l'héritage global et partagé.

Dès lors, une vraie réflexion sur la culture ne devrait pas s'indigner face à ce qui peut apparaître comme une « dégénérescence » de la tradition devant un monde qui se globalise et qui tente de détruire, au passage, les certitudes culturelles et mémorielles les plus fondées. Au contraire, la globalisation actuelle doit valider l'aspiration profonde à la révision de la trajectoire du monde en fonction des multiples philosophies qui le caractérisent. La tradition ne nous semble intéressante et plus précieuse que dans sa supposée perte. À la place d'une perte, nous y décelons un moment important de mise à l'épreuve et qui détermine, en partie, sa créativité intrinsèque. Le temps de la tradition se conjugue dans les emprunts et les ajustements divers qui le façonnent. Ils consolident ses multiples apports des plus explicites au plus implicites d'entre eux, et du coup permet aux « mentalités primitives » de négocier leur devenir en empruntant à la modernité quelques aspects importants de sa nouvelle configuration.

L'indépendance a créé un précédent autre : l'éclatement des territoires en micro-états avec leur souveraineté nationale selon les critères calqués sur l'occident. Comment dès lors penser le devenir de sociétés éclatées et tiraillées entre des territoires sur lesquels, s'exercent des souverainetés se voulant exclusives ? Les États peuvent-ils prendre appui, de manière résolue et irrévocable, sur les imaginaires, les pratiques spatiales, politiques et sociales pour dire la politique

et l'appliquer selon les critères des populations que les lois cherchent à organiser autour d'un projet qui dépasse la seule souveraineté nationale ? Que manquent-ils aux décideurs politiques, issus de toutes les sphères de décision, pour prendre en charge ces « vérités » mentales toujours prégnantes ? L'un des héritages les plus en vue et qui mérite attention est celui épistémologique et paradigmatique. Comment réorienter tous ces paradigmes avec lesquels l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest est caractérisée ? Comment sortir du piège de ces différentes et multiples notions « forgées à partir de l'expérience historique et du vécu culturel de l'Occident » (Kipré 2010 : 15) ?

Tout cela doit découler d'une certaine mentalité dont la vocation est de *refaçonner* non seulement la société dans son ensemble, mais aussi les individus qui la composent ; afin que chacun d'entre eux puisse prendre en charge la construction de l'objectif commun : perpétuer une philosophie du vivre ensemble à partir des réalités concrètes.

« Mentalités primitives » à l'épreuve de modernités divergentes ?

La notion de mentalité⁶², comme beaucoup d'autres concepts, a été forgée et reforgée pour exprimer finalement des choses différentes selon les civilisations auxquelles on l'applique. La doxa dominante⁶³ fait abstraction des acteurs et surtout des philosophies à partir desquelles, ils fondent les structures de la société et construisent leur « propre » histoire. Il est évident que chaque partie de notre monde et chaque société a connu ses propres trajectoires, ses propres normes et institutions selon une grammaire qui traduit un ensemble complexe de mécanismes dont la vocation est de la rendre plus motrice.

62 Parce que qui dit « mentalité africaine » renvoie généralement à quelque chose de négatif alors qu'il s'agit de l'évocation de multiples référents qui ont longtemps façonné les intelligences sociales et qui se sont transmis de génération en génération selon des critères de transmissions préétablis. Pour avoir une vision générale de cette idée de la « *mentalité primitive* » lire : Lévy-Bruhl, L., 1960. *La mentalité primitive*. Paris : PUF.

63 Il n'est pas inutile de rappeler qu'en « situation coloniale » le travail consiste « à abolir toute séparation entre le moi intérieur et le regard extérieur. Il s'agit d'anesthésier les sens et de transformer le corps du colonisé en chose dont la raideur rappelle celle du cadavre » (Lire la préface de Mbembe, Achille 2011, L'universalité de Frantz Fanon, dans : Fanon, F., 2011. *Œuvres*. Paris : La Découverte, pp.9-21). Dès lors, il est compréhensible que ce *corps cadavre* ne puisse pas produire de l'intelligence !

*Tour de monde des concepts*⁶⁴, ouvrage dirigé par Pierre Legendre, revient sur plusieurs concepts forgés en Occident et qui se sont diffusés voire imposés à travers le monde avec leurs charges philosophiques, leurs subjectivités et les fantasmes qui ne manquent pas de les alimenter.

Dans sa « Note marginale » Pierre Legendre écrit, dès la troisième ligne de son texte, « ...nous habitons un monde dit globalisé, où la rudesse en matière de pensée ne renonce pas à prendre des airs de science universelle, annonçant les nouvelles certitudes mondiales, occidentales comme il se doit⁶⁵ » (Legendre 2014 : 11). Cette vérité s'est imposée depuis très longtemps même si sa pertinence est toujours éprouvée par ce que beaucoup considèrent comme des survivances de mentalités rétrogrades. Il est indispensable de ne point perdre de vue que les stéréotypes nés des premiers contacts entre l'Occident et le reste du monde ont été façonnés dans le moule de regards fondés sur un « comparatisme » des modes de vies et de pensée qui déclassent toutes les cultures nées hors du champ du siècle dit des « Lumières ». La pensée occidentale a toujours dominé l'ordre du monde sans pour autant ôter aux cultures ainsi dévaluées leur essence philosophique, et surtout cette énergie interne qui commande leur dynamisme. D'ailleurs aucune culture, en situation de contact, ne peut prétendre échapper aux influences voire jusqu'à opérer des réajustements profonds ne serait-ce que par commodité. Elle emprunte, travestit et détourne les emprunts selon ses propres modes de fonctionnement et le contenu philosophique qu'elle met dans les concepts qu'elle adopte.

Le livre revisite donc des notions clés à travers un monde aux cultures diverses. Deux articles⁶⁶ exposent et analysent les acceptions que quelques ethnies africaines ont de ces concepts qui participent à la gouvernance du monde. Ils démontrent l'indispensable nécessité de prendre en compte les mentalités africaines pour mieux appréhender les réalités de cette rencontre problématique des philosophies.

64 Legendre, P. (Sous la direction), 2014. *Tour du monde des concepts*. Paris : Fayard [Poids et mesures du monde]. Il s'agit des neuf concepts suivants : *Contrat, Corps, Danse, État, Loi, Nature, Religion, Société et Vérité*.

65 Souligné par nous.

66 Lire : Libiersky-Bagnoud, D., 2014. Langues africaines (Burkina Faso) : kasim, moore et gulmancema. Dans : Legendre, P. (Sous la direction). *Tour du monde des concepts*. Paris : Fayard [Poids et mesures du monde], pp.74-133, et l'article d'Augustin Emame : Emame, A., 2014. Langues africaines (Gabon) : fang, lingala, nzébi. Dans : Legendre, P. (Sous la direction). *Tour du monde des concepts*. Paris : Fayard [Poids et mesures du monde], pp.188-228.

L'Afrique de manière générale hérite de trois modes de colonisation qui ont laissé des empreintes presque indélébiles dans les mémoires des peuples. Ces empreintes participent au brouillage des sens et qui conduisent les États à négocier leur propre modernité selon les critères de ce lourd héritage, sans pour autant prendre au sérieux le poids réels de mentalités, qualifiées de primitives, dans les trajectoires sociales actuelles.

Aujourd'hui : décontextualisation et mise en perspective des cultures

Conventions et négociations diverses permettent de concilier les contraires si les acteurs acceptent d' « élucider [ensemble] la structure de ces faits étranges qui n'existent qu'en vertu de [leur] *croyance* en leur existence » (De Munk 1998 : 173). C'est-à-dire leurs façons de *co-produire* des modes et règles de leur organisation interne avec tout ce que cela comporte comme subjectivités. Dès qu'on appréhende cette part du subjectif dans toute organisation, nous percevons alors l'importance que revêt ce travail interne aux sociétés pour faire émerger un « temps transitif » durant lequel se mettront en chantier des *processus pré-figuratifs* d'une nouvelle société en gestation. Cette technologie politique et sociale en marche connaît forcément des aléas de toute nature, et ces derniers sont consubstantiels à de tels processus dont la profondeur dépasse les limites du simple constat. Ils conduisent à des formes de reconfigurations voire de métamorphoses de l'ensemble des mécanismes en compétition. Ce qui était considéré, jusqu'ici, comme un acquis singulier, vierge de tout apport extérieur découvre ce processus incessant d'hybridation des pratiques. Si les formulations politiques doivent tenir compte de la culture et des mémoires des communautés ethniques en présence, nous sommes quant à nous appelés à l'analyse et à l'appréhension des mentalités qui les organisent et leur donnent leur *sens pratique* ; afin de mieux cerner leurs influences mutuelles dans la prise de décision dans un espace multiethnique. Ce *sens pratique* permet à ces mentalités de s'imposer comme un horizon possible qui plonge ses fondements et tire toute sa validité dans une « *intention collective* » affirmée, et aux racines historiques communes.

Une société qui souhaite s'appliquer les lois du vivre ensemble doit pouvoir, dans sa dynamique interne propre, sécréter les ressources d'une tactique intelligente de conciliation. Elle ne peut advenir qu'en maîtrisant l'ensemble de

ces imaginaires qui traversent toutes les communautés ethniques qui composent un espace donné. Cette maîtrise ne se fait qu'à travers un langage conceptuel et philosophique convenu. Toutes les cultures tentent d'institutionnaliser leurs « traditions » pour en faire les fondements de ces mécanismes qui articulent leurs relations et gouvernent leur quotidien social, politique et économique. Elles procèdent ainsi à la mise en place de normes susceptibles de leur permettre de pérenniser leurs actions pour la vie ; en ayant en main toutes les ressources qui leur garantissent la réussite de leur *initiative historique* : perpétuer un mode de gouvernance capable d'absorber les différences sans les dresser les unes contre les autres.

La culture et les mentalités qui l'alimentent vont de pair, et permettent ensemble, si elles sont bien pensées, de produire une technologie sociale capable de s'adapter aux réalités de toutes époques. Dès lors, il s'agirait de les *décontextualiser* pour tirer profit de leurs divers enseignements.

Pour prolonger la discussion et réfléchir davantage sur les chantiers sociaux en cours, accordons-nous avec l'anthropologue indien pour dire que nous devons revoir l'ensemble ou partie importante des « "rituels" de pratiques et de procédures » qui ont longtemps gouverné les façons d'*agir*, de *faire* et de *faire-faire* en Afrique. Ils se déclinent dans un processus d'inventivité, fait de simulations (dissimulations !) d'esquives et de créativité ininterrompues.

Admettons que c'est ce que l'anthropologue indien désigne par les termes « "rituels" de pratiques et de performance ». C'est-à-dire qu'il faut faire naître « Cette formule créative, productive, génératrice du rituel », parce qu'elle « est cruciale pour la construction de consensus [*dans les sociétés*], et elle explique en partie pourquoi la culture compte pour le développement » (Appadurai 2013 : 242). Car tout mimétisme a pour principe, essence et vocation de prolonger l'apprentissage.

Bibliographie

Agamben, G., 1990. *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*. Paris : Seuil.

Appadurai, A., 2013. *Condition de l'homme global*. Paris : Payot.

Bâ, C. D., 2013. *Cultures populaires en Sénégambie. L'exemple des Fulbe (1512-1980)*. Paris : L'Harmattan.

Bâ, A. H. et Badaire, J-G., 2008. *La parole, mémoire vivante de l'Afrique*. Paris : Éditions Fata Morgana.

Bah, T. M., 2012. *Architecture militaire traditionnelle en Afrique de l'Ouest. Du XVIe à la fin du XIXe siècle*. Paris : L'Harmattan.

Barry, B., 1988. *La Sénégambie. La Sénégambie du XVe au XIXe siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale*. Paris : L'Harmattan.

Basedau, M., Strüver, G., Vüllers, J. et Wegenast, T., 2011. Do Religious Factors Impact Armed Conflict ? Empirical Evidence from Sub-Saharan Africa, *Working Paper* No. 168. Hamburg : GIGA. Disponible en ligne : <http://www.giga-hamburg.de/de/system/files/publications/wp168_basedau-struever-vuellers-wegenast.pdf>.

Bhabha, H., 2007. *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*. Paris : Payot.

Boulègue, J., 2013. *Les royaumes wolof dans l'espace sénégambien (XIIIe-XVIIIe siècle)*. Paris : Karthala.

Cissé, M. et Abdel Malek, K., 2014. *Proverbes et dictons wolof*. Paris : Présence Africaine.

Corlan-loan, S., 2014. *Invention de Tombouctou. Histoire des récits occidentaux sur la ville pendant les XIXe-XXe siècles*. Paris : L'Harmattan.

Cornevin, M., 2000. *Secrets du continent noir révélés par l'archéologie*. Paris : Maisonneuve & Larose.

- Chrétien, J.-P. et Prunier, G., 2003. *Les ethnies ont une histoire*. Paris : Karthala.
- Deslaurier, Ch., 2003. Le "bushingantaha" peut-il réconcilier le Burundi ?, *Politique africaine* N° 92, pp.76-96.
- De Munk, J., 1998. L'institution selon John Searle. In : Salais, R., Chatel, E. et Rivaud-Danset, D. *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*. Paris : EHESS, pp.173-198
- Glasman, J., 2004. Le Sénégal imaginé. Évolution d'une classification ethnique de 1816 aux années 1920. *Afrique & Histoire* (2)1, pp.111-139.
- Glissant, E., 2012. *Poétique de la relation (Poétique III)*. Paris : Gallimard.
- Fanon, F., 2011. *Œuvres*. Paris : La Découverte.
- Fauvelle-Aymar, F.-X., 2013. *Le rhinocéros d'or. Histoires du moyen âge africain*. Paris : Alma Editeur.
- Flesken, A., 2014. Researching Ethnic Relations as the Outcome of Political Processes. *Working Paper* No. 251. Hamburg : GIGA. Disponible en ligne : <http://www.giga-hamburg.de/de/system/files/publications/wp251_flesken.pdf>.
- Foé, N. 2008 *Le post-modernisme et le nouvel esprit du capitalisme. Sur une philosophie globale d'Empire*, Dakar : Codesria.
- Iniesta, F. éd., 2012. *L'islam de l'Afrique noire*. Paris : L'Harmattan.
- Kalulambi Pongo, M., 1997. *Être luba au XXe siècle*. Paris : Karthala.
- Kipré, P., 2010. *Migrations en Afrique noire. La construction des identités nationales et la question des étrangers*. Abidjan : Les Éditions du CERAP.
- Ki-Zerbo, J., 1978. *Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à aujourd'hui*. Paris : Hâtier.
- Legendre, P., 2001. *De la société comme texte. Linéaments d'une archéologie dogmatique*. Paris : Fayard.
- Mark, P. et Da Silva Horta, J., 2014. Un modèle sénégalais de construction identitaire : la contribution séfaraude du XVIIIe siècle. In : G. Saupin (Sous la direction), 2014. *Africains et Européens dans le monde atlantique. XVe-XIXe siècle*. Rennes : PUR, pp.59-72.

L'influence des mentalités et de la culture dans l'intégration régionale

Martin, L., 2013. *L'enjeu culturel. La réflexion internationale sur les politiques culturelles 1963-1993*. Paris : La documentation française.

Mbembe, A., 1988. *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*. Paris : Karthala.

Mbembe, A., 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.

Mbembe, A., 2010. *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*. Paris : La Découverte.

Mougani, G V., 2012. *Afrique : prochaine destination des investissements mondiaux ? Contraintes, risques et opportunités*. Danemark : Phoenix Design Aid.

Nandy, A., 2007. *L'ennemi intime. Perte de soi et retour à soi sous le colonialisme*. Paris : Fayard.

Niane, D. T., 1975, *Le Soudan Occidental au temps des grands empires (XI-XVIe siècle)*. Paris : Présence Africaine.

Ngaïdé, A. 2008. « Continuités culturelles » et tentatives d'homogénéisation ! Les périphéries étatiques à l'épreuve du 21^{ème} siècle. *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* N° 38 B, pp.221-232.

Ngaïdé, A., 2009. Identités ethniques et territorialisation en Casamance. Dans : M. B. Arrous et L. Ki-Zerbo (Sous la direction). *Études africaines de géographie par le bas*. Dakar : Codesria, pp.39-77.
Petits frères de Jésus, 2002. *Les frères au cœur du monde. À la suite de Charles de Foucauld*. Paris : Karthala.

Raison-Jourde, F. et Randrianja, S., 2002. *La nation malgache au défi de l'ethnicité*. Paris : Karthala.

Saupin, G. (Sous la direction), 2014. *Africains et Européens dans le monde atlantique. XVe-XIXe siècle*. Rennes : PUR.

Sanankoua, B., éd. 2007. *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali*. Paris : Karthala.

Said, E. W., 2000. *Culture et impérialisme*. Paris : Fayard/Le Monde diplomatique.

Stroh, A., Elischer, S. et Erdmann, G., 2012. Origins and Outcomes of Electoral Institutions in African Hybrid Regimes : A Comparative Perspective. *Working Paper* No. 197. Disponible en ligne : <http://www.giga-hamburg.de/en/system/files/publications/wp197_stroh-elischer-erdmann.pdf>.

Subramayan, S., 2013. *Comment être étranger. Goa-Ispahan-Venise – XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Alma Editeur.

Terray, E., 1995. *Une histoire du royaume abron du Gyaman. Des origines à la conquête coloniale*. Paris : Karthala.

Tauxier, L., 2003. *Les États de Kong (Côte d'Ivoire)*. Paris : Karthala.

UNESCO/CISH, 2005. *Des frontières en Afrique du XIe au XXe siècle*. Paris : UNESCO.

Joseph Kofi Teye, Mariama Awumbila et Yaw Benneh

La migration intrarégionale dans la région de la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

Introduction

Aucun doute, le mouvement des êtres humains d'une zone géographique à une autre est un aspect important dans la vie (Castles et Miller, 2009). Alors que les conflits ethniques et politiques entraînent le déplacement d'une grande partie de la population mondiale (Ogata, 2005; Boateng 2012; Teye et Yebleh, 2014), la plupart des hommes se déplace pour des raisons sociales et économiques, tels que le travail, le mariage et l'éducation. Les données dont nous disposons suffisent pour supposer que la migration humaine peut entraîner des effets importants à la fois pour les régions d'origine et d'accueil (Yaro, 2008; Ravallion et al., 2007). La migration peut avoir un impact décisif sur la direction et la vitesse du développement dans les régions d'origine et dans celles de destination. Malgré son importance, la relation entre la migration et le développement économique n'a reçu historiquement que peu d'attention dans les milieux universitaires et politiques (Srivastava, 2005). Dans les cercles politiques, on se posait surtout la question de savoir quels étaient les problèmes entraînés par la migration (chômage, pauvreté et émergence de bidonvilles) lors du flux migratoire des zones rurales plus pauvres aux régions plus urbaines et développées (Owusu, 2008). Par conséquent, dans de nombreux pays, les mesures politiques ont généralement été mises en place dans le but de freiner les flux migratoires des zones rurales vers les zones urbaines (Awumbila et al., 2014a).

Au cours des dernières années, toutefois, on a reconnu que la migration humaine pourrait contribuer à la transformation socio-économique de l'économie des pays développés ainsi que des pays en développement, à condition qu'elle soit gérée efficacement. C'est pourquoi un certain nombre de gouvernements

s'efforce d'intégrer efficacement la migration dans leurs plans de développement (Awumbila et al., 2014b). Cependant, alors que la migration internationale et ses flux de transmission ont reçu une attention considérable au cours des dernières années (Mazzucato et al., 2005; Ratha et al., 2011), on prête peu d'attention à la migration interne et intra-régionale. Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, on se concentre sur les mouvements migratoires vers l'Europe et l'Amérique du Nord, bien qu'il ne s'agisse en réalité que d'une faible proportion des migrants de l'Afrique de l'Ouest. La migration intrarégionale correspond à la tendance majeure dans la sous-région et comporte des possibilités et des défis vis-à-vis du développement des pays et peuples concernés (Awumbila et al., 2014b). On estime que 84% des migrants originaires des pays ouest-africains se déplace vers des destinations qui se trouvent dans la sous-région (CSAO et OCDE, 2006). Etant donné que plus de 7,5 millions de personnes (ce qui constitue 3% de la population sous-régionale) circulent dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la migration en Afrique occidentale est, selon Olsen (2011), environ six fois plus prolifique que la mobilité intra-européenne (un taux de seulement 0,5% de la population européenne vit en tant qu'expatrié au sein de l'UE).

Dans le but de favoriser le transfert de compétences, de connaissances et d'hommes actifs, de par la coopération régionale dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté en 1979 le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement. Ce Protocole représente une étape décisive dans le processus de la création d'une sous-région sans frontières. Alors que les gouvernements ouest-africains cherchent encore à exploiter les avantages de la migration, en minimisant les risques associés, on note qu'il y a un réel besoin de données empiriques concernant la formulation d'une politique visant à un modèle de migration de main-d'œuvre au sein de la sous-région. Cependant, les données fiables en ce qui concerne les principaux modèles de migration liés au développement sont trop peu nombreuses, voire quasi-inexistantes (Adepoju, 2006). Dans le cadre des efforts déployés dans le but d'améliorer la politique de migration et le développement intrarégional dans les régions de la CEDEAO, cet article examine les schémas de migration et les défis qui se présentent à la migration régionale de la CEDEAO.

Cet article s'appuie sur les données recueillies au cours des études préalables, dont une étude récente réalisée dans tous les pays de la CEDEAO (voir Awumbila, 2014b). Il est divisé en deux parties. La première partie présente quelques perspectives théoriques sur les moteurs de la migration. Elle est

suivie par une présentation des défis de la migration intrarégionale en Afrique de l'Ouest. La conclusion, quant-à-elle, met en exergue les ce que l'on peut déduire des principales observations.

Les perspectives théoriques sur les moteurs de l'immigration humaine

Si l'on prête attention à la littérature à ce sujet, on remarque qu'il existe un certain nombre de théories qui peuvent être invoquées afin d'expliquer les tendances migratoires en Afrique de l'Ouest. Ces théories incluent celle fondée sur l'économie néo-classique (Neo-Classical Economic Theory), la Push-Pull théorie (Push-Pull Theory), la théorie de migration d'obstacle (Migration Hump Theory) et la théorie de réseaux de migration (Migration Network Theory). La théorie d'économie néo-classique explique la migration humaine en termes de différences géographiques, fondées sur la relation entre l'offre et la demande de travail. Elle part du principe que ce sont les différences géographiques en termes de salaires qui pousseraient les gens à migrer des zones de bas salaires, où il y a trop de main-d'œuvre, à des zones de salaires élevés, où la main d'œuvre manque. La migration aurait par conséquent pour effet de raréfier la main-d'œuvre les régions d'émission et de l'accroître dans les régions d'accueil. . Cela pourrait finir par entraîner une convergence croissante entre les salaires dans les régions d'origine et ceux dans les régions d'accueil (Todaro et Maruszko, 1987). À long terme, ce processus purement économique éliminerait les incitations à la migration de la part des pays pauvres vers les régions développées. Alors que la théorie est louable en ceci qu'elle permet d'identifier le rôle des écarts de salaires, elle peut être critiquée pour ne pas avoir insisté sur le rôle des facteurs sociaux dans le processus de l'élaboration des décisions sur la migration.

La théorie du Push-Pull a été évoquée pour la première fois par Lee (1966) et part du postulat suivant : la migration entre deux zones dépend à la fois des facteurs préexistants dans la région d'origine et de la situation dans la région d'émission (Lee, 1966). Les facteurs d'attraction (« pull factors ») sont les conditions favorables qui attirent les migrants dans un nouveau pays, tandis que les facteurs négatifs, ou de répulsion (« push factors ») sont les conditions défavorables qui les poussent à quitter leur pays d'origine. En dehors des facteurs d'attraction et de répulsion, la théorie suppose que la décision de migrer ou non est influencée par des obstacles relatifs aux longues distances, aux contraintes

juridiques (par exemple les lois sur l'immigration), au coût de migration et au stress psychologique de quitter ses proches. La théorie est critiquée parce qu'elle part du principe que la population originaire est homogène. Au cours des dernières années, on a argumenté que les facteurs contextuels généraux, habituellement définis soit comme des facteurs d'attraction soit comme des facteurs de répulsion, sont susceptibles de fonctionner d'une manière différente sur le plan individuel et qu'ils pourraient par la suite encourager certaines personnes à quitter leurs pays et d'autres à y rester (De Haas, 2008).

La théorie de migration d'obstacle suppose qu'il existe une relation entre les tendances migratoires et le développement socio-économique. Dans les premiers stades de développement, une augmentation de la richesse tend à conduire vers une augmentation du taux d'émigration, car un certain seuil de richesse est nécessaire pour permettre aux migrants d'assumer les coûts et les risques de la migration. Ce n'est qu'aux stades ultérieurs du développement que l'émigration tend à diminuer et fait du sorte que les régions d'immigration se transforment en régions d'émigration (Rotte et al., 1997). Cette théorie n'examine cependant pas la direction de flux migratoires.

La théorie du réseau de migration explique la migration en termes de réseaux sociaux existants entre les anciens migrants et les migrants potentiels vers cette même destination (Teye et Yebleh, 2014). Les réseaux représentent des liens interpersonnels qui relient les migrants, les anciens migrants et les non-migrants dans les zones d'origine et de destination, par des liens de parenté, d'amitié et d'origine partagée (Massey et al, 1993: 448). Aux yeux des gouvernements, le rôle de catalyseur de ces « réseaux de famille et d'amis » rend la migration très difficile à contrôler. Les réseaux conduisent à un regroupement de migrants à certains endroits (Awumbila et al., 2014a). Bien qu'elle soit critiquée pour ne pas tenir compte des moteurs économiques de la migration, cette théorie a le mérite de souligner le rôle des réseaux sociaux dans un ensemble de mobilité intrarégionale en Afrique de l'Ouest.

Les modèles historiques sur la migration de travail intrarégionale en Afrique de l'Ouest

La mobilité de la population en Afrique de l'Ouest n'est pas un phénomène récent (Yaro, 2008) et il y a suffisamment de données pour que l'on puisse supposer que les tendances actuelles de migration sont profondément ancrées

dans l'histoire (Adepoju 2006). Dans l'ère précoloniale, les mouvements étaient principalement motivés par la recherche de sécurité et de terres fertiles permettant le peuplement et la mise en place d'une agriculture (Adepoju, 2003). En effet, on estime que de nombreuses tribus de la région s'étant déplacées vers les lieux actuels étaient en quête d'un refuge et de meilleures conditions écologiques (Yaro, 2008). Certains mouvements de population ont également été causés par des différences spatiales et des conditions écologiques qui ont nécessitées la mise en place d'un système de troc avec des biens tels que le sel, le bétail et la nourriture (Zachariah et al., 1980). Ces échanges de produits entre les peuples des différentes parties de l'Afrique de l'Ouest ont été à l'origine du développement des célèbres routes commerciales transsahariennes. L'intégration entre les peuples de l'Afrique de l'Ouest allait au-delà du commerce de produits de base : elle impliquait également des mariages mixtes, l'échange d'esclaves et des alliances militaires (Yaro, 2008). La majorité des mouvements durant l'ère précoloniale n'était pas perçue comme migration transfrontalière en soi, car on considérait la sous-région de l'Afrique de l'Ouest comme un espace sans frontières dans lequel les marchandises et les personnes circulaient librement (Adepoju, 2005).

Le régime colonial a considérablement influencé et modifié les motifs, la direction et la composition de la migration par l'introduction et l'application de divers mélanges de structures politiques et économiques et en établissant des frontières nationales (Adepoju, 2005). Entre le milieu du XVIème et le début du XIXème siècle, le commerce d'esclaves a conduit à la migration forcée de plusieurs millions de personnes en provenance d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, l'Amérique du Nord et dans les Caraïbes. En Afrique de l'Ouest, les politiques coloniales ont incité le mouvement des travailleurs migrants des pays du Nord ou du Sahel vers les zones minières et les plantations dans les pays du Sud de l'Afrique de l'Ouest (Bump, 2006). Les politiques économiques coloniales orientées dans l'exportation avaient des exigences à grande échelle pour les plantations et les mines dans les zones côtières, exigences qui dépassaient le marché local (Anarfi et Kwankye, 2003). L'administration coloniale a adopté différentes mesures économiques (la législation et les conventions de travail contractuel ou forcé) afin de stimuler la migration de travail de la Haute-Volta (Burkina Faso), du Togo et du Mali vers les plantations et les mines de la Gold Coast (au Ghana) et en Côte d'Ivoire. La construction de réseaux ferroviaires et routiers a également stimulé des mouvements migratoires de grande échelle, essentiellement composés d'hommes qui effectuaient ainsi des travaux

La migration intrarégionale dans la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

saisonniers et transfrontaliers au sein de la sous-région, en réduisant la distance et le dangers des voyages qui, auparavant, décourageaient les migrations de longue distance (Adepoju, 2005). La migration saisonnière de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Mali vers les zones d'arachide de la Sénégambie a, par exemple, commencé au début des années 1920.

La mobilité intrarégionale au début de l'ère postcoloniale, dans les années 1960, était encore dominée par les mouvements Nord-Sud, des pays enclavés du Sahel de l'Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso et Niger) vers les pays côtiers riches de par leurs plantations et leurs minéraux (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Libéria, Sénégal, Gambie). Parmi ces pays, la Côte d'Ivoire et le Ghana étaient les deux principales destinations migratoires dans les années 1960. En Côte d'Ivoire, la production du cacao et du café a rendu nécessaire le recrutement d'un grand nombre d'ouvriers agricoles provenant des régions voisines, en particulier de la Guinée, du Burkina Faso, du Niger et du Mali. Le 20 Mars de 1960, après l'indépendance, des accords bilatéraux concernant les conditions des travailleurs du Burkina Faso ont été signés entre les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. La Côte d'Ivoire a signé des accords bilatéraux similaires avec le Mali, le Bénin et la Guinée. Ces accords ont facilité la migration de travail depuis ces pays du Sahel vers les zones de plantations en Côte d'Ivoire. Les migrants travaillaient généralement comme ouvriers agricoles, artisans, employés administratifs et colporteurs (Haeringer, 1973). D'autre part, le Ghana a attiré de nombreux migrants du Burkina Faso, du Togo, du Bénin, du Niger, du Mali et du Nigéria en raison de l'extraction massive de minéraux et de la culture de cacao dans le pays (Anarfi et Kwankye, 2003; Awumbila et al., 2011a). Par ailleurs, la migration saisonnière des agriculteurs de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Mali vers les champs d'arachide du Sénégal et de la Gambie s'est également intensifiée (Swindell, 1977; Zachariah et al., 1980).

Dans les années 1970, le Nigéria est également devenu une destination importante des migrants en Afrique de l'Ouest, en raison de l'augmentation spectaculaire du prix du pétrole. Le Nigéria a accueilli des immigrés du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Cap-Vert et du Ghana. On estime qu'un million de Ghanéens ont émigré au Nigéria à la fin des années 1970 (Anarfi et Kwankye, 2003). Depuis les années 1980, les flux migratoires de plusieurs pays de la CEDEAO ont augmenté, en conformité avec les tendances migratoires mondiales (OIM, 2005; Papastergiadis, 2000). Les principaux pays exportateurs de main d'œuvre dans la région sont toujours le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Toutefois, le Libéria et la Sierra Leone ont rejoint ces pays exportateurs

traditionnels de main d'œuvre, avec un niveau élevé d'émigration dans les années 1990, principalement en raison des crises politiques. Le Sénégal a été à la fois un pays caractérisé par l'exportation et l'accueil de main-d'œuvre. Il sert également maintenant de pays de transit pour beaucoup de migrants, surtout pour les migrants qui cherchent à entrer clandestinement en Europe via Las Palmas (Iles Canaries) en Espagne. Encore une fois, depuis la fin des années 1980, les pays d'accueil traditionnels de main d'œuvre, tels que la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Ghana, ont connu des problèmes politiques et économiques, ce qui a conduit à l'émigration de leurs ressortissants vers l'Europe, l'Amérique du Nord et d'autres pays africains (Adepoju, 2005). La plupart des migrants qui se sont déplacés vers l'Europe et l'Amérique du Nord étaient des professionnels hautement qualifiés, notamment des médecins, des infirmières, des enseignants et des ingénieurs (Afolayan et al., 2009; Quartey, 2009).

Les tendances migratoires contemporaines dans la région de la CEDEAO

Les typologies dominantes de la migration en Afrique de l'Ouest contemporaine comprennent la migration permanente, la migration saisonnière, les mouvements transfrontaliers, la migration de retour et la migration de transit (Adepoju, 2006). La migration saisonnière de main-d'œuvre est souvent associée aux personnes qui vivent dans la zone agro-écologique du Sahel, en raison des saisons de pluie relativement courtes qui alternent avec celles de la forêt et des zones agro-écologiques transitoires (Adepoju, 2003). Les migrants dans la sous-région de la CEDEAO comprennent également les travailleurs transfrontaliers temporaires, les femmes commerçantes, les ouvriers agricoles, les professionnels et les travailleurs clandestins. Le fait que les migrantes soient de plus en plus attirées par le marché du travail salarié (formel et informel) est une caractéristique importante des flux migratoires contemporains en Afrique de l'Ouest ; cela met en évidence une stratégie de survie pour augmenter les maigres revenus de leur famille. La migration commerciale est un secteur féminin qui promeut le commerce intrarégional. La traite des enfants dans les zones de plantation de café et de cacao en Côte d'Ivoire, au Mali, Togo, Bénin et au Nigéria est également très répandue (Adepoju, 2005). Les mouvements de réfugiés à grande échelle se généralisent en Afrique de l'Ouest contemporaine (Ogata 2005; Boateng, 2012). Les principales causes de ces mouvements incluent : les guerres civiles

La migration intrarégionale dans la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

au Libéria et en Sierra Leone dans les années 1990, les tensions politiques au Togo et en Côte d'Ivoire et les conflits ethniques dans le nord du Nigéria et au Ghana. Il est cependant difficile d'obtenir des données concernant les flux réels des migrants dans la sous-région. Dans le cadre de la recherche financée par le Groupe des Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), nous nous sommes appuyés sur les données du recensement national de la population et/ou d'autres sources des différents pays de la CEDEAO pour analyser le stock d'émigrants et d'immigrants de la CEDEAO dans chaque pays. Malgré les défis inhérents à l'utilisation des données provenant de différentes sources (Bryman, 2001), notre évaluation a révélé que presque tous les pays africains de l'Ouest sont aujourd'hui à la fois des pays dont proviennent des immigrants d'autres pays et où se rendent des émigrés. (voir Awumbila et al, 2014b).

Le tableau 1 montre en chiffres absolus que la Côte d'Ivoire avait le plus grand nombre d'immigrants de la CEDEAO (2.350.024), suivie par le Nigéria (823 743), le Ghana (409 910), la Guinée (381 315) et la Gambie (278 793). Même si les tensions politiques récentes ont peut-être causé le départ d'un certain nombre de gens de la Côte d'Ivoire, ce pays reste la destination la plus populaire pour les migrants de la CEDEAO. Ce fait peut être expliqué par l'économie du pays qui a toujours été forte en raison de la production de cacao. La Côte d'Ivoire contribue à hauteur de 40 pour cent au PIB de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (Direction des Services Socioculturels et de la Promotion Humaine de la Mairie du Plateau, 2009).

Étant donné que les différents pays ont des populations de tailles différentes, nous avons également examiné en pourcentage le nombre d'immigrants au sein de la population de chaque pays. Les chiffres de la population de chaque pays, mis à disposition par le Ministère des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (UN DESA), Division de la Population, ont été utilisés pour calculer la quote-part des immigrants dans la population. Le tableau 1 indique bien que la Gambie et la Côte d'Ivoire ont les pourcentages les plus élevés en termes de populations constituées d'immigrants en provenance d'autres pays de la CEDEAO. En effet, 16,1 pour cent de la population de la Gambie et 11,9 pour cent de la population de la Côte d'Ivoire sont des immigrants provenant d'autres pays de la CEDEAO. C'est pourquoi, même si un pays comme la Gambie ne se trouve pas parmi les premiers du classement en termes de destination des migrants de la CEDEAO, la Gambie occupe en revanche le premier rang au sein de la CEDEAO si l'on considère le nombre d'immigrants dans la population totale du pays. A l'inverse, le pourcentage d'immigrants provenant d'autres pays

de la CEDEAO présent au Burkina Faso s'élève seulement à 0,3 pour cent. Ce pourcentage est très faible également au Mali, où il représente 0,4 pour cent de la population totale. En ce qui concerne les pays d'émission, le tableau 1 montre aussi que les pays ayant le plus grand nombre d'émigrés installés dans d'autres pays ouest-africains sont le Burkina Faso (1.414.685), le Mali (708 687), la Guinée (438 481) et le Bénin (404 464). En termes de pourcentage, 8,6 pour cent des ressortissants du Burkina Faso et 8 pour cent des Libériens vivent dans d'autres pays de la CEDEAO. Les autres pays dont une proportion relativement élevée de leurs citoyens vit dans d'autres pays de la CEDEAO sont le Mali (4,6%), le Bénin (4,6%), la Guinée (4,4%) et le Togo (4,3%). Le tableau 1 montre également que, même si tous les pays de la CEDEAO sont à la fois des pays d'émission et de réception, le Burkina Faso est essentiellement un pays d'émission. En 2010, le pays avait 1.361.599 émigrés en plus par rapport au nombre d'immigrés venant de la CEDEAO qu'elle hébergeait. D'autres pays caractérisés principalement comme pays d'émission des migrants sont le Mali, le Bénin et le Libéria. La situation du Burkina Faso et du Mali révèle que les pays enclavés de la région du Sahel sont encore majoritairement des zones de départ pour les migrants. Le tableau 1 indique également que certains pays sont à la fois des pays d'immigration et d'émigration. De fait, le Ghana, le Nigéria, le Sénégal et, dans une certaine mesure, la Guinée, sont non seulement les pays d'arrivée clefs de la sous-région, mais ils sont également des pays à forte émission d'émigrés.

Afin de montrer le flux migratoire entre les pays, le tableau 2 présente le stock d'immigrés de la CEDEAO dans chaque pays en fonction des quatre premiers pays d'origines. La carte 1 présente la direction des flux migratoires au sein de l'Afrique de l'Ouest.

La lecture du tableau 2 révèle que pour chacun des pays de la CEDEAO, la majorité des immigrés provient d'un de ces pays en particulier. Par exemple, environ 55,8 pour cent des immigrés de la CEDEAO en Côte d'Ivoire viennent du Burkina Faso. De même, environ 63,2 pour cent des immigrés de la CEDEAO au Cap-Vert sont originaires de la Guinée Bissau, tandis que 67,3 pour cent des immigrés de la CEDEAO en Sierra Leone sont de la Guinée. Les migrants de chaque pays ont tendance à avoir une destination favorite, qui n'est pas nécessairement le pays économiquement le plus prospère de la région. Par exemple, 92,7 pour cent des migrants du Burkina Faso se trouvaient sur le sol ivoirien à partir de 2010 (non représenté dans le tableau) et 87,9 pour cent des migrants en provenance de Sierra Leone sur le sol guinéen (non représenté

Tableau 1: Stock d'immigrés et d'émigrés au sein de la CEDEAO, 2012

Pays	Population en 2010 (000)	Nombre total d'immigrés en provenance de la CEDEAO	Immigrés en provenance des pays de la CEDEAO en % de la pop. totale	Nombre total d'émigrés dans les pays de la CEDEAO	Émigrés dans les pays (CEDEAO) en % de la pop. totale	Migration nette au sein de la CEDEAO (absolue)
Bénin	8,850	132,567	1.50	404,464	4.57	-271,897
Burkina Faso	16,469	53,086	0.32	1,414,685	8.59	-1,361,599
Cabo Verde	496	8,782	1.77	15,302	3.09	-6,520
Côte d'Ivoire	19,738	2,350,024	11.91	47,164	0.24	2,302,860
Gambie	1,728	278,793	16.13	21,059	1.22	257,734
Ghana	24,392	409,910	1.68	347,487	1.42	62,423
Guinée	9,982	381,315	3.82	438,481	4.39	-57,166
Guinée-Bissau	1,515	15,985	1.06	44,544	2.94	-28,559
Libéria	3,994	69,321	1.74	318,459	7.97	-249,138
Mali	15,370	65,949	0.43	708,687	4.61	-642,738
Niger	15,512	176,877	1.14	293,261	1.89	-116,384
Nigéria	158,423	823,743	0.52	267,948	0.17	555,795
Sénégal	12,434	137,626	1.11	227,033	1.83	-89,407
Sierra Leone	5,868	87,199	1.49	178,758	3.05	-91,559
Togo	6,028	215,409	3.57	261,166	4.33	-45,757

Source: Awumbila et al (2014b).

Tableau 2: Stock d'immigrants de la CEDEAO selon quatre principaux pays d'origine

Pays de réception	Nombre d'immigrants de la CEDEAO	Pourcentage des contributions par pays d'origines (Quatre principaux pays)			
		Niger (37.2)	Togo (23.6)	Nigéria (21.9)	Ghana (4.9)
Bénin	132,567	Togo (16.4)	Bénin (11)	Niger (10.7)	Nigéria (9.9)
Burkina Faso	53,086	G. Bissau (63.2)	Sénégal (18.6)	Nigéria (8.4)	Guinée (5.2)
Cabo Verde	8,782	Burkina Faso (55.8)	Mali (18.8)	Guinée (5.7)	Ghana (4.7)
Côte d'Ivoire	2,350,024	Sénégal (58.3)	Guinée (35.6)	G. Bissau (2.3)	Mali (1.3)
Gambie	278,793	Nigéria (30.4)	Togo (7.8)	B. Faso (7.5)	Libéria (3.3)
Ghana	409,910	Libéria (49.7)	S. Leone (41.2)	Mali (4)	Sénégal (1.7)
Guinée	381,315	Sénégal (61.4)	Guinée (30.2)	Gambie (5.7)	C. Verde (2.7)
Guinée-Bissau	15,985	Guinée (48.7)	S. Leone (17.1)	Côte d'Ivoire (13.2)	Ghana (9.7)
Libéria	69,321	Burkina Faso (33.6)	Côte d'Ivoire (28.3)	Guinée (24.9)	Sénégal (7.7)
Mali	65,949	Mali (39.5)	Nigéria (17.0)	B. Faso (16.9)	Bénin (15.7)
Niger	176,877	Bénin (29.0)	Ghana (22.6)	Mali (16.2)	Togo (14.1)
Nigéria	823,743	Guinée (58.7)	G. Bissau (17.6)	Mali (12.7)	C. Verde (6.8)
Sénégal	137,626	Guinée (67.3)	Libéria (24.2)	Gambie (2.7)	Nigéria (2.3)
Sierra Leone	87,199	Bénin (31.4)	Niger (28.4)	Ghana (13.7)	Nigéria (13.6)
Togo	215,409				

Source: Fondé sur Awumbila et al (2014b)

dans le tableau). Dans certains cas, la destination favorite pour les émigrés d'un pays est aussi la région-source la plus populaire pour ses immigrés. Par exemple, un taux de pourcentage élevé d'immigrés de la CEDEAO au Bénin est originaire du Nigéria. Parallèlement, une part importante des immigrés de la CEDEAO au Nigéria provenait du Bénin et du Ghana.

La proximité géographique semble influencer le choix de destination de nombreux migrants, comme on peut le voir ci-dessus dans le cas du Bénin et du Nigéria. L'héritage colonial et la langue officielle commune peuvent expliquer pourquoi les ressortissants du Ghana sont plus susceptibles de d'émigrer vers le Nigéria et vice versa. Les liens ethniques ont également tendance à influencer le choix des migrants de la CEDEAO en ce qui concerne la destination. La plupart des Ewes au Togo, par exemple, se déplacent chaque année dans le but de rester et de travailler avec leurs proches parents dans la région de la Volta au Ghana. Avant l'avènement du colonialisme, ces mouvements n'ont pas été considérés comme un flux migratoire. Encore aujourd'hui, la plupart des migrants de la CEDEAO perçoivent la migration d'un pays à un autre plutôt comme un déplacement au sein d'un seul et unique espace socioculturel que comme un changement entre deux nations (Afolayan et al., 2009). De même que les Ewes du Togo se rendent souvent au Ghana en raison de leurs liens ethniques, les Kpelle, le plus grand groupe ethnique au Libéria, se trouvent également dans le sud de la Guinée et ses membres ont tendance à franchir régulièrement les frontières avec le Libéria et la Guinée. En outre, les Kissi se trouvent en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Les Malinké vivent également dans plusieurs pays, dont la Gambie, la Côte d'Ivoire et au Libéria sont des exemples significatifs. Ces liens ethniques et l'utilisation de la même langue facilitent le séjour et le travail des immigrés dans le pays d'accueil et c'est ainsi que les destinations des migrants sont principalement les pays qui partagent des liens politiques, historiques et culturels, en accord avec la Théorie de Réseau de Migration qui est largement utilisé pour expliquer le choix de la destination, le processus de migration et de moyens de subsistance des migrants dans un nouvel environnement (Cassarino et al., 2004; Boateng, 2012; Teye et Yebleh, 2014).

Les schémas de migrations ci-dessus montrent que les tendances migratoires en Afrique de l'Ouest sont très complexes et ne sauraient être expliquées par une seule théorie. Tandis que la Théorie Push-Pull peut expliquer la raison pour laquelle les groupes continuent à se déplacer des pays plus pauvres du Sahel (surtout le Mali et le Burkina Faso) vers les régions côtières riches de

ressources (notamment la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Ghana et le Sénégal), la Théorie de Réseaux des Migrations semble expliquer le flux migratoire sur la base ethnique, par exemple entre le Ghana et le Togo, le Nigéria et le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone, la Guinée et la Sierra Leone, entre autres. La nature fluide de la migration dans la sous-région s'explique aussi par le fait que les migrants ne sont pas un groupe homogène. Dans un même pays, différents types de migrants se déplacent dans différentes régions en fonction de leurs qualifications, compétences et des possibilités offertes dans d'autres pays. Par exemple, alors que les professionnels ghanéens hautement qualifiés peuvent juger plus utile de se déplacer au Nigéria pour exercer un métier, les pêcheurs ghanéens sont plus susceptibles de se déplacer vers la côte de pays tels que la Sierra Leone, le Libéria et la Gambie.

Les caractéristiques sociodémographiques et activités économiques des migrants au sein de la CEDEAO

Comprendre les caractéristiques des migrants est la clef pour l'élaboration d'une politique qui promouvoir l'intégration liée au développement (Teye et Yebleh, 2014). Pourtant, les données sur les caractéristiques sociodémographiques des migrants sont généralement difficiles à établir et à trouver car de nombreux pays ne partagent pas leurs données sur la migration. Une analyse de données provenant de quelques pays, cependant, suggère que la plupart des migrants sont compris dans le groupe d'âge de la main-d'œuvre active. Par exemple, 63 pour cent des immigrants au Ghana, 64 pour cent au Libéria et 50 pour cent au Togo, faisaient parties de la population économiquement active (15-64 ans). La situation en Gambie, au Sénégal et au Nigéria était comparable, avec plus de 50 pour cent d'immigrés comptant parmi la population active. Ce fait indique que la principale cause de mobilité dans la région est la recherche d'une activité rémunérée.

En termes de répartition par sexe, les migrants ouest-africains de plusieurs pays de la CEDEAO ont tendance à être légèrement plus souvent des hommes que des femmes. Le tableau 3 montre la répartition des immigrants par sexe dans les pays de la CEDEAO où l'on a accès à des données récente concernant leur âge. Dans tous les pays présentés dans le tableau 3, à l'exception du Burkina Faso, les migrants sont plus souvent des hommes que des femmes. Le Cap-Vert et le Libéria ont le taux d'immigrés de sexe masculin de la CEDEAO le plus haut, avec respectivement 87,2 pour cent et 60,5 pour cent. Les statistiques du Burkina Faso

montrent un peu moins d'hommes, le taux s'élève à 49,5 pour cent dans ce pays. Cette tendance n'est pas surprenante, étant donné que la migration de main-d'œuvre en Afrique était traditionnellement considérée comme un phénomène à prédominance masculine (Adepoju, 2003; Awumbila et al., 2009). Les chiffres globaux présentés dans le Tableau 3 peuvent toutefois masquer certains facteurs de répartition des migrants provenant de plusieurs pays spécifiques de la CEDEAO. Par exemple, le Togo a généralement plus d'hommes immigrés ressortissant de la CEDEAO que de femmes. Pourtant, 59,5 pour cent des 29 416 immigrés ghanéens au Togo étaient des femmes, selon le recensement de 2010. Des données empiriques supposent que la plupart des femmes ghanéennes au Togo travaillent dans le domaine du commerce. De même, 51,6 pour cent des 67 665 immigrés au Togo et en provenance du Bénin étaient des femmes.

En ce qui concerne les activités économiques exercées par les migrants, une analyse des données disponibles révèle que les migrants de la CEDEAO ont tendance à travailler dans le secteur informel comme commerçants, artisans ou agriculteurs. Par exemple, selon l'IHS (2010 Gambia Household Integrated Survey), les non-Gambiens sont plus souvent employés dans le commerce de détail (Bureau de Statistiques de la Gambie, 2011). Des enquêtes en ce qui concerne le secteur de la pêche en Gambie indiquent que jusqu'à 60 pour cent de pêcheurs de la région sont nés à l'étranger, principalement au Sénégal, mais aussi au Ghana (FMI, 2007; Mendy, 2009). Au Cap-Vert, sur environ 5 619 permis de travail délivrés entre 1976 et 2008, 2 617 (46,6%) ont été délivrés à des personnes travaillant dans le secteur du commerce et celui des services, avec seulement neuf personnes (0,2%) employées dans le secteur bancaire et des assurances (Institut National de la Statistique du Cap-Vert, 2012). Au Ghana, les personnes nommées au poste de directeur ne représentent que 2,8 pour cent des immigrés de la CEDEAO, tandis que les travailleurs qualifiés du secteur agricole, ou encore du secteur forestier et de la pêche, représentent environ 34,6 pour cent des immigrés de la CEDEAO (ESG, 2012) dans ce pays. La situation est similaire en Côte d'Ivoire (AGEPE, 2006). Le faible niveau d'éducation des nombreux migrants de la CEDEAO peut expliquer pourquoi beaucoup d'entre eux ne travaillent pas dans le secteur formel. Des recherches menées à ce sujet ont démontré que les professionnels hautement qualifiés, tels que les médecins et les ingénieurs, sont plus susceptibles d'émigrer vers l'Europe ou l'Amérique du Nord que dans d'autres pays de la CEDEAO (Awumbila et al., 2014b). Le manque d'industries et la maîtrise insuffisante de la langue ou des langues du pays de réception peuvent également affecter la

La migration intrarégionale dans la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

capacité des migrants de la CEDEAO à obtenir des emplois dans le secteur formel dans d'autres pays. Par exemple, la plupart des diplômés togolais au Ghana et au Nigéria ne maîtrisent pas l'anglais, qui est la langue officielle dans ces deux pays. Clark et Drinkwater (2007) ont documenté des problèmes similaires rencontrés par les immigrés en Europe.

Tableau 3: Stock d'immigrés ouest-africains dans les pays de la CEDEAO selon leur sexe, 2012

Pays	Hommes		Femmes		Nombre total
	Nombre	%	Nombre	%	
Burkina Faso	26, 293	49.5	26793	50.5	53,086
Cabo Verde	7,658	87.2	1124	12.8	8,782
Ghana	224,414	54.7	185,496	45.3	409,910
Libéria	41,906	60.5	27,415	39.5	69,321
Sierra Leone	47,276	54.2	39,923	45.8	87,199
Togo	109,693	50.9	105,716	49.1	215,409

Note: Ce tableau contient seulement des données sur les immigrés pour quelques pays parce qu'il n'y a pas de données disponibles sur la répartition par sexe des immigrés des autres pays.

Source: Awumbila et al, 2014.

Malgré ces défis, l'étude révèle que les travailleurs migrants de la CEDEAO contribuent positivement au développement socio-économique dans leur pays de destination. En effet, de nombreux immigrés ont apporté des capitaux pour le commerce et les entreprises dans leurs pays d'arrivée. Au Ghana, par exemple, le secteur bancaire a été revitalisé par la création de plusieurs banques nigérianes.

Les défis de gestion des migrations intrarégionales de la CEDEAO

Il n'y a aucun doute : faire des flux migratoires et du potentiel de sa main d'œuvre un agent du développement est l'un des défis majeurs et se manifeste dans plusieurs domaines (Yaro, 2008), car les effets de la migration peuvent

être aussi bien positifs que négatifs dans les pays d'émission comme de réception. Les zones d'émission peuvent bénéficier des fonds envoyés par les émigrés, des projets de développement entrepris dans le pays d'origine par les associations de diaspora, de la réduction du taux de chômage, de la réduction de pression démographique sur les terres agricoles et de l'apport en compétences et en savoir-faire. Toutefois, si elle est mal gérée, la migration peut affecter négativement les zones d'émigration, en entraînant une pénurie de main-d'œuvre, une réduction de la taille du marché, une pénurie alimentaire ou une fuite des cerveaux. D'autre part, les zones de destination bénéficiant de la migration peuvent en tirer plusieurs avantages, par exemple une main d'œuvres pas chère, des marchés plus importants et l'augmentation des revenus. Cependant, en cas de mauvaise gestion, les zones de réception peuvent enregistrer aussi les effets négatifs suivants: une pression sur les services de logement et de santé, la congestion et le développement de bidonvilles, un taux de chômage plus élevé, la baisse du niveau de vie, ainsi que l'augmentation du nombre de crimes et autres problèmes sociaux (Owusu et al., 2008).

Compte tenu de la complexité de la relation entre la migration et le développement, il est nécessaire de développer des politiques efficaces afin de réduire au minimum les effets négatifs et de maximiser les effets positifs de la migration pour les deux régions, à la fois celle d'émission et celle de réception. Cependant, il y a plusieurs défis pour assurer que la migration intrarégionale en Afrique de l'Ouest produise des résultats positifs pour les migrants, leur communauté d'accueil et leur région d'origine. Dans ce qui suit, nous étudierons ces défis touchants les marchés du travail ainsi que la mise en œuvre des protocoles de libre circulation en Afrique de l'Ouest.

Les défis du marché du travail

Alors qu'un marché du travail bien développé et réglementé est nécessaire pour assurer que les immigrants trouvent des emplois dans différents secteurs de l'économie de leur pays de destination (Quartey, 2009), le marché du travail dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest est caractérisé par plusieurs défis affectant le résultat du développement de la migration.

Pour commencer, le manque d'opportunités d'emplois dans le secteur formel constitue un défi majeur pour la mobilité intrarégionale en Afrique de l'Ouest. Bien que les pays ouest-africains aient été historiquement pauvres, l'emploi

La migration intrarégionale dans la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

dans le secteur formel a diminué dans de nombreux pays depuis les années 1980 en raison du retrait des gouvernements concernant la participation directe à des activités économiques productives, en raison des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Une caractéristique majeure des Programmes d'Ajustement Structurel a été une réduction substantielle d'emplois dans le secteur public à la fin des années 1980 et au début des années 1990, causée par la diminution du secteur public et la privatisation d'entreprises publiques. Dans le cas du Niger, par exemple, environ 2 500 travailleurs ont été licenciés dans le secteur public entre 1983 et 1987 (Hugon et al., 1995) ; et, en Côte d'Ivoire, la croissance du taux d'emploi dans le secteur formel est passé de 7 pour cent à seulement 3 pour cent par an entre 1980 et 1983. Le secteur agricole reste le premier moteur du marché du travail de l'Afrique de l'Ouest. Par conséquent, il y a une pénurie générale en termes d'offre d'emplois dans les zones urbaines des plusieurs pays de la CEDEAO. De ce fait, il s'avère difficile pour les migrants de trouver un emploi dans leur pays d'accueil, car il s'agit en l'occurrence de pays qui connaissent déjà un taux de chômage élevé. Le nombre restreint d'emplois explique aussi pourquoi certains gouvernements ne permettent pas aux migrants de travailler dans le secteur public.

Le caractère informel du marché du travail en Afrique de l'Ouest a également un effet sur la migration de la main d'œuvre et les conditions de travail des migrants. En raison de la pénurie d'emplois dans le secteur formel, de nombreux citoyens et migrants finissent par travailler dans le secteur informel. Les secteurs formels au Bénin, Libéria, Mali, Nigéria, Ghana, en Gambie et en Guinée (1999) représentent un taux d'emploi entre 3,9 et 25 pour cent (suivant l'ordre dans lequel on a ici classé ces villes) ; on note une tendance croissante du secteur informel. On estime que 70 à 80% des travailleurs du marché des sous-régions travaillent dans le secteur informel (Awumbila et al, 2014b). A l'aide des données que nous possédons à ce sujet, il nous est possible de formuler l'hypothèse suivante : la plupart des travailleurs (autochtones et immigrés) dans le secteur informel n'ont ni un salaire, ni une retraite assurés, ils ne jouissent pas non plus de la sécurité de l'emploi et ne peuvent pas prétendre à des indemnités de maladie.

Un autre problème important est le manque d'informations sur les possibilités d'emploi pour les jeunes entrant sur le marché du travail. Peu de pays ont mené des enquêtes sur la population active, le pays le plus récent à l'avoir fait a été le Libéria en 2010. La majorité des pays ne disposent pas de données complètes sur la population active et n'ont que peu de statistiques concernant la migration de travail. Une évaluation récente montre que seulement trois pays - à savoir

le Sénégal, le Ghana et la Gambie - ont fait des efforts pour la mise en place d'un tel Système d'Information du Marché de Travail (SIMT). En l'absence de SIMT, les informations sur le marché du travail sont obtenues indépendamment et ne sont ensuite pas partagées entre les parties prenantes concernées. Il n'y a aucune stratégie coordonnée pour la collecte et la diffusion des données, ou pour motiver les différentes institutions (qui sont la véritable clef du succès), ou bien le SIMT. Par conséquent, la plupart des migrants potentiels n'a aucune idée des zones vers lesquelles il serait possible d'émigrer pour trouver un emploi (Awumbila et al., 2014).

Le faible niveau des compétences dans la sous-région constitue un autre défi important. L'offre de travail ne dépend pas seulement de la population totale, mais aussi de la qualité de main-d'œuvre présente dans le pays. Les données disponibles suggèrent que le niveau d'alphabétisation en Afrique de l'Ouest, au sein de la population âgée de 15 ans ou plus, varie géographiquement. Alors que le taux de pourcentage de la population alphabétisée a augmenté dans certains pays, comme le Ghana (71,5%), la population d'autres pays, comme le Bénin, la Guinée et le Libéria, présentent des niveaux d'éducation inférieurs. Seulement 39,5 pour cent de la population âgée de 15 ans et plus est alphabétisée en Guinée, un chiffre inférieur au taux d'alphabétisation générale pour l'Afrique subsaharienne, qui est estimé à 61,6 pour cent (PNUD, 2011). Au Bénin, le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus) a été estimé 40 pour cent en 2009. L'enquête sur la main d'œuvre au Libéria en 2010 (Labor Force Survey) montre également une population active majoritairement analphabète et non-qualifiée, avec un taux d'alphabétisation de 59 pour cent. De nombreux jeunes entrent donc sur le marché du travail avec un niveau d'éducation très faible (Afrique Progress Panel, 2012). En outre, la possibilité de suivre une formation professionnelle n'est pas mise en valeur. Une étude sur la volonté des jeunes au Ghana et au Sénégal d'entrer dans le secteur privé en 2009 a indiqué que les secteurs ayant le plus fort potentiel d'emploi (dans le cas du Ghana) sont ceux des services et en particulier ceux liés à la télécommunication et aux TIC (Aubyn, 2011). Au Bénin, une étude récente de l'Observatoire d'Emploi et de la Formation a indiqué qu'il y a neuf secteurs en expansion dans lesquelles les jeunes et les chômeurs pourraient trouver des opportunités d'emploi formel. Ces secteurs sont celui de l'industrie du vêtement, du tourisme, des services de transport, de l'industrie chimique, des télécommunications, de l'industrie agroalimentaire, de l'artisanat (EDC, 2011). Pourtant, la plupart des jeunes qui migrent dans la région n'ont pas de compétences professionnelles.

Les défis provoqués par la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la libre entrée, le séjour et l'établissement au sein de la communauté

L'un des objectifs du Protocole Mouvement Free de la CEDEAO consiste à promouvoir l'assouplissement des mesures de contrôle de l'immigration afin de faciliter les mouvements transfrontaliers de la population intrarégionale. Par conséquent, le Traité de la CEDEAO, adopté à Lagos le 29 mai 1975, a enjoint les États membres d'exempter les citoyens de la communauté de l'obligation d'acquiescer un visa de visiteur et un permis de séjour, ainsi que de leur permettre de travailler et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles au sein de leur territoire. Le Traité Révisé de la CEDEAO de 1993 prévoit en effet dans son article 3 (1) « l'élimination, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et au droit de résidence et d'établissement ». En théorie, les citoyens de la CEDEAO ont donc ainsi le droit de résider et de travailler, sans discrimination, dans tous pays de la CEDEAO ; il leur est cependant demandé de se procurer un permis de travail auprès des organismes publics compétents (Benneh, 2005; Agyei et Clottey, 2007).

En pratique, toutefois, un certain nombre de facteurs a rendu difficile la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation. Tout d'abord, les migrants sont harcelés dans quelques États membres, où on les contraint à effectuer des paiements non-officiels avant l'entrée dans le pays. Certains citoyens de la CEDEAO n'ont pas de passeport ou de carte d'identité et il leur est, de ce fait, difficile de justifier leur nationalité. Il arrive également que ces ouvriers soient obligés d'effectuer des paiements non-officiels aux points d'entrée ou de sortie. Par ailleurs, on craint que certains citoyens de la sous-région n'abusent des droits de libre circulation énoncés dans le Protocole, en effectuant de la contrebande de marchandises, ou encore de stupéfiants. Ces crimes et actes de sabotage économique ont conduit à des expressions de ressentiment de la part des fonctionnaires et du grand public dans les pays de destination.

Les grands pays aux vastes frontières, comme le Nigéria, le Mali et le Niger, présentent également un défi de surveillance pour les organismes d'immigration de la sous-région. Ce problème conduit à plusieurs centaines de points de passages illégaux à la frontière, passages qui ont des implications en matière de sécurité. Un autre défi tient dans le Protocole qui stipule le droit des États

membres de refuser l'entrée sur leur territoire aux citoyens communautaires jugés irrecevables, en vertu de leurs lois internes (art. 4). Cette disposition compromet l'objectif du Protocole par le recours à des lois restrictives internes à chaque pays, qui peuvent interdire l'accès à des citoyens appartenant à la CEDEAO (Adepoju, 2006). Un autre problème est posé par le fait que les immigrés désirant s'établir dans les États membres ne font pas toujours des efforts pour trouver un travail ou pour obtenir un permis de séjour et il n'est pas rare qu'ils travaillent sans les documents nécessaires.

Les restrictions et la discrimination contre les migrants est un autre problème majeur en Afrique de l'Ouest. Malgré l'existence d'accords bilatéraux, régionaux et universels, ainsi que de cadres juridiques nationaux qui interdisent la discrimination, les ressortissants des États membres de la CEDEAO continuent à être exposés à la discrimination. Dans les différents cadres juridiques nationaux, certains privilèges et droits sont réservés aux citoyens du pays et ne sont pas étendus aux étrangers. En termes d'emploi, par exemple, les étrangers présents au Ghana et au Togo, même lorsqu'ils proviennent d'un autre État membre de la CEDEAO, ne peuvent pas travailler dans les services de haute sécurité. Au Mali, les étrangers ne peuvent pas exercer un emploi dans la fonction publique. Pour reprendre l'exemple du Ghana, certaines entreprises sont réservées exclusivement aux Ghanéens par la loi (art. 18 de la Loi sur le Centre de Promotion des Investissements du Ghana, la loi 478 de 1994). Cette disposition semble établir une discrimination contre les ressortissants d'autres États membres, et, en cela, elle viole les principes du Protocole sur la libre circulation au sein de la CEDEAO, Protocole qui prévoit que les ressortissants de la CEDEAO ayant l'intention de poursuivre les activités de subsistance devraient être soumis aux mêmes lois que les ressortissants de l'État membre de destination. Les emplois dans la fonction publique ne sont accessibles aux ressortissants dans aucun des pays membres, si ce n'est en vertu d'accords spéciaux, tandis que les étrangers sont libres de travailler dans le secteur privé. Ces ressortissants étrangers employés par les gouvernements dans la fonction publique fournissent souvent une assistance technique, ou ont été résidents de longue durée dans le pays de destination, ou bien ils obtiennent l'autorisation en vertu d'arrangements spéciaux (par exemple les accords bilatéraux), comme c'est le cas en Sierra Leone.

Dans le cas de la Gambie, l'Assemblée nationale a adopté une modification de Loi concernant les impôts sur la masse salariale en 2010, exigeant que les employeurs n'embauchent pas plus de 20 pour cent des non-citoyens sur la totalité de leur main-d'œuvre, sauf s'il s'agit d'une catégorie professionnelle

spécialisée. C'est un geste qui a été considéré comme un effort visant à encourager les employeurs à former et employer plus de citoyens locaux (Awumbila et al., 2014b). L'adoption de politiques relatives au protectionnisme interne des emplois disponibles, en plus de l'expulsion des contrôles frontaliers plus stricts, a entravé la libre circulation des personnes au sein de la sous-région. Un grand nombre de ces mesures politiques a été mis en œuvre lorsque les conditions économiques ont commencé à se dégrader et quand les gouvernements ont été confrontés à des bouleversements civils et politiques. En théorie, les travailleurs migrants et leurs familles ont droit à tous les avantages sociaux offerts aux travailleurs nationaux, mais ce n'est souvent pas le cas dans la réalité. En plus de la discrimination par le code juridique, les migrants peuvent être victimes de discrimination dans le secteur informel où ils travaillent, à cause de la population locale qui se sent menacée par la prospérité des nouveaux-venus, qui, quant à eux, sont souvent déterminés à réussir, quelle que soit l'entreprise dans laquelle ils se lancent.

Les défis économiques et l'instabilité

La situation économique s'est aggravée dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et la pression de la population locale dans les pays de destination freine également le processus de migration, en ceci qu'elle réduit tellement la marge des bénéficiaires des migrants, que cela n'en vaut presque plus la peine pour eux d'immigrer. Les défis économiques et le niveau de pauvreté élevé des citoyens créent des sentiments anti-migrants qui rendent les États réticents à la mise en œuvre des protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation (Konan et Kouakou, 2012). En effet, les périodes de crise économique ont tendance à se traduire par des périodes d'aversion pour les non-ressortissants. La responsabilité en cas de problèmes économiques et sociaux est généralement attribuée aux étrangers plutôt qu'aux causes profondes de corruption, de mauvaise gestion ou de mouvements de force internationale (Yaro, 2008). Dans le passé, cela a contribué à l'expulsion en masse des citoyens de certains pays de la CEDEAO. Par exemple, au Sénégal, où les Guinéens ont été expulsés en 1967, ou encore en Côte d'Ivoire, où environ 16.000 Béninoise ont été expulsées en 1964. Au début de l'année 1979, les agriculteurs togolais ont été expulsés du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Le cas le plus frappant d'expulsion massive des étrangers en situation irrégulière a eu lieu au Nigéria entre 1983 et 1985 (Adepoju, 2005). Ces expulsions massives de la main d'œuvre de la CEDEAO compromettent

les buts et les principes régionaux énoncés dans le Traité de la CEDEAO sur la libre circulation (Adepoju et al., 2007).

L'environnement économique dans la sous-région de la CEDEAO n'est pas favorable non plus aux migrations intrarégionales et à l'intégration régionale. Le transport et la communication entre les pays de la sous-région se sont améliorés récemment, mais ils sont encore assez chers par rapport à la situation dans le Nord développé. Il y a aussi un problème de langue : la plupart des personnes en provenance de pays anglophones ne parlent pas français ; ce qui affecte tout particulièrement la migration et l'intégration intrarégionale.

L'instabilité politique pose également un défi sérieux pour la mobilité intrarégionale et pour la promotion du développement. Depuis le début des années 1990, la sous-région a connu un certain nombre de conflits intra-étatique fortement médiatisés, dont les plus notables ont eu lieu au Libéria, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Nigéria, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Sénégal et, plus récemment, au Mali. Ces conflits génèrent de nombreux réfugiés et contraignent un grand nombre de personnes à se déplacer à l'intérieur de la Communauté. Par exemple, environ 70 pour cent de la population du Libéria a été déplacée et les milliers de personnes qui se sont réfugiées en Sierra Leone pour fuir la guerre ont été rapidement délogées quand le conflit a éclaté en Mars 1991. Par conséquent, les différents États membres ainsi que la CEDEAO doivent consacrer beaucoup de temps et engager leurs rares ressources humaines, matérielles et financières pour résoudre ces conflits, qui entravent la CEDEAO dans la réalisation de ses objectifs. Pour que la migration ne soit pas un échec, elle doit être considérée comme une activité planifiée sur la base de réelles opportunités. Un défi important pour la CEDEAO serait de mettre en place un système d'intervention d'urgence capable de traiter les migrants en urgence de manière intégrée, plutôt qu'un système de camp de réfugiés qui tend à créer toutes sortes de problèmes sociaux au lieu de promouvoir le développement (Yaro, 2008).

Conclusion

La discussion a montré que la migration intrarégionale fait partie intégrante des marchés du travail et des moyens de subsistance dans la sous-région de la CEDEAO. La migration intrarégionale contemporaine en Afrique de l'Ouest comprend des travailleurs transfrontaliers temporaires, des travailleurs agricoles masculins, des femmes commerçantes, des professionnels, des travailleurs

La migration intrarégionale dans la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

clandestins, des étudiants du secteur tertiaire ou des réfugiés. Bien que la direction des flux ait changé au fil du temps, et ce pour de multiples raisons, la migration intrarégionale a généralement été dominée par un mouvement Nord-Sud : des pays du Sahel (par exemple le Mali, le Burkina Faso et le Niger) aux pays côtiers riches en minéraux et en plantations, notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Libéria, le Sénégal et la Gambie. Plus récemment, les situations de conflits ont transformé le Libéria et la Sierra Leone en pays de destination pour les migrants. Dans la plupart des cas, la destination populaire pour les émigrés d'un pays est aussi la région source la plus populaire pour ses immigrés. Les destinations des migrants de la CEDEAO ont été essentiellement les pays qui partagent des liens politiques, historiques et culturels. Nous concluons qu'aucune théorie n'est suffisante pour expliquer les tendances migratoires complexes en Afrique de l'Ouest. La Théorie Push-Pull et la Théorie Migration Network peuvent être invoquées pour expliquer les différents aspects de la migration intrarégionale de la CEDEAO. Dans la plupart des pays, les travailleurs migrants ont tendance à s'intégrer au secteur informel en tant que commerçants, artisans et agriculteurs, probablement en raison de leur faible niveau d'éducation et d'un manque de possibilités d'emplois dans le secteur formel.

Les résultats montrent que les pays ouest-africains ne profitent pas pleinement des avantages offerts par la migration intrarégionale et cela surtout en raison des difficultés liées aux marchés du travail. Il s'agit notamment de difficultés liées à une pénurie d'emplois dans le secteur formel des pays d'accueil, au caractère informel des marchés du travail et à de faibles niveaux de compétences dans la sous-région. Les pays membres de la CEDEAO ont donc besoin d'augmenter la capacité globale de la main-d'œuvre afin de pouvoir établir une meilleure correspondance entre les compétences des travailleurs et la demande du secteur privé. En outre, bien que de nombreux pays de la CEDEAO reconnaissent la nécessité de systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT), la plupart des pays de la sous-région ne disposent pas d'informations fonctionnelles sur le marché du travail. À cet égard, nous suggérons que les gouvernements mènent périodiquement des enquêtes sur le marché du travail et sur la migration, pour déterminer le rapport entre l'offre et la demande. Les gouvernements devraient assurer des mises à jour régulières concernant les chiffres de la migration et pour obtenir des informations sur le marché du travail au niveau national. Les parties prenantes doivent investir pour déterminer le rapport entre l'offre et la demande au sein de la sous-région, afin de contribuer à la création de plus d'emplois.

Bien que de nombreux États membres de la CEDEAO aient ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes, il y a encore, dans la pratique, des politiques de restriction et des initiatives prises par les États membres pour réserver certains secteurs de l'économie à leurs propres ressortissants. Même si l'on peut considérer que l'approche commune, par ses priorités stratégiques et ses plans d'action, représente une approche globale et équilibrée pour contrer l'interdépendance des questions de migration ; il reste toutefois beaucoup à faire si l'on veut assurer leur mise en œuvre effective. Les États membres doivent adopter une série de mesures législatives, réglementaires et pratiques au niveau national pour réaliser ces plans d'action. Les dispositions du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, garantissant que les travailleurs immigrés de la communauté soient traités comme des citoyens de l'État membre, étaient, comme indiqué ailleurs, trop ambitieuses. En réalité, les gouvernements craignent d'être évincés du pouvoir si les ressortissants venaient à être poussés hors du marché du travail par des étrangers. Cela explique pourquoi certains États membres adoptent des lois pour réserver certains secteurs d'économie pour leurs citoyens. Compte tenu de cette situation, les accords bilatéraux entre les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest peuvent mieux promouvoir la migration de travail. Le Ghana, par exemple, a convenu actuellement d'un tel arrangement avec le gouvernement du Libéria, où des ingénieurs et techniciens (électriciens) ghanéens travaillent dans le secteur de l'énergie (Awumbila et al., 2014).

Comme il n'y a presque pas d'emplois pour les migrants dans les zones urbaines et les villes, il est également recommandé que la politique encourage la migration dans les zones rurales. Si l'on accorde tous les moyens de subsistance au milieu rural, moins de travailleurs feront le choix de se déplacer et l'augmentation de la productivité permettra ainsi d'améliorer la situation économique de la sous-région. Il est nécessaire d'assurer le déplacement des personnes vers les zones rurales avec de nouvelles technologies (Yaro, 2008). Nous recommandons également que les gouvernements élaborent des politiques migratoires nationales et qu'ils intègrent les questions relatives à la main-d'œuvre immigrée et à la migration en général dans les programmes de planification nationale de développement et les cadres régionaux.

Enfin, nous concluons que les futurs schémas de mobilité du travail dépendront en grande partie de la volonté politique des États membres de la CEDEAO à coopérer, à partager les données sur la migration de travail, à mettre en œuvre efficacement la politique de migration de travail et à respecter les accords et les protocoles.

Références

Adepoju, A., 2003. Migration in West Africa. *Development*, 46 (3), p.37-41.

Adepoju, A., 2005. Patterns of migration in West Africa. Dans : Manuh, T. (ed.). *At Home in the World? International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa*. Accra : Sub-Saharan Publishers.

Adepoju, A., 2006. *The Challenge of Labour Migration Flows Between West Africa and the Maghreb*. International Migration Programme. Genève : ILO. [pdf] Disponible sur : <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/--protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201469.pdf>.

Adepoju, A., Boulton, A. et Levin, M., 2007. *Promoting integration through mobility: Free movement and the ECOWAS Protocol*. Dans : New Issues in Refugee Research, Research Paper No. 150, Genève: UNHCR. [pdf] Disponible sur : <<http://www.refworld.org/pdfid/4c2325600.pdf>>.

Afolayan, A., Ikwuyatumand, G. et Abejide, O., 2009. *Dynamics of International Migration in Nigeria: A Review of Literature*. Ibadan : University of Ibadan.

Agyei, J. et E. Clotley, 2007. *Operationalising ECOWAS Protocol on Free Movement of People among the Member States: Issues of Convergence, Divergence and Prospects for Sub-Saharan Integration*. [pdf] Disponible sur : <<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/research-projects-pdfs/african-migrations-workshops-pdfs/ghana-workshop-2007/CLOTTEY%20and%20AGYEI.pdf>>.

Anarfi, J. et Kwankye, S., 2003. *Migration from and to Ghana: A Background Paper*. Working Paper C4. University of Sussex Development Research Center on Migration, Globalization and Poverty.

Awumbila, M. et al., 2009. *Ghana Migration Country Paper: Trends, Issues, and Emerging Research Gaps*. Document préparé dans le cadre des Perspectives africaines sur la mobilité humaine Programme, l'Université d'Oxford: International Migration Institute. [online] Disponible sur: <<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/ghana-country-paper>>.

Awumbila, M., Owusu, G. et Teye, J.K., 2014a. *Can Rural-Urban Migration into Slums Reduce Poverty? Evidence from Ghana*. Migrating out of Poverty Working Paper 13. University of Sussex.

Awumbila, M., Benneh, Y, Teye, J.K., et Atiim, G., 2014b. *Across Artificial Borders: An Assessment of Labour Migration in the ECOWAS Region*. Bruxelles : ACP Observatory on Migration.

Ba, H., 2006. *Legislation on Migrant Workers in West Africa*. International Migration Papers, International Migration Programme, Genève : ILO. [pdf] Disponible sur : <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201463.pdf>.

Benneh, E.Y., 2005. The international legal regime and migration policies of Ghana, the ECOWAS, the sub region and recipient countries. Dans : Manuh, T. (ed.). *At Home in the World? International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa*. Accra : Sub-Saharan Publishers.

Boateng, A., 2012. Survival voices: Social capital and the well-being of Liberian refugee women in Ghana. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 8(4), p.386-408.

Bump, M., 2006. *Ghana: Searching for Opportunities at Home and Abroad*. Migration Policy Institute, Migration Information Source. [online] Disponible sur : <<http://www.migrationinformation.org/USFocus/display.cfm?ID=381>>.

Cassarino, J. P., 2004. Theorizing return migration: The conceptual approach to return migrants revisited. Dans : *International Journal on Multicultural Societies*, 6(2), p.253-279.

Castles, S. et Miller, M.J., 2009. *The Age of Migration - International Population Movements in the Modern World*, Fourth Edition. Basingstoke : Palgrave MacMillan.

Clark, K. et Drinkwater, S., 2007. *Ethnic Minorities in the LaborMarket: Dynamics and Diversity*. York : Joseph Rowntree Foundation.

David, P., 1980. *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en sénégal, des origines à nos jours*. Dakar : Nouvelles Editions Africaines.

De Haas, H., 2007. The myth of invasion: The inconvenient realities of African migration to Europe. Dans : *Third World Quarterly*, 29(7), p.1305-1322.

De Haas, H., 2007. *Migration and development: A theoretical Perspective*. Oxford : International Migration Institute.

La migration intrarégionale dans la CEDEAO: nouveaux défis et tendances

Direction des services socioculturels et de la Promotion humaine de la Mairie du Plateau, Janvier 2009. Rapport sur le Contexte socio-économique en Côte d'Ivoire. Projet ELOISE. [online] Disponible sur : <http://www.eloiseproject.net/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=95&view=finish&cid=19&catid=3&m=0&lang=en>.

Haeringer, P., 1973. SAN-PEDRO 1969 - The first wave of immigrants, *geography ORSTOM*, the Petit-Bassam Centre, p.23.

Hugon, P., Pourcet, G. et Quiers-Valette, S., 1995. *L'Afrique des incertitudes*. Paris : PUF.

Jonsson, G., 2009. *Comparative Report: African Migration Trends. African Perspectives on Human Mobility Programme*, University of Oxford: International Migration Institute. [online] Disponible sur : <<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/comparative-report>>.

Konan, Y.S. et Kouakou, A., 2012. *Migration et marche du travail sous-régional: analyse des cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana*. Paris : OECD, Federal Office of Immigration, Integration and Emigration.

Lee, E. S., 1966. A Theory of Migration. *Demography* 3, p.47-57.

Massey, DS. et al., 1993. Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, 19, p.431-66.

Mendy, A. N., 2009. *An Overview of The Gambia Fisheries sector. Government of The Gambia*. [online] Disponible sur: <http://unctad.org/en/PublicationChapters/ditc2013d4_ch02_en.pdf>.

Ogata, S., 2005. *The Turbulent Decade: Confronting the Refugee Crisis of the 1990's*. New York : Norton and Company.

Olsen, A.S.W., 2011. *Reconsidering West African Migration: Changing Focus from European Immigration to Intra-regional Flows*. DIIS Working Paper, Copenhagen: Danish Institute for International Studies, p.21.

Owusu, G., Agyei-Mensah, S. et Lund, R., 2008. *Slums of hope and slums of despair: Mobility And Livelihoods in Nima*. Accra : NorskGeografiskTidsskrift, 62, p.180-190.

Papastergiadis, N., 2000. *The Turbulence of Migration*. Polity Press, Cambridge.

Quartey, P., 2009. *Migration in Ghana: A Country Profile 2009*. Genève : IOM. [pdf] Disponible sur : <http://publications.iom.int/bookstore/free/Ghana_Profile_2009.pdf>.

Ratha, D., Mohapatra, S. et Scheja, E., 2011. *Impact of Migration on Economic and Social Development: A Review of Evidence and Emerging Issues*. World Bank Policy Research Working Paper, Washington DC : World Bank.

Ravallion, M., Chen, S. et Sangraula, P., 2007. *The urbanization of global poverty*. World Bank Research Digest, 1, 1, 8.

Rotte, R., Vogler, M. et Zimmermann, K.F., 1997. South-North refugee migration: Lessons for development cooperation. *Journal of Development Economics*, 1, p. 99-115.

Srivastava, R., 2005. India: internal migration and its links with poverty and development. Dans : *Migration, Development and Poverty Reduction in Asia*. Genève : Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Swindell, K., 1977. Migrant groundnuts farmer in The Gambia: The persistence of a nineteenth century labour System. *International Labour Review*, 11 (4), p.452-472.

Teye, J.K. et Yebleh, M., 2014. Surviving without Economic Assets: Livelihoods of Liberian Refugees in the Buduburam Camp, Ghana. *Journal of International Migration and Integration*, DOI 10.1007/s12134-014-0352-6, Springer.

Yaro, J.A., 2008. *Migration in West Africa: Patterns, Issues and Challenges*. [Non encore publié]

Zachariah, K. et al., 1980. *Demographic Aspects of Migration in West Africa*. World Bank Staff Working Paper, 1(414).

Matthias Lücke

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier? Le potentiel de développement de la diaspora ouest-africaine

Introduction

Cela fait maintenant plusieurs décennies que l'on assiste à de vifs débats académiques et politiques concernant l'impact de la migration sur le développement économique dans les pays d'origine des migrants (de Haas, 2007). En voici l'un des thèmes récurrents: les transferts de fonds des migrants ne contribuent pas au développement des pays d'origine s'ils sont utilisés pour la consommation. « Si seulement » les récepteurs des transferts de fonds utilisaient leurs revenus disponibles supplémentaires pour l'investissement (plutôt que pour la consommation), la croissance économique accélérerait. Ce serait encore mieux, si les migrants retournaient dans leur pays d'origine, car leur présence augmenterait le stock de capital humain et soutiendrait la croissance économique et surtout le développement.

Dans cet article, je propose au lecteur une vision plus nuancée. Je suis d'avis que la clé est d'adopter une approche centrée sur les migrants, si l'on veut comprendre la contribution de la diaspora au développement du pays d'origine. La décision de migrer, de verser de l'argent, de consommer, d'investir et de revenir dans le pays d'accueil est prise par les migrants et les membres de leur ménage en fonction de leurs préférences et en réponse aux conditions prédominantes. Comprendre comment les migrants et les membres de leur ménage prennent ces décisions est la première étape pour concevoir des interventions politiques qui augmenteraient les contributions de la diaspora au développement dans le pays d'origine, notamment en Afrique de l'Ouest.

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

L'expérience de nombreux pays d'origine avec de grandes diasporas ainsi que les activités existantes liées au développement des migrants ouest-africains suggèrent que la migration et les transferts de fonds contribuent à la croissance et au développement économique dans le pays d'origine à travers plusieurs canaux distincts. Je m'appuie ici sur une notion large de « développement humain », conforme aux Rapports sur le Développement Humain du PNUD, en particulier le PNUD (2009) sur la mobilité humaine et le développement. Le sens profond du terme de développement tient dans l'augmentation de la capacité des individus à pouvoir s'épanouir. En termes opérationnels, la réduction de la pauvreté, le niveau de l'enseignement supérieur et un meilleur accès aux soins sanitaires constituent des éléments importants du développement humain, au-delà des indicateurs traditionnels comme la croissance de la production totale (PIB) et le revenu disponible.

Par ailleurs, le développement humain, à travers la migration et les transferts de fonds, ne se produit pas seulement parmi les personnes qui restent dans le pays d'origine. Comme ils se déplacent à l'étranger, les migrants eux-mêmes se familiarisent avec le développement humain et accèdent à des emplois mieux rémunérés, à une meilleure éducation pour leurs enfants, à de meilleurs soins de santé pour eux-mêmes et pour leur famille, etc.

Dans leurs pays d'origine, les migrants contribuent au développement humain, premièrement à travers leurs transferts de fonds (financiers ou en nature) vers leurs parents et amis. Ces transferts augmentent le revenu disponible des bénéficiaires et sont souvent consacrés aux consommations essentielles, comme la nourriture et les frais scolaires ou médicaux.

Toutefois, les avantages du développement humain dus aux transferts de fonds financiers ne s'arrêtent pas aux bénéficiaires immédiats. Par l'intermédiaire d'au moins trois canaux, les transferts financiers conduisent à une augmentation des salaires réels pour tous les travailleurs : d'abord grâce à une demande accrue de produits locaux et de services; puis à la réduction de la concurrence en ce qui concerne les emplois disponibles, car les migrants eux-mêmes et certains bénéficiaires de transferts de fonds quittent le marché du travail; et enfin, suite à l'augmentation des recettes fiscales de l'État, au moyen d'importations plus importantes (qui font l'objet non seulement des droits de douane, mais aussi des droits d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée). Plus les transferts de fonds sont importants, plus ces effets indirects augmentent.

Deuxièmement, les migrants contribuent au développement humain dans leur pays d'origine par leurs transferts de fonds « sociaux ». A l'étranger, les migrants sont confrontés à des habitudes, des valeurs sociales, politiques et culturelles différentes, notamment les taux de fécondité, les aspirations éducatives pour les enfants, le rôle des sexes, les possibilités de participation politique et la transparence des institutions publiques. De par les nombreux « couloirs de migration », on observe que les migrants peuvent « transmettre » de nouvelles valeurs à leur famille dans le pays d'origine. Par exemple, après avoir entendu parler un membre de leur famille immigré à l'étranger des possibilités de participation politique, des normes de haute qualité pour les services publics et des bureaucraties transparentes, certaines personnes ont commencé à attendre plus de leur propre gouvernement, de la part des politiciens et des prestataires de services publics (Omar Mahmoud et al., 2013).

Troisièmement, de nombreux migrants soutiennent financièrement non seulement leur propre famille, mais aussi des communautés plus larges dans leur pays d'origine (transferts de fonds « collectifs »; Goldring, 2004). Par exemple, en raison du rôle des réseaux de migrants, les migrants provenant d'un endroit particulier dans le pays d'origine se rassemblent souvent dans la même ville à l'étranger. Il est naturel pour eux de se connecter et de s'associer pour financer des projets communautaires (écoles, etc.) dans leur pays d'origine. Beaucoup de professionnels de la santé fournissent un soutien matériel et d'expertise pour les hôpitaux. Les récents débats dans la communauté s'occupant de la politique de développement dans la diaspora se sont concentrés sur les transferts de fonds collectifs.

Dernièrement, si les migrants rentrent définitivement dans leur pays d'origine et restent économiquement actifs, ils peuvent apporter avec eux les compétences et l'éducation acquises à l'étranger. Le « gain de cerveaux » qui en résulte peut compenser le problème de la « fuite des cerveaux » qui pourrait se poser si les migrants sont en moyenne plus qualifiés que la population résidente.

Dans cet article, j'évaluerai la manière dont les migrants en provenance d'Afrique de l'Ouest contribuent au développement humain dans leur pays d'origine à travers ces canaux. Je déterminerai les obstacles à une contribution encore plus importante et aux interventions politiques possibles, en particulier dans l'UE, pour répondre à ces obstacles et pour améliorer l'impact sur le développement de la diaspora ouest-africaine.

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

Dans la deuxième partie, j'introduirai la thématique en examinant l'ampleur de la migration et des transferts de fonds reçus dans chaque État membre de la CEDEAO. Dans la troisième partie, je me concentrerai sur les points de repères pour l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les effets de développement par des transferts de fonds financiers, sociaux et collectifs, ainsi que la fuite des cerveaux en raison de l'émigration des professionnels et la migration de retour. Dans la quatrième partie, je mettrai l'accent sur les implications de cette analyse pour des interventions de la politique européenne, de ses États membres, d'autres pays de destination, des gouvernements des pays d'origine et de la communauté des donateurs.

Il convient cependant de relativiser cette analyse. S'il est vrai que la migration, les transferts de fonds et les retours de migration peuvent contribuer au développement humain, la production durable et la hausse des revenus (et, par là même, le progrès dans le domaine du développement humain sur le long terme) dépendent essentiellement d'un climat propice à l'investissement. A moins que les rendements privés des investissements, tant matériels qu'humains, ne reflètent les retours sociaux correspondants, les investisseurs potentiels (qu'ils soient autochtones, migrants ou internationaux) ne désireront pas investir. Un État de droit et une fourniture rentable de services publics de haute qualité, comprenant des infrastructures matérielles et sociales, constituent les éléments clés d'un climat propice à l'investissement. Il est possible que les effets de la migration et des transferts de fonds sur le développement apportent un complément au pays d'origine, mais ils ne remplaceront jamais des institutions promouvant la croissance dans cet État.

Migration et transferts de fonds en Afrique de l'Ouest

Les stocks de migrants

Malheureusement, les données disponibles sur la migration et les transferts de fonds ne sont pas très fiables. La meilleure source disponible concernant les données de stock de migrants internationaux classées par pays d'origine et de destination est la Matrice de Migration Bilatérale pour 2010 de la Banque Mondiale. Dans cette base de données, l'individu est considéré comme migrant s'il est né en dehors de son pays de résidence. Ces données sont constituées à partir de divers recensements nationaux et enquêtes auprès des ménages.

Le statut de « migrant » ne dépend pas de la nationalité actuelle, ce qui est utile lorsque de nombreux immigrants deviennent citoyens naturalisés de leur pays d'accueil, sans cesser cependant d'interagir avec leur pays d'origine par l'intermédiaire de transferts de fonds, de visites, etc.

Cette définition est globalement appropriée pour cet article, car nous nous concentrons sur les interactions entre les migrants et les résidents du pays d'origine. Cependant, elle exclut (non sans lourdes conséquences) les migrants de deuxième génération qui sont nés dans le pays de destination. Il n'est pas rare que ces personnes maintiennent le contact avec le pays de naissance de leurs parents, le soutiennent financièrement et constituent ainsi un groupe cible important pour les politiques de la diaspora. Néanmoins, ils n'apparaissent pas dans nos données sur la migration.

Dans l'ensemble, la prévalence de la migration (migrants à l'étranger par rapport à la population résidente) en Afrique de l'Ouest est comparable à celle que l'on observe dans le monde entier : environ 3 pour cent de la population résidente (cf. tableau 1). Toutefois, cette moyenne cache des différences importantes à travers l'Afrique de l'Ouest. Au Nigeria (de loin le plus grand pays d'Afrique de l'Ouest), le nombre de migrants à l'étranger ne s'élève qu'à 0,6 pour cent de la population résidente. En revanche, la prévalence de la migration au Libéria, au Mali et au Sénégal est d'environ un dixième de la population résidente. Il n'est pas surprenant que pour le Cap-Vert, cette petite nation insulaire, la prévalence de la migration soit à peu près de 40 pour cent.

Environ deux tiers des migrants internationaux en provenance d'Afrique de l'Ouest vivent ailleurs en Afrique de l'Ouest (5,8 sur 9,1 millions). Près de 1,4 million des Ouest-Africains vivent en Europe : l'on trouve en particulier de grandes communautés en France et au Royaume-Uni en raison des anciennes relations coloniales. Néanmoins, les migrants de l'UE correspondent à moins d'un pour cent de la population de tous les pays ouest-africains, à l'exception du Cap-Vert (23 pour cent), du Sénégal (4 pour cent), de la Guinée-Bissau (3 pour cent), et de la Gambie (2 pour cent).

Tableau 1: Les stocks de migrants, 2010 (1000 individus)

Horizontal: Destination	France	GB	Au- tres pays de l'UE	USA	Autres pays à haut re- ve- nu	Ni- geria	Autres pays d'Af- rique de l'Ouest	"Au- tres pays du Sud"	Reste du mon- de	Total	% migrants UE de la population totale: UE / Au total
Vertical: Origine											
Bénin	17	0	6	1	1	239	174	55	39	532	0,2 5,6
Burkina Faso	5	0	17	1	1	8	1.374	168	4	1.578	0,1 10,2
Cabo Verde	23	0	90	21	2	4	10	6	35	193	23,3 39,5
Côte d'Ivoire	71	4	33	9	5	4	928	113	4	1.172	0,6 6,2
Gambie	1	5	28	7	2	7	12	2	0	65	2,1 3,9
Ghana	5	97	120	111	29	186	224	50	4	825	0,9 3,4
Guinée	22	0	23	6	3	6	414	52	6	533	0,4 4,9
Guinée-Bissau	9	1	39	1	0	5	49	7	2	111	3,0 7,0
Libéria	1	2	12	67	4	19	290	37	0	432	0,4 10,9
Mali	69	0	25	3	1	133	630	99	53	1.014	0,7 7,2
Niger	4	0	3	1	0	88	210	41	40	387	0,0 2,4
Nigeria	3	151	157	211	23	0	143	47	266	1.001	0,2 0,6
Sénégal	91	1	142	17	4	5	241	41	95	637	4,1 11,1
Sierra Leone	1	23	19	18	7	4	175	22	0	267	0,3 2,1
Togo	22	1	26	4	2	116	150	34	15	369	0,8 5,9
TOTAL	344	285	739	478	85	824	5.023	773	564	9.117	0,5 3,0

Remarque: «Autres pays du Sud» peut inclure le Ghana; Source: World Bank bilateral migration matrix - <http://go.worldbank.org/JITC7NYTTO>; WDI.

Tableau 2: Transferts de fonds reçus, 2012 (exprimés en millions de dollars américains)

Horizontal: Destination Vertical: Origine	France	GB	Autres pays de l'UE	USA	Autres pays à haut revenu	Nige- ria	Autres pays d'Afrique de l'Ouest	Autres pays du Sud	Reste du monde TOTAL	% migrants UE de la population totale: UE / Au total
Bénin	12	0	4	1	21	73	49	18	179	0,2 2,4
Burkina Faso	1	0	4	0	18	1	106	1	130	0,0 1,2
Cabo Verde	24	0	88	24	7	3	7	24	177	6,4 10,1
Côte d'Ivoire	41	2	19	6	38	1	216	2	325	0,3 1,3
Gambie	2	9	46	14	6	5	8	0	89	0,1 0,2
Ghana	1	25	31	33	15	21	24	1	152	1,0 2,7
Guinée	8	0	8	3	10	1	45	1	75	1,9 9,1
Guinée-Bissau	5	0	21	0	2	1	11	1	42	2,9 4,6
Libéria	2	4	24	166	39	10	126	0	372	0,3 3,6
Mali	73	0	25	4	50	49	213	29	444	5,7 25,6
Niger	4	0	4	2	18	27	58	11	122	0,1 1,8
Nigeria	74	3.842	3.906	6.126	1.335	0	1.744	3.540	20.568	1,7 4,5
Sénégal	290	3	429	61	88	7	333	156	1.367	5,1 9,7
Sierra Leone	0	14	12	13	10	1	28	0	79	0,7 2,1
Togo	41	1	51	8	35	76	90	17	321	2,4 8,2
TOTAL	580	3.902	4.672	6.463	1.693	275	3.060	3.799	24.443	1,5 4,1

Remarque: «Autres pays du Sud» (peut inclure le Ghana); Source: World Bank bilateral remittances matrix - http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/Bilateral_Remittance_Matrix_2012.xlsx; WDI

Les transferts de fonds

L'ampleur des transferts par rapport à la production nationale (PIB) varie considérablement à travers l'Afrique de l'Ouest (cf. tableau 2), mais ne dépasse les 10 pour cent du PIB qu'au Mali (25,6 pour cent) et au Cap-Vert (10,1 pour cent). Ces données placent l'Afrique de l'Ouest parmi les pays les moins dépendants des envois de fonds à l'échelle mondiale (Banque mondiale, 2014). Le ratio moyen pour l'Afrique de l'Ouest (4,1 pour cent) est dépassé en Guinée, en Guinée-Bissau, au Nigeria (en dépit du taux relativement bas de migrants, qui s'élève à 0,6 pour cent de la population), au Sénégal et au Togo. Les transferts de fonds de l'UE (qui peuvent être considérés comme un indicateur des liens transnationaux entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest) dépassent les 3 pour cent du PIB seulement au Cap-Vert, au Mali et au Sénégal. Les liens transnationaux modestes vont de pair avec une diaspora de taille modeste (cf. ci-dessus, paragraphe intitulé Les stocks de migrants).

La migration irrégulière depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'UE

Les migrants de l'Afrique de l'Ouest sont confrontés à différents régimes d'immigration selon leur pays de destination. Au sein de la CEDEAO, la libre circulation de la main-d'œuvre a été largement établie, même si certains obstacles bureaucratiques persistent (Adepoju, Boulton, Levin, 2008). Les pays à haut revenu, y compris dans l'UE, offrent peu de possibilités aux Ouest-Africains d'entrer légalement pour chercher du travail. Par conséquent, en dehors de la possibilité d'étudier en Europe ou du regroupement familial, la migration irrégulière est l'une des seules alternatives qui se présentent aux travailleurs migrants ouest-africains.

Il y a de nombreuses informations qualitatives (Yeboah, 2014) qui attestent que l'Afrique de l'Ouest a été le point de départ de plusieurs itinéraires de migration irrégulière dans l'UE. Alors que, il y a plusieurs années, les îles Canaries ont été un point d'entrée important dans l'UE, de nos jours la route à travers le désert du Sahara et les enclaves espagnoles en Afrique du Nord, ou encore l'arrivée en bateau en Italie ou à Malte, semblent être les voies d'accès principales. Tandis que certains migrants parviennent probablement à entrer inaperçus dans des états membres de l'UE, d'autres demandent l'asile politique quand ils sont arrêtés par les autorités des États membres. De ce fait, le nombre de nouvelles

demandes d'asile dans l'UE de la part des ressortissants ouest africains donne une indication de l'ampleur de la migration irrégulière (cf. tableau 3).

La migration irrégulière depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'UE

Les migrants de l'Afrique de l'Ouest sont confrontés à différents régimes d'immigration selon leur pays de destination. Au sein de la CEDEAO, la libre circulation de la main-d'œuvre a été largement établie, même si certains obstacles bureaucratiques persistent (Adepoju, Boulton, Levin, 2008). Les pays à haut revenu, y compris dans l'UE, offrent peu de possibilités aux Ouest-Africains d'entrer légalement pour chercher du travail. Par conséquent, en dehors de la possibilité d'étudier en Europe ou du regroupement familial, la migration irrégulière est l'une des seules alternatives qui se présentent aux travailleurs migrants ouest-africains.

Il y a de nombreuses informations qualitatives (Yeboah, 2014) qui attestent que l'Afrique de l'Ouest a été le point de départ de plusieurs itinéraires de migration irrégulière dans l'UE. Alors que, il y a plusieurs années, les îles Canaries ont été un point d'entrée important dans l'UE, de nos jours la route à travers le désert du Sahara et les enclaves espagnoles en Afrique du Nord, ou encore l'arrivée en bateau en Italie ou à Malte, semblent être les voies d'accès principales. Tandis que certains migrants parviennent probablement à entrer inaperçus dans des états membres de l'UE, d'autres demandent l'asile politique quand ils sont arrêtés par les autorités des États membres. De ce fait, le nombre de nouvelles demandes d'asile dans l'UE de la part des ressortissants ouest africains donne une indication de l'ampleur de la migration irrégulière (cf. tableau 3).

Depuis 2008, le taux de nouvelles demandes d'asile dans l'UE de la part des ressortissants ouest africains s'élève à environ un sur dix, avec des fluctuations importantes d'année en année. Même si les Nigériens constituaient le plus grand groupe, le taux de ressortissants de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana et de la Guinée était également élevé. Sur une durée de six ans (de 2008 à 2013) l'UE a reçu environ 160 000 nouvelles demandes d'asile de la part des Africains de l'Ouest. Comparé au 1,4 million d'immigrés ouest-africains dans l'UE en 2010, ce nombre relativement élevé suggère que de nombreux autres Africains de l'Ouest émigreraient vers l'UE, s'ils pouvaient le faire en toute sécurité.

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

La migration irrégulière à travers le Sahara et la mer Méditerranée suscite des inquiétudes humanitaires liées au risque de mortalité dû au trafic d'êtres humains. Cela dit, dans l'esprit d'une approche centrée sur les migrants permettant l'analyse de la migration irrégulière, nous devons nous demander si les migrants sont conscients de ces risques. Si ce n'est pas le cas, une intervention politique serait utile pour diffuser des informations véridiques sur la migration irrégulière, afin que les individus puissent prendre des décisions éclairées. D'autre part, si les gens choisissent la migration irrégulière en ayant pleine conscience des risques, les réponses possibles aux préoccupations humanitaires pourraient impliquer l'établissement des routes plus sûres pour les réfugiés ou la création des plus de possibilités de migration régulière de travail.

Bien qu'il y ait peu de données empiriques sur la motivation et le comportement à risque de la part des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, une étude suggère que de nombreux migrants sont conscients de l'ampleur des risques qu'ils encourent et les acceptent volontairement. Dans une enquête menée en milieu urbain au Sénégal (Mbaye, 2013, graphique 1) et réalisée auprès d'un grand nombre de personnes qui désirent migrer, environ un sur quatre a affirmé qu'il le ferait illégalement si cela était nécessaire. Lorsqu'on leur a demandé s'ils seraient toujours prêts à mener à bien leur projet d'émigration, en sachant que le risque de mort est réel, 25 pour cent des personnes de ce groupe ont répondu par l'affirmative.

S'il est vrai qu'il serait utile d'avoir plus de données, cette étude suggère malgré tout que la plupart des migrants irréguliers « savent globalement ce qu'ils font ». Cette proposition est également plausible parce que l'information sur le sort de nombreux migrants en situation irrégulière est largement relayée grâce à Internet et aux médias internationaux. Si les États membres de l'UE sont préoccupés par le péril humanitaire de la migration irrégulière à travers la Méditerranée, ils doivent s'attaquer aux grandes différences d'opportunités économiques entre l'Afrique de l'Ouest (et certains autres pays en voie de développement) et l'UE. En général, les migrants irréguliers ne se fient pas à des services d'intermédiaires opaques et à des moyens de transport dangereux, parce qu'ils ont été dupés : il s'agit-là en réalité de leur seule option (ou de celle qu'ils préfèrent) pour se rendre en Europe, afin de pouvoir y bénéficier de plus grandes opportunités économiques.

Tableau 3: UE28 - nouvelles demandes d'asile selon les nationalités, 2008-2013

Nationalité	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bénin	195	185	195	245	285	285
Burkina Faso	750	415	260	1.030	445	555
Cap-Vert	5	5	5	15	15	10
Côte d'Ivoire	2.305	1.470	1.345	5.165	2.420	2.330
Gambie	890	1.005	940	1.235	1.395	3.345
Ghana	2.515	1.500	1.015	4.710	1.995	2.150
Guinée	1.650	3.730	4.440	5.560	4.480	5.590
Guinée-Bissau	60	245	265	385	340	565
Libéria	290	280	240	280	155	180
Mali	660	1.045	885	3.980	2.325	6.440
Niger	340	190	170	930	300	295
Nigeria	8.980	7.735	5.435	12.225	6.725	10.155
Sénégal	260	545	720	1.945	2.265	2.785
Sierra Leone	490	560	525	750	660	740
Togo	940	510	610	745	575	670
Total CEDEAO	20.330	19.420	17.050	39.200	24.380	36.095
Total: tous les pays d'origine	153.980	196.765	207.440	263.640	278.815	377.440

Source: Eurostat database - migr_asyappctza.

Effets de développement

La migration et les transferts de fonds peuvent affecter le développement humain en Afrique de l'Ouest à travers une variété de canaux. Dans cette partie, je m'intéresse au rôle des envois de fonds familiaux, sociaux et collectifs, ainsi qu'à la migration de retour, en m'appuyant sur les données empiriques disponibles limitées pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que sur les l'expérience pertinente d'autres pays d'émigration. Le PNUD (2009) résume de façon concise la littérature à ce sujet.

Les transferts d'argent familiaux : les effets directs (au niveau ménager)

De nombreux débats populaires concernant les effets d'envois de fonds sur le développement se concentrent sur la question de savoir « comment les transferts de fonds sont dépensés ». Cette question apparemment anodine soulève plusieurs questions théoriques et méthodologiques qui affectent l'interprétation des résultats empiriques ainsi que le débat sur les interventions politiques.

Premièrement, au niveau le plus élémentaire, l'argent est interchangeable. Par conséquent, une question plus utile serait de se demander comment les dépenses des ménages qui reçoivent les transferts de fonds diffèrent des autres ménages. Voici la question que l'on pourrait poser dans un sondage : « Étant donné que vous recevez les transferts de fonds, quelles dépenses faites-vous maintenant et que vous ne feriez pas autrement? ».

Deuxièmement, même cette approche modifiée ne prend pas en compte le fait que les transferts de fonds ne sont pas exogènes aux circonstances de ménage bénéficiaire. Par exemple, une personne peut tomber malade au sein d'une famille, qui pourrait alors tout à fait demander une aide supplémentaire aux expéditeurs potentiels pour faire face à la situation d'urgence. Cet exemple montre que la nécessité des dépenses supplémentaires pour les soins de santé conduit à des sommes plus importantes. C'est l'inverse de l'argumentation plus fréquente que l'accès aux envois de fonds (ou autres revenus supplémentaires) permet l'augmentation des dépenses en soins de santé.

Troisièmement, l'accès aux transferts de fonds (même s'il est limité aux situations d'urgence, comme les problèmes de santé) peut modifier les comportements en ce qui concerne le travail ou toute autre activité procurant des revenus. Cela peut en effet amener les membres des ménages qui touchent ces fonds à travailler moins, surtout quand le salaire potentiel est faible par rapport à ceux-là. Il se peut également qu'ils accordent moins d'importance (et donc consacrent moins de temps) à leur éducation, peut-être parce qu'ils ont accès à un réseau de migrants et prévoient de migrer, ce qui fait que leurs attentes quant aux bénéfices qu'ils pourraient tirer d'une bonne éducation sont plus faibles que pour d'autres personnes. D'autre part, les transferts de fonds ont parfois l'avantage de lever les contraintes de crédit. Une sécurité financière plus grande pourrait permettre aux ménages de se lancer dans des investissements qui comportent plus de risques, se conduisant ainsi à des investissements plus importants dans l'éducation, l'exploitation agricole familiale ou encore dans d'autres entreprises. Il est cependant possible que les effets ne soient pas si simples et directs. Par exemple, les recherches menées par Luecke et Stoehr (2013) sur les ménages en Moldavie ont montré que les jeunes hommes dont l'un des parents a immigré en Russie sont moins susceptibles d'être dans l'enseignement post-secondaire, sans doute parce qu'avoir une meilleure éducation en Moldavie ne fait pas une grande différence sur le marché du travail (du moins, lorsque l'on se destine à un métier manuel en Russie). En revanche, les jeunes femmes ayant un parent migrant en Europe occidentale sont plus susceptibles d'être insérées dans le système d'éducation, peut-être parce qu'il est plus probable qu'elles perçoivent recevoir cette formation supplémentaire comme une porte ouverte sur l'emploi en Europe occidentale ou comme une corde de plus à leur arc qui leur permettra éventuellement de pouvoir travailler pour des employeurs internationaux en Moldavie.

Quatrièmement, les envois de fonds sont habituellement envoyés par un immigré appartenant à une grande famille. Les motifs poussant à émigrer dépendent de plusieurs caractéristiques observables et non-observables. Par conséquent, même si l'on compare les revenus et dépenses des bénéficiaires et d'autres ménages, il faut garder à l'esprit qu'il se peut que les ménages bénéficiaires (dont certains membres de leur grande famille ont émigré) soient différents en termes de caractéristiques non-observées (telles que leur volonté de prendre des risques ou leur préférence pour le bien-être matériel par rapport aux autres éléments de la qualité de la vie) et que ces différences non-observées (plutôt

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

que la migration et les envois de fonds) soient responsables de certaines des différences dans les résultats.

Si l'on tient compte de ces restrictions, on peut se poser la question suivante : que sait-on de l'impact que jouent les transferts de fonds familiaux sur le développement humain au niveau des ménages ? Premièrement, il y a suffisamment de preuves dans de nombreux pays à forte émigration, notamment en Afrique de l'Ouest, que les ménages bénéficiant d'un transfert sont moins susceptibles de se retrouver dans la pauvreté absolue. Ce point est moins évident que cela puisse paraître. La migration est souvent coûteuse. Par conséquent, il est probable que les ménages très pauvres ne soient pas en mesure d'envoyer un membre de leur famille à l'étranger et de recevoir ainsi des fonds qui les feraient sortir de la pauvreté absolue. Dans certaines régions du monde, cette contrainte est réduite parce que les migrants peuvent opter pour différents pays de destination en fonction de leurs moyens financiers. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, les migrants peuvent être en mesure de se déplacer dans un autre pays de la CEDEAO sans avoir à dépenser trop d'argent et bénéficier ainsi de la diversification des revenus et des salaires plus élevés que chez eux (Ratha, Shaw, 2007). En revanche, il se peut que la migration irrégulière vers l'Europe coûte plusieurs milliers d'euros et soit au-delà des moyens financiers de nombreux ménages pauvres de l'Afrique de l'Ouest.

Deuxièmement, les ménages bénéficiant d'un transfert de fonds ont tendance à dépenser plus pour l'éducation des jeunes membres de leur famille. Cela peut engendrer des dépenses plus élevées pour les uniformes scolaires, les livres et autres matériels éducatifs et par là même mener à un (espérons-le) apprentissage plus productif. Cela peut également conduire à un niveau plus élevé de scolarisation, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur (bien que l'effet inverse ait également été observé lorsque la réception des fonds implique l'accès à la migration et que l'éducation ne fait pas une grande différence quant à l'insertion dans les marchés du travail étrangers). Par ailleurs, c'est un fait que les ménages profitant d'un transfert utilisent plus les services de soins de santé que les autres ménages. Dans l'ensemble, il est clair que les envois de fonds favorisent le développement humain parmi les ménages bénéficiaires grâce à la réduction de la pauvreté et à la formation du capital humain.

En revanche, il est difficile de savoir si les envois de fonds conduisent les ménages bénéficiaires à investir plus d'argent dans le domaine du commerce ou si ce sont les migrants eux-mêmes qui investissent dans les entreprises de leur pays d'origine. L'idée sous-jacente est (implicitement, du moins) que (i) l'investissement est faible parce que les investisseurs potentiels ont des contraintes de crédit, tandis que (ii) les envois de fonds peuvent aider à se libérer de ces contraintes. Dans certains pays d'Amérique centrale, l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME) s'avère en effet être lié aux transferts de fonds des migrants (Bobeva, 2005). Cependant, dans de nombreux pays à forte émigration, l'investissement dans les PME est faible parce que l'environnement des affaires est pour le moins défavorable pour les entreprises formelles. L'accès aux financements par le biais d'envois de fonds ne parvient généralement pas compenser un mauvais environnement des affaires.

Les envois de fonds familiaux: les effets indirects à l'échelle de l'économie globale

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les envois de fonds sont suffisamment importants par rapport au PIB (disons, plus de 4 pour cent du PIB) pour avoir des effets notables sur « l'équilibre général » (tableau 2 ci-dessus). A l'échelle de l'économie, les envois de fonds augmentent le revenu à disposition des ménages. Les consommateurs voudront dépenser leur revenu supplémentaire pour acquérir des biens échangeables (qui peuvent être importés) ainsi que des biens et services non-négociables (qui, par définition, doivent être produits dans le pays). La demande accrue de biens non-échangeables doit mener à l'expansion des secteurs qui produisent des biens et services non-négociables, et créer des emplois supplémentaires lorsqu'il y a des problèmes de chômage dans le pays, ou occasionner l'augmentation des salaires si les travailleurs sont attirés par d'autres secteurs.

Ce processus a été décrit comme le « syndrome hollandais », en raison de l'expérience des Pays-Bas en ce qui concerne les exportations de gaz naturel dans les années 1950. Certains observateurs jugent ce processus toxique du fait que des salaires élevés (en l'absence de chômage) réduisent la compétitivité des produits manufacturés (ainsi que les exportations agricoles) et entravent donc le développement de l'industrie et la formation du capital humain à laquelle

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

il est associé. Toutefois, il semble peu plausible d'affirmer que les salaires sont « trop élevés » en Afrique de l'Ouest. La lutte contre la pauvreté nécessite des salaires plus élevés ainsi que plus d'emplois. La demande accrue de biens et services non-échangeables produit exactement cet effet. De cette manière, non seulement les bénéficiaires immédiats bénéficient des envois de fonds, mais aussi l'ensemble des travailleurs dans toute l'économie.

Les transferts sociaux

Les transferts sociaux ont été définis comme les normes, les pratiques, les identités et le capital social (Levitt, Lamba-Nieves, 2011, 3) que les migrants peuvent transférer à leur famille, amis et autres personnes dans le pays d'origine. Si les migrants vivent dans des sociétés au niveau de développement humain élevé, il est envisageable qu'ils transfèrent des normes et des pratiques telles que l'aversion pour la corruption et l'intérêt pour la participation politique, ce qui soutiendra la réforme politique et économique en Afrique de l'Ouest. Suivant cette idée, le Centre Nord-Sud (2006) souligne que les transferts sociaux vers le continent africain détiennent un grand potentiel, mais cela n'a pas été suffisamment reconnu jusqu'ici. En outre, la mise en œuvre de ces transferts n'est pas assez soutenue par les gouvernements d'accueil et les pays d'origine, ainsi que les organisations de la diaspora elles-mêmes.

Malheureusement, il y a peu de données empiriques concernant l'ampleur et les effets des transferts sociaux en Afrique de l'Ouest. De façon plus générale, de Haas (2007, 23) souligne que rien ne garantit que les nouvelles normes et pratiques acquises par les migrants à l'étranger contribueront toujours au développement humain. Par exemple, la diaspora peut soutenir le renforcement de la paix dans les pays émergeant d'un conflit, mais ils peuvent aussi financer un conflit violent dans le pays d'origine. Levitt et Lamba-Nieves (2011) soulignent également que, si les migrants adoptent certaines valeurs tels que le consumérisme, et prêtent moins d'importance aux liens familiaux, de nombreux observateurs considèreraient cela comme problématique.

L'expérience d'autres pays montre que les transferts sociaux peuvent s'avérer être sensiblement importants, quoique leurs effets sur le développement dépendent du pays de destination des migrants. Fargues (2006) constate que, parmi les pays et les régions d'Afrique du Nord et la Turquie, la fécondité

a plus baissé là où la migration vers l'Europe occidentale était élevée, que là où les flux migratoires sont tournés vers les pays du Golfe. En matière de réforme politique, Omar Mahmoud et al. (2013) constatent qu'en Moldavie les circonscriptions de vote à forte prévalence de migration vers l'Ouest tendent à soutenir les partis non-communistes qui ont favorisé l'intégration dans l'UE, alors que les districts peu enclins à la migration, ou dont les flux migratoires sont tournés vers la Russie, étaient plus procommunistes.

Transferts de fonds collectifs

Un transfert collectif peut être défini au sens large comme tout transfert (financier ou social) qui est censé bénéficier non pas à un ménage individuel, mais à une plus grande communauté (quartier, commune, nation). Les expéditeurs peuvent être des individus ou des groupes comme, par exemple, une association de ville natale. Les bénéficiaires peuvent être des organisations communautaires, des gouvernements locaux ou des ONG nationales.

On a constaté de manière empirique que de nombreux membres de la diaspora soutiennent des projets communautaires en Afrique de l'Ouest, en organisant et en finançant la construction d'une école maternelle ou d'un bâtiment de l'école dans leur ville natale, par exemple. Lorsque les organisations de la diaspora sont impliquées, ces projets sont souvent gérés par certains de ses membres au cours de leur temps libre. La coopération formelle avec les donateurs officiels est rare, car cela exigerait des compétences administratives spécialisées et une organisation professionnelle (IRIN, 2014). Bien que de nombreux pays d'origine maintiennent des fonds d'investissement social qui mélangent les dons d'immigrés avec les contributions gouvernementales ou des donateurs (Bobeva, 2005), ces fonds sont apparemment rares en Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne les transferts de fonds non-financiers collectifs, on a constaté, là encore, de manière empirique, mais l'on n'a pas d'image statistique ou de stratégie politique cohérentes. Certains universitaires ont collaboré avec les universités de leur pays natal, dans les domaines de la recherche et de l'enseignement. Les médecins ont fourni des services de soins sanitaires (IRIN, 2014). Certains politiciens réformateurs en Afrique de l'Ouest ont demandé et reçu le soutien de la diaspora, notamment par certains de ses membres

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

éminents qui assument des responsabilités dans les gouvernements de leur pays d'accueil (sur le Libéria: Antwi-Boateng, 2011).

Faciliter le commerce et les investissements entre les pays d'origine et de destination

Les diasporas de migrants peuvent aider à réduire le coût des transactions économiques internationales telles que le commerce, l'investissement direct et éventuellement d'autres flux de capitaux. Par exemple, des « magasins ethniques » qui offrent des produits familiers et traditionnels aux émigrants dans le pays d'accueil peuvent servir de canal d'exportation pour les producteurs du pays d'origine. Réciproquement, la commercialisation des exportations depuis le pays de destination vers celui d'origine peut bénéficier de l'expertise d'émigrants. Les migrants qui rentrent chez eux pour des visites temporaires achètent des services touristiques.

La diaspora peut jouer un rôle similaire concernant l'investissement direct dans le pays d'origine. La mise en place d'opérations dans un pays étranger implique des coûts liés au degré de différence entre la sécurité juridique, la langue, la culture etc. Les migrants qui sont familiers avec les deux pays peuvent aider à limiter ces coûts (pour un examen complet de l'expérience au Cap-Vert voir Carling, 2008).

Toutefois, au bout du compte, le montant de l'investissement direct ne dépend pas seulement de l'existence des migrants qui permettent de combler les fossés culturels, mais surtout de l'environnement des affaires, qui se doit d'être foncièrement sain. L'extraction des ressources peut être rentable dans presque toutes les circonstances, tant que la rente des ressources est assez grande. Cependant, les avantages pour la population locale dépendent de l'environnement politique et des affaires. Toutefois, il y a une concurrence intense entre les pays pour les investissements intérieurs directs dans le secteur de l'industrie, en particulier pour l'IDE « verticale » qui génère de nouvelles exportations de produits manufacturés (contrairement à l'IDE « horizontale » qui sert principalement au marché local). Avoir une diaspora dans les pays adéquats peut être un avantage pour attirer l'IDE, mais ce sont les conditions locales qui sont primordiales.

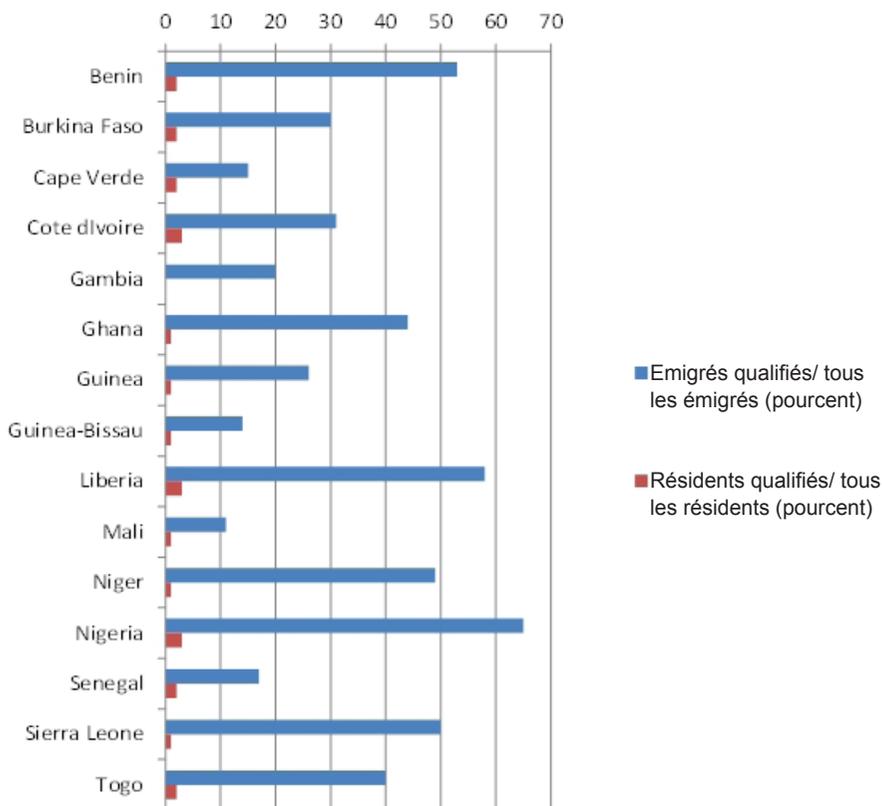
La fuite des cerveaux

Cela fait déjà plusieurs décennies que l'on se préoccupe du fait que les travailleurs hautement qualifiés des pays en développement sont attirés par des travaux mieux rémunérés à l'étranger, parfois activement à travers les politiques d'immigration sélectives des pays à revenu élevé. Dans leur pays d'origine, leur absence peut retarder le développement économique et social si l'émigration conduit à une pénurie quant aux compétences critiques. Quelques exemples populaires concernent l'Afrique de l'Ouest, comme l'émigration du personnel médical du Ghana au Royaume-Uni.

Quoique la fuite des cerveaux puisse être conceptualisée de différentes manières, on note que dans toute l'Afrique de l'Ouest, le nombre de personnes ayant une formation universitaire parmi les migrants est beaucoup plus élevé que dans la population générale (Graphique 1). En conséquence, une grande partie des personnes hautement qualifiées nées dans chaque pays vit à l'étranger (par exemple, pour la Côte d'Ivoire et le Niger : 6 pour cent; pour le Ghana: 47 pour cent; pour la Sierra Leone: 53 pour cent). Il n'est pas certain que ces chiffres soient représentatifs de tous les émigrants : il s'agit peut-être d'un parti pris en faveur de la diaspora dans les pays à revenu élevé. Dans tous les cas, le niveau d'éducation formelle de la diaspora ouest africaine en Europe est au moins aussi élevé que suggéré par le graphique 1.

Il est difficile de déterminer les effets négatifs de la fuite des cerveaux analytiquement. Prenons la fuite des cerveaux médicale à titre d'exemple. Plusieurs facteurs devraient mettre un frein à l'émigration des médecins (un scénario que certains observateurs ont sans doute à l'esprit), pour aboutir à de meilleurs résultats dans le domaine de la santé sur le terrain. Premièrement, les médecins qui ne peuvent plus émigrer doivent malgré tout être formés en tant que médecins, même sans perspective de revenus plus élevés grâce à l'émigration. Deuxièmement, il doit y avoir des possibilités d'emploi pour eux sur place (de préférence dans les campagnes, où on a le plus besoin d'eux). Troisièmement, les médecins supplémentaires doivent avoir accès à des ressources complémentaires, telles que l'équipement matériel, le personnel auxiliaire, etc.

Graphique 1: Fuite des cerveaux : individus ayant suivi une formation universitaire, une comparaison entre les autochtones et les émigrés, 2000



Source: Banque africaine de développement (2011, annexe 2).

En ce qui concerne la première condition, les « new new economics » de la migration du travail (Stark, Helmenstein, Prskawetz, 1998) soulignent que les individus ont tendance à suivre un enseignement selon ce qu'ils espèrent gagner plus tard. En outre, il est probable que les personnes plus instruites aient une meilleure chance de migrer vers un pays à revenu élevé et de disposer d'un revenu plus élevé. Par conséquent, si les possibilités de migration s'améliorent au fil du temps, plus de gens choisiront de bénéficier d'une instruction supérieure et d'émigrer. Cependant, un plus grand nombre d'individus instruits pourrait aussi finir par rester dans le pays d'origine. Cela dépend d'un ensemble

précis de paramètres : chances de réussite de la migration lorsque l'on est hautement qualifié; différence internationale des salaires; niveau d'éducation de la population; taille du pays, etc. Beine, Docquier et Rapoport (2003) calibrent un modèle similaire de données pour un grand nombre de pays en développement. Ils concluent que les pays ayant un faible niveau de capital humain et un faible taux de migration de travailleurs qualifiés ont tendance à tirer profit d'une fuite des cerveaux de faible ampleur (y compris le Ghana, seul pays d'Afrique occidentale dans l'échantillonnage).

En ce qui concerne les deuxième et troisième conditions (emplois et ressources complémentaires pour les médecins dans le pays d'origine), Docquier et Rapoport (2011) examinent les études quantitatives déterminant les raisons de la migration des médecins provenant de pays en voie de développement. Les salaires bas (ainsi que les taux élevés de propagation du VIH qui peuvent servir à évaluer les conditions de travail à risque et à caractère insatisfaisant) peuvent mener à l'émigration. Une diminution du nombre de médecins dans le pays ne conduit pas à des résultats plus médiocres en matière de santé. C'est le cas, en revanche, lorsque l'on a une fréquence plus élevée de médecins qui émigrent à l'étranger, peut-être en raison des mauvaises conditions de travail qui ont tendance à être associées à une forte émigration. En somme, ces études impliquent que les systèmes de soins sanitaires sous-financés et mal gérés sont principalement responsables de mauvais résultats dans le domaine de la santé. L'émigration des médecins est symptôme de ces problèmes sous-jacents, plutôt que cause indépendante de mauvais résultats (en 2007, l'OCDE arrive à une conclusion similaire basée sur une vaste évaluation de données empiriques).

Jusqu'à présent, nous n'avons pas abordé le coût fiscal de la formation du personnel médical. Si les contribuables du pays d'origine assument la plupart des coûts de formations, tandis que les médecins migrants et les contribuables du pays d'accueil bénéficient le plus de la formation, la situation est déséquilibrée. Le pays d'origine pourrait vouloir limiter la formation médicale gratuite aux seuls étudiants qui s'engagent à travailler dans le pays pendant plusieurs années. Le pays d'accueil pourrait utiliser l'aide au développement pour payer la formation médicale dans le pays en développement pour le bénéfice des patients dans les deux pays.

En tout cas, il n'est ni politiquement faisable ni techniquement possible de réduire la migration des individus hautement qualifiés par des mesures

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

administratives. Une approche plus constructive consiste à encourager et à soutenir les efforts menés par les membres individuels de la diaspora ainsi que par les organisations, et d'utiliser leurs compétences pour contribuer au développement humain dans le pays d'origine (cf. ci-dessus, paragraphe intitulé Transferts de fonds collectifs,; pour les interventions politiques, voir ci-dessous le paragraphe intitulé Renforcer les incitatifs pour les envois de fonds collectifs et l'engagement de la diaspora).

Le retour de migration

Certains observateurs voient la migration de retour comme un moyen possible d'utiliser l'éducation et les compétences des membres de la diaspora pour le développement humain dans le pays d'origine. Afin d'évaluer de manière réaliste les possibilités d'encourager la migration de retour, il est utile de réfléchir aux raisons qui poussent les migrants (ayant quitté librement leur pays il y a de cela quelques années) à revenir. (Ammassari et Black, 2001, ainsi que Tiemoko, 2003, traitent plus exhaustivement des divers types de retour de migration).

Il est important de considérer le motif d'origine qui a poussé les individus à migrer et son évolution au fil des années. Dans la plupart des pays, un certain nombre de migrants ne travaille à l'étranger que temporairement, tandis que le noyau familial reste sur place dans le pays d'origine. Dans ce cas, la migration de retour ne se borne pas à constituer une partie du plan initial; elle fournit également une conclusion naturelle à l'épisode de migration car il n'existe aucun paramètre de ménage permanent dans le pays d'accueil et le migrant est séparé de ses proches à l'étranger. En ce sens, une grande partie de la mobilité au sein de la CEDEAO est probablement temporaire en Afrique de l'Ouest.

Un autre groupe de migrants qui domine dans de nombreux pays est composé d'individus quittant leur pays avec un objectif d'épargne clairement défini, qui vient s'ajouter au soutien financier permanent des membres de la famille et des proches (De Zwager, Gressmann, Gedeshi, 2010). Même s'ils prévoient au départ de rentrer un jour chez eux, ils établissent une présence plus permanente à l'étranger, avec un noyau familial. Quoique certains migrants ne reviennent qu'une fois leur objectif d'épargne atteint (par exemple : de l'argent pour une maison, un investissement, une voiture, le montant des frais de scolarité), les préférences des migrants peuvent changer à travers l'expérience de la vie à l'étranger. Il arrive également qu'il soit nécessaire de convaincre les membres

du noyau familial (conjoint, enfants) de revenir. De toute évidence, les conditions de vie et les perspectives économiques dans le pays d'origine doivent être largement favorables pour que les migrants rentrent dans leur pays d'origine, comme prévu initialement.

Enfin, de nombreux migrants quittent leur pays d'origine parce qu'ils considèrent leurs perspectives insatisfaisantes. À moins que les conditions ne changent radicalement, pour eux individuellement ou pour le pays dans son ensemble, ils sont très peu susceptibles de revenir avant de quitter le marché du travail. Dans le contexte ouest-africain, de nombreux migrants vers l'Europe, en situation irrégulière, qui engagent des coûts monétaires élevés et risquent leur vie pour atteindre le Vieux Continent, sont susceptibles de tomber dans cette catégorie.

Il n'y a que peu de données empiriques concernant l'ampleur de la migration de retour en Afrique de l'Ouest, la motivation des rapatriés et leur nouvelle activité économique une fois de retour dans le pays. Noir et Castaldo (2009, tableau 2) analysent un échantillon de 300 rapatriés au Ghana et en Côte d'Ivoire au début des années 2000 et constatent que l'expérience de travail à l'étranger est l'indicateur le plus important pour savoir si les rapatriés sont des travailleurs indépendants. Une épargne plus élevée à l'étranger et des visites plus fréquentes au pays jouent également un rôle. A partir de cette même enquête non-représentative, Noir, King et Tiémoko (2003) concluent que, bien que le phénomène soit impossible à quantifier, il y a un nombre perceptible de rapatriés qui enregistrent et dirigent une entreprise en utilisant les compétences acquises grâce à leur travail à l'étranger ainsi que leurs économies.

Pour un petit groupe de personnes très instruites, la décision de retour ne peut être permanente, mais seulement temporaire, et une partie de leur mode de vie transnational. Certains universitaires renommés de la diaspora ont accepté une position gouvernementale de haut niveau chez eux lorsqu'on le leur a proposé (Antwi-Boateng, 2011).

Les implications politiques

Dans cette partie, je m'interroge sur la contribution de la diaspora au développement humain en Afrique de l'Ouest et la manière dont elle pourrait être améliorée. Cette tâche incombe à une grande variété de parties prenantes: les migrants et les organisations de la diaspora; les gouvernements européens

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

et ouest-africains; les organisations régionales; les donateurs pour le développement; et la société civile. Je me concentre sur la diaspora en Europe.

Créer davantage de possibilités de migration légale vers les pays membres de l'UE

Dans la troisième partie, nous avons examiné plusieurs canaux par lesquels la migration, les envois de fonds et autres interactions avec la diaspora peuvent contribuer au développement humain dans le pays d'origine des migrants. Certains de ces effets positifs, tels que le financement plus élevé des entreprises grâce aux transferts de fonds, dépendent des conditions dans le pays d'origine, en particulier d'un climat économique favorable. Par ailleurs, les migrants envoient toujours aux membres de leur famille des fonds qui augmentent le revenu disponible, réduisent la pauvreté, et paient souvent les dépenses plus élevées en matière d'éducation et de soins sanitaires. Même les ménages qui ne reçoivent pas de transferts de fonds directement ont tendance à bénéficier de meilleures perspectives d'emploi et de salaires plus élevés en raison de la demande accrue en biens et services produits localement.

En ce sens, « l'augmentation » d'envois de fonds serait « mieux » pour le développement humain en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, de nombreux Africains de l'Ouest risquent maintenant leur vie, car ils tentent d'émigrer vers l'Europe irrégulièrement, en raison des faibles possibilités de migration légale. Cela pose la question de savoir si les États membres de l'UE ne pourraient pas offrir des possibilités d'immigration légale supplémentaires qui (i) permettraient de promouvoir le développement humain en Afrique de l'Ouest; (ii) constitueraient une solution possible à l'immigration irrégulière du point de vue des migrants; (iii) seraient politiquement faisables et qui (pour le moins) ne perturberaient pas sur le plan économique dans le pays de destination.

Dans de nombreux États membres de l'UE, l'intégration de nombreux groupes d'immigrants au marché du travail reste un défi. Les immigrants (tout comme les autochtones) n'ayant pas une éducation secondaire complète, une bonne connaissance de la langue locale et une formation professionnelle adéquate éprouvent des difficultés à obtenir et à maintenir des postes de travail réguliers et peuvent devenir un fardeau pour l'État providence. Par conséquent, les États membres de l'UE voudraient probablement limiter les opportunités de migration

supplémentaires à ces immigrants potentiels qui sont manifestement qualifiés pour exercer des métiers pour lesquels il y a une pénurie de travailleurs dans le pays de destination.

Cette approche, si elle était appliquée, exigerait la création d'opportunités d'éducation et de formations en Afrique de l'Ouest qui prépareraient les étudiants pour le travail à l'étranger ainsi que chez eux. Elle serait basée sur la coopération bilatérale entre les différents Etats membres de l'UE et les pays d'Afrique de l'Ouest. L'aide des donateurs pourrait être utilisée pour payer une partie des coûts de formation. Il serait indispensable que les personnes sélectionnées pour une telle formation soient équipées pour faire face aux nombreux défis d'une expérience de la migration internationale. Toutefois, l'admission à ces programmes ne devrait pas être plus sélective que nécessaire ; sinon, les bénéfices des possibilités de migration supplémentaires seraient limités à ceux qui sont déjà relativement aisés.

Les décideurs politiques peuvent être tentés de restreindre des nouvelles possibilités de migration aux migrants temporaires ou circulaires, par exemple, en limitant les participants à une période de séjour maximale dans le pays de destination. On pense souvent que la migration circulaire limite le risque d'immigrants qui pourraient devenir un fardeau fiscal dans le pays de destination. Elle peut également faciliter la circulation du capital humain vers le pays d'origine (Abella, 2006).

Toutefois, l'expérience de nombreux pays qui ont soi-disant mis en place des programmes de migration temporaire suggère que de telles restrictions peuvent être difficiles à appliquer. Les immigrants auront normalement besoin de temps pour se familiariser avec les conditions de vie dans le pays de destination et pour maîtriser les exigences de leur lieu de travail. S'ils sont obligés de retourner peu de temps après chez eux, le programme peut devenir peu attrayant pour les employeurs ainsi que pour les travailleurs. Les immigrants peuvent également prolonger leur séjour au-delà de la validité de leur visa et rester dans le pays de destination illégalement, avec le soutien tacite de leur employeur.

En théorie, les régimes de migration circulaire fonctionneront bien lorsque les exigences professionnelles et les conditions de travail seront normalisées (comme dans les soins de longue durée dispensés dans des maisons privées ou dans de nombreuses activités agricoles). Il serait également utile que l'on encourage les travailleurs à respecter les termes de leur visa, par exemple, parce

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

que c'est une condition préalable à leur retour dans le pays de destination dans l'avenir - dans le véritable esprit de la migration circulaire (Gibson, McKenzie, 2010). S'il est vrai que toutes les possibilités de migration supplémentaires de l'Afrique occidentale vers l'UE seraient les bienvenues (si elles ne sont pas intéressantes, les gens ne vont tout simplement pas les utiliser), la notion de migration temporaire et circulaire devrait, quant à elle, être abordée avec précaution.

Renforcer les incitatifs pour les envois de fonds collectifs et l'engagement de la diaspora

Des possibilités supplémentaires pour la migration légale (cf. ci-dessus, paragraphe intitulé Créer davantage de possibilités de migration légale vers les pays membres de l'UE) augmenteraient la taille de la diaspora africaine en Europe occidentale. J'ai axé ce paragraphe sur l'intensité des interactions entre les diasporas et leurs pays d'origine. Je traite des mesures pour renforcer le lien affectif entre les migrants à l'étranger et leur pays d'origine ainsi que des interventions politiques pour soutenir les transferts collectifs sous forme de soutien financier pour des projets communautaires ainsi que les transferts de compétences essentielles grâce à une interaction personnelle.

La condition préalable suivante est évidente et nécessaire au développement d'interactions réussies entre les pays d'origine et leurs diasporas : les migrants doivent continuer à s'identifier émotionnellement avec leur pays d'origine - même après qu'ils ont vécu dans le pays d'accueil pendant une période prolongée; et, si possible, même après qu'ils ont pris la nationalité du pays d'accueil. C'est un véritable défi que de favoriser le sentiment d'appartenance au pays d'origine dans le cas des migrants de deuxième génération. Les membres de la diaspora créent souvent leurs propres organisations et, pour ce faire, il se peut qu'ils n'aient besoin d'aucun soutien du gouvernement. D'un autre côté, il serait logique que les ambassades du pays d'origine se considèrent dans le pays de destination comme ambassadeurs non seulement pour les gouvernements et les citoyens de leur pays d'accueil, mais aussi pour leur propre diaspora locale. En plus de fournir des services consulaires efficaces, les ambassades peuvent faciliter les échanges culturels, encourager l'enseignement des langues du pays d'origine, interagir officiellement avec les représentants de la diaspora, etc. Il se peut que les migrants aient besoin qu'on

leur rappelle que les gouvernements du pays d'origine se soucient de créer des liens avec eux. Certains pays à forte émigration ont désormais également mis en place des portails web en collaboration avec les organisations de la diaspora (et le soutien des bailleurs de fonds), où les migrants peuvent faire part de leur intérêt concernant certaines activités.

L'implication de la diaspora dans les envois de fonds collectifs et dans le développement pourrait être renforcée par plusieurs mesures. Premièrement, dans de nombreux pays d'origine, les gouvernements nationaux et les donateurs ont créé des « fonds d'investissement social » qui s'ajoutent aux dons de migrants (les « transferts de fonds collectifs ») pour des projets communautaires. Les donateurs et les gouvernements du pays hôte peuvent plaider en faveur d'un traitement fiscal favorable des donations des migrants dans le pays d'accueil; à l'heure actuelle, les dons sont souvent déductibles des impôts seulement lorsqu'ils sont acheminés par des organismes de bienfaisance nationaux du pays d'accueil.

Deuxièmement, certaines organisations de la diaspora se sont impliquées dans la coopération au développement soutenue par les bailleurs de fonds du pays d'accueil. En élargissant leurs activités, les organisations de la diaspora s'implantent non seulement par les recettes provenant des dons, mais ils peuvent aussi puiser dans les compétences professionnelles et les connaissances locales des membres de la diaspora plus systématiquement et rendre ainsi les projets de développement plus efficaces. Pour des raisons similaires, lorsque les donateurs engagent des experts pour des projets d'assistance technique, ils devraient envisager de recruter des membres de la diaspora.

Troisièmement, les membres de la diaspora transfèrent déjà leurs connaissances et leurs compétences dans divers domaines. Dans le milieu universitaire en particulier, de nombreux chercheurs basés dans des pays d'accueil à revenu élevé contribuent désormais à la formation et la recherche conjointe avec des collègues dans leur pays d'origine. Il serait utile d'offrir des possibilités de financement supplémentaires pour les universitaires expérimentés, afin qu'ils puissent mener des recherches conjointes dans le contexte du retour temporaire.

Quatrièmement, les diasporas affectent également le domaine politique des pays d'accueil. Dans certains cas, des politiciens réformistes ont activement cherché le soutien de la diaspora et élargi le panel de talents occupant les

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

postes gouvernementaux, et ce grâce à l'embauche de membres de la diaspora. La représentation politique de la diaspora au parlement national est un problème délicat dans de nombreux pays. Alors qu'officiallement on fait mine de prendre très au sérieux la diaspora dans le cadre du processus politique du pays d'origine, les représentants de la diaspora votent sur certaines questions (comme la guerre ou la paix, par exemple) qui les affectent beaucoup moins que la population résidente. Un compromis raisonnable peut impliquer la représentation symbolique tout en reconnaissant que le fardeau fiscal ainsi que les conséquences de la plupart des décisions politiques pèsent plus sur la population résidente, que sur celle de la diaspora.

Créer des conditions favorables pour migrants rentrés au pays

Toute personne qui se circule au-delà des frontières nationales est confrontée à deux types de règlements concernant les taxes, l'assurances maladie, le régime de retraite et autres transferts sociaux, le droit de résidence, la citoyenneté, etc. Il se peut que ces règlements soient (ou ne soient pas) cohérents entre eux au sein de chaque pays, ils sont en revanche peu susceptibles d'être pleinement cohérents entre les pays. Identifier et harmoniser les incohérences les plus flagrantes facilitera la migration de retour, en particulier lorsque les individus mènent des vies «transnationales» et continuent d'être affectés par les deux types de règlements.

La portabilité des droits de retraite et autres prestations sociales est une préoccupation pour le moins courante et répandue. Si la migration de retour signifie la perte de l'accès aux prestations, les migrants sont beaucoup moins susceptibles de revenir. De même, certains programmes du pays hôte visant à encourager les migrations de retour des rapatriés interdisent aux migrants de revenir dans le pays qui les a accueillis une fois leur séjour terminé (il est évident que cela ne fonctionne que pour les migrants n'ayant pas obtenu la nationalité du pays d'accueil). Une telle règle est contre-productive: les migrants peuvent vouloir retourner dans leur pays d'origine (même s'il y règne une certaine incertitude quant à l'avenir politique ou à la sécurité), tant qu'ils ont la solution

de repli de retourner dans le pays hôte, si la situation dans leur pays d'origine se dégrade considérablement.

Conclusion

Dans cet article, j'ai traité des sujets suivants:

- La migration et les envois de fonds sont généralement bons pour le développement humain en Afrique de l'Ouest.
- Les pays de l'UE devraient ouvrir plus grand les frontières à une immigration légale de l'Afrique de l'Ouest, afin d'améliorer ces prestations.
- Diverses interventions politiques dans les Etats membres de l'UE et en Afrique de l'Ouest peuvent améliorer les contributions de la diaspora africaine en Europe pour le développement humain dans le pays d'origine.

Toutefois, si l'on veut faire des progrès considérables dans le domaine du développement humain en Afrique de l'Ouest, le facteur principal ne sera pas les interactions avec la diaspora africaine, qui est, rappelons-le, relativement faible en Europe. Le développement humain requiert plutôt une croissance économique durable, ce qui nécessite un environnement d'affaires favorable dans le pays d'origine.

Il convient ici de relativiser à nouveau cette analyse : dans cet article, j'ai traité de 15 pays ouest-africains et de leurs diasporas dans plusieurs pays membres de l'UE. Il est risqué de tirer des conclusions générales sur des groupes d'individus et de pays aussi divers. Afin de mieux comprendre comment les grandes conclusions et recommandations politiques du présent article s'appliquent « sur le terrain », une analyse plus détaillée, spécifique à chaque pays, est nécessaire.

Bibliographie

Abella, Manolo, 2006. Policies and best practices for management of temporary migration. Dans : UN Secretariat, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, *International Symposium on international migration and development*. Turin, Italie, 28-30 Juin 2006. [en ligne] Disponible sur : <www.un.org/esa/population/migration/turin/Symposium_Turin_files/P03_SYMP_Abella.pdf>.

Adepoju, Aderanti, Alistair Boulton et Mariah Levin, 2008. *Promoting integration through mobility: Free movement under ECOWAS*. UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). s.l.: Mimeo.

Ammassari, Savina et Richard Black, 2001. *Harnessing the Potential of Migration and Return to Promote Development. Applying Concepts to West Africa*. Genève: OIM (Organisation internationale pour les migrations).

Antwi-Boateng, Osman, 2011. The Political Participation of the U.S.-Based Liberian Diaspora and Its Implication for Peace Building. *Africa Today*, Vol. 58, n°1, pp. 3-26.

Beine, Michel, Frédéric Docquier et Hillel Rapoport, 2003. *Brain Drain and LDCs' Growth: Winners and Losers*. IZA DP, Discussion Paper Series, n°819.

Banque Africaine de Développement, 2011. *The Role of the Diaspora in Nation Building: Lessons for Fragile and Post-Conflict Countries in Africa*. S.l.: Mimeo.

Black, Richard et Adriana Castaldo, 2009. Return migration and entrepreneurship in Ghana and Côte d'Ivoire: The role of capital transfers. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, Vol. 100, n°1, pp. 44-58.

Black, Richard, Russell King et Richmond Tiemoko, 2003. *Migration, return and small enterprise development in Ghana: a route out of poverty?* Sussex Centre for Migration Research, Sussex Migration Working Paper, n°9.

Bobeva, Daniela, 2005. Turning Remittances into Investments. Dans : OECD, *The Development Dimension, Migration, Remittances, and Development*, chapitre 18, pp. 297-314.

Carling, Jørgen, 2008. Policy Challenges Facing Cape Verde in the Areas of Migration and Diaspora Contributions to Development. Dans : International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), *Report of the migration and diaspora component of the Cape Verde Diagnostic Trade Integration Study of the Integrated Framework for Trade Related Technical Assistance to Least Developed Countries*, coordonné par le Programme de Développement des Nations Unies.

De Haas, Hein, 2007. *Remittances, Migration and Social Development. A Conceptual Review of the Literature*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la politique sociale et le papier pour le Programme de développement, n°34, octobre.

De Zwager, Nicolaas, Wolfgang Gressmann et Ilir Gedeshi, 2010. *Market Analysis: Kosovo. Maximising the Development-Impact of Migration-related Financial Flows and Investment to Kosovo*. Vienne: IASCI (International Agency for Source Country Information).

Docquier, Frederic et Hillel Rapoport, 2011. *Globalization, Brain Drain and Development*. Harvard CID Working Paper, n°219, mars.

Fargues, Philippe, 2006. *The Demographic Benefit of International Migration: Hypothesis and Application to Middle Eastern and North African Contexts*. World Bank Policy Research Working Paper, n°4050, novembre.

Gibson, John e McKenzién, David, 2010. *What are the development impacts of « best practice » seasonal migration schemes?* VOX, 13 novembre. [en ligne] Disponible sur : <<http://www.voxeu.org/article/seasonal-migration-schemes>>.

Goldring, Luin, 2004. Family and Collective Remittances to Mexico: A Multi-dimensional Typology. *Development and Change*, n°35(4), pp.799-840.

IRIN, 2014. *Beyond remittances, diaspora and development*. [en ligne] Disponible sur : <<http://www.irinnews.org/report/99436/beyond-remittances-diaspora-and-development>>.

Levitt, Peggi et Lamba-Nieves, Deepak, 2011. Social Remittances Revisited. *Journal of Ethnic and Migration Studies*. Vol. 37, n°1, janvier, pp. 1-22.

Les transferts de fonds: est-ce que le capital humain suit le capital financier?

Luecke, Matthias et Tobias Stoehr, 2013. *The Effects of Migration in Moldova and Georgia on Children and Elderly Left Behind*. EuropeAid Project: DCI-MIGR/210/229-604. Country Report: Moldova. Maastricht University. [en ligne] Disponible sur : <http://mgsog.merit.unu.edu/research/docs/moldova_georgia_researchpaper03.pdf>.

Mbaye, Linguère Mously, 2013. « *Barcelona or Die* »: *Understanding Illegal Migration from Senegal*. IZA Discussion Paper, n°7728, novembre.

North-South Centre, 2006. *Social Remittances of the African Diasporas in Europe – Case studies: Netherlands and Portugal*. Portugal: North-South Centre of the Council of Europe.

Omar Mahmoud, Toman, Hillel Rapoport, Andreas Steinmayr et Christoph Trebesch, 2013. *The Effect of Labor Migration on the Diffusion of Democracy: Evidence from a Former Soviet Republic*. Cesifo Working Paper, n°4389.

Ratha, Dilip et William Shaw, 2007. *South-South Migration and Remittances*. Development Prospects Group, World Bank, mimeo, janvier.

Stark, Oded, Christian Helmenstein et Alexia Prskawetz, 1998. *Human Capital Depletion, Human Capital Formation, and Migration: A Blessing or a „Curse“?* Institute for Advanced Studies, Vienne, Economics Series, n°55.

Tiemoko, Richmond, 2003. *Migration, Return and Socio-Economic Change in West Africa: The Role of Family*. Sussex Migration Working Paper, n°15.

UNDP, 2009. Programme de développement des Nations Unies, Rapport sur le développement, *Overcoming barriers: Human mobility and development*. [en ligne] Disponible sur : <<http://hdr.undp.org/en/content/human-development-report-2009>>.

World Bank, 2014. *Migration and Development Brief 22*. Migration and Remittances Team, Development Prospects Group. [en ligne] Disponible sur: <<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief22.pdf>>.

Yeboah, Stephen, 2014. *Irregular Migration in Africa and Europe: Rethinking Policy Coherence and Effectiveness*. [en ligne] Disponible sur <<http://stephenyeboah.blogspot.de/2013/06/bucking-trend-of-irregular-migration-in.html>>.

Olawale Maiyegun

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

Introduction

Dans un certain nombre de pays africains, des efforts sont en cours pour mobiliser la diaspora et les ressources des migrants à des fins de développement par le biais d'envois de fonds, d'obligations de la diaspora et d'autres produits financiers semblables. Les migrants disposent d'épargnes de plusieurs milliards de dollars américains, considérés comme équivalents au montant d'envois de fonds annuels (Migration and Development Brief #22, April 2014) et plusieurs pays du continent organisent des obligations de la diaspora et d'autres produits financiers semblables afin de profiter de cet ensemble de fonds disponibles.

Les envois de fonds des migrants représentent une source de financement croissante et importante pour l'Afrique. Les transferts de fonds effectués par plus de 30 millions de migrants africains ont atteint un montant officiel de plus de 62 milliards de dollars américains en 2013¹, soutenant financièrement au moins 120 millions² d'individus dans les pays d'origine respectifs. Pour de nombreux ménages africains, les envois de fonds représentent une part importante de leurs revenus. Ces transferts de fonds sont une source d'opportunités et, pour de nombreuses personnes, un flux financier vital en périodes de difficultés économiques. Toutefois, l'Afrique ne parvient pas à valoriser tout le potentiel des envois de fonds.

1 Groupe de la Banque Mondiale, Avril 2014. *Migration and Development Brief #22*.

2 Voir <<http://sendmoneyafrica.worldbank.org>>

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

En revanche, les migrants africains sont soumis aux commissions de transaction les plus élevées sur les envois de fonds : elles s'élèvent en moyenne à plus de 12%. La base de données concernant les envois de fonds, « Send Money Africa », indique que le prix des transferts intra-africains est peut être deux fois plus élevé que celui des transactions de l'Europe vers l'Afrique.³ Si les commissions sur les envois de fonds étaient réduites à 5%, l'objectif fixé par les pays du G8⁴ et renforcé par le G20 lors du Sommet de Seoul en 2010⁵, dont l'engagement est réaffirmé⁶, un montant supplémentaire important serait perçu par les migrants et leur famille, le flux global de transferts augmenterait et une partie plus grande des transferts pourrait être investie dans des activités productives, dont bénéficierait la communauté entière.

Cet article démontre qu'il faut mettre l'accent sur les envois de fonds en tant que contribution principale de la diaspora au développement social et économique de l'Afrique. Il est divisé en quatre parties. La première partie présente la distribution mondiale de la diaspora africaine et des migrants ainsi que ses tendances. La deuxième partie donne un aperçu sommaire du flux d'envois de fonds vers l'Afrique et en son sein. La troisième partie examine les effets et l'influence des envois de fonds sur le développement social et économique en Afrique. La quatrième partie explore les objectifs, les rôles et les fonctions de l'Institut africain concernant les envois de fonds (AIR) et ses avantages stratégiques. Enfin, l'article tente de formuler des recommandations concernant la manière dont on pourrait mettre l'accent sur les envois de fonds en tant que contribution principale de la diaspora au développement social et économique de l'Afrique.

3 Voir <<https://sendmoneyafrica.worldbank.org>> – La base de données « Send Money Africa » fait partie du projet préparatoire pour la création de l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR).

4 G8, 2009. *Responsible leadership for a sustainable future. Déclaration 2009*, L'Aquila, Italie, paragraphe 134.

5 G20, 2010. *Seoul Development Consensus for Shared Growth*. Corée du Sud, ACTION 2.

6 G20 Saint Pétersbourg, *Accountability Report on G20 Development Commitments* (Déclaration des Dirigeants du Groupe des vingt de Saint Pétersbourg)

Aperçu de la diaspora africaine et des migrants : distribution mondiale et tendances

Diaspora et migrants

Les termes « diaspora » et « migrant » sont étroitement liés et souvent utilisés comme synonymes ; il s'agit pourtant de deux concepts bien distincts. La diaspora correspond à la dispersion d'un peuple à partir de son pays d'origine, tandis qu'un migrant est une personne qui se déplace d'un endroit à un autre afin de trouver un emploi ou de meilleures conditions de vie (Oxford Dictionaries)⁷.

Pour des millions d'Africains qui ont quitté le continent il y a plus de deux cent ans et qui sont dispersés en Afrique du Nord et du Sud, il est rare que des liens familiaux aient subsisté entre eux et les divers pays africains vers lesquels ils pourraient envoyer des fonds. Ils s'intéressent toutefois au continent africain dans sa globalité et, outre les envois de fonds, ils sont susceptibles de recourir à d'autres produits financiers pour aider les pays africains. Au cours des quatre dernières décennies, on a assisté à une nouvelle vague migratoire qui succède à celle qui a eu lieu il y a deux cent ans et qui devient de plus en plus manifeste. Certains migrants ont obtenu la nationalité du pays de destination ou un permis de séjour à durée indéterminée ; d'autres sont des migrants non-résidents, des travailleurs saisonniers et transfrontaliers. Ces migrants ont de solides liens familiaux et se sentent liés à un certain pays. Ils envoient des fonds et disposent également d'épargnes importantes destinées à des investissements. Malgré la distinction susmentionnée, certains pays utilisent le terme « diaspora » pour désigner tous leurs citoyens vivant à l'étranger. Dans le cadre de la présente étude, qui met l'accent sur les envois de fonds, les deux termes sont utilisés comme synonymes.

Aperçu de la diaspora africaine et des migrants

A l'échelle mondiale, la migration a atteint un niveau sans précédent. Les Nations Unies, l'OIM et l'OIT estiment que le nombre de personnes vivant en

7 Voir <<http://www.oxforddictionaries.com>>

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

dehors de leurs pays d'origine a atteint 175 millions, un nombre deux fois plus élevé qu'il y a une génération.⁸

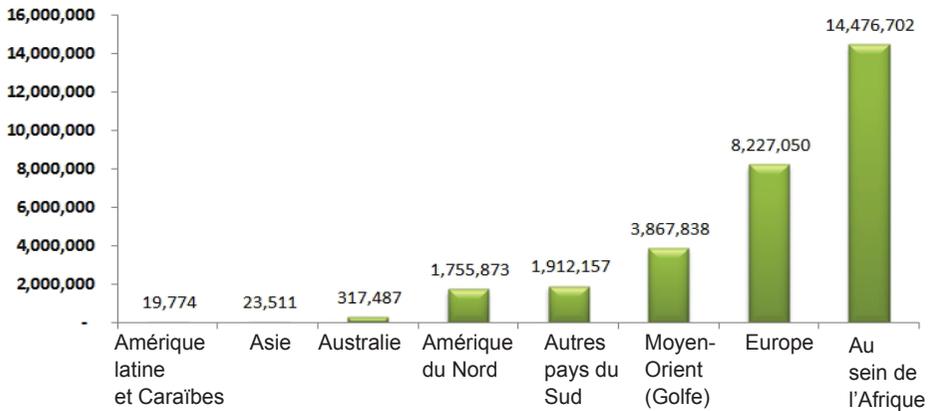
L'Union africaine (UA) met l'accent sur la participation au développement de l'Afrique de citoyens africains vivant en dehors de l'Afrique et de personnes d'origine africaine. Ainsi qu'il ressort clairement de l'Acte constitutif de l'Union, l'UA s'est toujours identifiée comme « une communauté pour le peuple, par le peuple » basée sur le partenariat et la collaboration entre les gouvernements et la société civile. L'un des aspects principaux de cette relation est l'inclusion de la diaspora africaine, « qui consiste en des peuples d'origine africaine vivant hors du continent, indépendamment de leur nationalité et qui désirent contribuer au développement du continent ainsi qu'à l'Union Africaine. » (Décision du Conseil Exécutif de l'UA: EX:CL/Dec. 221(VII)). En outre, l'UA divise le continent en cinq régions géographiques (Centrale, Orientale, Septentrionale, Australe et Occidentale) et considère la diaspora comme la sixième région d'Afrique en raison du fait qu'elle représente un grand nombre de personnes d'origine africaine qui résident actuellement en dehors du continent.

« L'Afrique est connue pour sa longue histoire de migration hors du continent et en son sein. On estime aujourd'hui que le nombre de personnes d'origine africaine qui vit hors du continent approche 140 millions et se localise surtout dans l'hémisphère nord. » (Shimeles Abebe, AfDB, 2010). La majorité de ces diasporas a complètement perdu ses liens avec le pays d'origine. Les migrants qui ont quitté leur pays au cours des dernières décennies réussissent à rester en contact étroit avec leurs proches et à maintenir des liens économiques, sociaux et politiques avec leur pays d'origine.

Le mouvement de personnes dans le monde entier se caractérise, en particulier, par le fait que plus de la moitié de la migration a lieu au sein du même continent, tandis que la migration transcontinentale constitue l'autre moitié. Les tendances de la migration africaine démontrent que la migration intra-africaine s'élève à plus de 50% (voir Graphique 1). Selon les données extraites de la Matrice de la migration bilatérale de la Banque mondiale (2010), environ 29% des 30.6 millions de migrants africains sont issus de l'Afrique du Nord et le reste est originaire de l'Afrique subsaharienne. Plus de 90% des migrants originaires

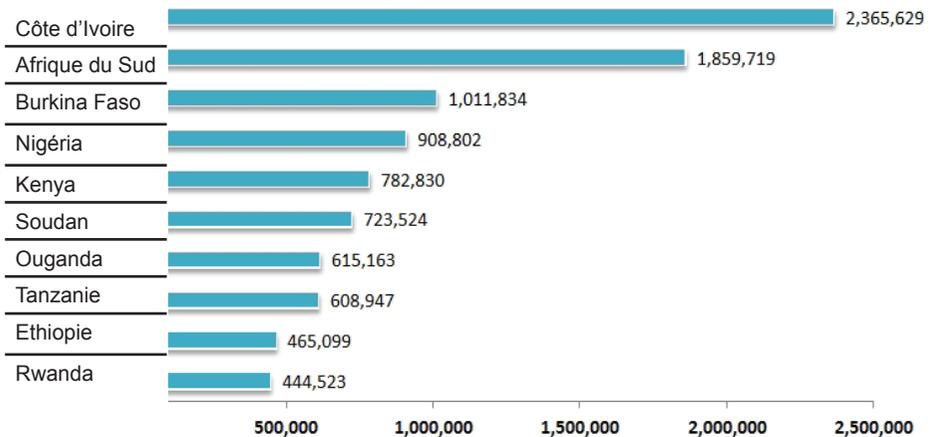
8 Union Africaine 2006 *Cadre de Politique de Migration pour l'Afrique*, 9ème Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine. Gambie, Banjul, les 25-29 juin 2006.

Graph 1: Répartition des migrants africains



Source: calculs de l'auteur sur la base des données de migration bilatérale matrice 2010 Caraïbes

Graphique 2 : Migration, les 10 majeurs pays d'accueil sub-saharien



Source: calculs de l'auteur sur la base des données de migration bilatérale matrice 2010

de l'Afrique du Nord migrent en général vers des pays en dehors de l'Afrique. Néanmoins, la migration en Afrique subsaharienne s'élève à presque 64% et représente le mouvement de personnes intracontinental ou Sud-Sud le plus important du monde (en comparaison avec l'Europe [59%] et l'Asie [presque 55%]). Certains pays, tels que la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Burkina

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

Faso et le Nigéria figurent parmi les dix principaux pays d'accueil de migrants d'autres pays africains (voir Graphique 2).

En général, la migration intra-africaine est motivée par l'histoire complexe de la formation des Etats où les frontières coloniales ignoraient souvent les caractéristiques communes au niveau linguistique et ethnique, ainsi que par les vagues provoquées par des conflits internes et transfrontaliers. La migration intra-africaine reflète également la migration motivée par la recherche d'opportunités dans les pays voisins.

Aperçu des flux de fonds vers l'Afrique et en son sein : composantes et tendances des envois de fonds

« Les envois de fonds sont des paiements transfrontaliers, effectués de personne à personne, d'un montant relativement faible et généralement associés aux travailleurs immigrés. » (CPSS and the World Bank group, 2007). Les envois de fonds existent depuis des siècles, mais ils n'ont attiré l'attention internationale qu'au cours des deux dernières décennies en raison du montant d'argent relativement bas envoyé lors de chaque transfert et de la condition sociale souvent marginale de l'émetteur et du bénéficiaire. Les migrants apportent des contributions importantes à leur pays de résidence et d'origine aussi bien pour son développement qu'au niveau économique et social.

Les envois de fonds comprennent des montants en espèces et des éléments hors caisse transférés par l'intermédiaire de canaux formels, tels que les systèmes de transfert électronique, ou par l'intermédiaire de canaux informels, tel que le transport transfrontalier d'argent ou de biens. Il s'agit principalement de fonds et d'éléments hors caisse envoyés ou donnés par des individus qui ont migré vers un autre espace économique et ont obtenu un permis de séjour, ou la rémunération nette des travailleurs transfrontaliers et saisonniers et d'autres travailleurs de courte durée qui sont employés dans un pays où il ne résident pas (FMI, 2009, Balance of Payment Manual (BPM6)). La rémunération des travailleurs ainsi que les transferts personnels sont les deux composantes des envois de fonds (FMI, 2009, International Transactions in Remittances : Guide for Compilers and Users).

La rémunération des travailleurs désigne les revenus de travailleurs transfrontaliers et saisonniers et d'autres travailleurs de courte durée qui sont employés dans un pays où ils ne résident pas, ainsi que les revenus de

travailleurs résidents qui sont employés par des entités non-résidentes.⁹ La rémunération des travailleurs représente « une rémunération en échange d'un travail contribuant au processus de production au sein de l'entreprise et fourni par un individu dans une relation employeur-salarié. » Les transferts personnels comprennent tous les transferts en espèces et en nature effectués ou reçus par des ménages résidents ou non-résidents. Les transferts personnels comprennent donc tous les transferts entre des individus résidents et non-résidents.

Un travailleur migrant se rend dans un pays afin de chercher soit un emploi à court terme, soit à long terme, en partie selon les conditions socioéconomiques et politiques dans les pays d'origine et d'accueil. Dans la plupart des cas, les travailleurs migrants de courte durée consomment une proportion plus faible de leurs revenus par rapport aux migrants de longue durée. Par conséquent, une plus grande proportion de leurs revenus ou de leur rémunération est utilisée pour soutenir les membres de la famille dans leur pays d'origine. Les travailleurs migrants de courte durée maintiennent des liens familiaux relativement solides avec leur pays d'origine en raison de leur intention d'y habiter à long terme. Parmi les migrants, les émetteurs de fonds tendent à être plus souvent des immigrants récemment arrivés et au moins la moitié des migrants qui sont dans le pays d'accueil pendant une période allant jusqu'à 10 ans sont des émetteurs réguliers. En général, la volonté des migrants d'envoyer des fonds diminue au cours de leur séjour. Toutefois, leur capacité à envoyer des fonds augmente souvent, car leurs revenus tendent à augmenter avec le temps. Par exemple, dans un sondage réalisé par des migrants nigériens en Afrique du Sud et au Ghana, une estimation annuelle de plus de 3,300 dollars américains de fonds envoyés a été comptabilisée en comparaison avec une estimation annuelle de 2,470 dollars américains au Ghana (Akinjide Olatuyi, Yisa Awoyinka et Abiodun Adeniyi, 2013). Les personnes interrogées utilisaient surtout des canaux informels. Les salaires plus élevés des professionnels vivant en Afrique du Sud peuvent expliquer les niveaux plus élevés d'envois de fonds (Akinjide Olatuyi, Yisa Awoyinka et Abiodun Adeniyi, 2013).

Les flux de transferts de fonds deviennent de plus en plus un thème central du débat politique sur la migration et le développement. Les envois de fonds sont considérés comme l'un des principaux bénéfices procurés au continent africain

9 Les employeurs non-résidents comprennent les ambassades et les institutions internationales ainsi que les entreprises non-résidentes. Dans l'économie de certains pays, les revenus obtenus par les employeurs non-résidents sont très importants.

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

par les migrants. L'Afrique bénéficie de fonds envoyés par plus de 30 millions de migrants africains¹⁰. Les transferts de fonds effectués par des migrants africains ont atteint un montant officiel de plus de 62 milliards de dollars américains en 2013, soutenant financièrement au moins 120 millions de personnes dans les pays d'origine respectifs (Feature Story, Send Money Africa)¹¹. En ce qui concerne de nombreux ménages africains, les envois de fonds représentent une part importante de leurs revenus. Ces transferts de fonds représentent une source d'opportunités et, pour de nombreuses personnes, un flux financier vital en périodes de difficultés économiques. Toutefois, l'Afrique ne parvient pas à valoriser tout le potentiel des envois de fonds. La qualité des données demeure basse en ce qui concerne la migration et les envois de fonds en Afrique, surtout en Afrique subsaharienne.

Dans le cas des envois de fonds, il s'agit de fonds privés destinés surtout à la consommation directe et au soutien financier aux ménages. Toutefois, il est certain que les envois de fonds peuvent contribuer et ont contribué à assurer la disponibilité en devises, à améliorer la capacité à payer des pays en ce qui concerne les emprunts externes et la croissante demande agrégée interne. « Les envois de fonds représentent une somme considérable pour de nombreux pays d'Afrique: au Lesotho, ils représentent pratiquement 30 pourcent du PIB ; au Cap-Vert, au Sénégal et au Togo, plus de 10 pourcent du PIB. En Egypte, les envois de fonds dépassent les revenus du Canal de Suez, et, au Maroc, leur apport est plus élevé que celui du tourisme. (Dilip Ratha et Sonia Plaza, 2011).

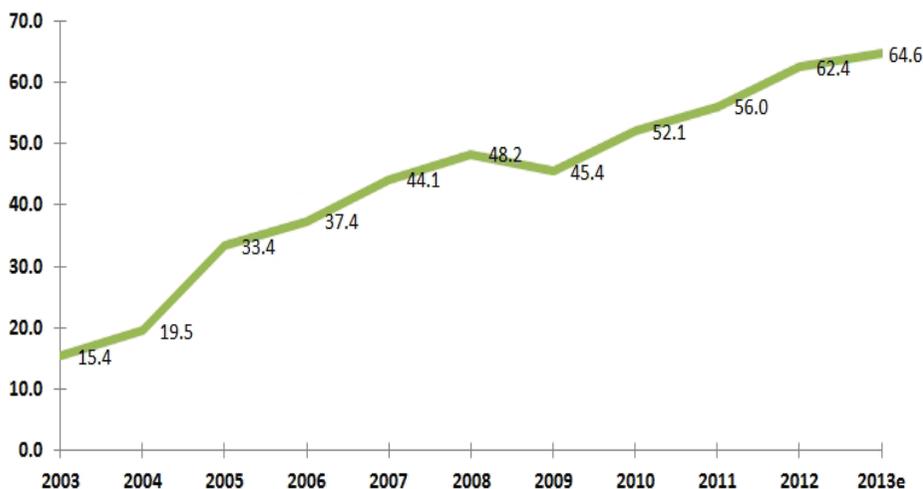
Les flux d'envois de fonds vers l'Afrique ont augmenté de 3,5% en 2013 atteignant plus de 62 milliards de dollars américains. Le Nigéria est le plus grand bénéficiaire (21 milliards de dollars américains). En proportion du PIB, les plus grands bénéficiaires sont le Lesotho, le Libéria, la Gambie, le Sénégal, le Togo et le Cap-Vert. En 2013, les fonds envoyés vers les pays de l'Afrique de l'Est ont continué d'augmenter, par exemple, de 10% au Kenya et de 15% en Ouganda. Par contre, les pays de l'Afrique de l'Ouest n'ont enregistré qu'une augmentation modérée des envois de fonds après un ralentissement en 2012

10 IFAD, 2009. *Sending Money Home to Africa: Remittance markets, enabling environment and prospects*, International Fund for Agricultural Development. [pdf] Available at: <http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf>.

11 See: <<http://sendmoneyafrica.worldbank.org/feature-story>>.

en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Nigéria. La baisse des flux vers l'Afrique du Sud semble atteindre son niveau le plus bas.¹²

Graphique 3: Tendence des flux d'envoi de fonds vers l'Afrique et en son sein (en milliards de dollars américains)



Source: Migration and Remittances Fact Book 2013 et calculs de l'auteur

Toutefois, malgré l'importance accrue, il y a eu relativement peu de progrès en ce qui concerne la meilleure compréhension de l'ampleur de ce phénomène, l'abaissement des coûts de transaction et l'amélioration des retombées bénéfiques dues aux envois de fonds sur les familles africaines en comparaison avec la plupart des autres régions mondiales en voie de développement. Les envois de fonds vers l'Afrique et en son sein ne sont pas encore suffisamment enregistrés et demeurent en grande partie les plus élevés du monde. Cela est manifestement le cas dans un grand nombre de pays sortant d'un conflit où de nombreuses familles ont été inévitablement déracinées et dépendent de canaux informels de distribution et de la faible infrastructure institutionnelle, notamment dans les zones rurales.

12 Groupe de la Banque Mondiale, Avril 2014. *Migration and Development Brief* #22.

Mobilisation des envois de fonds pour le développement socio-économique

Comme indiqué précédemment, en 2013, les migrants africains ont envoyé à leur famille et communauté dans leur pays d'origine des fonds estimés à 62 milliards de dollars américains, en soutenant financièrement jusqu'à 125 millions d'individus bénéficiaires, en contribuant de manière considérable à la réduction de la pauvreté et en favorisant une croissance inclusive. Anyanwu et Erhijakpor (2010) démontrent dans leur sondage qu'une augmentation des envois officiels de fonds de 10% en proportion du PIB (produit intérieur brut total) mène à une réduction de la pauvreté de 2.9%.¹³ Des études montrent que l'augmentation des envois de fonds étaient, en général, stables en Afrique en 2013 ; Les flux d'envois de fonds vers la région devraient augmenter dans la période 2014-2017 à un taux annuel moyen de 9%.¹⁴

Les envois de fonds jouent un rôle fondamental en tant que stratégie de diversification du portefeuille des familles et des communautés et en tant que moyen d'amélioration de leurs conditions de vie : il représente un filet de sécurité sociale en cas de pauvreté, d'une crise économique et de catastrophes naturelles. Les envois de fonds peuvent contribuer aux dépenses consacrées à l'alimentation, à la santé et à la formation et représentent en même temps une ressource pour la reconstruction de pays sortant d'un conflit, en ceci qu'ils renforcent le capital humain, en réduisant l'extrême pauvreté et la faim. Il n'est donc pas surprenant que les bénéficiaires d'envois de fonds en Afrique aient un niveau de formation plus élevé, soient plus nombreux à avoir une certaine forme de compte d'épargne et un niveau plus élevé d'épargnes par rapport à ceux qui ne reçoivent pas d'argent de l'étranger. On estime que 10 à 20% des flux d'envois de fonds vers le continent sont épargnés ou investis.¹⁵

13 Anyanwu, J.C. et Erhijakpor, A.E.P., 2010. Do International Remittances Affect Poverty in Africa?, *African Development Review*, 22 (1), 51-91.

14 Banque mondiale, avril 2014. *Migration and Development Brief #22*.

15 IFAD, 2009. *Sending Money Home to Africa: Remittance markets, enabling environment and prospects*, *Fonds international de développement agricole*. [pdf] Disponible à : <http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf>.

Actuellement, les envois de fonds, s'ils sont bien gérés, sont considérés comme un instrument stratégique pour le développement social et économique en Afrique. Ils peuvent devenir une base de ressources solide pour le développement humain, l'inclusion financière et les investissements dans des activités productives. La réalisation du potentiel des envois de fonds pour le développement n'est pas chose aisée. Les émetteurs et les bénéficiaires en tant que propriétaires de ces ressources, ont leurs propres priorités et en général ne disposent que d'une proportion très faible de ces ressources après la satisfaction des besoins fondamentaux.

Les données empiriques indiquent qu'un montant considérable d'envois de fonds vers les pays africains est consacré à la consommation des ménages (UNCTAD, 2012). Une part de ces dépenses est consacrée à la construction de logements, à la santé et à l'éducation, en créant des emplois locaux dans ces secteurs critiques. Une grande partie de ce qu'il reste ensuite de ces fonds est épargnée par les ménages, et est ainsi souvent investie dans des infrastructures locales et des activités productives, par l'implication directe des gouvernements du pays d'origine, des communautés locales et des associations de la diaspora. Concrètement, ces fonds peuvent être mobilisés pour cofinancer le développement.

De nombreux bénéficiaires d'envois de fonds en Afrique sont privés de tout service bancaire, bien que beaucoup d'entre eux entrent en contact avec le système bancaire pour recevoir leurs débours. Un effort coordonné pour poursuivre l'historique des décaissements afin d'évaluer la solvabilité pourrait renforcer le secteur financier, en incorporant des millions de nouveaux titulaires de comptes et en leur fournissant les services financiers de base. Les opportunités créées par l'accès à des méthodes d'épargne et de paiement sécurisés ; des produits d'assurance et des microcrédits pourraient favoriser une plus grande sécurité financière et un rôle plus actif dans la production des ménages bénéficiaires, en profitant à l'économie toute entière.

Selon la base de données Send Money Africa¹⁶, concernant le prix des envois de fonds, le transfert d'argent vers l'Afrique et en son sein coûte très cher : les corridors de transferts de fonds vers l'Afrique et en son sein sont les plus chers,

16 Voir: <<https://sendmoneyafrica.worldbank.org>>.

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

les coûts moyens s'élevant à environ 12%. Les dix corridors les plus chers sont tous intra-africains à partir de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et du Ghana.¹⁷

En outre, les accords d'exclusivité entre les banques et les opérateurs de transfert de fonds internationaux responsables des corridors africains semblent constituer un facteur contribuant au manque de concurrence sur le marché des envois de fonds, qui, à son tour, entraîne des coûts de transfert de fonds élevés.

L'utilisation de technologies mobiles, en particulier M-PESA, joue un rôle important dans la réduction du coût des factures et des envois de fonds locaux au Kenya et dans d'autres pays de l'Afrique de l'Est, tout en facilitant et en accélérant le processus. De même, d'autres opérateurs de télécommunication mobile, tels que MTN, ont également créé des transferts d'argent mobiles dans divers pays et diverses sous-régions. Malgré les efforts pour impliquer les opérateurs de télécommunication mobile dans les paiements d'envois de fonds outre les institutions financières, des défis restent à relever, en particulier en ce qui concerne le cadre juridique régulant les transferts et les systèmes de paiement, qui dans de nombreux pays remontent aux années 1960. Dans le cas de la création de cadres réglementaires favorables au transfert de fonds, on peut imaginer l'incidence que cela a sur les envois de fonds transfrontaliers et sur la réduction des coûts de transfert.

De plus, il y a eu relativement peu de progrès en ce qui concerne la meilleure compréhension de l'ampleur de ce phénomène, l'abaissement des coûts de transactions et l'amélioration des retombées bénéfiques dues aux envois de fonds pour les familles africaines, en comparaison avec la plupart des autres régions mondiales en voie de développement. Les envois de fonds vers le continent africain et en son sein se déroulent à travers des canaux informels. Il est donc difficile à les compter et ils demeurent, de loin, les plus chers du monde.

Les envois de fonds sont à mettre en lien avec les investissements accrus des ménages dans le domaine de l'éducation, de l'entrepreneuriat et de la santé, dont le rendement est élevé dans la plupart des circonstances. Tout cela peut également contribuer de manière considérable à la réduction de la pauvreté et à la réalisation d'autres Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

17 Voir: <<https://sendmoneyafrica.worldbank.org>>.

Comme mentionné ci-dessus, on observe en réalité un manque général de données fiables sur les envois de fonds (les montants, les trajets, les personnes, les emplacements etc.). Les familles dépendantes des envois de fonds doivent également être soutenues en termes de gestion d'argent. Les gouvernements des pays d'accueil et des pays d'origine peuvent donc faciliter les flux d'envois de fonds et renforcer leur impact sur le développement à travers la mise en œuvre de politiques appropriées. Si l'on parvenait à atteindre ces objectifs, les envois de fonds pourraient devenir un instrument puissant de développement en Afrique.

Stratégies et politiques soutenant la gestion productive d'envois de fonds et de produits financiers semblables

Les transferts de fonds des migrants sont devenus une source stable et considérable de financements externes du développement et doivent être encouragés par des interventions politiques bien conçues. L'accroissement des flux de fonds envoyés par les travailleurs migrants sont susceptibles de soutenir la croissance des pays africains s'ils sont accompagnés par des politiques appropriées en faveur de la croissance. Quelles sont donc les stratégies et politiques à adopter pour soutenir la gestion productive des envois de fonds ? On pourrait premièrement optimiser le flux des envois de fonds pour améliorer l'accès des personnes pauvres à des services financiers, en particulier dans les zones rurales, à travers l'extension géographique des services financiers. De tels services pourraient comprendre des comptes bancaires, l'ouverture de facilités de crédits aux petites entreprises, aux agriculteurs ruraux et aux travailleurs dans le secteur informel. Cela renforcerait la croissance économique et réduirait la pauvreté dans les zones rurales. La disponibilité de fonds envoyés soutient ainsi financièrement de manière indirecte des communautés entières dans les pays en voie de développement où l'on dépense cet argent. Par conséquent, à l'aide de stratégies et de politiques appropriées, les envois de fonds contribueront à susciter un sentiment de démocratie financière, car il s'agit d'un flux financier vers ces habitants des zones rurales qui autrement n'auraient accès à aucune assistance en raison de leur éloignement géographique ou de leur position sociale.

Deuxièmement, le potentiel des envois de fonds en ce qui concerne le développement pourrait être utilisé en élargissant les marchés financiers par

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

la facilitation du transfert de fonds et l'amélioration de l'accès à des services bancaires par les migrants dans leur pays d'accueil. Outre les changements apportés aux accords d'exclusivité avec les opérateurs de transfert d'argent internationaux, les banques nationales doivent ouvrir plus de bureaux à l'étranger afin de réorienter plus d'envois de fonds des travailleurs migrants vers les canaux officiels. Les pays disposant d'un marché financier mieux développé et d'un meilleur accès à des financements sont susceptibles d'attirer plus d'envois de fonds à travers les canaux formels. En outre, des efforts et des stratégies délibérés doivent être mis en place pour faciliter l'utilisation des canaux formels par les migrants sans papiers. Dans ce contexte, l'utilisation de transactions impliquant un intermédiaire pourrait s'avérer utile dans les cas où les migrants sans papiers envoient de l'argent à leur famille à l'aide de collègues ayant un titre de séjour en règle. Ainsi, un meilleur accès à des services financiers à la fois pour les émetteurs et les bénéficiaires des envois de fonds est susceptible de réduire les coûts de transfert et de stimuler les investissements intérieurs et le développement social. Il faudrait développer des politiques et des stratégies au niveau national pour tirer le meilleur parti du potentiel des envois de fonds pour le développement. On pourrait arriver à ce résultat en améliorant l'accès aux services financiers, afin de faciliter et de rendre moins coûteuse l'utilisation du système bancaire et d'autres canaux formels permettant d'envoyer et de recevoir des fonds de l'étranger.

Troisièmement, comme les bénéficiaires consacrent un pourcentage important des envois de fonds à la santé et à l'éducation, cela pourrait donner l'occasion de développer un régime de prévention sociale de nature contributive comprenant une assurance-maladie. Cela étendrait la protection sociale aux travailleurs principalement ruraux et informels, en complétant les efforts du gouvernement dans les pays où ces efforts existent déjà ou en lançant un régime de sécurité sociale à partir de zéro. Il s'agit d'un bon exemple d'engagement des envois de fonds privés à des fins de protection sociale publique à travers une politique et une stratégie appropriées.

Quatrièmement, il s'agit de la dimension régionale. La recherche de solutions régionales doit être renforcée afin de tirer le meilleur parti des envois de fonds pour le développement. Par exemple, le développement et l'harmonisation de systèmes régionaux de paiement des envois de fonds correspondant aux normes internationales réduiraient la fragmentation, augmenteraient la concurrence en ce qui concerne l'attraction de plus de transferts et contribueraient à la réduction des coûts des paiements transfrontaliers de transferts. A cet égard,

une collaboration et une mise en réseau plus fortes des pays africains sont donc nécessaires.

De même, la création de l'Institut africain pour les envois de fonds (the African Institute for Remittances, AIR) par l'UA à Nairobi, au Kenya, peut être une solution opportune aux problèmes liés aux transferts des envois de fonds plus élevés. Il faut espérer que le nouvel institut facilitera la mise en place de cadres juridiques et réglementaires nécessaires pour stimuler les effets positifs des envois de fonds pour le développement social ainsi que les initiatives de renforcement des capacités des entités nationales et régionales impliquées dans la gestion des envois de fonds des migrants.

Les politiques et mesures proactives et ciblées pourraient accroître les retombées bénéfiques des envois de fonds sur le développement. De telles politiques et mesures pourraient comprendre la formation et l'inclusion financières des migrants et des bénéficiaires des envois de fonds ainsi que la conception et la commercialisation de produits financiers (épargnes, prêts à de petites et microentreprises, produits d'assurance, etc.) et de mesures régionales.

Le retour de la diaspora : l'apport de capital et de savoir-faire

« Que les travailleurs immigrés soient qualifiés ou non, la migration contribue au développement de l'économie de l'Etat. Les migrants maintiennent souvent un réseau de connexion avec leur pays d'origine, créant ainsi des effets de retour bénéfiques, par l'intermédiaire de transferts de fonds, de nouvelles technologies, de l'acquisition de connaissances, d'un savoir-faire, ainsi que le retour de migration à court et à long terme. Renforcer ces effets de retour en encourageant la collaboration avec la diaspora africaine est un aspect essentiel pour favoriser l'instauration de liens entre la migration et le développement. » (AU, 2006, Migration Policy Framework of Africa).

Les membres de la Diaspora envoient chaque année des millions de fonds aux résidents de leur pays d'origine ou du pays d'origine de leurs ancêtres. Toutefois, leurs pays d'origine ne bénéficient pas directement de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs capacités entrepreneuriales et encore moins des dizaines de milliards de dollars qu'ils n'envoient pas en Afrique, mais qu'ils épargnent en dehors du continent tous les ans. En général, il est vain

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

d'espérer persuader ces émigrants et leurs descendants de retourner dans leur pays. Bien que de nombreux émigrants, peut-être même la majorité d'entre eux, soient attachés à leur pays natal, il ne faut pas oublier qu'un motif les a poussés à partir. Mais l'avis des experts évolue peu à peu en ce qui concerne la diaspora : elle offre un certain nombre de bonnes opportunités au-delà des envois de fonds et l'on commence à penser que même la perte des travailleurs qualifiés présente des avantages. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que les membres de la Diaspora africaine jouent un rôle dans le processus de développement de leur pays d'origine et que les pays africains ont commencé à déployer des efforts pour tirer parti des compétences et ressources des émigrés et de leurs descendants.

Certains pays africains ont créé des agences gouvernementales afin d'encourager leur diaspora à investir, à aider les communautés locales et à fournir des conseils sur les mesures à prendre. Ces agences sont également impliquées dans la collecte de données concernant la diaspora, la fourniture d'informations et de services d'assistance, les services consulaires et parfois la facilitation de la participation des migrants aux programmes de sécurité sociale, de logement et d'assurance dans le pays d'origine. Les initiatives gouvernementales ont pris diverses formes, allant de la création de ministères spécialisés jusqu'à l'intégration de fonctions spécifiques dans la structure de ministères déjà existants, tels que les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, du commerce, des affaires sociales et de la jeunesse. De plus, certains gouvernements ont mis en place, avec plus ou moins de succès, des conseils ou des institutions décentralisés concernant les questions liées aux migrants. Les institutions gouvernementales à l'étranger, surtout les ambassades et les consulats, peuvent jouer un rôle décisif dans la communication avec la diaspora.

La possibilité d'obtenir la double nationalité peut également inciter les migrants à s'impliquer plus dans leur pays d'origine, en facilitant leurs voyages, en leur évitant les contraintes auxquelles les étrangers font face dans certains domaines (par exemple, le travail provisoire et la propriété foncière), et en leur donnant accès aux services publics et aux prestations sociales. Plus généralement, la double nationalité peut contribuer à maintenir les liens affectifs avec le pays d'origine et encourager ainsi les migrants à garder le contact avec leur pays natal et à y investir. Reconnaissant le potentiel immense de la diaspora et cherchant des moyens concrets d'exploiter les ressources humaines et matérielles en Afrique et au-delà, et de faire avancer le

développement socioéconomique du continent en partenariat étroit et durable, l'Union africaine a organisé le Sommet mondial de la diaspora africaine sous le thème : « L'Afrique et sa diaspora : vers la réalisation d'un continent uni et intégré » en mai 2012 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Lors du Sommet sur la diaspora, les Chef d'Etat et de Gouvernement ont adopté cinq projets d'héritage, dans le but de donner une signification pratique au programme de la diaspora. Les projets d'héritage sont : i) la création d'une base de données concernant les compétences des professionnels africains de la diaspora ; ii) le corps de volontaires de la diaspora africaine ; iii) le fonds d'investissement de la diaspora africaine ; iv) un programme concernant le marché de développement de la diaspora africaine en tant que cadre visant à renforcer l'innovation et l'esprit d'entreprise dans la diaspora africaine ; et v) l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR). Le projet préparatoire pour la création de l'AIR a été pleinement mis en œuvre et sera abordé dans la partie suivante.

Institut africain pour les envois de fonds (AIR) : objectifs et fonctions

Le volume mondial total des envois de fonds vers les pays en voie de développement dépasse largement l'aide publique au développement (APD) et a un effet macroéconomique notable, en ceci qu'il augmente le pouvoir d'achat des économies qui le perçoivent. » (Conseil exécutif de l'UA, 2006)¹⁸ Les pays africains reçoivent des montants importants d'envois de fonds par rapport à la taille de leur PIB. Ces fonds sont utilisés par les familles des migrants pour répondre aux besoins quotidiens de subsistance, de santé et d'éducation, mais ils sont également investis dans l'amélioration de la terre, des logements, des activités entrepreneuriales, etc. Trouver comment maximiser les effets positifs des envois de fonds sur le développement et comment améliorer des mécanismes de transfert de fonds : voilà donc deux thèmes d'importance croissante pour l'Afrique. Conformément à ce qui précède, l'UA recommande, dans le cadre de sa politique migratoire, les stratégies suivantes pour utiliser les envois de fonds visant au développement :

18 Décision du Conseil exécutif de l'UA, EX.CL/276 (IX), la Gambie, Banjul, juin 2006.

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

- Stimuler le transfert d'envois de fonds, en adoptant des politiques macroéconomiques avisées propices aux investissements et à la croissance, ainsi qu'une politique financière appropriée qui encourage les institutions financières et leur rayon d'action : des réseaux de bureaux de poste, le soutien aux coopératives de crédit et des fournisseurs de services financiers dans les zones rurales.
- Renforcer la collaboration avec des parties prenantes importantes de la société civile, avec la communauté des donateurs et le secteur financier afin de créer des stratégies d'incitation et des opportunités de placement pour les émetteurs dans le commerce, l'entrepreneuriat et dans d'autres activités productives.
- Améliorer la qualité des données sur les envois de fonds et des statistiques de migration afin de créer une base solide pour les futures actions politiques concernant les envois de fonds.
- Promouvoir la mobilisation et l'utilisation efficaces des fonds envoyés par la diaspora pour renforcer les investissements et le développement dans les secteurs publique et privé, ce qui, à long terme, améliorera l'environnement macroéconomique et réduira la fuite des cerveaux et l'émigration des professionnels africains

La déclaration conjointe UE-Afrique sur la migration et le développement, adoptée à Tripoli en 2006 (Déclaration de Tripoli) a reconnu les avantages que la migration apporte à l'UA et à l'UE et a mis l'accent sur la nécessité de lancer des programmes facilitant le transfert de fonds et réduisant les coûts de ces transferts afin d'encourager les envois de fonds pour le développement. La création d'un institut pour les envois de fonds a été conçue dans le cadre du Partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi et a été intégrée dans le deuxième Plan d'action 2011-2013 de la Stratégie commune UE-Afrique. Le Plan d'action a été approuvé par la décision de l'Assemblée de l'UA Assembly/AU/Dec.354 (XVI).

La phase préparatoire à la création d'un institut pour les envois de fonds a été lancée le 8 juin 2010 grâce à une subvention de la Commission européenne (CE) à travers une Convention de subvention du Fonds d'affectation bancaire (BETF) signée en décembre 2009. La phase préparatoire du projet a été mise en œuvre par la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale en

collaboration avec l'UE, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Banque africaine de développement (BAD).

L'institut pour les envois de fonds (AIR) est destiné à contribuer à l'élaboration par les pays africains de politiques proactives ayant pour but de mobiliser les envois de fonds visant au développement social et économique. Par le biais du renforcement des capacités, de l'assistance technique et de la diffusion des meilleures pratiques, il les aidera à améliorer l'évaluation et l'enregistrement des flux d'envois de fonds, à réduire leurs coûts de transfert, à rendre possible l'inclusion financière des bénéficiaires, ainsi qu'à contribuer à la consolidation des systèmes de protection sociale.

En juillet 2012, lors de sa 19^{ième} session ordinaire, l'Assemblée des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA a approuvé, par sa décision Assembly/AU/Dec.440 (XIX), la création de l'AIR dans le but d'utiliser les envois de fonds des migrants pour améliorer le développement social et économique du continent. Le Conseil exécutif de l'UA a accepté la proposition de la République du Kenya d'accueillir le siège d'AIR par sa décision EX.CL/Dec. 808 (XXIV) de janvier 2014. Suite à la conclusion de l'accord avec le Kenya relatif à l'accueil, des préparatifs sont en cours afin rendre fonctionnel l'AIR d'ici 2015. Il sera consacré exclusivement à :

- a. L'amélioration de l'évaluation statistique des flux d'envois de fonds en Afrique.
- b. La réduction des coûts des envois de fonds vers l'Afrique et en son sein.
- c. L'optimisation de l'impact potentiel des envois de fonds sur le développement économique et social.

La Mission de l'AIR

L'AIR travaillera exclusivement dans les domaines relatifs aux envois de fonds afin de rendre moins chers, mieux sécurisés, plus rapides et plus faciles les transferts vers l'Afrique et en son sein, et afin de maximiser leur impact sur le développement économique et social dans les pays africains.

Rôles

L'AIR devrait adopter une approche opérationnelle en deux étapes afin de remplir sa mission : La première étape de 5 ans (Phase I) donnerait la priorité aux deux premiers objectifs stratégiques, centrés sur l'amélioration de l'évaluation des envois de fonds et sur la réduction de leurs coûts de transfert. Grâce aux progrès réalisés dans la Phase I, l'AIR disposerait d'une plateforme plus solide, sur la base de laquelle on pourrait ensuite déplacer l'accent de l'agenda vers l'amélioration des retombées bénéfiques dues aux envois de fonds sur le développement au cours de la phase opérationnelle II. Le rôle de l'AIR serait réparti en quatre catégories d'activités principales :

- a. la recherche appliquée.
- b. l'assistance technique et développement des capacités.
- c. le règlement des dysfonctionnements du marché grâce à l'implication du secteur privé.
- d. les efforts de plaidoyer auprès des autorités des Etats membres de l'UA.

Fonctions

Les fonctions que pourraient remplir l'AIR comprendraient :

- a. l'amélioration de la capacité des banques centrales à collecter et à évaluer les données relatives aux flux d'envois de fonds.
- b. la promotion d'un cadre juridique et réglementaire approprié relatif aux envois de fonds et à l'utilisation des technologies.
- c. le renforcement de la capacité des institutions financières non-bancaires : organismes de microfinancement, coopératives et bureaux de poste offrant des services de transfert de fonds.
- d. le règlement des obstacles auxquels le secteur privé fait face dans plusieurs domaines (thèmes concernés : les coûts des envois de fonds, les envois de fonds et l'inclusion financière, les envois de fonds dans les zones rurales) ;
- e. l'encouragement de partenariats dans le domaine de la technologie avec l'objectif de réduire les coûts et de faciliter l'accès aux services financiers et aux envois de fonds.
- f. l'assurance que les principes généraux relatifs aux services d'envois de fonds sont mis en œuvre en Afrique (dans les Etats membres des l'UA).
- g. la promotion de l'utilisation d'instruments de paiement scripturaux dans la région entière.

Conclusion

Les données pratiques montrent qu'il existe une corrélation entre la migration, les envois de fonds, le développement et la réduction de la pauvreté. S'ils sont utilisés de manière appropriée, les envois de fonds exercent un effet amplificateur sur le développement économique et social. Des mesures politiques proactives pourraient stimuler l'utilisation productive des envois de fonds et tirer parti des réseaux de la diaspora pour encourager le développement. Cela nécessite une politique globale et cohérente, c'est-à-dire : un cadre réglementaire et institutionnel avec la participation de toutes les parties prenantes.

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

L'expansion des réseaux de transfert et de distribution d'envois de fonds, le renforcement de la capacité du secteur des services financiers non-bancaires à canaliser les envois de fonds vers des activités productives, en utilisant de nouvelles technologies et en optimisant les flux d'informations, peuvent faciliter le transfert et l'utilisation efficaces des envois de fonds.

Par conséquent, les considérations suivantes représentent des mesures importantes pour l'utilisation de la migration et des envois de fonds en tant qu'instruments stratégiques d'éradication de la pauvreté en Afrique :

- La migration et les envois de fonds ont contribué de manière positive à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement social dans le pays d'origine, en répondant aux besoins fondamentaux et en assurant de meilleurs services sanitaires et dans le domaine de l'éducation, en permettant des investissements dans le secteur du logement et le transfert de connaissances et de compétences à travers la diaspora et les migrants qui sont retournés dans leur pays natal. Cela devrait être intégré dans les politiques générales de gestion des migrations et dans le cadre des stratégies nationales de développement.
- Les politiques et mesures proactives et ciblées pourraient renforcer l'impact des envois de fonds sur le développement. De telles politiques et mesures pourraient comprendre la formation et l'inclusion financières des migrants et des bénéficiaires des envois de fonds ainsi que la conception et la commercialisation des produits financiers (épargnes, prêts à de petites et de microentreprises et produits d'assurance, etc.).
- Il conviendrait de soutenir l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR) en tant qu'acteur essentiel dans le domaine des envois de fonds en Afrique grâce à sa dimension continentale.
- Une bonne combinaison de politiques est nécessaire pour bien utiliser les ressources des membres de la diaspora et leurs compétences professionnelles ou techniques, pour les stimuler à retourner dans leur pays d'origine à titre temporaire et pour mobiliser entièrement leur potentiel de développement.

Bibliographie

ACP Observatory on Migration, 2013. *Nigerian Diasporas in the South: Harnessing the potential for National Development*, Rapport de recherche. [pdf] Disponible sur : <<http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Nigeria-Diasporas-Report-corr.pdf>> .

Committee on Payment and Settlement Systems (CPSS) et le Group de Banque Mondiale, 2007. *General Principles for International Remittance Services*, Consultative Report. [pdf] Disponible sur : <<http://www.bis.org/publ/cps76.pdf>>.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 2012. *Maximizing the Development Impact of Remittances*. [pdf] Disponible sur : <http://unctad.org/en/docs/ciem4d2_en.pdf>.

Conseil de l'Union Européene, Sommet UE-Afrique, Avril 2014. *EU-Africa Declaration on Migration and Mobility*. [pdf] Disponible sur : <<http://au.int/en/sites/default/files/142097.pdf>>.

Fonds Monétaire International (FMI), 2009. *Balance of Payments and International Investment Position Manual*. [pdf] Disponible sur : <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf>>.

Fond Monétaire International, 2009. *International Transactions in Remittances: Guide for Compilers and Users*. [pdf] Disponible sur : <<http://www.imf.org/external/np/sta/bop/2008/rcg/pdf/guide.pdf>>.

G8, 2009. *Responsible leadership for a sustainable future*. Déclaration 2009, L'Aquila, Italie. [pdf] Disponible sur : <http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/G8_Declaration_08_07_09_final,0.pdf>.

G20, 2010. *Seoul Development Consensus for Shared Growth*. Annexe I du sommet des G20, Séoul, Corée du Sud. [pdf] Disponible sur : <<http://www.g20.utoronto.ca/2010/g20seoul-consensus.pdf>>.

G20, 2013. *G20 LEADERS' DECLARATION*. Saint-Pétersbourg, Russie. [pdf] Disponible sur : <http://www.g20.utoronto.ca/2013/Saint_Petersburg_Declaration_ENG.pdf>.

Envois de fonds : comment activer le potentiel de la diaspora

Groupe de la Banque Mondiale, 2013. *World Development Indicator 2013*. [pdf] Disponible sur : <<http://databank.worldbank.org/data/download/WDI-2013-ebook.pdf>>.

Groupe de la Banque Mondiale, Avril 2014. *Quarterly analysis report of Send Money Africa*. [pdf] Disponible sur : <https://sendmoneyafrica.worldbank.org/sites/default/files/SMA_Report_April_2014.pdf>.

Groupe de la Banque Mondiale, Avril 2014. *Migration and Development Brief #22*. [pdf] Migration and Remittances Team, Development Prospects Group. Disponible sur : <<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief22.pdf>>.

Groupe de la Banque Mondiale, Juin 2014. *Remittances Price World Wide*, Issue No. 10. [pdf] Payment Systems Development Group, Financial and Private Sector Development vice Presidency. Disponible sur : <https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw_report_june_2014.pdf>.

Harris, John R. et Terry, Donald F., 2013. The Frederick S. Pardee Center for the Study of the Longer-Range Future. Dans : *Remittance Flows to Post-Conflict States: Perspectives on Human Security and Development*. Boston University : Pardee Center Task Force Report. [pdf] Disponible sur : <<http://www.bu.edu/pardee/files/2013/10/Pardee-CFLP-Remittances-TF-Report.pdf>>.

IFAD, Novembre 2009. *Sending Money Home to Africa: Remittances markets, enabling environment and prospects*. [pdf] Disponible sur : <http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf>.

North-South Centre, 2006. *Social Remittances of the African Diasporas in Europe – Case studies: Netherlands and Portugal. Portugal: North-South Centre of the Council of Europe*. [pdf] Disponible sur : <http://www.coe.int/t/dg4/nscentre/Resources/Publications/Social_Remittances_August2006_en.pdf>.

Ratha, Dilip et Plaza, Sonia, 2011. *Harnessing Diasporas: Africa can tap some of its millions of emigrants to help development efforts*. [pdf] Disponible sur : <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2011/09/pdf/ratha.pdf>>.

Shimeles, Abebe. *Migration Patterns, Trends and Policy Issues in Africa*. Banque africaine de développement, Working Papers Series N°119, Tunis, Tunisie. [pdf] Disponible sur : <<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-related-Procurement/WORKING%20119%20word%20document%20AA.pdf>>.

Union Africaine, 2006. *Cadre de Politique de Migration pour l'Afrique* [pdf], 9ème Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine. Gambie, Banjul, les 25-29 juin 2006. Disponible sur : <http://www.fasngo.org/assets/files/resources/EXCL276_IX__Strategic_Framework_for_Policy_Migration.pdf>.

L'Institut de l'Afrique de l'Ouest (IAO) est un centre de recherche offrant la recherche, le développement des compétences et le dialogue social sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'IAO est promu par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'ECOBANK et le Gouvernement du Cap-Vert. L'IAO est basé à Praia, Cap-Vert.

Le Centre de la Recherche sur l'Intégration Européenne (ZEI) est un institut pour la recherche interdisciplinaire et de la formation avancée à l'Université de Bonn.

Les papiers IAO-ZEI sont publiés dans le cadre de la coopération de recherche, que les deux instituts conduisent sur « l'intégration régionale durable en Afrique de l'Ouest et l'Europe » dans les années 2013-2016. La coopération vise à stimuler la discussion sur les processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en Europe dans une perspective comparative. En outre le projet est basé sur le développement des relations euro-Afrique de l'Ouest dans le secteur politique et économique. Les documents expriment l'opinion personnelle des auteurs.

IAO-ZEI Papiers

No. 11 2014

Charlotte King et Jon Marks: European-West African Relations in the Field of Energy – Obstacles to a Sustainable Approach. Praia/Bonn 2014.

No. 12 2014

Isabelle Rabaud: Measuring the costs and benefits of liberalization of trade in services: lessons for regional integration and sectoral policies. Praia/Bonn 2014.

No. 13 2014

Jérôme Joubert: Negotiating service liberalization at regional level - The Case of West Africa/Négociation de la libéralisation des services à un niveau régional - Application aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Praia/Bonn 2014.

No. 14 2014

Volker Nitsch: International Trade in Services - Data, Issues, Findings, and Recommendations. Praia/Bonn 2014.

IAO-ZEI Papiers

No. 15 2014

Beejaye Kokil: Cross-country Data Analysis of Services Trade – Data Availability and Harmonization in West Africa. Praia/Bonn 2014.

No. 16 2014

Felix Fofana N'Zué: Formulating a Regional Policy for Energy and Technology / Innovation: What Role for Taxation? Praia/Bonn 2014.

No. 17 2014

Ablam Benjamin Akoutou, Rike Sohn, Matthias Vogl Daniel Yeboah (éds.): Comprendre l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest – Une analyse multithématique et comparative. Praia/Bonn 2014. (aussi disponible en Portugais et en Anglais)

No. 18 2014

Céline Bas: Aspects fiscaux de la formulation de la politique énergétique européenne. Praia/Bonn 2013.

No. 19 2014

Quentin de Roquefeuil: EPA negotiations are (almost, finally) over. What next?. Praia/Bonn 2014.

No. 20 2015

Sally Brammer et Maria de Fátima Fortes: Master in African Regional Integration. Praia/Bonn 2015.

No. 21 2015

Ludger Kühnhardt: World War I: Lessons Learned and Lessons Threatened. Praia/Bonn 2015.

No. 22 2015

Manuel Guilherme Júnior: Comparison of Regional Economic Communities in Africa – The Case of SADC. Praia/Bonn 2015.



Institut de
l'Afrique de l'Ouest

Institut de l'Afrique de
l'Ouest (IAO)

Avenida da Liberdade e Democracia,
Nº 9 – 5º andar
Praia
Achada Santo António

BP 396- A
Cabo Verde

Téléphone: +238-(0)262-40-59
www.westafricainstitute.org



Rheinische
Friedrich-Wilhelms-
Universität Bonn



Center for European
Integration Studies

Walter Flex-Straße 3
53113 Bonn
Allemagne

Téléphone: +49-(0)228-73-1810
www.zei.uni-bonn.de

ISBN 978-3-941928-59-6